271.5
Pra/Jes
27518

00027518

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

DU

JÉSUITISME

ANCIEN

ET MODERNE;

PAR M. DE PRADT,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE MALINES.

Le genre humain est en marche, et le *Jésuitisme* ne le fera pas rétrograder.

27518

PARIS,

BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.

1825

Fr 271.5
Prayes
27578

00027518

TABLE DES MATIÈRES.

CHAP. I.	Avant-propos,	page 1
CHAP. II.	Tendance de l'Europe vers les occupations religieuses. Dangers de cet état,	9
CHAP. III.	Des religions dans l'ordre de la civilisation,	25
CHAP. IV.	Nature du christianisme. Ses attributs,	30
CHAP. V.	Action du christianisme sur l'homme,	35
CHAP. VI.	De la modification de l'action du christianisme,	42
CHAP. VII.	Effet comparatif de la religion et de la civilisation sur la société,	60
CHAP. VIII.	De la tolérance et du mélange du spirituel avec le temporel,	70
CHAP. IX.	Mariage des prêtres catholiques, et quelques autres parties de la discipline ecclésiastique,	85

CHAP. X. Du monachisme et de ses diverses phases. Action de la civilisation sur lui, page 99

CHAP. XI. Tableau des ordres monastiques et des congrégations religieuses, 113

CHAP. XII. Avertissement, 119

CHAP. XIII. Nature du Jésuitisme, 121

CHAP. XIV. Grandeur de l'institution du Jésuitisme. Génie de saint Ignace, 130

CHAP. XV. Définition du Jésuitisme. Comment il a procédé, 134

CHAP. XVI. Notice historique sur le Jésuitisme, 153

CHAP. XVII. Observations sur cet historique, 169

CHAP. XVIII. Du bien et du mal faits par le Jésuitisme. Missions. Prédications. Littérature. Instruction publique, 181

CHAP. XIX. Jésuitisme et monachisme grec, 217

CHAP. XX. Abolition et rétablissement des jésuites. Bulles des papes Clément XIV et Pie VII. Lettre du cardinal de Bernis, 226

CHAP. XXI. Explications sur les bulles de Clément XIV et

CHAP. XXII. Comment le Jé
tabli,

CHAP. XXIII. Du rétablissement du Jésuitisme par rapport à la Sainte-Alliance et aux sociétés secrètes, page 253

CHAP. XXIV. Des besoins de l'établissement, de l'abolition et du rétablissement des jésuites, 260

CHAP. XXV. Que peut être le nouveau Jésuitisme, 268

CHAP. XXVI. Qui veut des jésuites, 271

CHAP. XXVII. Du Jésuitisme par rapport à l'émancipation des catholiques de l'Angleterre et de l'Irlande, 278

CHAP. XXVIII. Inconvéniens du rétablissement du Jésuitisme pour la religion, la royauté et la société, 287

CHAP. XXIX. Incompatibilité du Jésuitisme avec la civilisation et l'ordre constitutionnel, 294

CHAP. XXX. Contradiction du Jésuitisme avec lui-même, par rapport à la civilisation, 307

CHAP. XXXI. Considérations générales sur l'état et la direction actuelle du catholicisme, 310

Appendice, 335

CONCLUSION.

Bulle de Clément XIV pour la suppression des jésuites, page 425
Bulle de Pie VII pour le rétablissement des jésuites, 437
Lettre de S. E. le cardinal de Bernis, sur la suppression des jésuites, 446
Pièces justificatives, 457

Errata.

Page	36,	ligne 10,	11, l'arbre de la science, *lisez* de la croix
	39,		20, rigoureusement, *lisez* vigoureusement
	40,		20, ses nouveaux autels, *lisez* ces nouveaux autels
	66,		7, sur les classes, *lisez* chez les classes
	69,		12, et continuera, *lisez* et qui continuera
	72,		10, par les lois, *lisez* par leurs lois religieuses
	76,		8, de la formation, *lisez* de sa formation
	181,		13, consentement, *lisez* assentiment
	233,		26, sa bulle, *lisez* la bulle
	254,		15, pouce de, *lisez* du

DU JÉSUITISME

ANCIEN ET MODERNE.

CHAPITRE PREMIER.

Avant-propos.

Lorsqu'en 1787 le généreux Louis XVI pensa à restituer aux protestans l'état civil qui n'aurait jamais dû leur être ôté, comme poursuivant par instinct de corps l'œuvre de Henri IV, un Jésuite connu sous le nom de l'*abbé l'Enfant*, profita de la liberté que donne la fiction, pour publier, sous le titre de *Discours à lire au Conseil du Roi* (1), un écrit dans lequel respirait l'esprit pro-

(1) Cet écrit fut remarqué dans le temps; il ne manque pas de chaleur: on sent que c'est l'ouvrage d'un prédicateur et d'un homme de parti; il ne renferme pas une vue générale. Pour l'auteur, le protestantisme de 1787 est encore le protestantisme de 1550; chez lui, c'est une idée fixe. Cet écrit est oublié, comme finissent toujours par l'être les ouvrages de parti. La durée n'appartient qu'aux écrits de littérature générale.

vocateur de la révocation de l'édit de Nantes ; brûlant encore du feu que son corps avait porté dans cette cause déplorable, invoquant de sinistres souvenirs, ce digne continuateur du père Le Tellier s'écriait : *Dreux, Saint-Denis, Jarnac, et Montcontour!* Ce que cet enthousiaste représentait alors comme devant être la source de tous les maux, aujourd'hui est consacré par la raison universelle ; la loi fondamentale de la France le reconnaît et le garantit, sans qu'aucune réclamation ait été élevée contre cette reconnaissance. Les augures menaçans énoncés contre les conséquences de cet acte de justice ont été démentis par les faits ; et ces dernières clameurs de l'intolérance ignorante ont été se perdre et se confondre avec celles qui demandent et qui font maintenir, contre six millions d'Irlandais, des lois semblables à celles dont, en 1787, on réclamait l'abrogation en France, abrogation à laquelle s'opposaient alors les débris du Jésuitisme. Aujourd'hui, qu'après avoir subi l'arrêt de la justice éternelle, les proscripteurs des protestans, à leur tour, ont été proscrits ; aujourd'hui que, dans une position semblable à celle dans laquelle se trouvaient alors leurs victimes, ils demandent aussi la révocation de [illegible] qui les a frappés; à leur exemple, nous pourrions [illegible]

bas de leur requête : *La ligue, Philippe II, guerre contre Henri IV, Pyramide du Châtelet, Barrière, Jean Chatel, Malagrida, Girard, la Cadière, Le Tellier, La Valette, Escobar, arrêts du parlement, foudres du Vatican!* mais dédaignant des représailles, hélas! d'une désolante facilité parmi l'humanité, nous laisserons à d'autres des figures oratoires avec lesquelles on cherche à produire, par la surprise ou par la terreur, les effets que l'on désespère d'obtenir de la raison. Pour nous, nous ne voulons pour conseil et pour appui qu'elle et l'intérêt public ; nous n'en écouterons et n'en solliciterons pas d'autres.

Après plus de soixante ans de disparition, perçant sa tombe, moitié à l'abri des lois, moitié à leur insu, le Jésuitisme se remontre dans le monde, qui ne s'y attendait guère et qui le désirait encore moins; mais pendant les soixante ans qu'a duré son éclipse, un monde nouveau s'est formé et a pris la place de l'ancien. Comment le Jésuitisme, produit de l'ancien monde, s'accommodera-t-il du nouveau dans lequel il va se trouver transplanté, et comment le nouveau monde s'accommodera-t-il du Jésuitisme? Celui-ci peut-il porter de nouveau à la religion et à la société, des avantages correspondans aux services

que l'ancien Jésuitisme leur a rendus? Tel est le point de vue général sous lequel cette question nous a apparu : sous ce rapport, elle est, comme toutes celles que nous avons traitées, une question d'intérêt général et de civilisation. On a assez rappelé à la charge des jésuites *la mort de Henri IV, les arrêts des parlemens, Pascal et Escobar;* il est temps de sortir de ce cercle étroit et épuisé. A quoi bon parler de régicide? est-ce donc que le Jésuitisme moderne tuera les rois? il s'en gardera bien, il en sent trop le besoin : pour lui seulement il rabaissera les trônes par son fâcheux voisinage, et en les faisant participer à la défaveur qui l'enveloppe. Le Jésuitisme est trop bien averti par le passé, il est trop bien avisé par lui-même pour revenir au *molinisme* et *au probabilisme;* il se souvient de Pascal : laissons donc ces graves riens reposer dans la poussière des bibliothèques ; celles de notre temps n'admettent plus ces inutilités ; mais ce qui peut être de notre temps, c'est l'esprit toujours vivant du Jésuitisme, c'est l'usage que se préparent à en faire les mains qui l'ont ramené. Voilà ce qu'il importe à la société de connaître ; et, sous ce rapport, cette question s'agrandit de toutes les proportions de la société elle-même, car elle la touche dans toutes ses parties. En prenant la

question à ce niveau, nous avons été conduit, 1° à tracer un aperçu de l'histoire du Jésuitisme : ici il s'agit de lui ; il est devenu l'objet de l'attention générale ; il est donc indispensable, dans un ouvrage qui traite de lui, de dire ce qu'il est, ce qu'il a fait, et de donner au lecteur la somme des notions qui lui sont nécessaires pour l'appréciation qu'il doit faire du Jésuitisme et pour le jugement qu'il doit porter sur son rétablissement. Surtout il était important de faire bien connaître l'organisation intérieure de ce grand corps et le jeu de ses ressorts. 2° Le Jésuitisme étant un ordre *monacal* (1), le sujet a amené à traiter du monachisme en général, de son origine, de ses diverses phases, de la balance du bien et du mal qu'il a fait ; enfin, de l'action de la civilisation sur lui : cette lacune existait dans son histoire. 3° Le Jésuitisme est une question religieuse ; les questions de cette nature ont envahi la société ; elles s'y dénaturent en passant par des mains étrangères au maniement de sujets pareils. L'occasion a paru propre pour remettre à leur place des choses que la diversité des esprits et des intérêts en fait habituellement sortir, en opposant les vrais principes au vain bruit, au

(1) la Bulle de Clément XIV.

faux éclat des opinions et au cliquetis des paroles.

Qu'il soit permis de le dire : il faut de la résignation sociale, c'est-à-dire du dévouement au bien de l'humanité, pour entrer dans des questions qui atteignent la religion ou des corps ; avec elles, tant d'intérêts sont soulevés, tant de prétextes peuvent être allégués, tant d'exemples alarmans sont devant les yeux, tant d'intentions peuvent être imputées, tant d'exigences peuvent être réclamées à la charge de la profession de l'écrivain ! Si chez les simples individus la haine a quelque chose de l'infini, dans les corps elle est implacable, l'éternité ne l'assouvirait pas : où peut être la fin, lorsque chacun en particulier s'adjuge le beau côté d'une passion, et rejette sur le corps la responsabilité du mauvais, et de ce qu'elle renferme de répréhensible ? Le Jésuitisme vengea sur Port-Royal et sur la famille du grand Arnauld le plaidoyer de son père et les *Provinciales* (1). J'ai vu tout cela, et j'ai continué d'écrire : de quel prix serait la vérité, si l'on ne savait s'exposer à la dire que d'un poste de sûreté ? la vérité comme la gloire se complaît dans

(1) Antoine Arnauld, dans l'affaire de l'Université contre les jésuites, en 1594.

les périls. La tombe de l'ancien Jésuitisme m'a tenu séparé de lui ; la mienne ne tardera guère à me séparer du nouveau : l'un n'a pas pu m'atteindre, l'autre n'en aura pas beaucoup le temps; les circonstances me placent donc dans cette heureuse situation qui laisse à l'esprit toute son impartialité, celle qui autorise à dire : *Nec amicitiâ nec odio cogniti.* Ici l'intérêt général est tout, et le mien propre rien, absolument rien. L'un a toujours été présent à mon esprit, et l'autre pas un seul instant.

Au temps actuel, on est trop avancé dans la connaissance des choses, pour ne pas savoir mettre chacune à sa place. Ainsi, en laissant le monachisme dans le rang religieux que le catholicisme lui assigne, comme homme et comme Français, il m'est loisible de ressentir ce qu'une attention soutenue vers les moines, les religieuses et les jésuites, a d'inconvenant et de disparate avec les vastes sujets qui, de toutes parts, viennent s'offrir à l'esprit humain, le frapper par leur grandeur, l'étonner par leur nouveauté, l'attirer par leur utilité. Quand le monde, sortant une seconde fois du chaos, fait effort pour passer de l'ordre de la barbarie à celui de la civilisation, quand de toute part, se débarrassant des vieux langes d'une enfance pro-

longée, il revêt la robe virile, lorsque rayonnant de jeunesse, de clarté et de richesses, l'Amérique secoue les chaînes et dissipe les ténèbres de l'Espagne, comme le soleil se dégage des ombres de la nuit, lorsqu'elle monte sur la scène du monde, comme l'astre du jour sur son char de lumière, comment supporter sans douleur d'avoir à détourner ses regards d'un pareil spectacle, pour les reporter sur des moines et des jésuites? Cela pourrait-il être une occupation faite pour cette grande famille, dont les glorieux enfans naguère encore parcouraient triomphalement tout l'espace qui sépare Memphis de Moskow? Une pareille transition brise comme une chute profonde; on se sent passer des grandeurs de Rome aux petitesses de l'Empire grec, et l'on ne sait où placer des moines et des jésuites au milieu des monumens d'une gloire encore toute vivante.

CHAPITRE II.

Tendance de l'Europe vers l'idéologie religieuse. Dangers de cet état.

M. de Bonald a dit : *L'esprit religieux va croissant ; une inquiétude vague pousse les esprits vers de hautes contemplations, et empreint même la poésie d'une couleur mystique et religieuse, et tout annonce que la religion travaille d'un bout à l'autre l'ordre social.*

Ces paroles peignent très bien la tendance de l'Europe vers un mysticisme vague et indéfinissable, ainsi que l'espèce de fièvre religieuse qui la tourmente sourdement. Le mal vient de loin : indiquons sommairement son origine et ses progrès. La révolution éclate ; sa nature échappe à des yeux accoutumés à se fixer sur de petits objets, ou bien à ne rien voir du tout. Au lieu de l'étudier, beaucoup d'hommes trouvent plus commode et plus expéditif de crier *l'autel* et *le trône ;* le mot court de rang en rang, il devient un mot d'ordre, on l'inscrit sur des drapeaux, et les autels étonnés se sentent serrés par les classes dont l'exemple avait appris à les délais-

ser. Là commença cette recommandation que l'on retrouve dans toutes les bouches, et qui est devenue comme une formule obligée dans tous les actes publics, que la religion est le fondement des sociétés, chose très vraie quand elle est prise dans son sens naturel, et lorsqu'elle est contenue dans ses justes bornes. Alors encore il fut prononcé que le Jésuitisme aurait empêché la catastrophe, et que le rétablissement du bon ordre dépendait du sien; qu'en lui seul résidait le pouvoir de soumettre l'esprit rebelle de la jeunesse, et de la détourner des fatales nouveautés dont son absence avait facilité l'introduction.

Quand une main aussi vigoureuse qu'habile eut arrêté l'effort de la grande tempête, le même enseignement recommença avec une nouvelle ferveur; vrai dans lui-même, il se prête à toutes les positions; il n'y a de différence que dans l'application que chacun en fait à la sienne propre: alors l'autorité publique l'entendait comme *morale,* et les prêtres l'entendirent comme *culte.* Les opposans au nouvel ordre firent de même, et, profitant du rétablissement religieux contre l'établissement politique, ils insistèrent avec force sur le culte, et cherchèrent à le montrer en opposition avec les actes de l'autorité du temps, dans l'espoir de retirer à celle-ci toute la

faveur qu'ils voulaient faire retomber sur le culte lui-même, comme leur auxiliaire. Rien ne dispose plus les hommes, d'après un penchant qui honore leur nature, en faveur d'une chose, que les sévices brutaux et désordonnés. Quand les outrages tombent sur des choses dignes de respect, et en possession d'une longue vénération, alors ces excès atteignent tous les esprits; on se sent blessé comme elles; on partage leur injure, on rappelle des sentimens amortis; on raffermit ce qui est menacé de destruction, et les iconoclastes se trouvent n'avoir été que des restaurateurs : c'est ce qui était arrivé d'après les excès auxquels on s'était porté contre le culte catholique; il était sorti de ces épreuves plus vivant qu'il n'y était entré. Ce redoublement de vitalité n'avait pas échappé à l'œil pénétrant de l'homme, qui alors dirigeait tout; il entendait tourner cette disposition vers la morale, en lui rapportant la salutaire influence de la religion sur la société: heureux s'il ne se fût pas écarté de ce plan judicieux, et s'il se fût borné à couvrir le culte d'un bouclier impénétrable de tolérance et de défense contre toute nouvelle attaque.

Depuis 1814, les choses ont pris un cours déterminé vers le culte : un appel général et continuel au culte a eu lieu, le nom de la Providence

a été appliqué aux plus simples évènemens, le doigt de Dieu a été montré dans les actes que leur nature et l'esprit des acteurs suffisaient de reste pour expliquer : le singulier, l'imprévu ont été proclamés miraculeux : cette manie a tout infecté, on la retrouve partout; elle a donné raison au fabuliste (1), c'est pour notre temps qu'il a écrit... Rarement une chose de quelque importance vient sans un cortége complet ; les intérêts observent le marche du pouvoir, comme l'astronome celle des astres ! De toutes parts, il a été répondu à l'appel... La littérature a grossi le torrent, elle est devenue *providentielle;* les muses ont quitté les bords du Parnasse pour ceux du Jourdain, on les dirait transportées sur les rivages des fleuves de Babylone. Le théâtre s'éloigne de la Grèce et de Rome pour se rapprocher de la scène de Saint-Cyr(2); les arts, naguère tout guerriers, sont de-

(1) Par des vœux importuns nous fatiguons les dieux,
Souvent pour des objets, même indignes des hommes ;
Il semble que le ciel, sur tous tant que nous sommes,
Soit obligé d'avoir incessamment les yeux,
Et que le plus petit de la race mortelle,
A chaque pas qu'il fait, pour une bagatelle,
Doive intriguer l'Olympe et tous ses citoyens,
Comme s'il s'agissait des Grecs et des Troyens.

(2) Voyez en quel nombre ont paru sur la scène les sujets tirés de l'Histoire sainte ou des traits historiques

venus claustraux; les lieux qui resplendissaient des armes de Mars, les expositions publiques, étalent aux yeux les antiques voûtes, et les colonnes des basiliques, les sombres cloîtres et des cénobites dans la cendre et sous la bure. Les De Maistre, les Bonald, les Châteaubriand, les La Mennais (1), ont ouvert leurs écoles correspondantes

---

dans lesquels la religion joue un rôle réel ou supposé. Voyez aussi le ton de presque toutes les pièces de poésie; naguère elle était chevaleresque : le costume est changé; maintenant elle a revêtu l'habit religieux, et la lyre poétique porte presque toujours avec elle quelques cordes de celle des prophètes ou de Jérémie. Il n'est pas jusqu'à ces enfans chéris de la frivolité, les romans, qui ne se ressentent de la même influence; quelque personnage ou dénoûment religieux y sont de rigueur. Delille, Fontanes, et surtout M. de Châteaubriand, ont beaucoup fait servir leur talent à cette déviation du goût; et il est tellement vicié, qu'il y a eu émulation entre les arts pour reproduire *Attala et le père Aubri*, et qu'Attala a plus fait lire le *Génie du christianisme* que tout le reste de l'ouvrage.... Cela n'est pas étonnant de la part des femmes; mais de celle des hommes, c'est un signe évident de notre situation.

(1) Il faut bien se garder de confondre M. de La Mennais avec les dogmatiseurs dont nous avons l'incommode

[illegible] est compétent dans

[illegible] fait son état, de ce

à ce penchant vers la mysticité; l'un étale hardiment des doctrines bizarres qui amènent toutes les autorités au pied du Vatican ; l'autre plonge

---

dont il est le prêtre et dont il est pénétré. On peut ne pas partager ses opinions, ne pas lancer aussi facilement qu'il le fait l'anathème de l'athéisme; la foudre est toujours prête à s'échapper de sa main. Mais on ne peut pas lui disputer la vie chrétienne, l'instruction chrétienne et une espèce de géométrie chrétienne, qui lui fait tirer des conséquences rigoureuses des principes admis: Rousseau n'a pas procédé autrement. Avec lui, le christianisme admis, il faut en subir toutes les conséquences; tout ce qui s'en écarte, le blesse, le fait crier à l'athéisme et à l'indifférence, et, pour un croyant fervent à ce degré, toute indifférence est athéisme; car, pour lui, il y a athéisme toutes les fois que l'erreur est tolérée à côté de la vérité certaine et reconnue. Sans s'arrêter au mérite du fond de ce système, du moins peut-on dire que lorsqu'il parle de la religion catholique, M. de la La Mennais n'est pas un intrus, comme le sont tous ces prédicateurs mondains de poétique, de politique, de sociabilité chrétienne, qui, du milieu des dissipations du monde, de ses plaisirs, ou peut-être de ses voluptés et de ses intérêts, remplissent le monde d'amplifications tirées de l'empyrée ou puisées dans la nuit, ou tout-à-fait étrangères au christianisme véritable. Celui-ci n'est pas d[illegible], il s'en faut; il n'a pas été ense[illegible] re le monde; il est dans l'[illegible] 'y

les siennes dans une nébuleuse profondeur; celui-ci introduit le romantisme dans la religion de vérité, il fait des dogmes avec des fictions et

---

a qu'au Évangile. Il ne manquait à tout ce désordre que de voir les femmes s'y mêler, et elles n'y ont pas manqué. Mais contre le précepte de l'apôtre, qui ordonne aux femmes de se taire dans l'église, c'est toujours là qu'elles aiment le mieux à parler et le plus haut; ce sont elles qui, dans toutes les grandes contestations religieuses, ont fait le plus de bruit et qui ont montré le plus d'ardeur; et ce caractère ne paraît pas perdu parmi les femmes de notre époque.

A quoi songent ces fabricateurs de christianisme? Quel est ce christianisme bâtard, de fabrique humaine, ce christianisme de salons et d'académies? Insolence de l'esprit de l'homme; il ne peut s'élever au christianisme véritable, il faut qu'il le fasse descendre à la terre; il ne peut atteindre à sa vertu, il faut qu'il le rabaisse à ses infirmités propres; il ne peut soutenir ses vives clartés, il faut qu'il l'obscurcisse et l'enveloppe de ses ténèbres propres. Un culte préexistant au monde, un Dieu quittant le ciel, habitant la terre, la purifiant par son sang, nourrissant chaque jour ses fidèles de sa propre substance, tant de grâces et tant de menaces, tant de biens et tant de maux; et c'est sur le duvet, dans des cabinets dorés, emportés par des chars transparens, que l'on traite de cela. Ah! cela fait pitié; et je connois les colères de M. de La Mennais, comme je conçois Massillon, en dépit de la contradiction de la première

des émotions, il soulage le chrétien du fardeau des réalités terribles de l'Évangile, comme Delille, avec son genre descriptif, a soulagé les poètes du besoin de créer et d'inventer. *Ces gens ont tout gâté*, comme a dit La Fontaine. Un quatrième renvoie à l'athéisme toute tolérance, il veut que tout le monde brûle du feu qui circule autour de sa tête. Pendant ce temps, le Nord de l'Europe entendait une nouvelle hiérophante ; la mysticité étendait ses voiles sur un haut trône. L'Allemagne rêveuse tournait son infatigable application vers la contemplation méditative et religieuse (1); la Suisse recevait à la fois les méthodistes et les jésuites; cet asile de

---

partie de son sermon sur Noël avec la seconde, lorsqu'il dit: « Seigneur, revenez sur la terre une seconde fois, puisque la première n'a servi à rien. »

(1) Il suffit de voir les ouvrages et les systèmes qui viennent d'outre Rhin, c'est du spiritualisme tout pur. L'*extasisme* y domine; le thaumaturge prince de Hohenlohe est Allemand. Les livres de piété en usage en Allemagne rappellent les extases de sainte Thérèse, et souvent il s'en échappe de ces traits soudains et brûlans, que les mystiques ont appelés *oraisons jaculatoires*. Le protestantisme, peu chargé de dogme et de pratique, a dû, plus que le catholicisme tourner [illegible] spiritualité et la contempla[illegible]

paix civile et religieuse voyait renaître des contentions oubliées depuis long-temps ; et, pour tout combler, l'émancipation des catholiques a ramené l'attention de l'Angleterre vers des occupations tombées chez elle en désuétude, et comme perdues dans l'immensité des emplois que, depuis leur disparition, elle a donnés à son esprit. Tel est l'état visible et sensible de l'Europe par rapport à sa tendance religieuse : cet état est triste et dangereux ; il ne peut manquer de s'aggraver, si cette tendance malheureusement trop réelle dont parle M. de Bonald, continue d'être poussée avec le même défaut de discernement et de tempérance. Déjà il est facile de s'apercevoir des effets qu'elle a produits en sens contraires ; chez les uns, c'est une espèce de bigotisme mondain et politique dont le modèle n'existait pas encore ; chez les autres, c'est un éloignement chagrin, un état de défensive contre un envahissement croissant. Cette disposition a étendu sur la société un voile de tristesse ; elle a fait élever des doutes sur nos nouvelles vertus, et dans ses efforts elle n'a encore à montrer que des succès avortés. Le vague de cette tendance religieuse est un de ses plus grands inconvéniens : quand un objet est défini, il y a quelque chose de certain, l'esprit sait où se prendre, et où s'arrêter : ainsi, quand l'aria-

nisme attira sur lui l'attention de l'univers partagé sur la grande question de savoir s'il tenait sa religion d'un homme ou d'un dieu, car c'était là la question véritable, et des questions de cette nature n'admettent pas de milieu, l'objet de la contestation était précis et limité; mais quand les moines grecs, par inquiétude d'esprit, par bigotisme, par désœuvrement et par ambition, se furent mis à faire des hérésies sur tout; quand ils en furent venus à disputer sur l'essence de la lumière du Thabor, quel moyen resta-t-il de s'entendre, et de fixer un champ clos à la dispute? De même à l'époque de la réformation, la contestation roula sur des objets définis, et il put s'établir un langage commun entre les contendans, et des bornes fixes à la contestation; mais lorsque l'Angleterre se jeta dans les spéculations mystiques, et qu'elle écouta des songe-creux et des visionnaires, qui s'arrachaient mutuellement les feuillets de la Bible à l'appui de leurs rêves, les sectes pullulèrent, le langage usité céda à celui du peuple de Dieu, et d'extase en extase on arriva à ces guerriers enthousiastes qui, se croyant d'autres Machabées, élevèrent au pouvoir un chef brûlant comme eux de fanatisme, d'ambition, mais étincelant de génie, sur les débris des autels, des lois et du trône; ils furent

se perdre dans les essais impraticables d'un gouvernement impossible. Quand en France on eut assez disputé sur des questions que l'on n'entendait pas, et que l'on n'entendra jamais, Paris même, l'ingénieux Paris ne vit-il pas les jongleries de Saint-Médard; et, chose remarquable, le fanatisme de ces grossières illusions n'entra-t-il pas aussi avant dans des têtes magistrales (1), et n'y séjourna-t-il pas aussi long-temps qu'il put le faire dans le faible cerveau des femmes et des recluses ? Règle générale, rien n'échauffe davantage l'imagination, que le fait le vague ; elle est là dans son élément, par sa nature elle craint les limites, et par conséquent elle doit se complaire dans ce qui en a le moins, et ce sont les idées religieuses ; les occupations dogmatiques sont épuisées, on ne reprendra plus le monde à ce terme. Mais qui épuisera les objets qui remplissent un monde infini et indéfini, tel qu'est le monde religieux ? Qui épuisera l'imagination de l'homme, et la rangera sous une règle certaine dans des espaces sans limites ?

Rien ne fait sentir davantage le besoin de cette vertu que l'on appelle la *tempérance*, que la di-

(1) Beaucoup de magistrats marquèrent par leur attachement au Jansénisme. On peut dire que le parlement était janséniste.

rection des hommes dans cette carrière extra-humaine ; il ne faut ni les trop charger, ni les trop affranchir, il est meilleur d'amortir leur imagination que de l'exciter; et, pour leur repos et celui des autres, il faut les ramener vers les occupations civiles, et vers les choses qui tombant sous les sens, font trouver à la raison l'étoffe sur laquelle elle aime à s'exercer, et qui porte avec elle les principes du bien-être, de l'éclat et de la fécondité pour les sociétés humaines. Le Ciel n'a pas fait l'homme pour contempler, mais pour agir, non pas pour s'occuper sans cesse de ce qui se passe dans les régions qu'il ne connaît pas, mais pour se rendre heureux dans celles qu'il habite.

Que seraient des sociétés humaines dans lesquelles les occupations religieuses prévaudraient sur les occupations civiles? L'histoire l'apprend. L'empire grec s'abîme au sein des contentions religieuses; il ouvre les portes de l'Orient au mahométisme, il périt avant de finir de disputer. L'Angleterre, livrée à l'idéologie religieuse, devient une terre de maniaques, une pépinière de sectes, une peuplade de fous furieux, dont les excès inhumains dans leur insanité, ont arraché à l'historien de l'Angleterre, Hume, l'aveu qu'*à cette époque sa patrie était peuplée de fanatiques*. Est-ce au milieu de ce [illegible] pi-

ration du *père Peters*, que l'Angleterre a saisi le sceptre de l'Océan et la clef des trésors de l'univers? La France, plus éclairée, d'ailleurs mieux gardée par des mœurs plus douces, a eu le bonheur d'échapper à ces difformités; mais elle n'en a pas moins compté cent cinquante années de contentions envenimées pour des spéculations aussi indifférentes à son bien-être que l'étaient le jansénisme, le molinisme, le quiétisme, qui exercèrent si laborieusement les plus beaux génies du grand siècle, qui prirent tant de temps au grand roi, qui armèrent ses mains et celles de son successeur de tant de rigueurs, par lesquelles furent immolées tant de victimes à ces graves riens.

Rationabile obsequium vestrum, a dit l'apôtre, voilà la règle : que tout soit fait dans l'ordre de la raison et de la tempérance. Le ciel lui-même a allumé le flambeau, il ne nous demande pas l'hommage de son extinction; servons-nous-en pour marcher d'un pas ferme vers le lieu d'où nous l'avons reçu. L'homme est un être naturellement religieux : et comment ne le serait-il pas? il vit entouré de merveilles; lui-même est un mystère à ses propres yeux; il voit un ordre constant régir et maintenir toutes les parties de l'univers, et ramener dans un cours réglé les astres, les saisons, les fleurs et les fruits. Com-

ment séparer ce spectacle de l'idée de son auteur? Comment ne pas chercher, dans son intérêt propre, à captiver sa bienveillance, et à ne pas provoquer les effets de sa puissance? Que ce sentiment intérieur se manifeste par les signes au moyen desquels chacun, sous des formes différentes, a été appris à l'exprimer, le devoir de l'homme est rempli autant qu'il est en lui. Heureux celui auquel il a été donné de connaître la forme choisie par Dieu même. Qu'en suivant le même système, l'État, dans la vue d'une union tutélaire pour la société, invoque le nom et l'influence de la religion; jusqu'ici tout est dans l'ordre de la raison, dans celui du *rationabile obsequium*; mais hors de là, il n'y a plus que témérité, dépréciation de la divinité, mélange de choses étrangères l'une à l'autre, orgueil et appel à tous les genres de délire. Il tente avec Prométhée de dérober le feu du ciel, celui qui, sans mission reconnue, se rend l'interprète de ses intentions : où sont ses lettres de créance? par quelles voies, à quels titres a-t-il pénétré dans les tabernacles éternels, aux conseils de celui d'où descend toute lumière? Comment faire descendre aux débats des mortels l'Éternel, qui, ayant précédé la naissance de Lucifer, doit survivre à son extinction, voit rouler sous ses pieds des mil-

lions de globes lumineux, devant lesquels cette terre vers laquelle on prétend le rabaisser n'est elle-même qu'un atôme, et qui, sur un trône inébranlable, inaccessible au changement, a vu cent fois passer les peuples, les dynasties, et pour lequel les funérailles des nations et des empires ne sont pas un évènement (1)? Les intérêts de la

(1) Le véritable philosophe, celui auquel il est indispensable de revenir toujours, a dit dans la même fable :

Qu'importe à ceux du firmament
Qu'on soit mouche ou bien éléphant?
Parmi nous que venez-vous faire?
Partager un brin d'herbe entre quelques fourmis :
Et quant à votre affaire,
On n'en dit rien encor dans le conseil des dieux ;
Les petits et les grands sont égaux à leurs yeux.

Je ne connais rien de plus propre que ces vers à rabaisser l'enflure de cet orgueil qui fait intervenir le ciel dans tous les débats de l'humanité. Après un combat incertain, quand des deux parts on fait chanter le *Te Deum*, quand de part et d'autre on s'est adressé des réproches sanglans, quand on a pris réciproquement le ciel à témoin de la justice de son droit, comment assigner l'action de la providence, et la remercier d'une faveur qu'on ne peut pas constater? ne vaudrait-il pas mieux attendre qu'elle se manifestât par des signes évidens, et déclarés tels par les juges compétens? Si l'intention est de porter les hommes vers la religion par ces rappels, on se trompe ; on les en éloigne ; ils n'y voient plus qu'une vaine formule et une espèce de piége

terre forment avec ceux du ciel un mélange impur, et qui prend sa source dans l'orgueil de l'homme. D'ailleurs il ne faut pas enlever aux actes humains leur moralité; et quelle peut être celle des actions de la faible humanité sous la pression de la puissance divine? Hors les cas fort rares assignés par les dépositaires légaux de l'autorité divine, les allégations de cette nature doivent être soigneusement interdites, et leur répétition irréfléchie retentissant continuellement aux oreilles de la multitude, est propre à fortifier l'égarement qui entretient et nourrit la maladie

---

tendu à leur crédulité : *Assueta vilescunt*, cette règle est certaine. Le nom de Dieu est trop grand et trop saint pour être prodigué et mêlé à tous propos aux choses d'ici-bas; le silence l'honore plus que la répétition. Le grand Newton ne prononçait jamais le nom de Dieu sans découvrir sa tête : il était vraiment religieux de voir s'incliner devant l'auteur de l'univers la tête qui avait deviné le système de cet univers, et pénétré le plus avant dans le secret de l'ouvrage de celui devant lequel elle se plaisait à s'humilier. S'il a jamais pu être permis à un homme de rester debout devant Dieu, sûrement cet homme a été Newton.

Rien ne veut être mieux ménagé, dit La Bruyère, que l'occasion de parler des choses saintes. On pèche continuellement contre ce précepte.

qui, d'après M. de Bonald, *travaille d'un bout à l'autre tout l'ordre social.* La question se trouve très bien posée par ces paroles : Il est vrai, il est trop vrai qu'une maladie religieuse travaille le corps de la société ; le fait est trop certain. Ainsi il ne s'agit plus que de savoir si l'intempérance qui l'a produite, en continuant, ne l'envenimera pas, et si c'est travailler à la calmer, que de lui superposer le Jésuitisme. Il est probable qu'avec les choses telles qu'elles sont, il y en a bien assez.

CHAPITRE III.

Des religions dans l'ordre de la civilisation.

L'OBJET de la religion étant Dieu, et le sujet de la religion étant l'homme, il ne peut manquer de se trouver dans l'action de toutes les religions sur l'homme un poids équivalent à la distance qui sépare l'infiniment grand de l'infiniment petit. C'est là le point commun entre toutes les religions, car toutes sont les rapports de l'homme à Dieu ; mais, comme les religions sont fort di-

verses, pour évaluer leur puissance sur l'esprit humain il faut examiner les élémens dont elles se composent. Cette force n'est pas une chose simple et uniforme : des élémens fort divers peuvent entrer dans sa formation. Ce sont l'origine et la filiation prouvée des cultes, leur dignité, leur sainteté, l'espace qu'ils embrassent, les pompes qu'ils étalent, les solennités auxquelles ils appellent, leur histoire, le rang qu'ils occupent dans le monde, les moyens répressifs qu'ils portent avec eux, soit comme peines, soit comme récompenses, enfin la place qu'ils tiennent dans la civilisation respective des religionnaires.

Comme on voit, ceci n'est pas une simple thèse de théologie, mais une grave question de moralité, et que l'on peut traiter à part de toute considération de la vérité ou de la fausseté des cultes en eux-mêmes.

S'il s'agissait de leur vérité, je n'aurais pas à examiner.

Pour apprécier les hommes, il faut tenir compte de leur origine, de leur patrie, de leur éducation, de leur fortune, en un mot de tout ce qui constitue leur état dans le monde. Nous faisons de même ici à l'égard des cultes.

Dans le paganisme, le culte accompagnait la

civilisation, et ne la maîtrisait pas. En général, ce culte a été sans despotisme civil, quoiqu'en quelques lieux il ait admis des pratiques abominables et absurdes. Des dieux qui dérogeaient au point de descendre aux faiblesses humaines, ne pouvaient guère prétendre au despotisme sur la vie de l'homme. Quand on parle du paganisme, on entend plus généralement le culte de Rome et de la Grèce, comme ceux dont l'histoire repose sur des monumens plus fidèles. Ce que l'on sait des autres nous vient de ces deux pays; et, pour arriver jusqu'à nous, il a passé par mille traditions, objets légitimes du doute. L'Asie alors connue n'avait que des cultes doux, plus voluptueux que restrictifs, et surtout fort peu exigeans; la Perse fléchissait le genou devant l'astre du jour. Ministres de la plus excusable des idolâtries, ses prêtres n'imposaient que quelques principes d'une morale fort simple, et un petit nombre de rites peu gênans. Un culte dégagé d'observances légales est toujours un culte de liberté : les cultes pèsent plus par les rites que par les dogmes. Dans une vaste étendue, remplie d'une innombrable population, la Chine n'a pas de culte extérieur bien déterminé, ni constant dans ses formes; elle a plus de cérémonies que de culte réel; ce sont celles-

ci qui règnent sur la Chine. Au contraire le judaïsme hérissé d'observances strictes envahissait la société tout entière : chez lui, la loi religieuse forme la loi civile ; toutes les deux reposent sous la même sanction ; le prêtre est l'interprète de la loi, elle réside avec lui dans le sanctuaire ; l'arche d'alliance domine le trône ; les observances légales suivent l'homme dans tous les actes de la vie ; le couteau sacré est suspendu à son berceau, et le saisissant là, la main du prêtre ne lâchera son religionnaire qu'au bord du tombeau ; elle en scellera la pierre. Une religion entrée aussi avant dans tous les élémens d'une société doit la maîtriser : aussi, ni les siècles, ni le génie des persécutions déchaîné contre ses sectateurs n'ont pu effacer un seul linéament de l'empreinte profonde que les Juifs ont reçue de leur culte. L'airain garde moins fidèlement la forme que lui imprime le balancier en le frappant, ou celle que le feu lui donne en le versant dans le moule qui l'attend. Chaque Israélite paraît au milieu du monde comme la médaille vivante du culte de ses pères ; et, à cet égard, ceux qui habitent aujourd'hui les bords de la Tamise et de la Seine, se montrent encore les vrais enfans d'Abraham.

Le mahométisme fortement imprégné de judaïsme, mais se ressentant de la grossière igno-

rance qui a présidé à ce mélange, exerce aussi un pouvoir immense sur l'homme : ce pouvoir dépasse même celui que le judaïsme a exercé de son côté ; car celui-ci laisse à l'esprit de l'homme le libre exercice de ses facultés, au lieu que le mahométisme le lui enlève. Le mahométan semble se plaire à faire abnégation de sa raison aux pieds du prophète ; le juif s'est réservé l'usage de la sienne. Le mahométisme a détruit tout ce qu'il a atteint : l'Asie et l'Afrique ont vu disparaître leurs richesses sous la faux de ce culte destructeur ; elles ne sont plus que l'empire de la mort, habité par la stérilité et l'abrutissement ; au contraire, le judaïsme n'a rien stérilisé ; il renferme même des principes très actifs de fécondité : c'est de lui que l'esprit humain tient les modèles des inspirations les plus sublimes, et les paroles les plus majestueuses qui soient sorties des bouches humaines.

Le christianisme pénètre aussi très avant dans la vie de l'homme, il étend fortement sa main sur la civilisation : montrant, à ses deux extrémités, deux immensités opposées de récompenses et de peines, de biens et de maux, il ne peut manquer d'agir profondément sur l'esprit des hommes. Plus restrictif que le judaïsme et le mahométisme, aussi mêlé à la vie humaine que le pre-

mier, beaucoup plus que le second, il offre le singulier phénomène d'un culte plus fort, agissant avec moins d'efficacité, et d'une puissance plus bornée : l'explication en sera donnée dans un chapitre suivant; nous bornons ces indications aux trois grands cultes qui existent hors de l'idolâtrie, dont nous n'avons pas à nous occuper ici; elles suffisent pour faire ressortir les degrés de l'influence que les divers cultes ont exercée. Dans un moment, nous ferons l'application de ces principes.

CHAPITRE IV.

Nature du christianisme.

Qu'est le christianisme? le ciel s'ouvrant pour enseigner la terre, pour la purifier de ses erreurs, et la faire passer à la vérité inconnue d'elle; ou plutôt, c'est bien réellement le ciel lui-même descendu sur la terre, car le maître du ciel est venu y recevoir la naissance, l'hospitalité et la mort. Voilà le premier dogme et le fondement du christianisme; tout y roule sur ce principe :

hors du judaïsme, toutes les autres religions viennent de l'homme; le christianisme seul vient de Dieu, et de Dieu seul. Aussi, ces religions étant l'ouvrage de l'homme, il a conservé tout son domaine sur elles; au lieu que, dans le christianisme, rien n'étant de l'homme, il n'a qu'à croire et à obéir; c'est un palais au service duquel l'homme est attaché, sans y avoir aucun droit, parce qu'il n'a rien apporté à sa construction. Par une conséquence naturelle, la première exigence du christianisme est celle du sacrifice de la raison; elle n'y garde de liberté que pour constater le fait de la parole de Dieu: quand on est sûr qu'il a parlé, qu'a-t-on besoin d'en savoir davantage? à quoi servirait la raison de l'homme contre celle de Dieu, et Dieu serait-il obligé de soumettre la sienne à celle que lui-même a accordée? Qui se dit chrétien, doit se résigner à l'incompréhensibilité; il vit au milieu des mystères et des miracles. A force de les voir et de les entendre, on a fini par ne plus les apprécier ni les ressentir; mais les distractions nées de l'habitude, ne leur font pas perdre leur nature véritable. Après les mystères, vient cette chaîne immense de devoirs qui lie le chrétien depuis son berceau jusqu'à son tombeau; ces exigences le suivent partout, dans ses actes publics comme dans les plus secrets. Le même

salaire est attaché aux grandes et aux petites infractions : un verre d'eau froide peut ouvrir le ciel, et un coup d'œil les abîmes ! Cela est terrible, il est vrai ; mais regardez qui l'ordonne, et à quel prix il l'a commandé. Eh quoi ! celui qui a quitté les tabernacles éternels et la droite de son père pour se cacher dans la famille et sous le toit d'un artisan, afin de confondre l'orgueil, celui qui a terminé sa carrière par l'arbre de la croix, l'auteur de toute perfection, de toute pureté, n'aurait pas le droit d'exiger de ses disciples les sacrifices, les austérités dont il a offert le modèle volontaire ! un chef couronné d'épines reconnaîtrait des membres délicats ! le ciel se donnerait pour rien, ce qui a tant coûté au vainqueur de la mort, ne coûterait rien à l'homme ! Laissons là de pareilles pensées. Si ces vérités sont effrayantes, si elles terrassent les plus fermes courages, elles sont conséquentes à l'ordre du christianisme ; c'est une religion sévère et de proportion colossale ; son origine assigne son objet et sa destination ; ses dogmes et ses lois indiquent ce qu'il exige, ce qu'il promet, ce dont il menace, ce qu'il faut faire pour tout acquérir ou pour tout perdre. Le christianisme renferme un corps de doctrine complet, constant et conforme à lui-même, inaccessible à tout mélange hu-

main : par lui, l'homme est averti de son origine, de sa nature, de sa destination, de ce qu'il doit croire et de ce qu'il doit faire ; il est placé par le christianisme sous une discipline complète qui ne lui laisse la disposition d'aucune partie de lui-même. Le christianisme change toutes les notions que l'homme reçoit de la terre, pour ne lui laisser que celles d'un ciel épurateur : par lui, il apprend que le séjour si riant, si attachant de la terre, n'est qu'un passage dans une vallée de larmes, que la vie est un combat, la mort une délivrance, que son cœur ne peut se reposer qu'en Dieu seul, qu'un iota de la loi ne périra pas, que toutes les pompes de la terre sont des vanités, toutes ses richesses des fragilités, que pleurer est le bonheur, qu'être pauvre est la richesse véritable, qu'être maudit est un sujet de joie, et que le sein d'Abraham, toujours ouvert aux indigens, restera fermé aux heureux du monde, jusqu'à ce qu'un chameau ait pu passer par le trou d'une aiguille. Tel est le christianisme ; il a apposé le dernier sceau à ce redoutable enseignement, par la plus imposante image qui ait jamais frappé l'imagination de l'homme, celle de l'heure à laquelle le temps repliant ses voiles au sein de l'éternité, laissera le monde expirant en présence du souverain juge, précédé

par la chute des astres détachés du firmament, et prononçant sur toutes les générations écoulées sur la terre, un dernier arrêt de bonheur ou de malheur sans terme et sans remède, laissant l'éternelle justice régner seule sur ce qui fut le monde : tel est dans le christianisme le dénouement de la vie du monde; il a réservé majestueusement à celui qui l'avait créé, le droit et le pouvoir de l'éteindre. Concevoir le christianisme autrement, c'est le méconnaître. Il n'importe pas s'il s'accorde, dans cette exposition, avec les idées que nos intérêts nous en font concevoir : il s'agit de constater s'il est tel; et, pour se refuser à le reconnaître sous cette forme, il faut commencer par abolir l'Évangile, la tradition, les pères, les conciles, la série entière du double enseignement chrétien et catholique, toute la doctrine de la chaire sacrée, tant qu'elle ne s'est pas écartée de son caractère essentiel; et une pareille abolition n'est pas une petite affaire. Appuyés sur cette base vraiment solide, nous continuerons de peindre l'action du christianisme sur l'homme d'après ces notions, dont la raison nous défend de nous écarter. En cela, nous ne faisons pas de la théologie, ni des appréciations dogmatiques, mais de la logique, en tirant les conséquences rigoureuses de principes convenus.

CHAPITRE V.

De l'action du christianisme sur l'homme.

Quelle grande et imposante question! Pour la traiter dignement, il faudrait la voix puissante de celui auquel il a été donné de dire: *Audite, cœli, quæ loquor.*

Quelle est la source du christianisme? le ciel. A quoi se rapporte-t-il uniquement? à sa source, au ciel. Quel est son apanage? l'univers; le monde a été créé pour lui; il a précédé sa naissance, de la durée même de la Divinité, occupée de lui seul. Bossuet l'a fait contemporain du monde; ce serait en affaiblir l'idée, il vient de plus loin et de plus haut: sans doute cet admirable génie n'a voulu que marquer sa marche visible et extérieure, lorsque, d'une main hardie et sûre, il a suivi son cours depuis la création jusqu'à l'établissement de l'Église, auguste filiation qui lie le premier des humains au premier des pontifes chrétiens, et qui ne fait de tout ce que la terre a vu, de tout ce qu'elle enserre et de tout ce qui s'y passera, que des moyens et

des degrés pour arriver à cet établissement. Il semble voir les décrets éternels se dérouler depuis leur naissance jusqu'à leur accomplissement. Ainsi, voilà un culte qui, dès son principe, et par lui, renferme tout, absorbe tout : temps, hommes, choses, tout existe pour lui; hors de lui, il n'y a plus que le néant. Dans ce culte, l'histoire du monde n'est qu'une introduction pour la sienne propre. La transgression du jardin d'Eden prépare la réparation de l'arbre de la science. Déjà on la voit plantée auprès de l'arbre qui fut si fatal, et comme façonnée de son bois. La massue levée sur le front d'Abel figure l'immolation future du juste ; si les cataractes du ciel s'ouvrent pour noyer une race coupable, l'accomplissement à venir du christianisme fait préparer l'asile réservé à la famille conservatrice du dépôt sacré. Ainsi, création, déluge, patriarches, peuple de Dieu, déjà le christianisme s'approprie tout; tout ce qui paraît au dehors n'est que figures, en lui seul est la réalité. Plus tard, c'est pour lui encore que Moïse entraîne Israël hors de l'Egypte, qu'avec lui il fend les flots de la mer Rouge, qu'il frappe le rocher, qu'il habite le désert, que le Sinaï retentit de la voix divine, du bruit des tonnerres, et se couvre à la fois d'éclairs et de nuages, que la terre de Cha-

naan est livrée au peuple précurseur de ce culte, que les prophètes rendent des oracles, que Sion résonne de cantiques, que le roi inspiré de l'esprit divin tire de sa lyre ces chants que l'univers répétera jusqu'à la fin des siècles, que Salomon ajoute aux merveilles du monde, que le sceptre est conservé dans Juda, que les Machabées combattent, et que l'aigle de Rome fatiguée d'avoir parcouru le monde, arrête son vol sur la cité sainte, pour couvrir de ses ailes pacifiques un enfantement merveilleux, qui doit donner au monde un conquérant désarmé, qui, à son tour, placera son trône sur le capitole épuré par lui.

Dans cette série immense d'évènemens, il n'y a qu'un but, un seul fait, l'établissement du christianisme. Voilà sous quelles images le christianisme, comme origine et comme fait, se présente aux yeux des hommes. Quelle imposante généalogie, quels antécédens et quels ancêtres ! avec lui, c'est toujours vis-à-vis ce spectacle de grandeur que l'homme se retrouve ; il a peine à en soutenir la vue. Tout y est lié, tout s'y tient ; le premier anneau de la chaîne est caché au fond des cieux, le second est attaché au berceau du monde, le reste s'étend sur tout l'univers, pour se prolonger jusqu'à la consommation de

tout. Joignez à cela les cieux promis et les enfers ouverts, la ferme assurance que tout passera plutôt qu'une syllabe de la loi, l'abondance des grâces et celle des menaces, un enseignement qui renverse tout ce que croit, dit et fait le monde, l'abnégation d'elle-même imposée à la raison, un pontificat régulièrement organisé, d'une filiation si simple, si visible, si découverte à tous les yeux (1), depuis son auteur qui habite

---

(1) Il en est de même de l'enseignement du catholicisme. Le principe de l'autorité y est constant et clair; il faut tout adopter ou tout rejeter. L'eau bénite et l'eucharistie reposent sur le même principe d'autorité : l'enseignement de l'Église... Cet enseignement a beaucoup d'exigences, il est vrai, mais aussi il renferme beaucoup de commodités, en soulageant l'esprit humain du poids des discussions. Tout le travail du catholique se réduit à la connaissance d'un fait, celui de l'enseignement de l'Église : *le maître a-t-il parlé?* voilà tout pour lui. L'Église est pour le chrétien ce que J.-C. est pour l'Église; elle ne conteste pas avec lui, elle ne l'explique pas, seulement elle constate la réalité de sa parole, et demande aussi *si le maître a parlé.* Quand elle l'annonce au catholique, son autorité est pour lui ce que celle de J.-C. est pour elle-même ; car son autorité n'est pas la sienne, mais celle de J.-C. ; et comme elle se soumet à celle de J.-C., à son tour le catholique doit se soumettre à la sienne. *Le catholicisme est ainsi fait ;* une

les cieux, jusqu'à ce pasteur ignoré qui habite le dernier coin de la terre; cet homme, si faible par lui-même, si obscur pour les autres hom-

---

partie de sa beauté vient de la clarté de son principe d'autorité, beauté dont sont privés les cultes dissidens. Sous ces rapports, le concile de Trente est le bienfaiteur et comme l'instrument du triomphe du catholicisme; ce concile et celui de Nicée sont les deux grands actes du catholicisme. A Nicée, le catholicisme réclama un Dieu pour père, et déclara lui seul digne de l'être: noble orgueil, et fait pour lui! A Trente, il a exposé sa généalogie, ses titres et ses dogmes; il a ouvert et fermé le livre des sept sceaux, il a préludé au dernier jugement, en plaçant à la droite tout ce qui le suit, et à la gauche tout ce qui s'écarte de lui. Une religion aussi nette est fort commode par la nature de l'esprit humain. Avec elle tout est à prendre ou bien à laisser; et une religion sûre d'elle-même ne doit pas procéder autrement. C'est avec cette clarté, coupant tout accès ou toute retraite au doute, que l'on conduit rigoureusement et efficacement les hommes: ceux-ci ne désertent que lorsque les rênes flottent; quand elles sont tenues haut, ils marchent. Je conçois très bien, dans l'ordre intellectuel, à part des principes de la foi, l'attachement d'un catholique, homme de raison et de géométrie, à son culte; où trouvera-t-il hors de lui un édifice de proportions plus élevées, plus régulières, plus majestueuses, construit par une main plus noble, et destiné à une fin plus grande et plus durable?

mes, mais assez connu de Dieu pour que sa parole ouvre les cieux et ferme les enfers, dispose des trésors éternels, et, plus forte que Dieu même, à son appel le fasse descendre sur un autel. Avec quel poids immense doit agir sur l'homme la religion qui, chaque jour, incorpore la Divinité avec l'homme, et le rend son vivant tabernacle! Or, voilà le christianisme : il est ainsi fait. A quelle distance d'influence ne doit-il pas laisser les autres cultes! Aussi, voyez ce qu'il produisit à son apparition. Etranger à la force qui a fondé le mahométisme, et qui a donné au judaïsme ses domaines temporels, le christianisme n'a reçu ses accroissemens que de son action sur l'esprit humain; il paraît, le monde change de face : l'esprit des hommes se tourne tout entier vers lui, les mœurs se refont sur son modèle; les talens et les arts accourent pour le défendre, le propager, ou le décorer; l'Olympe tombe aux pieds de ses nouveaux autels, et les maîtres du monde viennent lui demander un asile pour leur pouvoir, étranger, sans lui, à l'état du monde prêt à leur échapper. Sûrement cela est grand, et ne peut qu'attester la présence d'une force immense; et cependant ce n'est que l'effet naturel des élémens du christianisme, qui renferme en lui le principe de cette force; elle est si grande que,

pour ne pas imposer à l'homme un fardeau qui l'écrase, pour que la terre n'ait pas pris l'aspect d'une Thébaïde, il a fallu qu'il se soit rencontré des causes qui ont amorti son action, et qui l'ont rendu compatible avec les sociétés, telles que nous les voyons : nous dirons quelles elles sont. Le monde a été menacé de l'anachorétisme; il a pu être peuplé de ces hommes, dont l'Église dit qu'il n'était pas digne; telle était la force de l'institution, et c'est dans leur principe qu'elles agissent avec leur énergie native... mais les degrés de leur influence ne changent pas leur nature et leur essence; elles restent ce qu'elles sont. Si la plupart des chrétiens vivent de manière à ce que, d'après ce qui paraît au dehors, on soit embarrassé d'assigner leur culte, si les drapeaux du christianisme ont l'air de compter plus de volontaires que de vrais soldats; immobile au milieu des vicissitudes humaines, il reste le même comme son auteur, et inébranlable comme la pierre sur laquelle il est fondé. Cet état est singulier, il est vrai; il n'a encore appartenu qu'au seul christianisme : un culte séparé pratiquement de ses sectateurs est un grand phénomène. Plus répressif que le judaïsme et le mahométisme, mille fois supérieur à eux sous d'autres rapports, cependant le christianisme a pénétré moins avant

dans la vie humaine. Il y a là une contradiction apparente; elle est de nature à occuper fortement l'esprit. Les chapitres suivant sont destinés à l'expliquer.

CHAPITRE VI.

De la modification de l'action du christianisme par la civilisation.

Nous voici hors de la théologie; nous rentrons dans une discussion purement humaine : il s'agit de savoir pourquoi un culte éminemment réprimant ne réprime pas autant que d'autres qui le sont moins. Ici il n'y a plus que de la moralité, de la logique examinant la conformité des principes avec les conséquences, et de la géométrie calculant les diverses proportions des lignes, relativement à leurs effets. La justice exige qu'on ne nous transporte pas sur un terrain qui n'est pas celui dont nous avons fait choix : ici nous ne sommes pas en chaire, seulement nous avons le compas à la main.

D'après ce qui a été dit au chapitre précédent, le christianisme doit, par sa nature, peser sur

l'homme d'un poids immense; il écrase son esprit, il confond sa raison, il enchaîne ses pas. Après cela que reste-t-il pour la liberté? Le chrétien est le captif de son culte : celui-ci ne tend qu'à détacher l'homme de la terre; il en fait une vallée de larmes. Le père véritable est le père céleste; pour aller à lui, il faut abandonner les père et mère terrestres, et dire à ses frères qu'on ne les connaît pas. Il n'y a qu'un royaume véritable, celui qui n'est pas de ce monde; la richesse est ce qui en ferme le plus sûrement l'entrée, les pleurs l'ouvrent, les souffrances y préparent, la simplicité y conduit. Toutes les notions humaines disparaissent ou sont confondues par cet enseignement; une vigilance de tous les instans sur lui-même est ordonnée au chrétien, l'ennemi veille autour de lui et l'assiége, la mort est toujours prête à le surprendre; l'œil de la divinité le suit en tout lieu, pénètre les replis de son cœur; une main cachée inscrit tout sur un registre qui lui sera représenté au jour attendu; le juge suprême ne quitte jamais le tribunal; une distraction peut conduire à une perte irréparable; un éclair de satisfaction illicite traversant son cœur, peut y laisser une blessure incurable; l'honneur de la vie humaine, attribué par le monde à la dignité paternelle, est porté à la

blancheur virginale, et les jouissances tolérées ne sont plus que des indulgences accordées aux infirmités dont une nature mortelle ne peut pas être tout-à-fait dégagée.

Des principes de cette nature précipitent l'homme dans les déserts ou règne seule la pénitence, et dans les bras des ministres d'un pouvoir aussi redoutable. Dès que la terre est une vallée de larmes, ces lieux solitaires où l'homme, après avoir dit au monde un éternel adieu, écrit sur le seuil de sa porte, *je suis mort*, et vit en face des images du trépas, sont le séjour naturel indiqué par ce culte (1). L'homme, toujours poursuivi par une perplexité déchirante, suspendu entre le ciel et l'abîme, sans cesse en doute sur son sort éternel, doit s'attacher à celui qui peut l'assurer, comme le criminel embrasse l'autel qui le protège contre la justice humaine. Pour le chrétien, le prêtre est un autel protecteur contre le bras d'un Dieu qui se montre presque toujours armé de foudres inévitables. En communiquant au prêtre les pouvoirs du ciel, en le rendant le dispensateur de ses dons, le christianisme a fait le prêtre infiniment fort,

(1) C'est l'inscription des cellules de la Trappe.

en comparaison du chrétien ; il a créé pour celui-ci un besoin immense de recourir à celui d'où il peut attendre la jouissance de tant de biens, ou la préservation de tant de maux. Le pouvoir des hommes sur leurs semblables ne se forme pas d'autres élémens : récompenser ou punir, voilà la source. Si ce principe régit les choses périssables d'ici-bas, quelle force ne doit-il pas avoir pour les choses qui ne peuvent périr, et qui conduisent au terme d'où l'on ne rappelle pas, et au séjour d'où l'on ne revient point !

Si l'on veut me contester ces bases et les taxer d'exagération, je demande, 1° si elles s'écartent en aucun point de la ligne rigoureuse de l'enseignement chrétien ; 2° si ce n'est pas ainsi qu'à son début le christianisme a agi, et si ce n'est pas ainsi qu'il nous est représenté tous les jours ; 3° si le ministère ecclésiastique ne renferme pas toutes les attributions que je viens de montrer ; 4° si l'un des premiers dogmes du christianisme, puisqu'il est rempli de mystères, n'est pas l'abnégation de la raison aux pieds de la foi ; 5° si le prêtre n'est pas le juge de cette foi. Qu'on se demande si, de la réunion de ces élémens, il ne sort pas, dans le christianisme, un poids immense d'autorité de l'ordre religieux sur l'homme et sur

l'ordre civil. Ici, nous rentrons dans la question annoncée par l'intitulé de ce chapitre : voilà un culte armé d'un pouvoir immense, et qui agit peu sur le sujet que la nature lui assigne : voilà un culte beaucoup plus répressif que le judaïsme et que le mahométisme, et dont l'influence dans l'ordre de la vie morale, reste cependant au-dessous de celle de ces cultes inférieurs. Là est le problème, essayons de le résoudre ; pour y parvenir, rapprochons les uns des autres les trois grands cultes dont nous avons tracé l'esquisse.

Les juifs étaient une peuplade étrangère au sol sur lequel ils vivaient, l'Égypte fut leur asile et non pas leur patrie ; des maîtres ombrageux s'effrayèrent de leur multiplication : elle a causé les mêmes embarras partout où ils se sont établis ; il y a dans cette race un principe de multiplication, comme de déperdition parmi les mahométans. Bientôt, il fallut fuir de l'Égypte, ou périr par des embûches savantes. *Sapienter opprimamus eos*, dit Pharaon. Moïse entend ces paroles, et, délégué du maître véritable de ce peuple, il lui fait traverser les flots entr'ouverts, il guide ses pas dans le désert, il le nourrit de rosées substantielles inconnues à ces lieux arides, il le désaltère à des sources taries depuis son passage. La terre de Chanaan est livrée à ce peuple ; il ex-

termine ses habitans; mais, arrivé dans son domaine, il s'y renferme; il devient étranger au reste du monde; pour préserver sa foi de toute atteinte, il doit préserver son sang de tout mélange. Le gouvernement de Dieu sur lui est visible; juges et rois, prophètes élisant, déposant, consacrant le prince, tout vient de Dieu, tout se rapporte à lui. L'arche vit au milieu de ce peuple, le livre de la loi fait toute l'occupation de son esprit et de sa mémoire. Ce peuple n'a guère d'affaires au dehors, toutes celles du dedans roulent sur la loi, se règlent par la loi et par ses ministres. On sent qu'un peuple saturé de son culte, sous une discipline sacrée, stricte et toujours agissante, qui ne néglige aucun détail de la vie, doit éprouver de sa part, pendant un long espace de temps, un empire prodigieux: aussi l'histoire des juifs n'est guère que celle de leur culte; il en occupe la partie la plus considérable et la plus élevée, il en est la source, et tout le reste une émanation. Le peuple hébreu a pu dire de son culte ce que saint Paul dit de Dieu même: *In illo vivimus, movemur, et sumus.*

Le mahométisme a procédé autrement, mais il a fini de même.

Dès le début, il a débordé à la fois sur l'Asie, l'Afrique, et une partie de l'Europe; l'idiotisme

religieux ayant tout corrompu chez les Grecs, ouvrit ces contrées confiées à leur garde, et lui aplanit les chemins ; le glaive fut le coadjuteur de l'Alcoran, et l'extermination marcha de front avec le culte. Le mahométisme ne sait que tuer qui ne se range pas sous sa bannière ; avec lui point de composition, il faut passer par le glaive ou sous le turban. Arrivé au terme de ses destructions, le mahométisme s'est arrêté ; la nature a sagement voulu que détruire ne fût pas le moyen de propager ; on a vu le mahométisme passer subitement de la plus dévorante activité à un quiétisme complet ; depuis plusieurs siècles, il est en calme plat. Ce culte s'étend sur les contrées méridionales ; elles invitent leurs habitans au quiétisme contemplatif ; leur imagination s'y nourrit d'illusions, comme imprégnée des douceurs du climat et des parfums qu'il fait naître spontanément autour d'eux : dans cette situation physique et morale, les mahométans sont retombés sur leur culte du poids de toutes leurs facultés, ils s'y sont concentrés ; et rien ne fortifie davantage l'empire d'un culte, qu'une pareille disposition.

C'est juger bien incomplètement l'influence d'un culte, quant à son effet, que de ne le considérer qu'en lui-même ; il faut de plus tenir compte de toutes les circonstances qui peuvent

agir sur ses sectateurs; ils ne peuvent se soustraire à leurs influences, et à la longue celles-ci modifient non pas l'essence du culte, ce qui est impossible, mais son action, ce qui est inévitable; alors le changement ne vient pas du culte, et ne l'atteint pas, mais il vient du religionnaire, et atteint celui-ci, mais lui tout seul. Cette distinction est essentielle à observer, elle frappe d'évidence dans la question actuelle. L'imprimerie, les colonies, le grand commerce, et les autres fortes occupations qui portent l'esprit de l'homme vers mille objets divers nécessaires au maintien des grandes sociétés, manquaient chez les juifs et les mahométans; chez eux, point de grandes relations sociales, des langues et des littératures presque incommunicables, point de théâtres, peu d'arts, quelques-uns proscrits, un livre unique, source de tous les autres, ou bien en dispensant, par conséquent nulles distractions. Mais comme l'esprit de l'homme ne peut pas plus rester sans occupation, que son cœur ne peut être sans mouvement, comme tous les deux craignent également le vide, par toutes les circonstances exposées plus haut, l'esprit des juifs et celui des mahométans ont été également tournés vers leur religion, et concentré dans elle; leur civilisation vient d'elle; elle agit donc à la fois avec sa

force propre et avec celle de la religion dont elle est l'ouvrage; il y a entre elles action et réaction pour l'affermissement de l'empire religieux. Par conséquent, dans toutes les questions d'influence des cultes, il faut dépasser la question purement religieuse, il faut en quelque sorte sortir du culte, et pénétrer dans la civilisation, pour assigner la part à l'action de celle-ci; le principe de la solution du problème que nous nous sommes proposé, réside là; l'examen des diverses phases de l'influence du christianisme va en fournir la preuve. Il paraît, le monde change de face; une voix de persuasion et de terreur frappe à la fois les hommes; ils abjurent, et se précipitent dans les austérités, ou fuient dans les déserts; les temples consacrés jusque-là à célébrer des fêtes, deviennent des asiles pour la pénitence humiliée et tremblante. Alors paraissent les Paul ermite, les Antoine, les Pacôme, les Siméon stylite; alors l'institution a toute sa force, la foi toute son énergie, et le prêtre toute la puissance de cette foi; alors aussi un prêtre répond au ministre d'un empereur(1), qui lui reproche la liberté de ses paroles: *Peut-être n'avez-vous pas encore rencontré un*

(1) Saint Basile au préfet Modeste: *Forte in episcopum nunquam incedisti.*

évêque (1); alors un autre évêque fait sortir un empereur, du sanctuaire réservé aux seuls prêtres, et le relègue dans la foule des fidèles; alors, appuyé sur la force de son ministère, cet évêque y puise celle de lui demander compte du sang versé à Thessalonique, et de lui imposer la pénitence du roi repentant d'Israël. Pour dire à Clovis, *mitis depone fera colla, Sicamber! Fier Sicambre, abaisse ton front humilié*, il faut qu'une institution touche encore à son principe, et que ses ministres soient revêtus de la plénitude du pouvoir qu'alors elle possède (2). Mais pour la conservation de ce pouvoir, et pour celle de son influence, il faut aussi la conservation des mêmes mobiles, et le concours des mêmes circonstances. Une multitude de causes ont contribué, dans le christianisme, a atténuer cette influence native.

La première est sa propre perfection : le chrétien est l'homme parfait; mais l'homme parfait est un être privilégié, et, par conséquent, un être fort rare. Ce qui est vrai en morale, l'est

(1) Ne semble-t-il pas entendre M. de La Mennais?

(2) Dans ce temps, on n'eût pas interrompu le service divin pour annoncer la prise d'une ville, comme cela eut lieu sous Louis XIV, pour annoncer la prise de Philisbourg par le Dauphin; alors le temporel disparaissait et rentrait dans le néant devant le service de la divinité.

encore bien plus vis-à-vis d'une religion qui tend à rendre l'homme religieux vil à ses propres yeux, à ne lui donner de mérites qu'autant qu'il refuse de s'en reconnaître à lui-même, à transporter tous les mérites de l'homme au chrétien. Une religion de cette nature place l'homme au-dessus de l'humanité; elle est trop forte pour sa faiblesse; elle pose le chrétien entre une surface de religion ou *la trappe;* elle exige un sacrifice entier, et l'humanité ne sait guère les faire qu'à moitié. Pour satisfaire les aspirans à cette perfection, il a fallu le monachisme, c'est-à-dire la séquestration du monde; car dans celui-ci, où se rencontre cette perfection? parmi des hommes d'une trempe particulière, ou que la fortune dispense des soins qui absorbent le temps et les pensées de l'humanité presque tout entière. Ce sont des ducs de Beauvilliers, des Fénélon, et quelques autres bien rares; et ces hommes encore, quand ils sont dans le monde, n'y ressemblent-ils pas à des étrangers ou bien à des censeurs? Il existe donc au milieu même de l'humanité un *courant* qui contrarie et qui atténue l'empire complet du christianisme. Ce principe d'atténuation vient de sa nature même, de son intérieur; il en est d'autres qui viennent du dehors, et qui ont aussi agi sur lui avec beaucoup de force.

Les Juifs ont exterminé les Cananéens; les Mahométans ont tué tout ce qu'ils ont atteint; ces peuples se sont conduits sur leur sol comme les Espagnols sur celui de l'Amérique : les voilà donc maîtres absolus, réduits en nombre, et sans possibilité de mélange. Rien de plus commode pour la durée et la plénitude de la domination. Il en a été autrement avec le christianisme : par lui-même, c'est une loi de douceur, et il est tombé sur des peuples de mœurs plus douces; il n'a pas tué, il a converti; il n'en voulait pas aux corps, mais aux esprits, parce qu'il est tout spirituel, et qu'il agissait suivant sa nature. Il ne se faisait point recevoir à la pointe de l'épée, comme le mahométisme; mais il combattait avec le glaive de cette parole qui pénètre jusqu'à la division de l'âme. Il n'a demandé que la conviction de l'esprit et l'hommage du cœur, au lieu que l'autre, semblable aux brigands sortant d'une embuscade, a demandé *la foi ou la vie*. Cette tolérance humaine a fait la destinée de l'empire du christianisme, comme influence sur la vie de l'homme. Aussi, ayant laissé vivre tout le monde, a-t-il eu affaire à tout le monde; il a toujours eu en face une multitude, et le premier point d'arrêt du pouvoir c'est le nombre. Les autres cultes ont commencé par se délivrer de cet embarras. Voilà

donc le christianisme en présence d'un nombre fort grand, qui se multipliait par chacune de ses conquêtes, et qui par là même affaiblissait son action. Le judaïsme et le mahométisme s'étaient attachés à des terres et à des temps d'ignorance : le christianisme s'est déployé dans des temps et sur des terres de lumières, sur celles de l'univers qui en avaient le plus. Le flambeau n'était pas encore allumé quand le judaïsme parut, et le mahométisme l'éteignit. Le christianisme avait précédé les invasions des barbares : il régnait dans les grands foyers, où les lumières brillaient du plus vif éclat, Rome, Athènes, Constantinople, Alexandrie ; ceux-ci furent atteints plus tard par les barbares, et lorsque le christianisme avait déjà ouvert mille asiles aux sciences. Par là, le christianisme rencontra dans les mêmes mobiles, chose singulière, un moyen de conquête, et un autre de répression pour sa propre influence ; il marcha, comme le fait le monde, entre deux forces, dont l'une attire, et l'autre repousse. Le judaïsme et le mahométisme ont anéanti tout ce qui n'était pas *eux*. Le christianisme n'a rien brisé ; de sa nature, il n'est pas *iconoclaste ;* il s'est placé au milieu des arts, des sciences, des affaires, de la politique, des guerres, des souvenirs anciens : il a appelé les premiers à lui ; il a cherché à donner des règles

aux secondes, et des freins d'humanité à la troisième. Il a purifié les temples, mais il ne les a pas détruits, comme avaient fait les juifs et les mahométans. Ce culte a donc été conservateur; mais, qui conserve et se donne des appuis pris hors de lui-même, se donne aussi des besoins de ménagement, et partage son influence avec celui dont il reçoit l'aide. L'influence du christianisme a dû se ressentir de ces emprunts. De plus, le christianisme organisé plus socialement, par là même qu'il n'est pas de ce monde, et qu'ainsi il laisse aux sociétés humaines pour elles-mêmes toutes leurs facultés, n'a pas prétendu au pouvoir comme l'ont fait le judaïsme et le mahométisme. Le sacerdoce chrétien n'a pas été revêtu du pouvoir sur les couronnes, comme les grands-prêtres juifs, ou les muphtis turcs; chacun a conservé son domaine, et ce n'est que par une corruption réprouvée par lui-même, que des prélats ont porté la main sur Louis-le-Débonnaire, et que des papes ont levé des verges sur d'autres princes. Le christianisme étant donc placé au milieu d'hommes très nombreux et très occupés, a perdu graduellement son influence: celle-ci s'est réglée d'elle-même sur les progrès croissans des occupations humaines. Il y a trois grandes époques: 1° depuis l'établissement jusqu'à Constantin; 2° de Constantin jusqu'aux

grandes découvertes du 15e siècle; 3° depuis le 15e siècle jusqu'à nous. Qu'on examine quelle a été, à ces trois époques, la puissance active du christianisme, et l'on verra si elle ne s'est pas régulièrement proportionnée à l'état de la civilisation. Elles ont toujours marché à hauteur; et ce qui achève la démonstration est le contraste de ce qui se passe dans les contrées du nord et dans celles du midi de l'Europe. Les premières sont très moralement religieuses : chez elles, l'homme paraît presque en dehors du culte; ses signes s'y montrent peu; les observances légales sont légères et rares, les prêtres en petit nombre, et peu occupés; les temples solitaires ou silencieux. En revanche, les affaires sont en grande activité; les ports, les ateliers sont pleins. Au contraire, dans le midi, ce sont les églises qui sont pleines et les ateliers qui sont déserts; ce sont les prêtres qui sont occupés, et le peuple qui ne fait rien (1) : aussi l'influence du prêtre y est-elle fort grande, tandis qu'au nord elle est insensible. Le

(1) Dans le christianisme, et par ce mot j'entends le catholicisme qui est le christianisme intégral, les observances légales sont très nombreuses. Dans le dernier siècle, les pays organisés avec le plus de régularité et à la fois de modération comptaient 73 jours de repos fériés, ou la

même effet se représente aux États-Unis, pays où les occupations civiles ont prévalu sur les occupations religieuses. Le temps amènera le même

---

cinquième partie de l'année, sans compter les fêtes patronales; et 147 jours d'abstinence ou de jeûne, ou plus du tiers de l'année. Dans la primitive Église, l'abstinence et le jeûne avaient lieu pendant l'Avent; ce temps et celui du Carême, ainsi que les approches des solennités principales, étaient consacrés à des exercices de piété très fréquens, prolongés et rigoureux. Une grande partie de l'année se passait donc uniquement dans l'exercice du culte. Mais comment des sociétés nombreuses et occupées peuvent-elles se concilier avec cet emploi du temps? comment Londres s'arrangerait-il d'une pareille suppression de travail? Il est bien évident qu'alors il faut que le culte ou la société cède. A mesure qu'on lit l'histoire des premiers siècles chrétiens, on voit ce résultat arriver, le culte et la société commençant par marcher ensemble, et se séparant peu à peu par l'influence des occupations civiles. Il est dommage que l'histoire de ces temps n'ait pas été écrite avec quelque philosophie, c'est-à-dire avec l'observation judicieuse des causes et des effets; elle nous aurait appris quel était le degré véritable de la virilité d'esprit et de cœur des hommes de ce temps, celui qu'ils donnaient aux soins de la société, l'état de celle-ci, et si, lorsque les empereurs furent réduits à salarier des corps de barbares pour se défendre contre d'autres barbares, ce ne fut point parce que leurs sujets passaient le temps dans les églises, et parce que, parmi eux, les recrues pour les cou-

résultat dans l'Amérique espagnole, qui va passer des habitudes monacales dont sa métropole l'avait infectée d'après son exemple, à la plénitude de la vie sociale qui se forme par la pratique des occupations afférentes au bien-être de la société. Les hérésies, les schismes, les interminables disputes, et surtout la matière bénéficiale, ont aussi beaucoup contribué à affaiblir l'influence du christianisme. Rien ne diminue plus l'autorité que les contestations avec elle et entre elle-même : la foi s'attiédit par le doute, et ces contentions n'étaient que des appels au doute. Aussi, quand la foi a été affaiblie, les hérésies et les schismes ont fini; chacun est resté sur son terrain, dans l'impuissance réciproque de l'un contre l'autre. De son côté, la matière bénéficiale a comme déplacé le sujet du christianisme : au

---

vens étaient devenues plus faciles que pour les armées; on peut le croire, d'après ce que les mêmes pratiques ont fait des Espagnols, des Portugais et des Napolitains: voyez aussi où le bigotisme a conduit les Turcs. Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets; la nature humaine est la même en tout pays : on le voit actuellement dans l'Amérique et à Saint-Domingue. Qu'ont de commun les hommes de ces climats avec leurs devanciers et avec eux-mêmes depuis qu'ils subissent les influences d'autres institutions ?

milieu de ses domaines terrestres, il a cessé d'habiter les cieux, il a paru fixé sur la terre, et devenir de la terre; mais on ne commande pas *de la terre*, avec autant d'autorité qu'on le fait *du ciel;* mais des prêtres poursuivant la jouissance des biens terrestres avec âpreté, se les arrachant sans pitié, n'imposent pas comme le prêtre qui ne poursuit que le vice, ou qui ne travaille qu'à arracher l'ivraie du champ du père de famille. Il y a deux hommes dans le prêtre sortant de devant un tribunal et des juges humains, et dans celui qui descend du tribunal sur lequel il a représenté le souverain juge. Rien de cela ne s'est rencontré dans les deux cultes que nous avons confrontés sous leurs rapports d'influence humaine avec le christianisme. Il est donc évident qu'il a dû en être autrement de la sienne que de celle des autres : on ne voit pas, dans les autres cultes, le sectaire leur demander de se modifier, de s'atténuer pour lui, de se mesurer sur lui, comme a fait le sectateur du christianisme, et comme il est obligé de le faire, en suivant les degrés de la civilisation; car, hors de son inflexibilité dogmatique et morale, mais comme continuité (1) d'observances légales,

(1) Personne, je l'espère, ne se méprendra sur le sens de ces paroles.

le christianisme est incompatible avec les sociétés très occupées. Cette conséquence amène à reconnaître que les modifications à l'action du christianisme sont provenues de la civilisation; de plus, elle autorise à dire qu'elle continuera de modifier son influence. Les chapitres suivans achèveront d'éclaircir tout ceci. *On retrouvera* le même effet à l'égard d'une des principales institutions du christianisme, le monachisme, commencé avec la ferveur de l'institution, et miné graduellement par la civilisation.

CHAPITRE VII.

Effet comparatif de la religion et de la civilisation sur la société.

Le chapitre précédent a montré l'action des religions subissant, par une pente inévitable, celle de la civilisation, et s'élevant ou s'abaissant d'après les degrés de celle-ci; il y a eu entre les deux influences des alternatives de supériorité. On a vu la civilisation surmontée et comme domptée par la religion, et un résultat à peu près général a fini par attribuer la domination définitive à la civilisation : c'est la première branche

de cette question ; la seconde est celle-ci : Qui de la religion ou de la civilisation a agi plus efficacement ? Pour la résoudre, allons-nous nous régler sur des adages vulgaires, sur des allégations répétées sans terme comme sans réflexion ? les répétitions, on le sait, coûtent moins que les réflexions, et une populace de raisonnemens sans bases et sans discernement ne prouve pas davantage que les opinions de la populace ignorante, et passionnée par ignorance. Que faire donc, et qu'aller chercher dans cette route ? Quelle satisfaction pour l'esprit peut-il s'y trouver ? Prenons donc nos preuves plus haut ; grâces au ciel, tout n'est pas régime de préjugés et de témoignages récusables. L'histoire du monde est devant nous, la carte de géographie est sous nos yeux, les cultes sont en présence, la société s'offre d'elle-même à l'examen, et défile, pour ainsi dire, à nos regards. Il y a là de quoi s'orienter sûrement, et prendre hauteur avec certitude. Si, dans les positions diverses que présente ce tableau, les résultats sont les mêmes, s'ils aboutissent au même terme, ils ont une cause certaine ; s'ils diffèrent, la certitude s'évanouit, et il y a lieu à de nouvelles recherches. Partons donc de ce point, et voyons, 1° quel était l'état moral de l'Europe avant l'introduction de la civilisation moderne ;

2° à quel point le culte seul, dans l'absence de l'action de la civilisation, l'avait laissée. 3° Peut-on graduer les améliorations progressives des mœurs générales depuis la correction de la civilisation, arrivée à la suite des grandes découvertes du 15e siècle, époque normale de l'humanité? 4° Existe-t-il quelque différence morale entre les peuples du nord façonnés presque exclusivement par la civilisation, et les peuples du midi façonnés par le culte? 5° L'état dans lequel étaient tombés les Grecs du Bas-Empire, depuis que leur vie fut concentrée dans le culte. Qu'à ces notions primaires on permette d'ajouter une demande d'ordre privé, et comme personnelle pour chacun: à quelle contrée préféreriez-vous de demander une épouse, une compagne, une mère de famille, un correspondant d'affaires, un négociateur avec qui régler de hauts intérêts? serait-ce au nord ou bien au midi de l'Europe? serait-ce dans les lieux où la jeunesse croît à l'ombre de remparts sacrés, ou bien à l'air libre de la société? Sous ces rapports, qui est le mieux famé, de l'Angleterre ou du patrimoine de Saint-Pierre? Le vice ne semble-t-il pas avoir bravé insolemment les murs du Vatican, et se jouer des efforts des mains pieuses qui travaillent à l'arracher? Quel vice a déraciné toute l'action religieuse de l'Italie et de

Rome? Qu'a-t-elle produit d'efficace pour l'épuration morale de l'Espagne? Tous ces pays ne sont-ils pas au dernier degré de l'échelle sociale (1)?

Encore quelques années de la civilisation française en Italie, et elle était purgée du brigandage honteux, fléau du voyageur, qui la déshonore et qui l'appauvrit, en rendant redoutable le passage de ses frontières au-delà desquelles tant de charmes attirent. Naguère encore, n'a-t-on pas vu ce brigandage inhumain immoler un duc de Bedford, et forcer un cardinal à marcher contre des voleurs? L'Espagne est une espèce de théâtre religieux et de terre sainte : quels fruits porte cette terre exhérédée de la civilisation? L'Angleterre s'est changée en un théâtre de culture, de commerce, dans lequel des occupations continuelles ont épuré les habitans : les États-Unis sont, sous ce rapport, une seconde Angleterre; c'est la même perfectibilité sociale, c'est-à-dire la même civilisation, tandis que l'Amérique du sud aura besoin de se purger de la lèpre espagnole pour égaler les États-Unis, et n'y parvien-

(1) Dans la partie de la ville de Londres nommée Westminster, le nombre des suicides sur 100,000 âmes, depuis 1816 jusqu'à 1822, s'élève à 55. — A Paris, dans le même laps de temps, 180.

dra qu'en égalant leur civilisation. Et que l'on n'assigne pas les effets des climats : est-ce donc qu'il y a plusieurs soleils ou qu'il change pour le même pays? le soleil qui éclaira les sciences de l'Egypte, les molles délices de l'Asie mineure, la sagesse et le génie de la Grèce, les sévères ou héroïques vertus de Rome, n'éclaire-t-il pas aussi le Mameluck féroce, le Turc abruti, le Grec avili par les fers d'un double esclavage, et tous les lazzaroni qui forment le fond de la population de l'Italie inférieure, assiégeant la porte des couvens pour en recevoir une chétive et sale subsistance, et passant le temps à se tourner alternativement, sur les places publiques, vers des théâtres grossièrement immoraux, et vers les chaires qui les condamnent? Si les climats avaient cette influence, comment les hautes classes s'y soustrairaient-elles? et, dans ces contrées comme dans les autres, ces classes civilisées à l'égal de celles des autres pays, ne retracent-elles pas aussi leur épuration morale? Toutes ces allégations de climats sont, en statistique morale, ce que la prescription de l'air natal est pour la médecine : au fond, ce ne sont de part et d'autre que des aveux d'impuissance d'expliquer ou de guérir.

Mais allons plus loin, interrogeons les autres cultes, et voyons s'ils nous répondront de même;

ne demandons pas aux juifs un compte rigoureux de ce que, généralement, les classes communes sont encore parmi eux ; dix-huit siècles de ligue parmi toutes les nations contre ce peuple pour le dégrader, sont là pour l'excuser. Il n'est pas juste de reprocher aux juifs ce qu'ils sont ; il le serait davantage de les admirer et de les remercier de ce qu'ils ne sont pas, d'après tout ce que l'on en a fait. Bornons-nous à demander ce que furent leurs pères ; ceux-là, maîtres chez eux, affranchis de toute influence étrangère, ont pu et ont dû être eux-mêmes, et ne subir que les influences de leur culte ou de leur civilisation. Il faut lire leur histoire avec les yeux de la foi, pour en supporter la lecture.

A l'extrémité opposée, nous trouvons les mahométans ; ceux-là sont forts, et ne reçoivent leur destinée d'aucune main étrangère ; ils ferment les portes à toute civilisation, ils s'enferment dans le culte ; ils ne connaissent et ne veulent connaître que lui. Qu'y trouvent-ils ? l'anéantissement moral et la mort politique. La Grèce fut en possession de produire le peuple le plus spirituel et le plus héroïque de l'univers. Depuis Constantin, toutes ses facultés se tournent vers le culte. Qui pourrait dire ce qui dégoûte davantage dans cette monotonie d'idiotisme, de bassesses, de perfidies

lâches et abjectes, qui font le fond de l'histoire du Bas-Empire et celui du caractère du peuple de cet empire? et cependant voyez, d'un autre côté, quelle domination exerçait le culte au milieu de lui. Si des masses vous passez aux individus, n'allez-vous pas retrouver les mêmes résultats, la bassesse du vice sur les classes superstitieuses par incivilisation, et l'épuration morale chez les classes qui se meuvent sous la discipline d'une civilisation plus avancée? De plus, comparez les diverses classes avec elles-mêmes, à des époques diverses de civilisation, et voyez si au milieu de ce que des déclamateurs intolérans appellent notre indifférence religieuse, on supporterait la licence de la régence héritière des temps de ferveur de Louis XIV, et les excès en vigueur encore dans le temps des règnes ecclésiastiques du cardinal de Fleury et de l'évêque de Mirepoix. Sont-ce les patriarches du rit grec, ou bien Pierre-le-Grand, Catherine et Alexandre, qui ont retiré la Russie de sa barbarie féroce et ignorante, pour la faire parvenir à la civilisation de l'Europe, et pour lui faire trouver dans elle les moyens de la dominer? Dans quel état leurs divers cultes laissent-ils les peuplades de l'Asie, de l'Afrique, des Archipels indiens, et de ceux de la Mer du sud? La civilisation y paraît, et

déjà ses effets y produisent les fruits qu'elle obtient partout.

Voilà les faits, ils sont significatifs, car ils sont grands, car ils portent sur des peuples et sur des mondes. Je n'en suis que le rapporteur, et je laisse à chacun à tirer les conséquences. Montesquieu et Rousseau ne se sont pas rencontrés sur cette grande question : le premier dit qu'une société de parfaits chrétiens serait une société parfaite; le second répond qu'elle serait très mauvaise. Quand deux génies de cette puissance se trouvent en opposition, elle ne peut provenir que de la différence de leur point d'optique, et de ce qu'ils n'ont pas parlé de la même chose. Montesquieu a vu des sociétés de parfaits chrétiens, Rousseau a répondu qu'elles ne se trouvaient que dans la Thébaïde; Montesquieu n'a vu que le chrétien moral dans le monde, Rousseau accoutumé à voir le fond de chaque chose et à le rechercher dans sa nature propre, a trouvé le chrétien dans l'homme qui ne doit aspirer qu'aux biens célestes, mépriser la terre, s'y regarder comme un voyageur de quelques instans, n'y ayant qu'une affaire véritable, celle du salut, et devant subordonner le gain du monde entier au salut de son âme; il en a conclu qu'un chrétien pénétré de cette vérité, fidèle croyant

comme un Turc, n'était pas propre aux choses de la terre, et que des sociétés composées de membres dégoûtés de la terre, les yeux fixés sur la seule Jérusalem céleste, ne seraient pas une bonne société sur la terre... Que lui répondre après le spectacle qu'a étalé l'Empire grec, celui que présentent l'Espagne, l'Italie, et l'Amérique espagnole, celui que donna l'Angleterre au temps de son bigotisme, et celui qu'elle donne aujourd'hui avec de la tempérance dans le culte, et un immense avancement dans la civilisation ? Je sais que l'on répond par la légion thébaine : un corps militaire n'est pas une société ; la phalange macédonienne et la Garde impériale l'ont bien value ; l'Empire était alors déjà chrétien en grande partie, beaucoup d'autres soldats isolés pouvaient remplir leurs devoirs aussi bien qu'elle ; les corps séparés du gros de l'armée par quelque distinction, cherchent à se faire remarquer ; et, en calculant les temps et les témoignages, sans tout admettre comme sans tout rejeter, on peut dire : Nous ne l'avons pas vu (1).

---

(1) M. Le Beau, auteur de l'Histoire du Bas-Empire, se plaint de la difficulté de démêler la vérité à travers les récits divers des auteurs du temps ; il dit qu'il n'y a pas

Il ne nous appartient pas et nous sommes loin d'assigner la première place entre deux forces si puissantes chacune dans leurs sphères : tout ce qu'avec tout le monde nous pouvons voir et dire, d'après les faits, c'est que la civilisation occupe une grande place sur la scène du monde, ou plutôt que le monde même est le théâtre de sa puissance, de ses triomphes, qu'à la longue tout vient se ranger sous son niveau, et qu'en définitive c'est elle qui, dans l'ordre social, a jusqu'ici donné le mot d'ordre dans l'univers, et continuera de le donner.

---

d'autres règles, pour juger de la valeur de leurs témoignages, que de savoir s'ils sont chrétiens ou païens, et qu'on peut être sûr que leurs récits sont arrangés sur les intérêts du parti auquel ils étaient attachés. On n'accusera pas M. Le Beau d'être un des organes de la philosophie; c'était un savant laborieux, pieux, de mœurs antiques, tel que l'Université de Paris en a possédé, à son grand honneur.

CHAPITRE VIII.

De la Tolérance, et du Mélange du spirituel avec le temporel.

Voila deux choses qui trouvent bien naturellement leur place, et qu'il est bien essentiel de rappeler à leurs véritables principes, dans un écrit qui a le Jésuitisme pour objet : car, on peut le dire, le Jésuitisme est l'intolérance organisée ; il est de plus le gouvernement de la terre, par la religion et par la main de ses ministres. L'esprit de domination est le fond du Jésuitisme, et il a toujours tendu à appliquer cette domination au temporel par le spirituel ; son levier a toujours été placé là. Or, comme l'intolérance, et le mélange du spirituel avec le temporel, ont été les deux plus larges sources des maux qui ont affligé l'humanité, il importe beaucoup de rétablir les notions véritables sur cette matière, au moment où se remontre ce qui est le plus propre à ramener et à raviver ces deux fléaux. Les fausses notions, les sens détournés, ou bien amenés de loin et avec dessein, ont causé et entretenu une partie

des collisions qui ont eu lieu entre les hommes ; le Jésuitisme est maître passé dans cet art décevant, il en a tenu école, et, d'après ses livres, on pourrait dire qu'il en a fait métier et marchandise ; mais le Jésuitisme reviendra tel qu'il était, on l'aura encore avec ses arsenaux d'équivoques, de restrictions, et de subtilités : ceci n'est ni une supposition haineuse, ni une allégation sans fondement ; car c'est dans sa nature, et déjà des écrivains qui servent de précurseurs et comme de hérauts d'armes au Jésuitisme, n'ont-ils pas semé les germes de ces déceptions, par une espèce d'argumentation propre à faire illusion à qui n'y regarde pas de près ? Dans cet état de choses, il nous a paru essentiel de fixer les principes de ces graves questions.

Qu'est la tolérance ? Qu'est le mélange du spirituel avec le temporel ? La tolérance a deux parties : celle de chose à chose, celle d'homme à homme ; l'une est de l'ordre physique, et l'autre de l'ordre moral. Dans le premier cas, tolérer, c'est admettre, c'est se mêler, et par là même se confondre, c'est-à-dire se dénaturer, chose absurde ; ainsi une plante, une opinion, un culte, dans cet ordre sont intolérans, car ils ne peuvent admettre des analogues opposés sans se dénaturer, c'est-à-dire sans se perdre ; ainsi le

matérialisme exclut l'idée de l'âme immortelle et immatérielle, de même il est exclu par celle-ci. Le mahométisme exclut le christianisme, qui à son tour en fait autant à son égard; et cela est forcé, car si l'un *tolérait* l'autre, il cesserait d'être ce qu'il est. Mais il n'en est pas de même pour les sectateurs de ces cultes, c'est-à-dire d'homme à homme; ceux-ci sont régis par d'autres lois : ils ne tolèrent pas le culte, comme chose admise aussi par les lois, mais comme reconnaissance du droit appartenant à chacun de se régler d'après ses facultés propres, de voir par ses yeux, de sentir par son cœur, de juger par son esprit, et de se conduire d'après sa conscience qui l'attache aux objets dont son esprit a fait choix. La tolérance est donc la protection accordée à l'exercice du droit le plus naturel et le plus sacré de l'humanité, à ce qui la distingue de la brute et de la plante, de l'être sans raison et de l'être sans sensibilité. L'intolérance d'homme à homme est aussi barbare que la tolérance de culte à culte est absurde; car on ne peut pas croire à la fois à deux cultes différens, au lieu qu'on peut fort bien vivre humainement avec les sectateurs de cultes différens du sien propre. Le mal est provenu de la confusion qui a mêlé l'homme avec le culte, et le culte avec l'homme.

De là les aversions qui règnent entre les sectaires des divers cultes ; ils ont appliqué à l'homme, à leur semblable, l'aversion qu'ils avaient pour le culte qui diffère du leur : fatale méprise, source d'une infinité de maux. Entre sectes, on s'attire et l'on se repousse comme membre de famille religieuse, et non pas comme membre de la famille humaine : alors, on voit dans l'homme un objet odieux à la divinité, et l'on se livre contre lui à la haine que l'on ressent pour son culte. Nous sommes de fidèles croyans, disent les mahométans avec une haine profonde et orgueilleuse contre les chrétiens : nous adorons un Dieu unique, les chrétiens sont des idolâtres qui en adorent plusieurs ; cela doit les rendre odieux à notre Dieu : haïssons-les comme lui, et en son nom, et que le nom du plus vil des animaux serve à les désigner. Ainsi raisonnent les mahométans, et l'on pourrait dire qu'en cela ils sont les représentans de l'intolérance même ; partout elle a raisonné de même. Le Turc unitaire a en horreur le chrétien trinitaire, et, plaçant les images des saints sur les autels, à côté de celles de la Divinité, il ne peut pas s'accoutumer à ne pas le croire polythéiste.

Le principe le plus actif de la haine que se portent les sectaires des différens cultes, c'est une

supposition mutuelle de mauvaise foi : chacun, de son côté, suppose que le dogme qui le frappe d'évidence, doit agir de même sur le sectaire du culte opposé, et que son erreur n'est invincible que par le défaut de sa volonté; alors la haine vouée à l'opinion passe à l'homme. C'est ainsi qu'on a toujours agi de secte à secte : des haines mortelles se sont élevées entre elles par ces suppositions aussi gratuites qu'elles étaient irréfléchies; aucune n'a songé que la tolérance est le droit qu'a l'humanité de voir, de sentir, de juger d'après ses facultés propres; que la tolérance est un support, une indulgence, une espèce d'amnistie que chacun accorde au culte des autres pour les obtenir pour le sien propre; que la tolérance est le droit que l'homme a d'errer, quand son erreur est purement mentale et ne nuit pratiquement à personne; que la tolérance est un hommage rendu à un des premiers principes de la morale, le respect des enfans pour leurs pères, comme leurs meilleurs guides naturels, comme leurs instituteurs religieux par leur enseignement et par leur pratique, et qu'ils ne peuvent supposer être des aveugles ou des imposteurs : et cependant tout cela se trouverait dans le droit que les enfans auraient de juger leurs parens dans une matière aussi grave. On a oublié que la tolérance est l'élément de la

société, car quelle société peut se maintenir sans affection mutuelle, et quelle peut être l'affection entre des hommes divisés activement par des croyances qu'ils détestent? que la tolérance est la justice de la société, car elle fait que l'égalité des services rencontre l'égalité des traitemens sociaux, et fortifie la société, en la faisant jouir des travaux de tous ses membres. Dans les pays d'intolérance, une partie de la société peut être inutile ou même à charge à l'autre : depuis vingt-cinq ans, la moitié de l'armée anglaise est occupée à garder l'Irlande. Voilà ce qu'oublient les ennemis de la tolérance.

En appliquant ces principes au christianisme, on va y retrouver la distinction établie entre le culte et le sectaire du culte : plus le christianisme est l'ouvrage de la divinité, plus il est vrai, plus, comme culte, il est intolérant. La certitude de sa vérité crée son intolérance et y ajoute; mais cette intolérance s'arrête là, elle ne s'étend pas à l'homme comme sectaire d'un autre culte : au contraire, à son égard, le christianisme est éminemment tolérant; il se borne à enseigner l'homme, à mettre devant ses yeux les récompenses et les peines, à lui fournir les grâces propres à lui faire mériter les unes et éviter les autres; mais il s'arrête là : hors de moi, point de

salut, dit-il, voilà toute son intolérance; elle est purement intellectuelle, et affectant la vie future. Quant à l'intolérance affectant la vie humaine, confondant l'homme avec le dogme auquel il est attaché, il n'en existe pas un atome dans toute la composition du christianisme; le glaive matériel est hors de lui, il ne s'est réservé que celui de la parole; d'un bout à l'autre de la formation, il resplendit de charité. Dieu est la charité, dit-il : aimez-vous, pardonnez-vous, réconciliez-vous, laissez votre offrande au pied de l'autel si le pardon ne l'y a pas précédée; ne voyez pas la paille dans l'œil de votre frère, sans voir la poutre dans le vôtre; enfin il fait marcher la miséricorde avant la justice. Dans tout cela, que se trouve-t-il au profit de l'intolérance envers l'homme comme sectaire? il n'y a rien, absolument rien : où sont donc les titres évangéliques et religieux de l'intolérance?

C'est d'après ces principes qu'il faut juger l'argumentation empruntée à l'École, suivant laquelle on procède ainsi, elle se nomme *sorite* : La vérité et l'erreur ne peuvent aller ensemble; le catholicisme est la vraie religion, tout ce qui s'en écarte est erreur; tolérer une erreur, est méconnaître la vérité qui lui est opposée; c'est ne pas attacher plus de prix à la vérité qu'à l'er-

reur; ce n'est pas croire; et ne pas croire, est être athée. Vous êtes athée.

Qui ne voit le défaut de ce raisonnement? A quels yeux peut-il échapper qu'il renferme la confusion assignée plus haut entre la tolérance des dogmes et la tolérance du sectaire? La première s'applique au culte, et suppose, dans cet argument, l'adoption du culte, ce qui est absurde, tandis qu'il ne peut être question que de la tolérance du sectaire, c'est-à-dire de l'homme usant de son droit d'errer. Cette distinction est simple, elle suffit à tout, mais elle ne remplit pas le but de l'enseignement que je combats ici. Hélas! pourquoi ces principes n'ont-ils pas toujours prévalu? Par eux, l'histoire du christianisme eût été celle de la charité, au lieu que depuis quatorze cents ans elle a été souvent celle de haines furieuses, et qu'elle a trop souvent été écrite avec du sang. C'est à l'oubli de ces mêmes principes que même dans notre âge on entend encore parler d'émancipation *des catholiques d'Irlande*, ce qui est constater leur esclavage, et qu'en Espagne ainsi qu'en Amérique, ô douleur! on lit gravé, en tête des lois fondamentales, *religion exclusive*. Ce n'est encore que dans l'Amérique du nord que la tolérance est établie et entendue complètement. Là, on ne dit pas, tel culte est salarié, et

tel autre ne l'est pas. Au reste, il faut le reconnaître; quelqu'incomplet que soit le bien qui existe déjà à cet égard, il est l'ouvrage de la philosophie : elle, qui est si fort incriminée comme irréligieuse, a fait par là plus de bien à la religion, elle l'a mieux entendue que ceux qui l'accusent elle-même et qui la poursuivent d'outrages aussi injustes qu'impuissans. Chaque chose doit être régie d'après les lois de sa nature propre : celle du spirituel est-elle la même que celle du temporel? A quel titre donc les mêler, faire dépendre l'un de l'autre, et appeler le prêtre là où tout se passe entre hommes et entre citoyens?

Ce mélange est impur : en confondant le sacré avec le profane, il mêle la divinité si grande, si pure, avec les affections si bornées et quelquefois si viles de la terre. C'est la rabaisser, au lieu de l'honorer; c'est intervertir l'ordre naturel des choses; c'est démentir le fondateur du christianisme, lorsqu'il a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde;* et s'il n'en est pas, comment le monde serait-il le royaume de ses ministres? Dans tout ce qui est sorti de cette bouche divine, reconnaît-on un seul mot qui ait rapport au gouvernement temporel? A-t-il attribué une seule parcelle, une seule émanation du pouvoir [illegible] aux hommes qu'il a chargés de lui sou[illegible]

monde comme *culte?* Loin de là : Jésus-Christ a agi sur la terre avec la grandeur qui préside à la direction de l'univers, le maintien des lois générales. Auteur des sociétés humaines, il n'en a parlé que sous des rapports qui servent à leur conservation, sans entrer dans aucun détail. *Cui vectigal, vectigal,* dit-il, *cujus est ista imago :* payez le tribut à qui il est dû; mais il n'a pas demandé quel était ce tribut, ni qui l'avait établi, ni qui le recevait. Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : et il n'a pas demandé davantage ni le droit de César, ni les hommages qu'on rendait à César. Dans la généralité de sa parole, on retrouve cette parole providentielle qui gouverne le monde : il s'exprime en passant, d'un mot, et dans une intention générale de préservation sociale; mais il s'arrête là. Comment la limite tracée par la divine sagesse a-t-elle été dépassée? Voilà ce qui reste à examiner.

Quatre causes paraissent avoir eu la part principale dans cette grande déviation des maximes évangéliques :

1° Une intention religieuse;
2° Une intention politique;
3° La puissance du ministère ecclésiastique;
4° Les domaines du clergé.

On a voulu honorer la religion en l'introduisant dans le mouvement politique des états ; l'intention était bonne, mais le choix du moyen n'était pas judicieux : on n'honore pas les choses en les dénaturant, en les retirant de leur sphère naturelle, en leur attribuant les propriétés et l'usage qui ne sont pas dans leur nature ; ce ne serait pas honorer le guerrier que de l'associer au magistrat et au financier ; de même, ce ne serait pas ajouter à l'honneur de la magistrature, que de lui attribuer les qualités et les emplois du guerrier : les choses n'ont tout leur prix et toute leur estime qu'à leur place naturelle ; les en retirer, c'est leur faire subir un déchet. La considération du sacerdoce est dans le sanctuaire ; elle perd en passant en tout autre lieu, car il se dénature dans le passage. La politique a commis pendant des siècles le sacrilège du mélange du spirituel avec les vues temporelles ; ce mélange impur, insolent, attentatoire à la suprématie de la divinité, a duré trop long-temps ; c'est une des choses qui a le plus profondément blessé à la fois la religion et la société. Des millions d'hommes ont senti s'affaiblir en eux le sentiment pour une religion dont ils voyaient faire un instrument politique ; ils se sont crus autorisés à n'y plus voir que cet instrument : or, rien n'est plus

fatal pour une religion, rien ne l'énerve davantage qu'une semblable croyance. Ceux qui aspirent à en tirer une utilité personnelle, font un mauvais calcul; car le résultat infaillible de ces spéculations est, d'ordinaire, d'affaiblir à la fois et celui qui a cherché cet appui, et celui qui l'a prêté.

Je suis loin d'excuser l'abus que le clergé a fait de son pouvoir religieux, pour agir sur la société, et pours'y faire un empire temporel; ce fut une grande faute de sa part, mais comment y aurait-il échappé? Autre était le temps où il le tenta, autre celui dans lequel on le lui reproche. Le pouvoir a tant de charmes pour l'homme; élever son corps, flatte tellement, pallie tant de choses; la pente vers un résultat fâcheux, même en partant d'une bonne intention, est si facile, qu'il faut accorder beaucoup d'indulgence à des fautes de cette nature. Ainsi, en réunissant par la pensée tous les élémens de force dont le clergé fut doté, je ne joins pas ma voix à celles qui accusent avec une grande apparence de raison les papes et le clergé de l'exagération du pouvoir qu'ils ont long-temps exercé et prétendu; il faut, pour les bien juger, tenir compte des circonstances: tout se réduit à peu près à ces mots: Puissance du clergé dans un temps où la religion

était presque tout. Le monde de ce temps était une *espèce d'église* (1). Les ministres de cette église devaient donc être fort puissans. Quand tout se rapporte au culte, quand les sciences, les arts, le droit, l'enseignement, en un mot, quand tout ce qui constitue la société est d'un certain ordre, les chefs de cet ordre munis de tout son pouvoir doivent tenir une grande place dans une pareille société ; c'est ce qui est arrivé au christianisme et à ses ministres. Voyez ce qu'alors était le monde, et ce qu'ils furent dans ce monde, depuis Constantin. Dans ces temps, une fondation pieuse, celle d'un monastère n'était-elle pas l'acte le plus éclatant de la vie même d'un prince ? celle d'une simple chapelle immortalisait le fondateur : c'était le chemin le plus assuré de la célébrité. Être prêtre, était si grand, si beau, qu'on vit saint Louis aspirer à descendre du trône pour monter à l'autel (2) ! La seule cause des investitures par la crosse ou par l'anneau, coûta soixante-treize batailles, et la vie à plusieurs millions

(1) Depuis Constantin, l'histoire du monde chrétien n'est presque qu'une histoire ecclésiastique.

(2) J'ai épousé un roi et non pas un prêtre, lui dit Marguerite de Provence.

d'hommes. Comme les mauvaises actions ne marchent jamais sans un cortége de mauvaises doctrines, les ultramontains se mirent à bâtir un corps de doctrines analogues à la suprématie de ce pouvoir, et aux lumières de ce temps; ils raisonnèrent ainsi : Le ciel est supérieur à la terre, ses biens sont d'une nature plus noble; l'âme est plus haute et plus pure que le corps, elle est d'un plus grand prix; c'est donc au pouvoir qui s'exerce sur cette supériorité à diriger celui qui ne s'exerce que sur l'infériorité. Ainsi ont raisonné Bellarmin, Cajetan et d'aütres. Leur logique a prévalu jusqu'au temps qui a vu naître la civilisation qui nous régit : dès ce moment on a cherché à revenir aux notions véritables, qui veulent la séparation entière entre le temporel et le spirituel. A cet égard, la philosophie a complété l'ouvrage de la réformation; dès lors, la cour de Rome avertie par son bon esprit du changement survenu dans le monde, se retira de la scène qu'elle avait remplie presque tout entière; elle rentra dans l'enceinte sacrée, qui est son apanage légitime, et elle s'y tenait renfermée, au point qu'avant la révolution elle était comme insensible en Europe; objet de respect, mais ayant cessé d'être ni un maître ni un fardeau. La piété, l'habileté, tous les mobiles

qui peuvent concourir à bâtir l'édifice de la fortune, en avaient élevé un colossal en faveur du clergé; sa richesse était immense, aucun culte n'a retracé rien de pareil. La considération de la richesse est grande en tout temps et en tout lieu; elle augmente par son origine et par sa destination; le Ciel même était représenté comme intéressé à la conservation de cette propriété, et comme intervenant dans sa défense. De plus, la féodalité ayant attribué à la glèbe les droits et les devoirs de la cité, les domaines du clergé le firent entrer dans les affaires de l'État; alors on vit les prélats, à la tête de leurs vassaux, marcher avec les armées pour acquitter le devoir féodal; l'ignorance générale faisant invoquer dans l'ordre civil le clergé, comme le seul dépositaire de ce qui existait alors de connaissances, il se trouva introduit dans le temporel, par l'appel même de celui-ci.

Ces causes ont créé le mélange du spirituel avec le temporel, qui depuis quinze siècles a affligé le catholicisme, troublé la société, offensé la raison, et qui est la chose la plus antipathique à l'état nouveau que le progrès des lumières a créé dans tout le monde.

Ce mélange a fait des maux affreux, et l'on ne peut pas attendre d'en être préservé à l'avenir

par le retour de l'institution qui l'a le plus fomenté, qui a toujours agi par lui, et qui a fini par un empire formé en communauté religieuse, régi par des prêtres, et ressemblant en tout à un couvent. Cet empire fut le Paraguay, et ces empereurs d'un genre si nouveau étaient les *Jésuites*.

CHAPITRE IX.

Discipline de l'Église. — Mariage des prêtres catholiques. Spectacles.

Puisque la nature de cet écrit nous a conduit à parler de celle du christianisme, par une conséquence qui découle du principe, il doit nous être permis d'arrêter un moment l'attention du lecteur sur quelques parties de la discipline ecclésiastique que l'on entend traiter en sens contraires. De nos jours, la religion et ses effets sont sans cesse appelés en cause; chacun en juge à sa manière, loue ou blâme, non pas d'après la nature des choses, mais d'après des accessoires,

ou ses pensées propres, souvent fort différentes de l'objet même de ses jugemens; il y a là une intrusion véritable, et des juges sans compétence. Chaque institution, chaque corps a sa discipline propre, c'est-à-dire ses lois d'exécution et de conservation; les unes sont immuables, les autres peuvent être mobiles : les premières tiennent à l'essence même des institutions, et, ne pouvant en être séparées, doivent être durables comme elles; les secondes, comme tout ce qui vient du dehors des choses, peuvent subir les modifications que le temps et les circonstances portent toujours avec eux. Cette règle doit s'appliquer à la discipline ecclésiastique : dans elle, il doit y avoir des parties immuables, et d'autres susceptibles de mobilité. De tout temps, l'Église a défendu à ses ministres le mariage et les spectacles publics; elle a soutenu ces prohibitions avec vigueur. Cette fermeté a fait beaucoup disserter, et le monde est rempli d'allégations contre l'ordre établi et maintenu par l'Église. Il ne faut pas s'étonner de ces contradictions, même quand elles seraient poussées jusqu'à la critique; car, 1° il s'agit de grands sacrifices imposés à l'homme; 2° au point auquel les sociétés modernes sont parvenues, la dignité du mariage est hautement appréciée, et la déperdition sociale provenant du célibat ecclé-

siastique, est vivement ressentie ; de plus, la civilisation ayant épuré le théâtre, paraît avoir dissipé les dangers qui en fermaient l'entrée : mais toutes ces raisons s'évanouissent devant des motifs d'un ordre supérieur, et puisés aux sources mêmes de cette grave question : ici, c'est la nature du culte, et celle du ministère qu'il faut interroger ; le reste n'est que secondaire et ne peut entrer en comparaison avec le principe qui motive la prohibition.

Qu'est le culte chrétien ? le culte parfait en lui-même, et le culte des parfaits. Quel en est le but ? détacher le chrétien de la terre, l'en dégoûter, lui faire mépriser ses plaisirs et ses biens, et rapporter au ciel toute son existence. Quel est le ministre de ce culte ? l'homme parfait, l'homme céleste, l'homme fait pour détacher les hommes de la terre, et les conduire dans la voie du salut : voilà le prêtre catholique. Quels sont les moyens et les devoirs de ce ministère ? la prière continuelle, la mortification des sens, le détachement de toutes les choses d'ici-bas, la publication des paroles sévères et menaçantes d'une loi très rigoureuse, la célébration journalière du plus redoutable des mystères, l'audition de tous les aveux et de toutes les faiblesses humaines, le silence éternel sur tout ce qui a été entendu par

cette voie, la gravité, le recueillement dans les actions extérieures et dans toutes les paroles.

Voyez comment cela peut s'accommoder avec tout ce qui constitue l'état du mariage; avec la recherche d'une épouse, avec les goûts de son sexe et de son âge, avec le soin de la suivre dans le monde, avec la surveillance de la famille, et la charge de fournir à sa subsistance : là, on aperçoit déjà une incompatibilité de l'ordre humain fortement prononcée. On voit un partage établi entre des choses qui n'en sont pas susceptibles, un mélange mal combiné, qui d'un prêtre fait un homme, et d'un homme un prêtre. Mais quand on passe à l'examen de l'incompatibilité religieuse, c'est bien autre chose; les deux grands actes du ministère catholique, sont la messe et la confession : dans ce culte, une pensée, un mot, un regard, suffisent pour donner la mort à l'âme, pour faire perdre des siècles de mérites chèrement achetés. Le ministre de ce culte, ennemi des voluptés, montera tous les matins à l'autel de l'agneau sans tache, et il sera marié! Ah! ceux qui s'élèvent contre l'ordre qui le prohibe, n'y ont point pensé! ils n'ont réfléchi ni à la nature de ce culte, ni à celle de son ministère. La confession porte avec elle une garantie, celle du secret inviolable de la part du ministre :

plutôt mourir que parler, tel est son devoir. Avec une pareille garantie, l'homme peut ne pas craindre de se révéler au ministre de Dieu, et de lui découvrir ses blessures les plus secrètes : mais d'où vient cette confiance ? de ce que l'on ne se confesse qu'à une personne seule, et c'est déjà bien assez, et de ce que l'on peut compter sur son silence. Mais que devient cette garantie dans un état qui commande l'entier abandon de la confiance ? Le fort Samson ne peut refuser à une femme le secret de sa force, et vous voulez placer des milliers de prêtres, qui tous ne sont pas des Samsons, à côté de milliers de Dalilas ? La durée de la confession catholique tient au célibat de ses prêtres ; qu'il cesse, elle cessera avec lui. Tout ce qu'on allègue contre ce célibat est connu, et n'ébranle pas ces principes : c'est, 1° la dignité de l'état de père de famille ; elle est grande, il est vrai : cet état est une source d'épuration pour l'homme ; chargé de surveiller sa famille, il trouve dans ce devoir l'obligation de se surveiller lui-même. Le besoin de se faire respecter d'elle, lui crée celui de se faire estimer, et de se conduire de manière à mériter de l'être. Ainsi se forme par les droits une chaîne de devoirs qui lient l'homme et qui le forcent à s'attacher au bien ; cela est très favo-

rable aux sociétés humaines; mais, à ce titre même, cela est d'un autre ordre que le culte qui n'a rien de terrestre, et qui se rapporte entièrement à l'ordre spirituel. Il ne faut pas les confondre ensemble, car ils n'ont rien de commun, et l'un n'existe pas en vue de l'autre.

Le célibat religieux produit une grande déperdition dans la population, cela est vrai; si on la calculait depuis 1400 ans, on trouverait un nombre d'hommes suffisant pour peupler l'Afrique et l'Amérique: dans ces derniers temps, le nombre des célibataires religieux s'élevait dans la catholicité à 600000 personnes; c'est la deux-centième partie de la population catholique, évaluée à 120,000,000 d'hommes. Le nombre des célibataires religieux a dû être infiniment plus grand dans l'Empire grec : l'Egypte se dépeupla à force de se peupler de cénobites; il n'y eut plus d'habité que les déserts : l'Asie mineure et la Grèce se couvrirent de monastères, et la population se resserra au point de laisser vides des espaces immenses par lesquels les Turcs pénétrèrent partout dans l'Empire. Montesquieu examine les causes de la dépopulation du globe, qu'il dit avoir été beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est maintenant; il ne balance pas à en attribuer la cause principale au célibat ecclésiastique, et à l'ordre

qui régit le mariage chrétien. On reconnaît dans ce jugement la puissance de ce génie accoutumé à démêler les causes réelles des choses, et à assigner leur principe.

On excipe contre le célibat des ministres du culte catholique, de l'état du mariage accordé aux prêtres des autres cultes; quelle irréflexion! Est-ce donc que ces cultes ont quelque chose de commun avec le culte chrétien et catholique, dans leur origine, dans leur destination, dans leurs moyens et dans leurs occupations habituelles? Tous ces cultes s'appliquent à la terre, sont enfans de la terre : le christianisme est du ciel, se rapporte au ciel; ses ministres sont ministres du ciel, enfans du ciel, citoyens du ciel, destinés à conduire les hommes au ciel; n'en faites donc pas des hommes de la terre, des ministres d'intérêts de la terre : *genus electum, regale sacerdocium, gens sancta,* voilà le sacerdoce catholique. Dans tout cela, que se trouve-t-il pour les choses de la terre? et le mariage n'est-il pas la première de ces choses terrestres?

Le prêtre juif est le ministre d'un culte charnel, destiné pour un peuple charnel, chez lequel tout se rapporte à la venue du Messie : l'espoir de chaque famille est de le produire; par conséquent, l'honneur de chaque individu est d'en-

gendrer le libérateur d'Israël, le dominateur à venir des nations, cet enfant des soupirs des patriarches, cet objet des oracles des prophètes : comment, dans un pareil culte, exclure le prêtre du mariage ? aussi, parmi les juifs, l'honneur de la vie était-il attaché au mariage et à la fécondité, la honte à la virginité et à la stérilité ? c'était une espèce d'exhérédation dans le droit de l'attribution commune à la production du Messie : la fille de Jephté pleure pendant quarante jours sa virginité sur les montagnes. Le prêtre juif immolait des taureaux et des béliers ; les nôtres font chaque jour le sacrifice non sanglant d'une inappréciable victime. Je suis plein de vos holocaustes, dit Dieu aux prêtres d'Israël. Dira-t-il la même chose au prêtre chrétien, de l'holocauste qu'il lui a appris à lui offrir, et qui est lui-même ? Le culte hébraïque avait-il les mystères du christianisme, et surtout la confession et l'eucharistie, ces deux grandes lignes de démarcation entre le culte catholique et tous les autres cultes, soit étrangers à lui, soit séparés de lui ? Le catholicisme est le tronc commun des cultes dissidens connus en Europe : ceux-ci admettent le mariage de leurs prêtres ; la considération du culte ni celle de son ministère ne souffre pas de cette concession ; je le conçois fort bien, et pour cela je n'ai à con-

sidérer que ce qu'ils sont et ce qu'ils font. J'aime les choses claires et bien déduites de leurs principes; à ce titre, je demande que l'on me montre la liaison qui se trouve entre un culte dans lequel Dieu quitte le ciel pour habiter la terre, y meurt sur une croix, n'enseigne que mortifications, mépris de la terre et du monde, nécessité du salut, sacrifices pour l'obtenir, et le mariage des ministres d'un culte aussi pur, aussi sévère, aussi détaché des plaisirs de la terre, ou plutôt aussi organisé contre elle. Le mariage, par opposition au judaïsme, est disgracié par le christianisme. Quel est le disciple auquel, dans la dernière cène, il est donné de reposer sur le sein du divin maître? c'est saint Jean; et pourquoi cette glorieuse prérogative? c'est, disent les pères de l'Église, parce que, dans tout le collége apostolique, seul il était célibataire. Quelles sont ces troupes revêtues d'habillemensé clatans, portant des palmes dans leurs mains, et, dans le cortége de l'agneau, formant la partie la plus rapprochée de lui? ce sont les vierges. Dans la foule des vertus que l'Église propose à notre culte et à notre imitation, à laquelle attribue-t-elle la part la plus glorieuse? à la virginité. A quel point, dans le principe, l'Église affranchissait-elle le mariage de toute entrave? au septième degré. Quelle note

inflige-t-elle à ceux qui passent à de secondes et de troisièmes noces? celle de l'infamie par le refus et l'exclusion de son sacerdoce. Enfin, à quel titre l'apôtre accorde-t-il le mariage? *melius est nubere quàm uri;* ce n'est plus qu'un remède, qu'un pis-aller. Aussi l'Église a-t-elle opposé une invincible résistance contre tout effort tenté pour lui faire abandonner ce point de sa discipline : avec son esprit de sagesse, elle a senti qu'elle perdait son ministère, dénaturé par cette concession, et réduit à l'état ordinaire des choses du monde, tandis que sa dignité et sa force viennent de sa séparation avec le monde. L'Église s'est raidie contre tous les obstacles, contre l'usage triomphant en quelques lieux, contre la nature, contre les hommes; elle a tout repoussé, elle a vaincu, elle maintiendra sa victoire; elle se suiciderait, le jour où elle céderait ce poste de triomphe; elle n'a jamais mieux montré ses lumières et son courage, que par sa fermeté dans un combat dont le siége était placé dans un lieu si délicat.

C'est dans le même esprit que l'Église a fermé à ses ministres la porte des représentations théâtrales: elle a senti que la place du prêtre était à l'autel, et non pas au théâtre; que son ministre étant celui d'un culte parfait, ne devait pas se mêler aux choses profanes, monter à l'autel en descendant du théâ-

tre ; offrir le saint des saints, les yeux encore remplis d'objets de séductions, les oreilles encore retentissantes des accens de la volupté, et qu'il y avait de la dérision à tonner en chaire contre les vices dans la contemplation desquels on se complaisait quelques heures auparavant. L'Église a reconnu tout cela, et elle a protesté contre une contradiction évidente et peu concordante avec la dignité de son ministère et la considération de ses ministres. Qu'on nous dise à quelle porte va frapper l'homme oppressé du fardeau dont il veut décharger sa conscience : est-ce à celle du cénobite, qui ne sait qu'aller de sa cellule à l'église, et de l'église à sa cellule, ou bien à celle d'un *Monsignor* qui a une loge dans tous les spectacles ? Que l'on ne dise pas que la considération du ministre du culte n'en souffre pas : cela est faux, cela ne peut pas être ; si ce n'est pas dans un lieu, c'est dans un autre ; si ce n'est pas auprès de la multitude qui cesse d'être frappée par ce qu'elle voit tous les jours, c'est auprès des hommes qui appellent à leur raison de ce que leurs yeux leur représentent. Que l'on n'allègue pas non plus les usages de quelques lieux : nous n'admettons pas la logique des abus, elle est fausse, dangereuse, et elle ne peut prévaloir contre les principes ; cette tolérance est une faute et non pas un prin-

cipe. Dans ces deux questions, comme dans beaucoup d'autres, le mal vient de ce que l'on commence par faire abstraction de la nature véritable du christianisme : c'est une religion austère, ennemie de la raison humaine, forte, supérieure aux passions et aux penchans de l'homme, lui en commandant, à chaque instant, le sacrifice Elle est donc en contrariété continuelle avec l'homme ; elle l'attire continuellement vers le ciel, et l'homme veut sans cesse la ramener vers la terre. Dans cet état de lutte, l'homme ne pouvant s'élever jusqu'à son culte, lui demande de s'abaisser jusqu'à lui, de tempérer sa force, et de s'accommoder à sa faiblesse propre ; il se fait un christianisme suivant lui et pour lui ; et quoiqu'il soit écrit qu'un seul iota ne sera pas retranché de la loi, il en retranche tout ce qui le gêne ou qui le dépasse ; il passe sa vie comme en dehors du christianisme, il attend sa fin pour y rentrer, et le dernier moment pour tout réparer par des repentirs tardifs et comme arrachés à l'impuissance de continuer les prévarications. D'autres, et c'est particulièrement l'école du temps, fabriquent une espèce de christianisme du dehors par une foule d'accessoires dont le christianisme n'a que faire, et qui sont étrangers à sa nature. Le christianisme est une religion essentiellement dogmatique et posi-

tive : en elle tout se tient, tout est positif; du dieu qui en est l'auteur, de la chaire de Saint-Pierre à celle de Léon XII, de celle-ci au pasteur du dernier hameau, la filiation est claire et visible; les dogmes sont positifs, la tradition les confirme, l'Église rassemblée en conciles les a sanctionnés; nulle part il n'y a de lacune ni de vide; tout l'espace est rempli; alors à quoi bon tout cet entourage fantasmagorique de poétiques, de monumens, de bienfaits envers l'humanité, dont on fait l'attribution au christianisme (1)? La poétique profane dépasse la poétique sacrée; le Parnasse retentit de sons plus forts et plus mélodieux que les rives du Jourdain; les fêtes païennes éclipsaient les solennités chrétiennes; l'Égypte, la Grèce, Palmyre et le Capitole ont montré au monde des merveilles que le monde chrétien n'a pas encore égalées. Le christianisme n'a pas détruit l'esclavage, comme tant de parleurs inconsidérés le lui attribuent : il ne l'a pas fait par ses lois dogmatiques ni par ses lois positives; l'esclavage a subsisté pendant dix siècles de christianisme; la Pologne et la Russie sont chrétiennes, et l'esclavage y vit encore; l'Espagne est

(1) Voyez la déplorable épreuve faite par M. de Châteaubriand dans son poème *des Martyrs*.

chrétienne, et elle a compté depuis sa conquête plus de cent millions d'esclaves en Amérique ; l'Europe entière est chrétienne, et tout entière elle a fait, pendant trois cents ans, la traite des nègres, le plus odieux de tous les esclavages connus. Il y a plus, le christianisme a même été un principe de l'esclavage, car on a fait des esclaves pour avoir des chrétiens. Louis XIII fit céder à cette raison les scrupules qu'il éprouvait sur la légitimité de la traite. Règle générale, pour bien juger une chose, pour en bien parler, remontons à son principe, ne faisons rien qui lui soit contraire, ne cherchons pas ses appuis hors de sa nature ; que tout soit d'elle et conforme à elle. Ainsi, quand on traite du christianisme, il ne faut rien chercher en dehors de son origine divine, de son enseignement sacré, et de sa destination céleste : hors de là, tout est arbitraire, tout le dénature et lui nuit. Bossuet disait, en parlant du Télémaque : *Ces fictions ne conviennent pas à un prêtre :* le monde eût beaucoup perdu à être privé du Télémaque ; mais la religion y aurait-elle perdu ? En effet, est-ce à un prêtre à inventer des îles de Calypso, et à un ministre de l'Eucharistie à créer des Eucharis ? A chaque chose sa place, et à chacun son emploi : l'harmonie du monde dépend de là.

Dans tout ce que renferme ce chapitre, je suis

loin de louer, de blâmer ni les choses ni les hommes, encore plus loin de la prétention au rigorisme. Je ne suis qu'un logicien, qui tire les conséquences de principes reconnus, et un appréciateur de la nature des choses et de leurs effets nécessaires. Il ne faut pas réunir ensemble des choses *qui s'excluent*, poser les principes et rejeter les conséquences; c'est-à-dire, qu'il ne faut pas vouloir à la fois deux choses dans la même, surtout quand l'une exclut l'autre.

CHAPITRE X.

Monachisme; son origine, ses diverses phases; action de la civilisation sur le monachisme.

Le monachisme a couvert le monde chrétien; il y a exercé un immense pouvoir; il a occupé une partie de ses pensées, de sa fortune et de ses richesses : avec le temps, il s'est modifié, il a disparu, sinon partout, du moins dans un très grand nombre de lieux, sinon matériellement, du moins moralement, en perdant la considéra-

tion dont il avait joui parmi les hommes, et en sortant, pour ainsi dire, de leur esprit : car, dans les derniers temps, quoique très injustement, cependant très réellement, le nom de moine, jadis entouré de tant de vénération, était devenu une espèce d'injure; et cet état, si long-temps en possession de se renouveler avec les élémens les plus purs de la société, était réduit à chercher des sujets dans les classes inférieures et indigentes; les familles élevées ne lui livraient plus que leurs rebuts et ceux de leurs membres dont elles étaient embarrassées ou bien affligées. Quand une institution en est là, elle touche à son déclin, elle tire à sa fin : aussi le déclin du monachisme était-il visible à tous les yeux, et sa dernière heure manifestement arrivée. La chute était d'autant plus inévitable, qu'elle était provoquée par le dégoût des moines eux-mêmes pour leur état : ce dégoût était la suite naturelle du retrait de la considération sociale; les hommes ne s'attachent qu'aux objets prisés parmi eux. Quand les moines se sont sentis abandonnés par la considération, ils ont abandonné un état qui les laissait hors de l'estime publique : ainsi la révolution n'a pas supprimé les moines; c'est la civilisation, ce sont eux-mêmes. La révolution n'a fait qu'ouvrir des enceintes au-

delà desquelles les cœurs de leurs habitans s'élançaient. Il y a paru à l'empressement avec lequel, à la voix de la révolution, les cloîtres ont été désertés, et à la difficulté qu'il y aurait eue à y ramener les fuyards. Bien différent des fleuves, qui acquièrent plus de volume et de majesté à mesure qu'ils approchent de l'Océan, c'est à sa source que le monachisme a jeté son grand éclat, et qu'il a eu sa plus grande force. Il est arrivé à son terme, faible, aminci, perdu au milieu du monde, comme le Rhin, perdu dans les sables, n'apporte plus à la mer qu'un tribut affaibli par un long épuisement. Il est toujours intéressant et instructif de suivre la marche des institutions : voyons quelle a été celle du monachisme.

Le christianisme paraît : aussitôt le combat s'établit entre les anciens cultes et lui. Les hommes font souvent de grands efforts pour des objets assez frivoles ; ils doivent en faire de bien plus grands pour la religion, en raison de l'intérêt qu'ils y attachent : c'est ce que l'on vit à l'époque du combat entre le paganisme croulant et le christianisme envahissant. Le premier avait l'air de sommeiller au sein d'une jouissance paisible ; dès qu'il se sentit attaqué, il devint féroce : alors quelle barbarie du côté des opposans, quel cou-

27518

rage, quel héroïsme parmi les assaillans ! Dans cet assaut donné pendant quatre siècles aux temples païens, le christianisme, repoussé cent fois, remonte sans relâche sur les remparts d'où il était précipité; il finit par s'y établir, et par y planter son drapeau triomphant. C'est ainsi qu'a apparu l'Espagne, à la suite de ses huit cents ans de combats contre les Maures : les hommes sortent de feu et d'acier de ces longues épreuves; l'âme y contracte une énergie inconnue aux temps tranquilles; l'esprit, les yeux, les corps se familiarisent avec l'idée et la réalité de la souffrance; son aggravation devient un objet d'émulation; c'est à qui la ressentira le moins et la bravera le plus; bientôt elle devient comme un art, la règle s'y introduit, et alors on voit faire facilement et comme usuellement par le grand nombre, ce qui en d'autres temps n'appartient qu'au plus petit; de là le monachisme. Dans les temps semblables à ceux qui le virent naître, l'esprit n'est occupé que de la religion, elle s'établit et triomphe : tant que le combat dure, il n'y a pas de moines, mais des combattans. Si Moïse reste sur la montagne pendant que Josué et le peuple combattent dans la plaine, il y est seul, les mains élevées vers Dieu, tandis que tous les bras d'Israël sont occupés à repousser l'ennemi. Il en est de même ici : tant

que le paganisme fut debout, il n'y eut qu'une pensée dans le christianisme, celle de le renverser. Quand il fut abattu, l'esprit des chrétiens prit une autre direction, il se tourna vers les doctrines qui firent les hérésies, et vers la contemplation des vérités effrayantes du christianisme; et celles-ci précipitèrent les hommes dans les déserts, et un peu plus tard dans les cloîtres. Ceux-ci sont le second degré du monachisme : les thébaïdes sont le premier; les cloîtres sont la modification des thébaïdes, des solitudes religieuses ou trop étroites pour ceux qui voulaient les habiter, ou trop fortes pour leur faiblesse : c'est un état moyen entre les déserts et le monde; voyez si ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées.

Le christianisme est vainqueur; Constantin s'assied sur un trône surmonté par le signe de la croix; toute l'attention portée jusque là vers le combat avec le paganisme, se partage entre les hérésies et la méditation des vérités du culte nouveau; elles retombent de tout leur poids sur l'esprit des hommes, elles le remplissent de terreurs; le monde en est comme accablé, et retentit du bruit de la dernière trompette qui s'y fera entendre, il tremble... ; avec les millénaires, il compte les années qui le séparent de l'apparition du Sou-

verain juge, tout se pénètre d'une terreur sacrée; la terre se dépouille de ses charmes et de son prix; en effet, quel peut être celui d'une chose si périssable, marquée du sceau d'une fin prochaine et irréparable? Sortez du milieu de Babylone, et que chacun ne s'occupe que de sauver son âme; voilà ce que chaque chrétien entend, et ce qui du haut du ciel raisonne à son oreille : à quoi vous servira de gagner le monde entier, si vous perdez votre âme? A ces mots redoutables, les Paul, les Antoine fuient vers le désert, et en fraient les routes à des milliers d'imitateurs; les Siméon stylite montent sur des colonnes, pour y vivre plus séparés du monde; les Hilarion, les Pacôme vivent sous le cilice et sur la cendre; les durs instrumens de la pénitence destinés à dompter, à châtier, à éteindre un corps de péché, sont le seul mobilier des cavernes auxquelles ils ont demandé un asile contre les tentations et les distractions de la méditation des choses divines; Jérôme partage son attention entre l'étude des Livres sacrés et le bruit de la trompette dont il attend à chaque instant les citations devant le Tribunal suprême. Alors le désert fleurit, et les campagnes se dépeuplent; les cités se vident, mais les thébaïdes se remplissent; c'est le temps de la ferveur primitive, alors tout est héros;

mais bientôt l'homme revient, les héros disparaissent, et il faut recourir à un établissement plus conforme à la faiblesse de l'homme, et à ce qu'on doit toujours attendre du grand nombre. A ce point le second degré du monachisme est arrivé; c'est aussi alors que saint Basyle et saint Augustin régularisèrent cette ferveur décroissante, et que, pour rapprocher l'homme de cette perfection qu'il allait chercher par des voies extraordinaires, ils établirent les règles monastiques. Dans peu de temps elles envahirent toute la partie de l'Asie qui dépendait de l'Empire grec; saint Basyle ressembla dans ces contrées à un second empereur d'Orient; ses sujets s'y multiplièrent à l'infini, et se montrèrent plus obéissans que ne le furent souvent les sujets de l'empereur véritable; alors il en fut presque de cet empire comme de celui du Japon, lorsqu'il était partagé entre un empereur civil et un empereur religieux. Les débris de cet empire se retrouvent encore dans les monastères de la Grèce et du Mont-Liban; il ne faut pas juger de ces monastères par ceux que nous avons eu l'habitude de voir en Europe, qui ne comptaient qu'un très petit nombre de sujets; ceux là comptaient une population nombreuse, et formaient comme une seconde nation religieuse au milieu de la nation civile. Peu après que saint

Basyle eut envahi l'Orient, saint Benoît envahit l'Occident ; sa règle a été la mère de celle de presque tous les ordres monastiques qui, après lui, ont paru dans cette contrée. A dater de cette époque, le monachisme prit en Occident un essor immense ; l'enfantement d'un ordre religieux produisait celui d'un autre, il devint une hydre à cent têtes ; les fondateurs des divers ordres s'industriaient pour se surmonter mutuellement, ou pour se différencier les uns des autres ; parmi les princes, et les particuliers, c'était à qui fonderait des couvens, alors la gloire était dans ces actes : ne le reprochons pas à ces hommes, regardons leur temps, ils ne faisaient qu'obéir à son esprit ; on n'en savait pas davantage. La puissance des monastères s'étant accrue par leur nombre, par leurs richesses, par la vénération qui les environnait, il arriva ce qui ne peut manquer d'avoir lieu toutes les fois que dans un État on élève une puissance excentrique à la puissance civile ; il est inévitable que les hommes ne cherchent à user du pouvoir dont ils disposent. C'est ce que l'on vit alors de la part de l'ordre religieux, à l'égard de l'ordre civil ; pendant que les patriarches et les moines de Constantinople faisaient et défaisaient les empereurs d'un peuple abîmé dans la superstition, le clergé et les moines d'Occi-

dent, objets de la prédilection des princes, devinrent souvent celui de leurs terreurs. Depuis les enfans de Clovis, on en vit plus d'un subissant le changement d'une couronne civile dans une couronne monacale, et les fatals ciseaux furent suspendus sur des têtes royales depuis ce temps, jusqu'à ceux dont la duchesse de Montpensier menaçait celle de Henri III. Mais au milieu de cet état et de cette existence si puissante, si bien consolidée, déjà les germes d'affaiblissement commençaient à agir; à mesure que l'on s'éloignait des premiers âges du christianisme, la ferveur de l'institution diminua, les terreurs qui avaient peuplé le désert se calmèrent; déjà l'anachorétisme avait disparu; on ne vit plus de Paul, d'Antoine, de Siméon stylite. La population croissait, les occupations civiles et sociales s'étendaient, des communications plus larges s'ouvraient entre les peuples : alors le monde visible étant devenu à la hausse, le monde invisible tomba à la baisse; les esprits prirent une autre direction, les fondations tarirent; la source d'où, pendant tant de siècles, elles avaient coulé avec tant d'abondance, se dessécha; c'était une veine épuisée; et le fleuve d'un cours si vaste et si majestueux, ne fut plus qu'un faible ruisseau envahi successivement par les sables dans lesquels il est venu

se perdre. Le monachisme a donc subi complètement l'action de la civilisation ; et lui, qui avait tout envahi, à son tour a été envahi par elle ; la ruine de l'un est un des plus éclatans monumens de la puissance de l'autre. Cette action inévitable se marque visiblement dans l'adoption des ordres religieux militaires et des congrégations régulières qui ont succédé au monachisme, que le temps ne comportait plus. Les ordres religieux militaires forment l'anneau qui lie le monachisme à ces dernières institutions ; à leur tour, ces ordres furent le produit de leur temps, car ils sont un mélange du monachisme avec l'ordre civil du temps : ce mélange se fait ressentir jusque dans les ordres de chevalerie institués plus tard, et qui semblent n'être que des titres d'honneur adaptés à l'ordre civil d'après les idées monacales. On y sent un fond de monachisme, par l'obligation qu'ils portent avec eux de remplir avec régularité certaines observances religieuses. Quand l'Occident fondit sur l'Orient, et eut à combattre un enthousiasme religieux aussi exalté que le sien propre, la fondation d'ordres purement monastiques eût été un contre-sens. Que fit la civilisation de ce temps ? des ordres semblables à ces guerriers d'Israël, qui d'une main bâtissaient les murailles de Jérusalem rendue à leurs vœux, et qui de

l'autre repoussaient l'ennemi avec leurs épées. Alors on eut les ordres de Malte et du Temple, en Orient; dans le Nord de l'Europe, on fit les chevaliers Porte-glaives et l'ordre Teutonique; l'Espagne et le Portugal, défendant leurs autels contre le Turban, créèrent les ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara, de Calatrava, d'Avit. La civilisation substitua les moines guerriers aux moines contemplatifs, et voués uniquement à la prière. Plus tard, quand il n'y eut plus ni croisades, ni païens de la Prusse et de la Livonie, ni Sarrasins à combattre, on fit les congrégations régulières, mais on ne revint pas au monachisme; il se maintint, mais il cessa de s'étendre. La civilisation lui avait comme barré le chemin; elle le minait sourdement, et chaque jour ajoutait à sa décrépitude. C'est ainsi que de Paul l'ermite on est arrivé à saint Ignace fondateur des Jésuites, au cardinal de Bérulle instituteur de l'Oratoire, et à M. Olier premier chef de Saint-Sulpice. Toutes ces institutions sont des modifications du monachisme accommodées au temps : par là, en suivant la filiation des faits, depuis son principe jusqu'à la fin, on tient le fil de la grande institution du monachisme; on la voit se former sous l'inspiration de la pensée qui alors occupait le monde, les terreurs évangé-

liques; se maintenir tant qu'elles durent, décliner quand elles font place aux occupations sociales, et venir se perdre dans le réservoir où tout finit par aboutir, *la civilisation.* Pour mettre cette théorie hors de toute contestation, je demande que l'on jette les yeux sur ce qui reste de cette institution. Dans quels lieux a-t-elle gardé quelque force, et montre-t-elle quelque vitalité? c'est en Grèce, en opposition avec les Turcs, et dans l'absence de la civilisation; c'est en Espagne, où la civilisation ne dépasse pas de beaucoup celle de la Grèce avant sa révolution; c'est en Italie, à cause de la prostration morale dans laquelle est tenu l'esprit de ses habitans, dignes d'un meilleur sort. Quand dans un pays où l'on peut tout faire, l'on ne fait rien, on est aussi disposé à se faire moine, que toute autre chose: quand une vie inertement voluptuaire est seule permise, alors un cloître vaut toute autre demeure. Mais abandonnez les Italiens à leur génie naturel, faites-en une nation, et vous verrez ce qu'y deviendront les moines: semblable à ces flammes qui s'échappent par intervalles d'un flambleau expirant, la ferveur se rallumant dans des âmes ardentes, ou brisées par le repentir ou par de grands coups du sort, a enfanté les Sainte-Thérèse et les abbés de Rancé, les car-

mélites et la Trappe : cette ferveur exceptionnelle ne s'est pas communiquée, et la Trappe est restée seule. Cela ne change rien à l'ordre général qui a régi le monachisme depuis son origine jusqu'à son déclin. Il est tombé cet arbre superbe dont les vastes rameaux ont couvert le monde pendant 1400 ans ! Tel un chêne dont la tête avoisine les cieux, et les pieds touchent à l'empire des morts, a pendant des siècles bravé les tempêtes et protégé les champs voisins contre l'orage ; malgré une apparence de vie, il tombe en découvrant son sein rongé secrètement : ainsi a péri le monachisme, corrodé, pour ainsi dire, intérieurement par la civilisation : les coups de celle-ci, pour être inaperçus, n'en étaient pas moins efficaces ; ni les richesses du monachisme, ni les souvenirs qui le protégeaient, n'ont pu le défendre : la civilisation l'avait déraciné, lui avait enlevé son terrain, celui dans lequel il avait pivoté si long-temps ; et tout arbre sans racines et sans terrain devient facilement le jouet des vents. Le monachisme était une branche, une émanation de la grande puissance ecclésiastique qui s'est exercée à loisir sur le monde ; il a dû suivre toutes les phases de ce pouvoir, naître, grandir, se maintenir, et déchoir avec lui. Quand la science est devenue l'apanage com-

mun, quand la société tout entière s'est vouée aux occupations civiles, quand les murailles des couvens n'ont plus eu à servir de barrières contre les invasions et les glaives des barbares, quand il n'y a plus eu d'Attila repoussé par un pontife de Rome, le pouvoir religieux a perdu son empire mondain. Comment celui du monachisme seul aurait-il survécu à la ruine commune? Cet empire ne se recréera pas. Quand il existait, il correspondait à toutes les positions de la société: que l'on montre celle à laquelle il correspondrait aujourd'hui, hors de ses attributions essentielles. Et que l'on n'oppose pas la recréation d'un grand nombre de communautés religieuses en France. D'abord ce ne sont encore que des communautés de femmes, ensuite c'est une création de parti; et, de plus, ce n'est pas le grand monachisme qui a couvert et gouverné le monde; il n'est étendu qu'à la France, et le monachisme dont nous traitons s'étendait sur tous les domaines du christianisme, car il n'a péri dans les pays schismatiques ni plus ni moins que dans les pays catholiques.

CHAPITRE XI.

Tableau des ordres monastiques et des congrégations régulières.

Nous croyons qu'il sera utile et agréable au lecteur d'avoir sous les yeux l'arbre généalogique du monachisme avec toutes ses ramifications ainsi qu'avec l'ordre approximatif des époques de leur naissance.

Anachorètes.

Saint Paul, 1er ermite.
Saint Antoine.
Saint Arsène.
Saint Pacôme.
Saint Hilarion.
Saint Jérôme.
Saint Siméon Stylite.

Ordres monastiques d'hommes.

Saint Basile.
Saint Augustin.
Saint Benoît.
Bénédictins.
Saint Maur, Sainte Vanne.
Guillelmites.
Chartreux.
Camaldules.
Grammotins.
Antonins.
Dominicains.
Capucins.
Récollets.
Cordeliers.
Carmes.
Mathurins, ou Trinitaires.
Augustins.
Blancs-Manteaux.
Minimes.
Théatins.

Bernardins.	Jésuites (1).
Fontevrault.	La Trappe et Sept-Fonds.
Prémontrés.	

Congrégations régulières.

Génovefains.	Eudistes.
Doctrinaires.	Chanceladais.
Oratoriens.	Piétistes.
Lazaristes.	Frères des écoles chrétiennes.
Sulpiciens.	Charitains.

Ordres monastiques de femmes (2).

Bénédictines.	Ursulines.
Bernardines.	Visitandines.
Récollettes.	Clairistes.
Capucines.	De Sainte-Aure.
Carmélites.	

Congrégations.

Sœurs de la Charité, et plusieurs autres moins répandues.

Telle a été la grande famille du monachisme qui a rempli les quatre parties du monde, de-

---

(1) Les jésuites sont compris au nombre des moines, parce que Clément XIV, dans sa bulle de suppression, les place au nombre des ordres mendians.

Les ordres religieux connus, pour les hommes, sont au nombre de 25; les congrégations régulières au nombre de 10.

(2) Les ordres de femmes sont au nombre de 9. Ici, on ne tient pas compte des congrégations régulières, ni des chanoinesses cloîtrées ou non-cloîtrées, assujetties à des preuves de noblesse, ou affranchies de cette formalité.

puis les premiers habitans de la Thébaïde, jusqu'à ces moines qui régissent à la fois les Philippines et la Californie (1). Qu'il y a loin depuis cet Antoine, qui répondait aux envoyés de Constantin: *Est-ce donc que dans le monde on continue de bâtir des villes?* depuis ce Paul ermite se confiant aux bontés du Ciel du soin de sa subsistance, la recevant régulièrement de la libéralité de sa main, qui adoucit la férocité des lions pour confier à la terre le dépôt de la dépouille mortelle de ce serviteur de Dieu, jusqu'à ces religieux propriétaires d'opulens domaines, habitant des palais et peuplant les cours; depuis le stylite Siméon, jusqu'aux abbés de Tongreloo et de Saint-Bernard (2), levant et conduisant des régimens de dragons, et aux jésuites, possesseurs d'un empire et commandans d'une armée, au Paraguay? Certes, des uns aux autres, la chute est forte, et la fin peu ressemblante au commencement. Le tableau de la filiation de la famille monacale porte avec lui l'indication des degrés de la ferveur qui a régné

(1) Les dominicains espagnols, qui régissent aussi le Paraguay, à la place des jésuites.

(2) Dans l'insurrection belgique contre Joseph II, on peut ajouter à cette nomenclature le trapiste et les moines espagnols de notre temps.

dans le christianisme, depuis sa fondation. Au début, l'institution agissant avec toute sa force, le monachisme retrace toute la perfection des conseils évangéliques; c'est le premier âge : l'institution s'affaiblit, la ferveur décline, les ordres réguliers arrivent; c'est le second âge : l'institution s'éloigne et ne s'aperçoit plus que dans le lointain : la ferveur est évanouie, alors viennent les congrégations régulières, les seules que le temps comportât; c'est le troisième âge. On suit ainsi l'action de la civilisation sur le monachisme. Quand le monde ne songeait qu'à se mettre à l'abri des menaces de l'Évangile, le monachisme naquit; celui-ci prospéra tant que dura la grande terreur. De nouveau, vers le douzième siècle, une terreur panique saisit l'Europe palpitante au vain bruit de la prochaine venue du dernier jugement : on vit les hommes sortir précipitamment des occupations de la vie civile, et renoncer à ce monde qu'ils croyaient prêt à se détacher d'eux. Il en fut de même à l'époque de l'institution du monachisme; tout l'appareil redoutable des dogmes chrétiens se présenta aux yeux des hommes, et les frappa d'épouvante; ils se séparèrent sans peine d'un monde dans lequel ils ne trouvaient rien de correspondant à l'objet de leur préoccupation. Quand [illegible]

rent plus rassis, quand les occupations civiles eurent rappelé les hommes à elles, le monachisme se rapprocha aussi de l'état ordinaire de la société; bientôt il fut absorbé par elle. Quand l'Angleterre, ignorée du monde, l'ignorait à son tour, et vivait inerte et misérable, elle était couverte de monastères, et s'appelait alors l'*Ile des Saints*: aujourd'hui, c'est l'*île* de la civilisation et de la richesse, du travail et des affaires. Londres n'a plus de couvens: et comment cette prodigieuse activité, tournée vers le mouvement du monde entier, et y apportant un si large tribut, pourrait-elle se concilier avec l'ancien monachisme? Il en a été de même, sous quelques rapports, à l'égard de l'Amérique du Nord. L'Angleterre se décharge sur cette contrée d'une foule de maniaques, qu'une tension d'esprit continuelle vers les occupations religieuse a rendu des instrumens de troubles et de dommages dans l'ordre social. En touchant la terre d'Amérique, d'autres besoins se font sentir d'eux : il faut quitter l'Écriture sainte et ses commentateurs, les sermons et les extases, cela ne donne pas à vivre; à leur place, on prend la charrue, la hache et la navette; et voilà un peuple transporté hors de ses occupations délirantes, et devenu le modèle de la sociabilité. Quel moyen y aurait-il d'éta-

blir du monachisme parmi de tels hommes? Quelle leçon ne fournissent-ils pas sur la manière de retirer les hommes des vaines occupations qui leur nuisent, pour les faire passer à celles qui les épurent et qui leur profitent!

De plus, on peut remarquer deux caractères dans le tableau que nous avons présenté :

1°. L'émulation entre les ordres pour se surpasser et se différencier réciproquement; le soin d'établir des différences fait partie de l'art d'attirer l'attention sur soi et d'y fixer les regards;

2°. La simultanéité de l'époque de la naissance des ordres religieux: il en est de même pour les congrégations régulières, car elles sont nées à peu de distance l'une de l'autre, comme de leur côté avaient fait les ordres monastiques; l'esprit du temps une fois tourné de ce côté, la même pensée occupa tout le monde, elle devint la pensée unique; on fit des ordres monastiques, parce qu'il y avait des ordres monastiques; le monachisme ressemble à ces troncs d'arbres sur lesquels on greffe des rameaux destinés à porter des fruits de nature diverse, sur une branche commune.

CHAPITRE XII.

Avertissement.

Ce qui précède nous a amené au bord de la question du jésuitisme : nous allons donc y entrer. Mais, avant de l'entamer, nous sentons le besoin de rappeler que, dans toute cette discussion, il ne sera question du Jésuitisme que comme institution, et nullement comme individus : cet examen sera poursuivi avec toute liberté, mais aussi avec toute impartialité, calme et vérité. Nous ne cherchons pas des sujets d'accusations, mais des points d'utilité pour la société. Nous voulons assigner la place que le Jésuitisme peut désormais occuper dans la société, et voilà tout. Ceci est donc un écrit de civilisation de cet agent qui pénètre le monde, et qui finit toujours par le maîtriser; assez d'autres ont reproché aux jésuites des attentats contre les trônes, contre la morale, une doctrine insidieuse, propre à infiltrer dans les esprits le poison de pernicieuses subtilités; il n'y a plus rien à apprendre sur cela; aussi notre but va-t-il beaucoup au-delà : on le verra, en lisant cet

écrit sans prévention, à part de tout esprit de robe ou de parti.

Notre droit à nous exprimer avec liberté sur le Jésuitisme réside en nous comme homme. A ce titre, tout homme peut émettre sa pensée sur une chose exposée aux regards du public. De plus, ce droit est en nous, comme citoyen français ; car le Jésuitisme tend à s'établir dans la société dont nous faisons partie : son influence peut s'étendre jusqu'à nous : de là, notre droit de nous en expliquer avec franchise et force, dans la mesure de nos intérêts ; le Jésuitisme est encore *hors la loi*, par les lois de l'état ; il n'est pas une autorité constituée, ses membres n'ont pas d'existence légale en France ; l'objet de cette discussion est donc encore sous le coup de la loi, *sub hastâ* ; il nous est donc loisible d'en traiter avec toute liberté ; celle-ci n'est bornée par aucune loi, et nous espérons le faire sans blesser aucune convenance.

La question toute entière se réduit à ces deux mots : Est-il bon pour le monde (1) que le filet sous

(1) Nous ne connaissons personnellement que deux Jésuites en France, et tous les deux, par leurs talents et leurs vertus, sont pour nous des objets de respect. L'un d'eux nous a paru le meilleur ou le moins mauvais prédicateur

lequel il a long-temps été enveloppé et enlacé, soit de nouveau jeté sur lui ? voilà tout. Que ce filet s'appelle Jésuitisme, ou qu'il porte tel nom que l'on voudra, il n'importe. Le *Jésuitisme* n'est que le nominatif du filet ; c'est de celui-ci tout seul qu'il faut s'occuper, et c'est ce que nous allons faire dans la juste mesure de nos droits, des intérêts de la société, et de nos intérêts propres.

CHAPITRE XIII.

Que sont les Jésuites ? Moines ou Séculiers ?

Avant de parler des jésuites, il faut savoir ce qu'ils sont : l'intitulé de société ne suffit pas pour une définition précise ; il faut de plus connaître les conditions de cette société : ce sont elles qui lui donnent son caractère distinctif ; chaque chose a le sien, qui la distingue des autres, et qui la fait classer et remarquer parmi elles ; de même, chaque homme doit avoir *son état*, il doit pouvoir se légitimer aux yeux de la société dont il

---

parmi tous ceux que nous avons entendus dans ces derniers temps, et nous désirons qu'il s'en trouve, dans le Jésuitisme, beaucoup qui lui ressemblent.

fait partie, et être dans le cas de dire : *Je suis tel. J'exerce telle profession.* La protection de la société ne doit pas être sujette à s'égarer, il faut qu'elle ait un sujet certain ; la société vit de certitudes, chacun en a besoin pour soi, et de la part des autres ; les associations sont placées sous la même loi de légitimation indispensable. Aucune corporation ou association religieuse, jusqu'aux jésuites, ne s'est affranchie de cette règle ; il n'était personne dans le clergé qui ne pût dire et prouver qu'il ne fût évêque, prêtre, diacre, clerc ou moine de tel ordre. La dérogation à cette règle, qui est celle de la nature et du bon ordre, a commencé aux jésuites ; il y a toujours eu parmi eux quelque chose qui ne se rencontre pas ailleurs ; et non-seulement les jésuites n'ont jamais voulu se qualifier d'une manière claire et précise, de plus, ils ont toujours mis un grand soin à maintenir le mystère de leur nature véritable (1) : en cela, leur art a égalé leur persévérance ; sur cet article, leur langage fut toujours détourné, évasif, ambigu suivant les circon-

(1) Le Sage a dit : « Celui qui agit mal, hait la lumière. » Il est sage d'ajouter : Celui qui hait la lumière, veut pouvoir mal agir.

stances, étranger et contraire à cette véracité qui doit faire le fond du langage du prêtre, et opposé à cette simplicité dont l'Évangile fait la loi au chrétien, en lui recommandant de dire : *Cela est, cela n'est pas,* en lui prescrivant d'imiter la simplicité de la colombe ; mais il paraît que les colombes entraient pour peu de chose dans le Jésuitisme, et que l'on s'y attachait davantage à la seconde partie de la recommandation qui porte sur une espèce de prudence fort décréditée par son adjectif.

L'histoire est le monument de l'éloignement du Jésuitisme pour reconnaître un état déterminé, et pour adopter une qualification certaine, à laquelle tout le monde pût le reconnaître, comme les autres ordres religieux qui tous étaient dûment qualifiés. L'équivoque s'est placée dans le berceau du Jésuitisme, elle l'a accompagné jusqu'au tombeau, elle revient à la suite de sa résurrection ; car il ne sera pas plus qualifié aujourd'hui qu'il ne le fut pendant deux cents et tant d'années qu'il a existé sous une couleur douteuse.

En 1564, les jésuites ouvrent leurs écoles à Paris, l'Université s'y oppose ; les jésuites sont cités ; ils comparaissent le 14 février 1565. Là s'établit, entre le recteur de l'université et les jésuites, le colloque suivant :

Le recteur. Êtes-vous séculiers, réguliers, ou moines ?

Les jésuites. Nous sommes en France, tels que le parlement nous a dénommés, *tales, quales*, c'est-à-dire la société du collége appelé de Clermont.

Le recteur. Êtes-vous, dans la réalité, moines ou séculiers?

Les jésuites. La présente assemblée n'a pas le droit de nous faire cette question.

Le recteur. Êtes-vous vraiment moines, réguliers, ou séculiers?

Les jésuites. Nous avons déjà répondu plusieurs fois; *nous sommes tels que la Cour nous a dénommés.*

Le recteur. Vous ne donnez aucune réponse sur le nom, et vous ne voulez rien dire sur la chose : il y a un arrêt qui vous défend de prendre le nom de jésuites, ou de société de Jésus.

Les jésuites. Nous ne nous arrêtons pas à la question de nom; vous pouvez nous citer en justice, si nous allons contre le contenu de l'arrêt.

L'Université déboute les jésuites de leur demande : dans une nouvelle requête présentée à l'Université, ils offrirent d'expliquer avec clarté toute la forme de leur gouvernement; et voici en quoi ils faisaient consister cette clarté : *Ils di-*

saient que le nom de religieux et de moines ne devait pas leur appartenir, ne se croyant pas dignes de professer un genre de vie si saint et si parfait. Ils n'étaient pas non plus séculiers, comme le sont les autres prêtres, puisqu'ils vivaient en congrégation et société, sous certaines lois et constitutions approuvées, non-seulement par les papes, mais encore par les rois de France et par l'assemblée générale de Poissy. Ils terminaient par dire qu'ils ne pouvaient pas expliquer plus clairement ce qu'ils étaient. *Voilà ce qu'ils appelaient parler clairement.* Tout cela, malgré de feintes apparences d'humilité, n'a-t-il pas l'air d'être une mauvaise plaisanterie? Ce langage ambigu, né avec le Jésuitisme, a duré et durera autant que lui; on peut s'y attendre. Maintenant on va les voir flotter entre l'état religieux et l'état séculier, et prendre de chacun ce qui le fait et le défait à la fois du cloître ou du monde, de manière à pouvoir dire également, nous sommes moines, ou séculiers: il semble entendre le plaidoyer de cet animal, qui montre alternativement ce qui le fait habitant des airs ou de la terre.

La date légale d'admission en France, pour les jésuites, est l'année 1561, au colloque de Poissy : la portion du clergé, qui parut à cette réunion, les reçut et les approuva comme société

enseignant, et non comme religion nouvellement instituée, à la charge de ne pas prendre d'autre titre que celui de société de Jésus, d'être soumis à l'ordinaire, et de renoncer à tout privilége contraire, conféré par des bulles des papes. Ceci est positif: l'exclusion de l'état religieux est formelle. Par-là, voilà les jésuites déclarés séculiers; mais voici ce qui en même temps les rend réguliers.

Les vœux de chasteté, d'obéissance, de stabilité et de pauvreté faisaient partie du jésuitisme; c'est l'essence de l'état monastique : les jésuites étant placés sous la même loi, doivent donc être considérés comme moines; mais, à côté de ce caractère constitutif du monachisme, se trouve une dérogation qui l'annule, et qui replonge dans l'incertitude dont ce caractère paraît propre à faire sortir. En effet, la célébration de l'office divin faite d'une manière habituelle et régulière, ainsi que la prière commune, sont des attributs essentiels du monachisme : c'est le fond de l'état du moine, homme séparé du monde, pour vaquer plus facilement à la prière. L'Église a pris pour modèle le roi prophète, lorsqu'il dit au Seigneur: *Septies in die laudem dixi tibi.* David règne encore sur nos cloîtres et sur nos temples : la règle les jésuites les affranchit de cette obligation, et par-là, elle les rend à l'état séculier; ils sont donc à

la fois en dedans et en dehors des cloîtres et du monde, sans appartenir exclusivement ni à l'un ni à l'autre. Une bulle de Grégoire XIII exempte les jésuites de la récitation des heures canoniales, des grandes messes, de tous les offices publics de jour et de nuit, des processions et des autres exercices religieux ; la dispense suppose l'obligation : celle-ci est celle de l'état monastique ; les jésuites étaient donc soumis aux règles monastiques ; ils étaient donc moines : Clément XIV le dit formellement dans sa bulle de suppression, et les range même dans la classe des moines mendians : nulle autorité ne peut être supérieure à celle-là : ils étaient donc moines, et moines mendians, quelque révoltante que cette qualification pût paraître à leur vanité.

La base de l'ordre religieux est le renoncement à soi-même : le religieux se donne tout entier à son couvent ; mais, à son tour, il en reçoit tout. S'il renonce au monde, le couvent se charge de l'affranchir de tous les soins du monde ; le religieux se lie à jamais au couvent, mais le couvent se lie aussi à lui ; s'il ne peut pas renvoyer le couvent, le couvent ne peut pas non plus le renvoyer : par-là un contrat synallagmatique est établi entre le religieux et son ordre ; ainsi la justice, l'égalité dans les conditions des con-

trats, est observée. Au contraire, chez les jésuites, on peut renvoyer même les profès, à quelque grade ou dignité qu'ils soient élevés, et *même le général*, pour des causes secrètes, encore qu'elles ne supposent aucun péché. Ce sont les propres expressions de leurs constitutions : le génie du Jésuitisme respire tout entier dans cette disposition, qui fait du Jésuitisme une vraie société secrète. De plus, parmi les jésuites, le général a le pouvoir de changer les vœux solennels en vœux simples, et les vœux simples en vœux solennels : quel étrange pouvoir! et quel ordre religieux on admit jamais un semblable?

En tout temps, les jésuites ont tenu leurs constitutions secrètes : c'était pour eux ce que Tibère appelait *arcana Imperii*. M. de Moutclar, procureur-général au Parlement d'Aix, disait, dans son réquisitoire : *Il a été un temps où c'eût été un crime d'état, une espèce de révolte contre la religion, de dévoiler les mystères de cette société; on aurait augmenté sa puissance, en échouant contre ses ruses.* Le vénérable Palafox, archevêque de Saragosse, écrivait à Innocent X, le 8 janvier 1649 : *Quelle autre religion a des constitutions qu'on tient secrètes, et des règles cachées? L'Église aime la lumière, et ne hait que les ténèbres. Il y a pl*

les jésuites qui ignorent leurs constitutions, les priviléges et les règles propres à la compagnie, qu'il y en a qui les connaissent : aussi leurs supérieurs les conduisent-ils par des règles cachées qui ne sont connues que d'eux seuls. En 1759, le roi de Portugal signalait le même ordre de clandestinité, même à l'égard du gros des jésuites, dans son manifeste adressé à tous les évêques de son royaume. La trente-huitième des règles communes ordonne de tenir les constitutions de l'ordre sous un secret inviolable : elles y seraient restées, sans une indiscrétion commise par les jésuites, dans un moment de danger. Les constitutions de la société avaient été imprimées à Prague en 1757 : dans le cours du procès *du père Lavalette contre les frères Léoncy*, les jésuites voulurent s'autoriser, pour leur défense, de ces constitutions; cela donna lieu de les faire représenter : alors tout fut révélé; le procès frappa fortement l'attention; il fit naître un grand nombre d'écrits; un mémoire, signé Rousseau et Turgot, disait : *La règle de cette société n'est pas faite pour être connue : elle s'est condamnée elle-même en naissant au mystère le plus impénétrable, et elle serait encore ensevelie dans sa première obscurité, si la vigilance du premier corps de magistrature de l'État se fût relâchée de sa fermeté.*

Nous allons voir, dans le chapitre suivant, à quelles profondes combinaisons tenaient cette ambiguité et ce silence.

CHAPITRE XIV.

Grandeur de l'institution du Jésuitisme ; génie de saint Ignace.

Mais s'il est difficile de définir d'une manière précise la nature du Jésuitisme, en revanche, il est impossible de ne pas être frappé de la grandeur de cette institution : parmi toutes les associations que le génie de l'homme a formées, c'est la plus forte qui ait encore paru sur la terre ; en elle se révèlent les combinaisons les plus profondes pour enlacer le monde entier, combinaisons basées à la fois sur la nature de l'homme et sur la connaissance du temps. Son fondateur fut doué au plus haut degré des qualités qui caractérisent les fondateurs, et qui font les hommes de génie. Les apparences bizarres de sa première vie ne peuvent le priver de ce titre ; Rousseau a commencé aussi singulièrement que lui : souvent les

feux que recèle le sein d'un volcan s'échappent par ses flancs, avant de couronner son faîte d'une gerbe éclatante de lumière; ce qui se passe au-dehors de l'homme, n'est pas l'homme; ce qui le caractérise, c'est ce qui vient de son intérieur; c'est en lui-même qu'il existe : eh bien! dans Ignace, cet intérieur fut immense; voyez sa foi, et il en faut pour fonder; voyez son courage, sa persévérance, sa souplesse, la sagacité de sa vue sur son propre temps, la longueur de cette même vue pour pénétrer les temps à venir, son discernement sur les moyens de s'infiltrer dans toutes les parties de la société et de s'identifier, pour ainsi dire, avec chacune d'elles; la rapidité et l'étendue de ses conquêtes, l'immensité de cette ambition qui de prime abord prend le monde pour théâtre, et qui s'y établit solidement, en faisant supporter la domination par l'éclat et par la réalité des services, en faisant servir la puissance à étendre la puissance; et dites si tout cela n'est pas grand et n'est pas marqué à ce coin de supériorité qui donne à un homme l'empire sur ses semblables, qui le rend le maître de leur esprit, qui l'applique à son propre usage, qui les fait marcher vers son but propre, et qui laisse après lui de longs et profonds sillons. N'est-ce pas sous ces caractères qu'ont paru tous les fonda-

teurs de religion, d'empires et de lois? tous ont été grands à leur manière, car tous ont agi sur l'esprit humain d'une manière forte et durable; et c'est à agir avec efficacité et durée que consiste la grandeur. Hors de là, qui est grand dans l'univers? Quiconque, dans une haute carrière, parvient à inscrire son nom sur le monde, à le rendre inséparable du sien et de la mémoire des hommes, est grand; car il participe à la grandeur même du monde avec lequel il reste identifié. Qui pourrait, sous ces rapports, dénier à saint Ignace et à son institution le titre de grand? Quelle comparaison y a-t-il entre lui et les autres fondateurs des institutions monastiques? Ceux-ci ne furent que des hommes de religion, et leurs institutions n'ont eu que ce caractère. Ignace fut un grand conquérant, il eut le génie des conquêtes; il y fit servir tout ce qui constitue le pouvoir, il en fit l'esprit permanent et indélébile de son institution; elle n'a pas dévié de cette ligne, tant celle-ci était habilement et fortement tracée; les autres fondateurs furent des moines, et leurs institutions des machines purement monacales; Ignace fut un grand politique, faisant servir la religion à la politique, et son institution fut, si l'on peut parler ainsi, un homme d'état religieux. Les premiers successeurs d'Ignace, les Lainez,

les Aquaviva et d'autres encore, furent des hommes de génie dans leur genre, car ils eurent tout ce qu'il fallait pour remplir le but de l'institution, et ils l'accomplirent. C'est ainsi que firent les premiers successeurs de Mahomet, les Omar, les Caleb, les Abubeker; et sûrement ils furent de grands hommes. Toute institution commence par la puissance du génie, autrement elle ne s'établirait pas; il en est d'elles comme des dynasties, qui, presque toutes, ont commencé par une suite de rois glorieux : les califes et les princes ottomans comptent une suite de monarques éminens; la seconde création de la Russie a montré à l'Europe les Pierre-le-Grand, les deux Catherines et Alexandre; partout ce sont les fondemens de l'édifice qui exigent l'emploi des mains les plus habiles; dans lui, il ne faut regarder que la force et l'étendue de l'ouvrage, et non le but et la moralité de l'ouvrier : aussi ne parlons-nous que du génie créateur du Jésuitisme, sans rapport avec le but qu'il s'était proposé, non plus qu'avec les moyens employés par lui. On ne mesure pas le génie d'Homère, de Numa, de Moïse, de Mahomet, de Luther, de Pierre-le-Grand, de Frédéric et de Napoléon, par la vérité ou la fausseté de ce qu'ils ont annoncé, par le but qu'ils se sont proposé, mais par la grandeur

dont leur ouvrage est empreint, et par les résultats qu'ils ont obtenus : il doit en être de même pour saint Ignace et pour son ouvrage; qu'ils soient prisés diversement dans l'ordre moral et religieux, à la bonne heure; mais dans l'ordre de la puissance du génie humain, il y aurait une grande injustice à leur refuser une première place. Oui, Ignace fut grand, et grand parmi les plus grands, grand d'une grandeur inconnue jusqu'à lui : conquérant d'une espèce nouvelle, avec des moines et des mains désarmées, il s'est approprié le monde pendant deux cents ans; il a planté au milieu du monde un arbre aux racines éternelles, et qui, polype des sociétés, se régénère sous le fer qui le mutile. Si ce n'est pas là de la grandeur de génie, qu'on dise donc en quoi elle consiste. Il n'appartient pas à la médiocrité de jeter en bronze des colosses.

CHAPITRE XV.

Définition du Jésuitisme ; comment il a procédé.

C'est l'empire par la religion : ici va se révéler toute la contexture de cette merveilleuse insti-

tution. On va voir à quelle prodigieuse finesse d'observation et de tact, elle a tenu; comme elle a été solidement et habilement basée sur la connaissance du temps; comme elle a judicieusement diversifié ses occupations; à quel degré elle a possédé l'art de classer les hommes, pour ne laisser oisif aucun talent; comment elle a su détacher les individus d'eux-mêmes, pour ne plus vivre que pour elle; comment elle a ménagé ses procédés avec toutes les classes de la société, depuis les plus hauts degrés jusqu'aux plus rabaissés; comment elle a fait subir à ses propres membres le joug de la plus austère discipline, et l'application de la plus dure politique: comme monarchie absolue, elle a dépassé en despotisme toutes les monarchies absolues, par le pouvoir sans bornes accordé au général, et, après lui, aux supérieurs; par l'obéissance anéantissante de toute volonté propre imposée aux inférieurs; par une doctrine de pouvoir plus asiatique que l'Asie elle-même; par l'appui des associations (1) prises hors

(1) Les Mémoires de Madame de Genlis ont révélé l'affiliation aux jésuites, de M. de Puissieux, ministre des affaires étrangères de Louis XV. Les voilà dans le cabinet de ce monarque: que deviennent alors les secrets de l'état?

Les Mémoires de Saint-Simon mettent hors de doute

de son sein, tribut levé sur toutes les crédulités, sur toutes les ambitions et toutes les craintes; par des ramifications secrètes, qui partout lui donnaient des yeux et des mains occupés à pénétrer et à lui livrer les secrets des états et des individus, pour les réunir dans un centre commun : ainsi s'est formé le Jésuitisme qui a rempli le monde, qui l'a occupé de lui pendant deux cents ans, et qui vient lui redemander sa place. Arrivé avec un air soumis et un ton humble au pied du Vatican, des trônes, des chaires évangéliques, des palais de justice, colosse menaçant, bientôt il a surmonté et dominé les uns, divisé et combattu les autres; vivant au milieu de la mort, espérant, contre toute apparence d'espoir, de ses cendres réchauffées par le souffle des partis, il passe à une nouvelle vie, il sort du tombeau par les souterrains dont les obscurs détours touchaient à son berceau. Suivons sa marche : il naît; il sort tout armé d'un cerveau qui, sous quelques rapports, ressemble à une caverne peuplée de tous les fantômes enfantés par l'esprit

---

que Jacques II fut membre de la société des jésuites. Il n'est pas prouvé que le père le Tellier n'ait pas profité des derniers instans de Louis XIV pour quelque chose de pareil.

du temps : celui-ci était superstitieux et chevaleresque, occupé à la fois de querelles religieuses et de faits d'armes, de théologie et de tournois, de Luther et de Bayard : l'Espagne brûlait encore du feu qu'y avaient allumé huit cents ans de guerres contre les Maures ; Ignace était Espagnol, et brûlait à la fois du feu du Midi, et de celui qui consumait sa patrie : la réformation menaçait la religion ; les idées chevaleresques de son pays fermentaient dans son esprit. De cette double impulsion mal conçue, de ces élémens mal digérés et discordans, de ce tumulte d'affections et d'idées, il se forma dans Ignace un ensemble religieux, ardent, fort, tenace et capable de créer ces dispositions qui font agir grandement, quand elles rencontrent le génie : il était chez Ignace. Transporté, par son ardeur religieuse, dans la région où sainte Thérèse venait de trouver les carmélites, nourri comme elle de la lecture des romans de chevalerie, pendant quelque temps il est le chevalier errant de la religion (1) ; mais, averti par son génie, il rentre dans la route faite pour lui, et qui alors donnait la gloire, celle des fondations : il fonde le Jésuitisme. Ignace, échappé d'un hôpital, indigent,

(1) Voyez la vie de saint Ignace.

sans séjour fixe, sans subsistance assurée, commence avec six compagnons aussi peu accommodés que lui de tout ce qui recommande aux yeux du monde; et déjà, avant de descendre dans la tombe, ses yeux contempleront de vastes conquêtes, des domaines opulens, compteront une armée nombreuse et des colonies florissantes : ni les climats divers, ni les lois, ni les mœurs, ni les langages variés de tous les peuples ne l'auront arrêté; déjà il a pénétré partout, il est partout, il agit sur tout.... Comment a-t-il fait? le voici :

Il a regardé son temps, qu'y a-t-il aperçu? une double commotion : dans la religion, par la réformation; dans la politique, par les progrès de l'esprit humain s'ouvrant aux lumières des découvertes du quinzième siècle. Voilà les deux blessés, et les deux ennemis. Ignace forme son plan sur cette double attaque; il ira à la fois au Vatican et dans les palais; à Rome, il dira : Vos anciens appuis ne vous suffisent plus, je viens vous en offrir de nouveaux; la veine du monachisme pur est épuisée; gardez de vous y confier, c'est une mine fouillée depuis trop longtemps; le monde n'en veut plus; ce sont les moines qui ont donné lieu à l'attaque que vous subissez; cette troupe battue et décréditée ne peut plus vous servir; il vous faut une armée

fraîche ; qui vous couvre à la fois des armes du ciel et de celles de la terre ; adoptez des auxiliaires instruits des propriétés de la lumière ; c'est elle qui vous fait la guerre, ils la porteront aux uns, ils l'éteindront chez les autres, ils la dirigeront chez tous. A Madrid, Ignace dira : L'esprit humain se réveille ; si son flambeau n'est pas éteint, il frappera tous les yeux, il les remplira d'une clarté incompatible avec l'antique soumission, il guidera les hommes dans la recherche de droits qu'ils ont ignorés, et le trône perdra ses prestiges et son pouvoir avec ses enchantemens.

Si Rome sourit à l'aspect de cette armée de fervens volontaires accourus d'eux-mêmes sous ses remparts ébranlés par les bras de Luther, de Calvin, d'Henri VIII, et de vingt autres princes empressés de se délivrer du poids de ses fers et de ses exacteurs, le sombre monarque de Madrid ne dut pas accueillir avec moins de satisfaction un plan qui s'accommodait si bien avec son génie propre, qui ne connaissait que le despotisme, et qui semblait avoir caché les penchans de l'Afrique dans son cœur, comme la nature en avait imprimé les traits sur son visage. En pareil cas, les traités sont bientôt signés, et le Jésuitisme put prendre librement son essor à l'abri de Rome

et du despotisme politique (1). Ainsi voilà le spirituel mêlé avec le temporel, en faveur de ceux qui, comme une épée à deux tranchans, viennent offrir aux deux pouvoirs de les servir; voilà, dès sa naissance, le Jésuitisme instalé dans le spirituel et dans le temporel, se fortifiant par leur mélange, agissant par lui, et bien décidé à n'en plus sortir. Maintenant, pour accomplir ce protectorat de l'autel et du trône, que fera-t-il? Ira-t-il se traîner dans les routes battues et usées, à la suite d'ordres monastiques qui, sous cent formes

---

(1) Ne semble-t-il pas que Delille ait tracé ce tableau, lorsqu'il dit, dans le poëme de l'Imagination, chant VIII?

Lorsque loin des forêts qu'habitaient ses ancêtres,
Le peuple eut des cités, des princes et des prêtres,
Pour policer ce peuple, hôte grossier des bois,
Le prêtre fit un culte, et le prince, des lois.
Mais de l'homme encor brut l'altière indépendance,
Des pouvoirs séparés fatiguait la prudence.
Alors un grand traité fut proposé par eux;
Alors l'homme des lois dit à l'homme des dieux:
« Unissons les pouvoirs que notre rang nous donne;
» Je défends ta tiare, affermis ma couronne;
» Pour leur propre intérêt lions nos ennemis,
» Libres, mais gouvernés; fortunés, mais soumis;
» Et, consacrant un nœud que l'intérêt resserre,
» Joins les foudres du ciel aux foudres de la terre. »
Le traité fut conclu.

diverses, ont passé dans un monde qui commence à se lasser d'eux? Qu'a-t-il à gagner à ajouter un ordre de plus à un nombre déjà bien grand? Le Jésuitisme y voit plus loin que cela; de tout ce qui a régi la famille monastique il ne prendra que les traits principaux, tout le reste sera d'une fabrique personnelle et neuve; uniquement ambitieux des biens éternels, sensible aux seuls charmes de la Jérusalem céleste, occupé exclusivement de la méditation des vérités terribles du christianisme, ou de la contemplation de la céleste patrie, va-t-il se borner à user les degrés des autels par l'assiduité de la prière? Le Jésuitisme sait que ce n'est pas du pied des autels seuls que vient l'empire du monde; qu'il est le prix du travail opiniâtre et du temps rempli par les plus durs exercices; il regarde le monde comme une arène, et lui comme un athlète qui ne doit jamais déserter la lutte; plein de ces vigoureuses idées, le Jésuitisme laisse aux purs moines à unir sept fois par jour leur voix à celle du roi prophète: pour lui, appelé à de plus hautes destinées, il a à gouverner le monde; pour le saisir par tous les points, semblable à un général habile, il va chercher et assigner l'emploi de tous ses membres: les simples auront la garde la plus rapprochée des autels, et le soin d'édifier par leur zèle religieux;

les savans rempliront les chaires sacrées et profanes, cultiveront le vaste champ de la littérature; les habiles s'attacheront à l'oreille des grands, ils se feront les assesseurs du pouvoir et le dirigeront; les robustes dans la foi se lanceront dans la conquête des régions inconnues, et les donneront à la fois à la religion et à l'Europe : plan vaste et savant, s'il en fut jamais, et qui, pour être bien rempli, exige dans les moyens d'exécution une sagacité égale à celle qui a présidé à sa confection. On peut s'en rapporter au Jésuitisme, il ne s'égarera pas dans cette nouvelle voie.

Quel gouvernement peut convenir et se rapporter à un ordre de choses si vaste et si haut? la monarchie absolue. De quoi se compose la monarchie de cette espèce? du commandement de *un* sur tous, et de l'obéissance de tous pour cet *un*. Qu'était la monarchie du Jésuitisme? la plus complète de toutes celles qu'aient essuyées les hommes. Le général des jésuites est le véritable *el re netto*. Son gouvernement est théocratique, comme celui des Hébreux, et, de plus, tous les délégués de ce pouvoir supérieur, dans leur sphère, sont absolus, comme il l'est dans la sienne. Sous le poids redoublé d'un tel pouvoir, le sujet doit rester écrasé. Ce pouvoir est prodigieux : cependant il est dans la nature des choses; car

comment établir des gradations, des repos d'autorité dans une domination qui doit agir à la fois et de la même manière sur des hommes de climats, de mœurs, de langage différens, depuis Mexico jusqu'à Rome? Comment, sans le pouvoir absolu, maintenir le lien propre à les tenir réunis? Le despotisme est donc inné dans le monachisme, et, à plus forte raison, dans le Jésuitisme, qui est le faîte du monachisme. Le pouvoir absolu, irrésistible, est donc dans le chef, et l'obéissance *irrésistante* dans les membres : voilà leur partage à chacun, assigné par la nature des choses; et, pour corroborer une autorité déjà si forte par son principe, le pouvoir dispensatif et interprétatif y seront joints. Le Jésuitisme se rapporte au commandement, il est vrai : mais n'allez pas supposer que, chez lui, ce soit une idée isolée et sèche : s'il veut le commandement, il sait le vouloir tout entier; dans son principe, rien ne doit arrêter le commandement, mais la loi porte ce pouvoir avec elle. Que fait le Jésuitisme? il l'interprète et en dispense : dès lors, plus d'obstacles. Des reproches mérités peuvent altérer la considération du commandement : le Jésuitisme admet un pouvoir purgatif, qui, plaçant le bien du corps au-dessus de celui de ses membres, lui attribue la faculté de se séparer de

ceux qui ne vont pas à ses vues, tandis que ceux-ci sont liés envers lui d'une manière irrévocable. Avec le Jésuitisme, l'inégalité du contrat n'arrête pas : car s'il pouvait être arrêté sur un seul point, il ne serait plus le pouvoir absolu. Dans le Jésuitisme, les membres du corps ne sont que les pierres qui entrent dans la composition d'un édifice : avec lui, il n'y a que des sujets ; ils sont faits pour lui, et il n'est pas fait pour eux ; on lui doit, et il ne doit pas ; tout doit tendre et s'immoler à sa conservation. Il était réservé au Jésuitisme de créer cette exorbitance de pouvoir. Pour durer, un édifice d'une construction aussi extraordinaire ne saurait être muni de trop de remparts ; il ne faut pas qu'il s'y trouve de lacunes ; la moindre lézarde pourrait faire crouler tout. La doctrine et la direction seront donc analogues au principe d'existence : le Jésuitisme doit agir sur des quantités et sur des variétés d'hommes fort nombreuses ; il faudra donc une morale flexible, accommodante, éloignée d'une inflexibilité propre à rebuter, susceptible, au contraire, de tempéramens, d'accommodemens, de calmans, et, pour cela, le Jésuitisme admettra des intentions épuratoires, des restrictions correctrices, des directions réparatrices, des amendemens de moyens par le mérite du but ; par-là, la conscience ne sera pas enfermée

entre des murailles trop rapprochées pour gêner son jeu, elle se trouvera plus au large, elle aura, pour respirer, le champ élargi des exceptions et de commodes probabilités seront substituées à ces vives clartés dont la conscience réclame sans cesse l'illumination : un pareil pouvoir ne peut se passer d'ouvriers fort habiles ; le Jésuitisme excellera dans le choix des siens ; il ne se bornera pas à ce mérite ; de plus, il possédera au plus haut degré le don d'attirer à lui, de juger les dispositions de la jeunesse, de lui inspirer le désir de lier son sort au sien propre ; il montrera toujours une porte dorée à sa maison, il se fera accepter et rechercher par les grands, désirer par les petits, craindre par les faibles, supporter par les forts ; il connaîtra les côtés faibles des sexes et des professions, il frappera les yeux par ses solennités, il éloignera de son enseignement la rouille du pédantisme. Enfant avec les enfans, roi avec les rois, à la fois affable et tonnant, cauteleux et simple en apparence ; Janus à deux visages, Protée à cent formes, plus fidèle à la haine qu'à l'amitié, quoique cultivant celle-ci, très attentif à conserver à son corps l'idée et la renommée de la supériorité dans toutes les carrières, tenant les yeux incessamment ouverts sur toute la hiérarchie sociale, pour y juger sa position, et pour se diriger d'a-

près cette connaissance. Il faut ajouter que le cabinet du général des jésuites était mieux informé que celui des souverains : ceux-ci ne sont guère informés que pour leur argent, et c'est le moyen de l'être toujours mal ; au lieu que le cabinet du général des jésuites était servi par le zèle de sa milice propre et d'un nombre infini de volontaires présens partout. Ainsi les informations arrivaient par mille chemins dont aucun ne croisait l'autre ; elles plaçaient le monde sous la surveillance du général des jésuites. Les empereurs romains en savaient moins sur leur propre empire, que les généraux des jésuites n'étaient en possession d'en savoir sur le monde entier. Un souverain, qui aurait voulu savoir tout ce qui se passait chez lui et chez les autres, n'aurait eu qu'à s'adresser au général des jésuites, et à user de la police jésuitique (1). Le Jésuitisme savait que des voies

(1) *Mémoires de Besenval*, p. 242 ; t. I.

M. le duc de Choiseul fut nommé ambassadeur à Rome, en 1753. Le père Laugier, jésuite, venait de prêcher devant lui un sermon plein de traits hardis et violens contre les jansénistes, les parlemens et le ministère : on voulait punir le jésuite ; on craignait le crédit de la société ; et comme on ne parlait pas d'autre chose depuis plusieurs

souterraines, innombrables, aboutissant à un centre commun, sont à la fois un puissant moyen de direction pour soi, et de crainte pour les autres : on craint de se déclarer, ou d'agir même sourdement contre ceux que l'on doit s'attendre à rencontrer en tout temps, en tout lieu. Le Jésuitisme sait de plus que la réputation d'implacabilité éloigne les inimitiés intimidées; il se fera donc une mémoire inexorable, sachant tout et n'oubliant rien. Quel jeune ecclésiastique, quelle famille aspirant à faire parcourir cette carrière à l'un de ses membres, eût osé montrer aux Jésuites un front menaçant, ou même douteux ! ceût été s'interdire l'accès aux rangs qu'elle offrait à ses

---

jours, M. de Choiseul, soupant chez M. Rouillé, alors ministre des affaires étrangères, dit qu'il fallait chasser ce jésuite de Versailles, et ne plus parler de sermons ni de jansénistes. Un jour, à Rome, il fut bien étonné d'apprendre qu'il était ennemi des jésuites : ce fut le père le Gallic, assistant du général, à Rome, homme dont la vertu égalait la piété, qui l'éclaira sur des sentimens qu'il ignorait lui-même; ce jésuite lui dit : *qu'ils savaient bien qu'il n'était pas de leurs amis, et lui en donna pour preuve ce qu'il avait dit sur le père Laugier.* M. de Choiseul fut surpris de cette confidence, et ne changea rien à l'accueil qu'il faisait aux jésuites.

candidats. Le Jésuitisme sait que la largeur de la base fait la solidité des édifices : pour consolider le sien, il se liera à tous les intérêts, il prendra des points d'appui partout, il élargira sa base tant qu'il pourra, il intéressera à sa conservation jusque par la crainte de la commotion que causerait sa chute (1). L'empire et l'absence ne vont pas ensemble : le Jésuitisme le sait, et que pour régner sur la scène, il faut la remplir sans cesse : semblable à ces hommes qui se mettent peu en peine de ce que l'on dira d'eux, pourvu qu'on en parle, prêt comme Alcibiade, au sacrifice qui fixera sur lui l'attention fugitive d'un peuple volage, le Jésuitisme sera indifférent sur les moyens d'attirer l'attention ; il enfantera des doctrines bizarres ; il se mêlera à toutes les disputes, il les fera naître les unes des autres ; au milieu de doctrines universelles, il aura sa doctrine propre ; au milieu de la morale convenue et reçue partout, il aura la sienne, inépuisable en subtilités ; elles lui suffiront pour tout expliquer, pour égarer le monde dans ce labyrinthe ; pourvu que le combat dure et ramène les regards sur lui, peu lui importe le sujet du débat. Le jansénisme fut un trésor pour lui, il l'exploita avec un

(1) Voyez la lettre du cardinal de Bernis, expliquant les perplexités de Clément XIV.

art merveilleux; il aurait payé les jansénistes pour continuer; la bulle *unigenitus* fut *son Pérou*. Le Jésuitisme sait que le monde ne se donne pas pour rien, il le servira dans toutes les carrières, il donnera à la religion une partie des sueurs et du sang de ses membres; il ordonnera aux Xavier, aux Charleroi, de lui conquérir les Indes et l'Amérique; il ne craindra pas d'exposer des milliers de missionnaires aux intempéries des climats, aux fatigues de voyages lointains, à toutes les incommodités du séjour parmi des nations de mœurs, de cultes, de langage inconnus; il les enverra apprivoiser des sauvages, ou mourir sous leurs massues et sur leurs bûchers; en même temps, il fera monter la chaire évangélique au plus haut degré de perfection qu'elle ait encore atteint; il élevera mille écoles rivales de celles de Rome et d'Athènes; il s'appropriera toutes les parties du domaine des lettres; il entrera dans tous les conseils de famille, dans les intérêts de tous les individus; il fondera une clientelle universelle sur le sentiment de la reconnaissance pour les soins qu'il fait trouver. A l'exemple des conquérans, qui, dans les hommes, ne voient que les instrumens de leurs desseins, le Jésuitisme aura un but, et point d'entrailles : prodigue de promesses envers ceux qu'il veut attirer, il les

fera entrer, par une porte dorée, dans une maison de privations. Rien ne sera plus dur et plus pauvre que la vie privée de chaque jésuite : il n'y aura de grand pour lui que la gloire du corps; ce sera là le dédommagement de toutes ses peines; et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que le but sera parfaitement rempli. On verra une multitude d'hommes rangés sous une discipline austère, en supporter toutes les rigueurs avec joie, et faisant offrande de leurs privations à la gloire de leur corps, but unique de leur labeur et de leurs pensées. Depuis le portier de chaque maison de jésuites, jusqu'au général, le même esprit anime et vivifie toute l'association : parmi eux, chaque membre se doit tout entier à elle; poussé au travail, tant que durent ses forces, oublié, relégué dans quelque réduit obscur, quand elles sont épuisées. Le Jésuitisme a de la reconnaissance pour les services attendus, et de la méconnaissance pour les services taris : il envoie avec une égale indifférence s'éteindre dans la même obscurité, ses supports les plus fructueux ou les plus éclatans, les Coston, les Porée, les Letellier, les Jouvency, les Ducerceau, les Brumoy (1). Ce n'étaient plus que des invalides, et

(1) On envoyait finir leur carrière, au collége de la

le Jésuitisme ne veut que des athlètes. Le Jésuitisme a résolu le problème de tirer des hommes le meilleur parti possible, au meilleur marché : il a montré que, hors d'un intérêt matériel, il pouvait se trouver un but capable d'intéresser les hommes à l'atteindre, au point de le placer au-dessus de tout autre prix, et que la couronne de l'association, suspendue sur la tête de chacun de ses membres, pouvait leur paraître une auréole de gloire personnelle, dont l'acquisition ne saurait être trop chèrement achetée : aussi, pauvre, grossièrement nourri, ramené au travail avec l'aurore, loin de se plaindre, loin de déserter, de chercher à rompre une chaîne laborieuse, le jésuite ne soupirait que pour l'honneur et pour le triomphe du corps qui lui valait tous ces maux; chacun avait l'air de dire, pauvreté à moi, richesses à l'ordre, obscurité pour moi, gloire à l'ordre, oubli et mort à moi, triomphe pour l'ordre dans tout l'univers. Cet esprit avait tellement pénétré tout ce grand corps, que, dans le cours de la révolution, on a vu ses débris, injures du

---

Flèche, les jésuites devenus vieux, qui avaient le mieux servi l'ordre. Cette petite ville était les *invalides de ces vieux soldats du Jésuitisme*, les vétérans de la chaire, des lettres ou de la politique.

temps, égarés sur les terres étrangères, ne former qu'un seul vœu, celui de retourner à leurs cellules, de reprendre la chaîne du travail qui avait pesé sur leur jeunesse, et souvent, en expirant, ne reprocher au Ciel que de les rappeler, sans leur accorder de voir ces vœux lointains accomplis. Ciel, quelle institution que celle-là ! En fut-il jamais une plus forte parmi les hommes? Que sont les humbles vertus des autres cénobites auprès de cette virilité de génie? Aussi, comment le Jésuitisme a-t-il vécu? quel empire n'a-t-il pas exercé? qui, avant lui, avait songé à ce confessionnal des souverains, devenu une si grande affaire depuis lui? qui avait asservi le clergé aussi profondément que l'a fait le Jésuitisme? qui a pénétré aussi avant dans l'intérieur des familles? enfin, comment a-t-il succombé? A la manière des *Titans*, sous les foudres réunies de tous les rois de l'Olympe d'ici bas. L'aspect de la mort a-t-il glacé son courage, l'a-t-il fait reculer d'un pas? *Qu'ils soient ce qu'ils sont, répond-il, ou qu'ils ne soient plus* : voilà qui est mourir debout, à la manière des empereurs, et d'après le précepte d'un des maîtres du monde. Le Jésuitisme a pris ce modèle pour lui, et s'élevant à cette hauteur, pour rendre sa chute plus imposante par cet immense courage, il a montré comment avait

dû vivre celui qui savait ainsi mourir. O vous, sous les yeux desquels passera ce *tableau*, gardez de croire qu'il soit le produit de l'imagination ou de quelque sentiment personnel ! la sincérité dicte mes paroles, et je ne sais pas plus flatter un portrait que le charger. J'ai peint le Jésuitisme tel qu'il apparaît à ma pensée, et si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est d'avoir osé tracer un tableau aussi grand, avec les couleurs d'une palette aussi faible.

CHAPITRE XVI.

Notice historique sur le Jésuitisme.

Le Jésuitisme date légalement, dans l'Église, de la bulle de Paul III, 27 septembre 1540 : le fondateur fut Ignace de Loyola, né d'une famille noble de la Biscaye, en 1491, à Loyola, fief appartenant à sa famille. Il débuta par être page de Ferdinand-le-Catholique, ensuite il se voua à la profession des armes : une blessure, reçue au siége de Pampelune, et qui le priva long-temps de l'usage d'une jambe, le força à renoncer au service militaire. Le 24 mars 1522 il embrassa l'état religieux, sans attache à un ordre particu-

lier ; il mena, pendant quelque temps, une vie religieuse errante, semblable à celle des chevaliers errans qu'il avait pris pour modèles, d'après la lecture des romans de chevalerie ; il se retira dans l'hôpital de la ville de Manreza, s'exténua par les mortifications et le jeûne, donna des signes d'aliénation mentale, voulut se jeter par une fenêtre; en 1524, il fit le pélerinage de Jérusalem, fut chassé de Salamanque et d'Alcala d'Hénares, comme prédicant, vint à Paris en 1528, et étudia aux colléges de Montaigu et de Sainte-Barbe, en fut encore chassé pour sa manie de prosélytisme monacal, s'attacha six compagnons, et, dans une chapelle de Montmartre, le 15 août 1534, les lia par des vœux religieux. Ignace se mit en route, avec eux, pour la Terre-Sainte, fut ordonné prêtre à Venise, et arriva à Rome le 15 avril 1538; il présenta au pape le plan de sa société en 1539, triompha des oppositions, en ajoutant aux trois vœux communs aux autres ordres monastiques, ceux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, celui d'une soumission sans bornes au souverain pontife, obtint de Paul III la bulle d'érection le 27 septembre 1540; fut élu général le 22 avril 1541, se lia avec Philippe II, se démit du généralat, et mourut le

31 juillet 1556, béatifié par Paul V, en 1609. Ignace, qui avait commencé en 1530 par six compagnons, laissa en 1556 douze provinces de son ordre dans les divers états de l'Europe, plus de cent colléges publics, des maisons de profession et de probation, et des jésuites par milliers. Ce que sa vie présente de bizarre est de son temps; ce qu'elle offre de grand est de lui : il y paraît à ce qu'il a laissé après lui. Son ordre lui érigea un monument, avec cette inscription : *Qui que tu sois, qui te représentes dans ton esprit l'image du grand Pompée, de César ou d'Alexandre, ouvre les yeux à la vérité, et tu verras, sur ce marbre, qu'Ignace a été plus grand que tous ces conquérans.* Le gouvernement des jésuites est *la monarchie absolue.* En 1591, Grégoire XIV déclare *qu'Ignace a voulu que la forme du gouvernement de la société fût monarchique, et que tout s'y décidât par la seule volonté du général.* Par les constitutions de la société, le généralat n'était que triennal; le 24 août 1558 il fût rendu perpétuel, lors de l'élection de *Lainez,* second général, homme de génie, qui compléta l'ouvrage d'Ignace, et qui triompha de l'opposition du pape à cette infraction du réglement primitif. Par la bulle de Paul III, le nombre des jésuites était borné à *soixante;* ils

passèrent outre : ils parurent au concile de Trente, et, par la bouche de leur général, dans la congrégation du 16 août 1563, ils établirent les principes les plus outrés de l'ultra-montanisme (1).

Les jésuites tiennent leurs constitutions secrètes, avec le plus grand soin ; elles ne sont connues que par l'appui qu'ils voulurent en emprunter dans le procès du père Lavalette, pendant lequel ils eurent l'indiscrétion de citer l'édition imprimée à Prague : ils se répandirent et s'établirent à la fois dans toute la chrétienté de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; ils élevèrent des écoles fameuses, remplirent avec éclat la carrière de la chaire et des missions; ils cultivèrent avec ardeur et succès toutes les parties de la littérature ; ils pénétrèrent dans toutes les classes de la société, s'attachèrent le peuple par des services réels et par mille pratiques de dévotion à sa portée; ils s'appliquèrent

---

(1) Lainez avança que le disciple n'est pas plus que le maître, ni l'esclave plus que son seigneur; que, par conséquent, le concile n'a pas le droit de mettre la main à la réformation de la cour de Rome; que les annates sont de droit divin; que J.-C. ayant l'autorité de dispenser de toutes sortes de lois, le pape, son vicaire, avait la même autorité, puisque le principal et son lieutenant ont le même tribunal.

surtout à se placer auprès des grands; ils créèrent *le confessionnal royal*, invention unique et terrible, par laquelle ils ont acquis tant de pouvoir, et ont régné sur leurs maîtres: on a vu comment usaient de ce pouvoir les Lainez, les Annat, les Daubentron, les Péters, les Lachaise, les Monnot, les Letellier et cent autres moins connus ou par eux-mêmes, ou par le siége de leur empire. En France, François Ier chassa les premiers jésuites venus sous la conduite de deux Espagnols, Equia et Dominicus, comme sujets de Charles-Quint: leur première demeure fut l'hôtel de Clermont, appartenant à *Guillaume du Prat*, évêque de Clermont, depuis collége de Clermont, et, par flatterie pour Louis XIV, appelé par eux collége de Louis-le-Grand. Ce prélat leur donna aussi le collége de la ville de Billom, dépendant de l'évêché de Clermont. C'est sur le maître-autel de l'église de ce collége qu'était placé le fameux tableau qui représentait l'Église sous la forme d'un vaisseau, à bord duquel paraissaient le pape, des cardinaux, des évêques, et toute la hiérarchie ecclésiastique, et dont le gouvernail était tenu par des jésuites. Guillaume du Prat les institua ses légataires universels, don qui occasionna de longs et scandaleux procès.

Henri II admit les jésuites par lettres-patentes

de 1530. Les parlemens, l'université et le clergé de Paris s'y opposèrent fortement : le parlement fit d'itératives remontrances ; la faculté de théologie *déclara cette société dangereuse pour ce qui regarde la foi, capable de troubler la paix de l'Eglise, de renverser l'ordre monastique, et plus propre à détruire qu'à édifier.* Les jésuites firent censurer cette décision par l'inquisition d'Espagne ; ils refusèrent de déclarer devant l'université s'ils étaient moines ou séculiers ; ils furent soutenus à la cour de François II par le cardinal de Lorraine et par les Guise : c'est le principe de leur attachement à la ligue ; ils furent favorisés par Catherine de Médicis, et définitivement admis par l'assemblée du clergé au colloque de Poissy, 16 septembre 1561, mais avec beaucoup de restrictions, et à la charge de la soumission à l'ordinaire, à peine de nullité de leur titre d'admission : le parlement et l'université renouvelèrent leurs oppositions ; l'expulsion des jésuites fut généralement demandée ; mais ils furent soutenus par Catherine de Médicis et par le cardinal de Bourbon, connu sous le nom *de Roi de la ligue.* Dès lors ils soulevèrent des querelles religieuses, et se firent adversaires de l'immaculée conception, contre les Dominicains, grands partisans de cette opinion. Les jésuites prirent une

grande part à la ligue; ils voulurent engager Henri III à l'autoriser, par le crédit de son confesseur, le père Auger. Henri III le chassa: ils prirent parti contre Henri IV; ils avaient honoré Jacques Clément (1), célébré en plein consistoire par le pape Sixte-Quint; ils affermirent les Parisiens dans leur résolution de résister à Henri IV; ils furent accusés par Barrière, un des assassins de Henri IV; leur expulsion fut de nouveau demandée par le parlement, l'université et le clergé de Paris: le 24 juillet 1598 Henri IV ordonna au parlement de procéder contre eux; ils furent chassés par le même arrêt qui condamna Jean Chatel, le 29 décembre 1594; deux des leurs furent pendus, les pères Guinard et Quetet bannis, et leur arrêt inscrit sur la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Chatel. Henri IV opposa aux sollicitations du pape pour leur rétablissement, les griefs personnels et généraux qui l'empêchaient d'y céder, et n'y consentit que le 2 septembre 1603, contre l'avis de Sully. Leur rappel fut accompagné de plusieurs conditions, entre autres, celle d'avoir toujours un des leurs à la cour, pour répondre de leurs actions. Cette peine est devenue le principe de leur crédit à la cour, où les rusés otages sont restés les maîtres. Les

(1) Voyez son apologie par le jésuite Mariana.

jésuites tramèrent avec l'Espagne et le maréchal de Biron ; ils furent impliqués dans l'assassinat de Henri IV ; mais, à cet égard, rien n'est prouvé contre eux, non plus que dans l'affaire de la conspiration des poudres, et dans celles qui eurent lieu en Angleterre, à la suite des dépositions de l'infâme *Oatès* (1). Marie de Médicis fa-

---

(1) Les règles de la probité ne sont pas autres pour les corporations et pour les individus ; rien ne doit être admis à la charge des unes et des autres que sur des preuves incontestables. Les choses peuvent être ou douteuses, ou probables, ou prouvées ; quelquefois l'opinion se forme sur une espèce de *clameur de haro;* elle se propage ainsi sous une couleur décevante : malheur à qui alors se trouve dans son chemin ! Ce temps n'est pas celui de la raison, ni de la réflexion, et pourvu que l'on charge l'ennemi désigné, tout est bon, tout est alloué. Si les jésuites ont été des ennemis implacables, ils en ont eu aussi de fort ardens ; ils ont beaucoup accusé : à leur tour, ils ont été beaucoup accusés ; cela était dans la nature des choses. Leur puissance, leurs grandeurs, leurs richesses, leur orgueil, excitaient la crainte et l'envie ; il n'en faut pas davantage pour susciter beaucoup d'inimitiés, et pour soulever beaucoup d'accusations. La justice exige de tenir compte de ces mobiles, sources fécondes d'accusations, quand il s'agit des jésuites ; plus ils ont été jalousés, plus il faut regarder de près aux accusations dont ils ont été l'objet. Si l'on eût procédé d'après ces principes de jus-

vorisa les Jésuites; le cardinal de Richelieu les contint; ils subirent des condamnations pour leur doctrine théologique et morale. Saint Charles

---

tige, on n'eût pas vu traîner sur les échafauds de l'Angleterre tant de victimes des dénonciations de Oatès et d'autres misérables comme lui; on n'aurait pas vu l'Angleterre transportée d'un aveugle délire entretenu par un roi évidemment coupable de complicité, *au point de paraître avoir perdu toute entière la raison, comme le dit Hume :*

> Les injustices des pervers
> Ne servent pas d'excuse aux nôtres.

Il est évident, d'après Hume, que Charles II connaissait fort bien toute la fausseté des dépositions de Oatès et de ses semblables, et qu'il a entretenu sciemment la frénésie de l'Angleterre, en vue d'intérêt propre et de politique. En lisant attentivement la vie de ce prince, dans Hume, qui l'a beaucoup ménagé, on ne peut se refuser à l'idée qu'il a été un des plus mauvais princes qui ait jamais déshonoré le trône. Son frère, Jacques II, avec son despotisme brutal et son fanatisme religieux, est beaucoup moins haïssable; car si son rôle est sans lumières, du moins il est sans déguisement et sans hypocrisie; si Jacques est sanguinaire, il n'est pas livré à la volupté et à la plus complète insouciance; s'il s'égare, c'est par aveuglement, et non par calcul intéressé; si Jacques se réfugie auprès de Louis XIV, c'est après être tombé du trône; s'il en reçoit des secours, c'est à Saint-Germain-en-Laye, et non pas dans son palais propre; s'il est son pensionnaire, ce n'est pas à Londres,

Borromée les chassa de Milan, Pascal les perça des traits les plus brillans et les plus forts ; ils passèrent cent années à entretenir les querelles du jansénisme, du molinisme ; ennemis de Fénélon, flatteurs humbles et soumis de madame de Maintenon, ils dominèrent par le crédit des Lachaise, des Letellier ; ils firent disparaître Port-Royal, révoquer l'édit de Nantes, maîtres du clergé, par ce qu'on appelait alors *la feuille des bénéfices*, et par leur empire sur le cardinal de Fleury et l'évêque de Mirepoix, Boyer... En Angleterre, ils contribuèrent à égarer Charles II, en le faisant dévier du sage système de *Clarendon*, en l'attachant à l'alliance de Louis XIV, et en l'engageant à changer secrètement de religion : ils inspirèrent à Jacques II les idées et les résolutions extrêmes qui le perdirent ; et le jésuite Peters fut aussi fatal à Jacques, que le roi Guillaume. Sans le premier, le second n'eût jamais songé à détrôner son beau-

---

comme l'avait été Charles. Si Jacques attaqua les flottes de guerre hollandaises, ce fut *en temps de guerre*, et non pas des flottes marchandes, *en pleine paix* ; Jacques fut un des plus braves amiraux de l'Angleterre ; il inventa les signaux de mer ; *à la Hogue, il fut sublime.* Jacques put laisser l'échiquier vide, mais il ne le spolia pas ; il ne vécut pas de vols et de rapines sur ses sujets et sur les étrangers, comme l'avait fait Charles.

père. En France, les Jésuites continuèrent leurs tracasseries au moyen de l'archevêque de Paris, Beaumont, jusqu'à l'époque de la loi du silence religieux, imposée par Louis XV, en 1757... Le procès du père Lavalette contre les sieurs Lionci, négocians de Marseille, fit citer les jésuites devant les parlemens; ils voulurent se défendre par le moyen de leurs constitutions; elles furent recherchées et dénoncées au parlement, le 17 avril 1761. Leur doctrine et leur morale y furent aussi dénoncées le 8 juillet 1762; le 6 août suivant, l'enseignement fut ôté aux jésuites à compter du 1er avril 1762. Louis XV, craignant de trop hasarder en frappant cette puissante société, consulta l'assemblée du Clergé en 1761. Sur cinquante-un évêques, quarante-cinq opinèrent favorablement pour les jésuites. Louis XV proposa un plan de réforme; le pape Clément XIII balançant, et le général Ricci ayant répondu *qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient point*, Louis XV dit *qu'ils ne soient donc plus*. De là, s'ensuivit l'arrêt du parlement, du 6 août 1762, qui supprima la société en France. Onze ans après, 21 juillet 1773, la bulle de Clément XIV ajouta la sanction religieuse à l'arrêt de l'autorité civile, et abolit la société dans toute la chrétienté.

Telle est, en abrégé, l'histoire du Jésuitisme,

appliquée plus particulièrement à la France. Ce sommaire suffit pour faire connaître ce que partout les jésuites ont été, et ce que, d'après l'expérience, on doit en attendre.

Ce ne sont pas les faits en détail qu'il importe de constater, mais l'esprit de ces faits : quand on connaît l'un, on connaît les autres, et l'on ne peut qu'attendre les mêmes résultats des mêmes causes. Une histoire détaillée des jésuites occuperait un espace immense et plus grand que celui que réclamerait l'histoire d'un grand état. Un seul trait, un trait unique dans les annales du monde, un trait qui n'appartient qu'à l'histoire du Jésuitisme, est le tableau ci-joint (1) des expulsions que

---

(1) *Tableau des expulsions subies par les jésuites.*

De Saragosse, en	1555
De la Valteline, en	1566
De Vienne, en	1568
D'Avignon, en	1570
D'Anvers, de Ségovie, de Portugal, en	1578
D'Angleterre, en	1579, 1581 et 1586
Du Japon, en	1587
De la Hongrie et de la Transylvanie, en	1588
De Bordeaux, en	1589
De toute la France, en	1594

les jésuites ont subies dans tout l'univers. Quelle a donc été une société qui a également forcé tous les peuples et tous les gouvernemens à l'expulser? Trente-sept expulsions éprouvées par un seul corps religieux! Eh! les trente neuf ordres monastiques cités plus haut, n'ont pas attiré sur eux tous

---

De la Hollande, en	1596
De la ville de Tournon, en	1597
Du Béarn, en	1597
D'Angleterre, de nouveau, en	1601
Idem, en	1604
De Dantzick et Thorn, en	1606
De Venise, en	1606 et 1612
Du royaume d'Amura ou Japon, en	1614
De Bohème, en	1618
De Moravie, en	1619
De Naples et des Pays-Bas, en	1622
De la Chine et de l'Inde, en	1622
De Malte, en	1634
De Russie, en	1616 et 1820
De Savoie, en	1730
De Portugal, en	1759
D'Espagne, le 2 avril	1767
Du royaume des Deux-Siciles, le 3 novembre	1767
Du duché de Parme, le 8 février	1768
De l'île de Malte, de nouveau, le 22 avril	1768
De Rome et de toute la chrétienté, en	1773

Expulsions partielles ou générales, 37.

ensemble une semblable réprobation: c'est un sceau privilégié réservé au seul Jésuitisme. Mais aussi que d'attentats de leur part, en gouvernement, en morale, en droits de propriétés ! que de tracasseries de cours, de familles! que de procès! que d'invasions! quel mauvais voisinage, quel despotisme, quelle audace à braver Rome (1), à s'assujettir le clergé, à transgresser les contrats, à changer le fait en droit! rois, corporations, clergé, universités, cours de justice, hommes privés, ils ont affaire à tout le monde; l'hydre des contestations s'éternise avec eux; les subtilités au langage ambigu et évasif sont à leurs ordres, et leur permettent de ne prendre dans les choses que ce qui les sert; le choix des moyens

(1) En 1702, le pape Clément XI envoya le cardinal de Tournon, avec le titre de *légat à latere*, pour inspecter les missions des Indes. Les jésuites ne tardèrent pas à s'opposer aux recherches qu'il faisait; ils profitèrent de leur crédit auprès de l'empereur de la Chine pour le faire exiler à Macao, puis ils le firent emprisonner : après beaucoup de persécutions, il mourut dans sa prison le 8 juin 1750. Innocent XIII, successeur de Clément XI, se montra déterminé à réformer l'ordre qui régissait les missions des Indes; il fit éclater un grand regret de la mort du cardinal de Tournon. Le 13 septembre 1725, il donna un décret, dans lequel, après avoir exprimé tout ce qu'il res-

ne les embarrasse pas : ils y ont pourvu par des directions d'intention ; partout ils veulent être maîtres exclusifs ; ils font mourir dans la douleur le cardinal de Tournon, légat du pape, pour constater l'état de leurs missions d'Asie ; ils font craindre un sort aussi cruel à Palafox, chargé par le roi d'Espagne du même emploi en Amérique ; introduits par les sciences et les arts auprès des empereurs de la Chine et des rois de l'Asie ; rois par la force et l'adresse au Paraguay, avides des gains du commerce exercé par leurs agens, disputeurs éternels, fauteurs de l'inquisition, bourreaux des infortunées victimes de Thorn,

---

sentait contre la révolte persévérante des jésuites et de leur général, et contre leurs scandales à la Chine; après les avoir traité de promoteurs de l'emprisonnement des missionnaires, d'archers pour les prendre, et de geoliers pour les garder, il leur ordonna une entière soumission, et leur défendit d'envoyer aucun des leurs à la Chine.

Philippe IV, roi d'Espagne, envoya en Amérique, pour se faire rendre compte de l'état de ce pays, dom Jean de Palafox, évêque d'Amypolis, au Mexique; il fit l'*interim* de la vice-royauté pendant l'absence du duc d'Escalone. Les jésuites soulevèrent le pays contre lui, le firent emprisonner et destituer judiciairement : l'évêque s'évada de prison, et fut rétabli sur son siége par le pape et par le roi.

proscrits de l'Angleterre comme le sont dans ce pays les ennemis des troupeaux; après avoir empoisonné quelques années de la vie d'Henri IV, après avoir épouvanté ce grand courage, après avoir rejeté l'effet des intentions bienfaisantes de Louis XV, et lui avoir fait craindre un éclat, après avoir fait balancer pendant cinq ans entiers le génie de Clément XIV, ils succombèrent enfin sous la coalition de la plus grande partie des rois de l'Europe: il ne fallut pas moins que ce fardeau pour les écraser. Le roi de Portugal se montra aussi ardent contre eux que les quatre branches de la maison de Bourbon (1). Un jour, l'un de ses princes (2) les enveloppa, à la même heure, dans le même filet, et les vomit sur la terre qui avait fait à ses états ce fatal présent. Fauteurs de tous les genres de despotisme, en tout temps, en tout lieu, ils n'ont connu pour les peuples que des fers, et autant qu'il sera en eux, ils reviennent pour leur en rapporter.

(1) Voyez la lettre du cardinal de Bernis.

(2) Le roi d'Espagne fit enlever le même jour tous les jésuites de ses états; et les fit jeter sur les côtes des états du pape. Cet envoi inattendu embarrassa beaucoup Rome, où, en général, on aime mieux recevoir que donner.

CHAPITRE XVII.

Observations sur cet historique.

Quel tableau ! à quelles pensées ne provoque-t-il pas ? Quels commencemens, quelle vie, quelle fin ! La première réflexion qui se présente à l'esprit, est celle-ci. —Quoi ! c'est d'un ordre religieux qu'il s'agit ici ? Que sont donc les ordres religieux ? Quel est leur principe d'existence ? quels sont leurs devoirs, leurs occupations et leur destination ? Que se trouve-t-il de tout cela dans la vie du Jésuitisme ? Quel ordre religieux présenta jamais rien de semblable ? Quel est celui qui ait débuté par un procès, tel que celui qu'élevèrent les jésuites pour la succession de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, et qui ait fini par un autre procès, tel que celui du père Lavalette ? Quel est celui qui se soit introduit aussi avant et aussi persévéramment dans les cours, dans les familles, dans les affaires publiques et privées ; qui ait dominé avec cette fierté, cette universalité, cette in-

flexibilité, sous tant de formes, par la conscience, par l'éducation, par la haine, par l'intrigue, par le commerce, par les cours, par l'oreille des souverains et des grands, par l'attachement recherché en même temps dans les basses classes, par le fanatisme des membres de l'ordre pour leur corps? D'autres corps religieux ont aussi approché, et beaucoup trop, et contre l'esprit de leur état; ils ont, dis-je, beaucoup trop approché des cours et des grands : voués par état aux seules choses de l'autre monde, ils se sont beaucoup trop mêlés de celles d'un monde auquel ils avaient renoncé, qu'ils ne devaient plus connaître, et qui, à son tour, devait les ignorer. Plusieurs ordres ont aussi embrassé et suivi avec zèle et intrépidité la grande carrière des missions extra-européennes; mais, dans tous les genres, à quelle prodigieuse distance sont-ils restés des jésuites! aussi ceux-ci n'avaient-ils aucune considération pour eux, et les regardaient-ils comme infiniment au-dessous d'eux... Quels ordres religieux ont essuyé *trente-neuf expulsions*, comme l'ont fait les jésuites, et, chose remarquable, ont eu, comme eux, le pouvoir de se procurer trente-neuf restaurations, telles que les jésuites les ont fait prononcer en leur faveur? Quels ordres religieux ont subi des arrêts tels que celui que les jésuites ont lu écrit sur la

pyramide de Jean Châtel? Quels ordres religieux ont vu les dogmes émanés de leurs écoles, condamnés en aussi grand nombre, et pour des doctrines pareilles à celles de ces milliers d'écrits façonnés par les mains des jésuites, qui ont excité si souvent l'animadversion de la justice, les censures des universités et des plus célèbres écoles de théologie, ainsi que les réclamations des hommes pieux et moraux? Quels ordres religieux se sont trouvé impliqués dans autant d'affaires détestables, atteignant la personne des rois, dans autant de tragédies scellées de ce sang auguste, depuis Barrière, leur élève, jusqu'au père Malagrida? Du sein de quel ordre religieux sont sorties, sur la vie même des souverains, des doctrines semblables à celles d'un grand nombre de jésuites? A cet égard, comme à beaucoup d'autres, ils ont eu une existence à part. On se demande comment une société qui portait pour intitulé le plus auguste comme le plus pacifique de tous les noms, n'a-t-elle pas été sans cesse rappelée, par ce seul titre, à la pratique des vertus que ce nom sacré remettait devant ses yeux? comment sous la bannière éclatante de celui qui est venu combattre le monde, ils n'ont songé qu'à s'en emparer; comment honorés du nom de celui qui n'a pas cessé de dire, mon royaume n'est pas de ce monde, les jésuites ont fait de ce

monde un royaume pour eux, et comment ils ont passé leur vie en guerre avec tout le monde? La seconde réflexion qu'excite ce tableau du Jésuitisme, déplorable mais fécond sujet de méditations, est celle-ci: Comment un ordre de choses pareil a-t-il pu être toléré aussi long-temps? Ici se présentent deux observations essentielles. Les jésuites sont le produit de temps théologiques et de contentions religieuses. De plus, ils sont le produit de temps de pouvoir absolu, dans presque toutes les parties de l'Europe; on peut ajouter qu'alors les Indes et l'Amérique étaient des terres neuves pour l'Europe, et que tout ce qui les lui révélait, ou qui y consolidait son empire, lui était précieux: Les jésuites achevaient l'ouvrage des Gama, des Cabral, des Albuquerque, des Cortez, des Pizarre; ils conquéraient l'Europe en Amérique. Sous ces trois rapports, ils entraient dans les besoins du temps; par leur prodigieuse diffusion, par leur indomptable activité, ils étaient présens partout; par la hauteur de leur opposition contre le Protestantisme, ils avaient pénétré fort avant dans l'affection des catholiques, qui voyaient en eux les défenseurs les plus ardens de leur croyance, les plus acharnés ennemis de leurs ennemis propres. Si Rome trouvait en eux des appuis, les trô[illegible]

absolus en sentaient aussi : avec eux ils avaient donc eu l'art de se rendre nécessaires, et de placer la base de leur existence propre dans les besoins et dans les affections d'une multitude d'intérêts : c'est par-là que l'on peut expliquer la tolérance et l'amnistie habituelle accordée à leurs écarts, trop graves et trop fréquens, d'ailleurs, pour être tolérés sans ces compensations. Les jésuites en société s'émancipaient sous la protection de la civilisation de leur temps ; la preuve en est que lorsque les disputes théologiques eurent pris fin, et cédé la place aux occupations civiles, lorsque les vôyages, le commerce et l'administration civile eurent donné sur l'Asie Orientale et sur l'Amérique des moyens complets de connaissances et d'instruction, l'importance des jésuites s'évanouit, on n'en ressentit plus que les épines, et la coalition princière qui les avait soutenus, se tourna contre eux, et les écrasa. Ainsi, dans leur établissement, dans leurs progrès et dans leur mort, les jésuites ont été des monumens de la puissance de la civilisation ; ses favoris d'abord, et puis ses victimes : tant il est vrai que c'est elle qui finit par décider de tout. Mais, pour les jésuites, se rendre nécessaires par le sentiment de l'utilité, ne remplissait que la moitié de leurs vues : héritiers des maximes de Tibère, ils disaient, comme

ce sombre politique : *oderint, dum metuant; qu'ils haïssent, pourvu qu'ils craignent.* Les jésuites connaissaient trop bien le cœur humain pour négliger l'emploi de ce puissant levier; et s'ils firent beaucoup pour se faire priser, ils ne firent pas moins pour se faire craindre; ils profitèrent habilement des ménagemens que le feu mal éteint de la ligue et les trames de l'Espagne commandaient à Henri IV, pour le ramener à eux, et le forcer de compter avec eux. Dès lors, les dangers de leur inimitié étaient si bien connus, qu'ils eurent le pouvoir de faire fléchir le mâle courage de ce prince, et d'ébranler cette vaillance, si terrible dans les combats, si gracieuse dans la vie privée. Qui ne sent retomber sur son propre cœur les angoisses dont était assiégé celui de ce prince aimable, épanchant sa douloureuse perplexité dans le sein de son vertueux confident, de son inimitable ami, de Sully! Écoutons-les tous les deux : En 1594, après l'attentat de Jean Châtel, Henri dit à Sully : *N'est-ce pas étrange de voir des hommes qui font profession d'une religion, auxquels je n'ai jamais fait de mal, qui attentent journellement contre ma vie?* Sully s'opposant au rappel des jésuites, Henri lui dit : *Je ne doute pas que vous ne fassiez faire réplique à cette première ra[illegible]*

je n'estime pas que vous en voulussiez seulement chercher une à cette seconde, qui est que par nécessité, il me faut faire à présent de deux choses l'une : à savoir, d'admettre les jésuites purement et simplement, les décharger des opprobres desquels ils ont été flétris, et les mettre à l'épreuve de leurs tant beaux sermens et promesses excellentes, ou bien de les rejeter plus absolument que jamais, et leur user de toutes les rigueurs et duretés dont on se pourra aviser, afin qu'ils n'approchent jamais ni de moi, ni de mes états; auquel cas il n'y a point de doute que ce soit les jeter dans le dernier désespoir, et, par icelui, dans des desseins d'attenter à ma vie, ce qui la rendrait misérable et langoureuse, demeurant toujours ainsi dans la défiance d'être empoisonné, assassiné; car ces gens-là ont des intelligences et des correspondances partout, et grande dextérité à disposer les esprits ainsi qu'il leur plaît; qu'il me vaudrait mieux être déjà mort, étant en cela de l'opinion de César, que la plus douce mort est la moins prévue et attendue (1). Quelles douloureuses paroles! quelle violence exercée sur cette âme, d'ailleurs si forte! Quelle triste situa-

(1) Mémoires de Sully, tome II, chap. 3.

tion que celle de Henri! et quels devaient être ceux qui l'y avaient réduit! On voit que ces idées sinistres ne s'effacèrent pas de l'esprit du monarque; car, lorsqu'en 1602 Henri se rendit à Metz, les jésuites de Pont-à-Mousson s'étant présentés devant lui, le provincial entreprit dans sa harangue, conservée par M. de Thou, livre 129, de se justifier des crimes à eux imputés dans le procès de Jean Châtel. Henri répondit: *Je n'ai jamais voulu de mal aux jésuites; mais cet arrêt que mon Parlement a rendu, ne l'a été qu'après de longues et mûres délibérations.* La correspondance de Henri avec ses ambassadeurs à Rome et dans les autres cours, révèle sa pensée à l'égard des jésuites, et prouve qu'il les connaissait assez pour les craindre beaucoup. Leur rappel fut arraché par la terreur qu'ils lui inspiraient, plutôt que par la conviction de leur utilité.

On a vu que Louis XV proposa une réforme dans la société, et que le pape Clément XIV hésita long-temps à prononcer l'abolition; cet atermoiement et ces retards tenaient également à la crainte qu'inspirait le colosse. Louis XV avait toujours l'esprit frappé de l'attentat de Damiens qu'il n'appelait jamais que ce *monsieur* (Mémoires de Mme. de Campan), et comme, par malheur pour les jésuites, ce scélérat avait passé par

leurs maisons, cet incident était propre à rappeler les événemens relatifs à Henri IV, et à provoquer des souvenirs et des rapprochemens fâcheux pour eux, comme à agir sur l'esprit d'un roi mélancolique et toujours préoccupé de l'idée de la mort (1). De son côté, le Pape connaissait parfaitement l'esprit, le pouvoir, les maximes et l'histoire de la société; le malheur des jésuites a voulu que le pape Clément XIII, revenu enfin de son long engouement pour eux, et cédant aux itératives représentations des rois de France, d'Espagne et de Naples, qui dans des mémoires présentés à la même époque, 6, 21 et 27 janvier 1769, lui avaient exposé leurs griefs contre les jésuites, soit mort le 3 février 1769, la veille du jour indiqué pour le consistoire où cette affaire devait se traiter. Cette mort arriva, dit Clément XIV, *contre l'attente de tout le monde* (2): il en fut de même de celle de ce pape lui-même, arrivée le 22 septembre 1774, lorsque ce pontife se préparait à éloigner de Rome les jésuites, et à renouveler son arrêt contre eux... On se rappelle des bruits auxquels cette mort inattendue, et dont la cause est restée inconnue, donna lieu,

---

(1) ...oires de madame Campan.

(2) ...l'abolition, par Clément XIV.

au grand détriment de la réputation des jésuites, tant les préjugés publics leur étaient contraires. Si l'on pouvait tirer de tout le contexte de l'histoire quelque similitude entre les jésuites et un autre ordre religieux, ce ne serait guère que chez les templiers qu'on la trouverait; la fierté, la richesse, le luxe, l'incommodité pour le pouvoir, paraissent avoir été portés très loin par ces religieux militaires; leur fin a quelque chose de ressemblant à celle des jésuites; mais combien, sous d'autres rapports, ne diffèrent-ils pas entr'eux? De plus, en quoi les temps des uns et des autres se ressemblent-ils? Les templiers ne régentaient pas les Indes et l'Amérique; ils n'étaient pas revêtus du caractère sacerdotal; ils n'occupaient pas les écoles, la chaire, le confessionnal, surtout celui des cours; ils n'ont pas été chassés trente-neuf fois, et restaurés autant de fois; leur procès fut un *acte monstrueux, comme dit le président Hénault.* Philippe et Clément se les donnèrent mutuellement, comme les triumvirs de Rome s'étaient donné leurs ennemis respectifs; en politique, leur catastrophe fut un horrible coup d'état, l'instruction de [illegible] procès eut tout l'odieux de celles accomplies par les tribunaux secrets du moyen âge; leur supplice une détestable atrocité; leurs accusations [illegible]

celles qu'admettaient ces temps d'ignorance contre les juifs et les hérétiques, absurdes par elles-mêmes, incroyables, impossibles par le nombre d'hommes qu'elles enveloppaient. Tant de secret au milieu de tant de criminels, tant de criminels dans une société religieuse, nombreuse, formée d'hommes distingués de tous les pays, et s'accordant pour la communauté des mêmes infamies, sont des choses impossibles dans l'ordre de l'humanité, et qui ne peuvent être alléguées et reçues que dans les siècles d'ignorance, accusations que notre âge rejetterait avec indignation, ou plutôt qu'on n'oserait pas y produire. La cause des jésuites ne présente rien de pareil; tout a été public, délibéré dans les tribunaux supérieurs; toutes les pièces du procès ont été produites, plusieurs grands princes et monarques religieux se sont réunis pour obtenir leur abolition. L'autorité ecclésiastique a délibéré long-temps, à part, mûrement. Le cardinal de Bernis, dans sa lettre au roi, dit: *Le pape ne serait que trop justifié d'avoir supprimé les jésuites, s'il laissait publier les pièces de leur procès; mais son amour pour la douceur et la paix l'en ont empêché jusqu'ici.*

Il y a dans tout un point de raison auquel il faut toujours revenir : elle ordonne d'user de tempérance dans les jugemens qui concernent

les jésuites ; ils ont droit à la justice autant que tout le monde, et dès qu'ils sont accusés et frappés, il faut regarder de plus près à ce qu'on leur reproche : ainsi nous n'admettrons contre eux que ce qui est prouvé judiciairement et historiquement ; ils ont eu des ennemis pendant leur vie et après leur mort. Des accusateurs comme le marquis de Pombal ne sont pas convaincans ; les allégations contre ceux dont on a envie de se défaire, et dont on hérite, ne sont que des motifs de doutes. M. de Montclar, procureur général du parlement d'Aix, dans l'examen des constitutions des jésuites, s'est laissé aller à des déclamations accusatrices : la raison ne s'accommode pas de ces excès. Heureusement que dans cette cause, il y a d'autres moyens de la satisfaire, et que la seule lecture de l'histoire des jésuites suffit, comme dit M. de Montclar, qui, pour cette fois, s'exprime très bien, *pour confondre la raison.* Les jésuites ont accompli l'horoscope que tira de cette société naissante le célèbre Melchior Cano, lorsqu'il écrivait au confesseur de Charles-Quint, temps auquel la société comptait à peine quelques années : *Si on laisse marcher les pères de cette société du même pas qu'ils ont commencé, il viendra un temps [illegible] les rois voudront leur résister, et ne le [illegible] pas.* C'était voir loin et clair.

CHAPITRE XVIII.

Du bien et du mal fait par les jésuites.

Cette question a deux parties : l'une spéculative et de pure curiosité, l'autre d'application et d'utilité réelle. La fable vaut, par sa moralité, l'histoire par ses leçons : dans celle du Jésuitisme, nous avons à rechercher le point applicable à notre position actuelle ; c'est le seul qui renferme une utilité réelle ; et cette utilité ne consiste pas à savoir tout ce que le Jésuitisme a fait de bien et de mal, mais s'il a fait plus de bien que de mal, ou plus de mal que de bien. Puisqu'il se représente parmi nous, notre intérêt dicte de peser ses avantages et ses inconvéniens, pour faire porter notre consentement sur la partie qui paraîtra supérieure. On sent qu'il n'entre pas davantage dans notre plan de rechercher si les jésuites ont fait tout le bien ou tout le mal qu'on leur impute : à qui cela est-il jamais arrivé ? qui a la juste mesure de tout ce

qui a été fait, et où se trouve-t-elle? Quand on a été grand, quand on a fortement agi, on n'a pu manquer de rencontrer beaucoup d'intérêts, de servir les uns, de froisser les autres : comment, après, leur interdire la parole, leur arracher la palette, ou les forcer à n'y admettre que des couleurs vraies? les passions tiennent donc presque toujours le pinceau. Le Jésuitisme a passé par cette épreuve; sa carrière a été immense : agissant fortement, il n'a pu manquer d'exciter de fortes passions soit en affections, soit en inimitiés : de pareilles situations ne comportent guère la tiédeur. Si le Jésuitisme a haï en corps, il a aussi été haï en corps; les parlemens le détestaient; les autres ordres religieux le jalousaient, et la jalousie ne peint pas en beau : ces corps se sentaient humiliés par la supériorité que le Jésuitisme avait sur eux; le clergé séculier sentait sa chaîne, et il était partagé à son égard; les universités et la littérature voyaient dans lui un rival redoutable. Il a donc vécu au milieu de beaucoup de haines et d'ombrages; par conséquent, pour l'apprécier, il faut chercher le juste milieu entre les opinions que des affections si diverses ont dû et pu produire.

La carrière pratique et connue du Jésuitisme se divise en deux parties : l'une religieuse,

l'autre littéraire. La première comprend les missions et la prédication; la seconde, la littérature proprement dite dans toutes ses branches, et l'instruction publique.

La carrière du Jésuitisme a eu une troisième branche, celle de la politique par les moyens religieux et humains: celle-là n'a fait que du mal; aussi n'avons-nous point à nous en occuper. Si l'intrigue et les confessionnaux princiers firent la force extérieure du Jésuitisme, ils sont aussi restés comme les principaux chefs d'accusation contre lui. Ceci nous conduit à parler sommairement des missions chrétiennes.

Missions des jésuites.

Le christianisme seul a eu des missions; c'est un caractère particulier de ce culte; on ne le trouve chez aucun autre: il est bon d'en assigner le principe, ce qui n'a pas encore été fait.

Le christianisme est *missionnaire par essence*, et le catholicisme est seul missionnaire de fait parmi tous les cultes chrétiens. L'état de mission est dans le culte dont le chef a été le *missionnaire* direct du ciel vers la terre. L'esprit du christianisme étant la conformité avec son chef, cet esprit a dû inspirer le désir de lui ressembler dans

cette partie, comme dans toutes les autres. Le principe de la diffusion du christianisme ayant été placé dans la mission apostolique, l'Église, héritière de la même mission, a dû aussi en être la continuatrice ; car elle a aussi hérité de l'esprit des apôtres : *Euntes ergo docete omnes gentes*, « allez, enseignez toutes les nations ; » voilà la grande charte des missions chrétiennes et catholiques. Dans le christianisme, un prix infini étant attaché à l'âme, un amour infini étant commandé à l'homme pour son frère, sauver une âme étant sauver la sienne propre, donner une âme à Dieu étant l'acte le plus agréable devant lui, ramener à J.-C. des âmes rachetées par son sang, étant acquérir des mérites immenses à ses yeux, étant se mettre à la place de J.-C. même, et compléter son ouvrage, la *mission* se rattache aux plus hautes parties du christianisme, et en est inséparable. L'écriture, les pères, les écrivains sacrés sont pleins de ces sentimens, d'excitations, d'exhortations vives et pénétrantes, d'expressions de tendresse pour les hommes entre eux, de zèle brûlant pour enfanter à Dieu des adorateurs en esprit et en vérité, ainsi que des peintures de la joie que le chrétien doit ressentir en faisant à J.-C. ces précieuses acquisitions. Le prosélytisme est donc dans la nature même du chris-

tianisme ; c'est un culte missionnaire par essence : le zèle de la maison du Seigneur et du salut des âmes en fait partie, et les missions sont ce zèle même mis en pratique, et porté au degré le plus élevé ; aussi y ont-elles toujours été en vigueur et en honneur. Voyez dans toute la chrétienté sur quels autels et sous quelles couronnes sont, en chaque contrée, placés leurs premiers apôtres, c'est-à-dire leurs premiers missionnaires.

Quand on se commet à parler du christianisme, il faut tenir un compte exact de tout ce qui entre dans sa formation.

Le ministère des missions s'exerce sur trois objets différens :

1°. Sur l'idolâtrie ;

2°. Sur les membres séparés du culte catholique, pour les y ramener ;

3°. Sur les catholiques mêmes, pour leur amélioration religieuse.

Le monde, suivant l'énergique parole de l'écriture, était assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. L'histoire de l'établissement du christianisme apprend comment, à la voix des apôtres et de leurs premiers successeurs, ces ténèbres se dissipèrent ; bientôt le flambeau de la foi remplit de clartés nouvelles presque tout

l'espace qu'avait occupé le paganisme. Il faut bien remarquer la différence qui existe entre les *missions* de ce temps et les nôtres : alors c'était un pur apostolat exercé par le seul ministère de la parole, attendant tout de sa seule efficacité sur les peuples les plus puissans, et les plus policés, ceux de l'empire romain, qui alors comptait dans son sein toutes les lumières de l'univers. Les missions modernes se sont faites chez des peuples ignorans, et souvent à la suite de la conquête : la religion a suivi la souveraineté, et le dissident a été traité comme un rebelle ; ainsi ont procédé les Espagnols dans l'Amérique. Là, les soldats de Pizarre et de Cortez ont été les premiers missionnaires ; les conversions se sont faites à la pointe de l'épée, et l'homme a été attaché à la religion, comme en Europe il l'était à la glèbe par la servitude féodale. Alors, il s'est passé une chose directement contraire à ce qui avait eu lieu dans l'établissement du christianisme. Dans ce temps, les bourreaux étaient employés à arrêter le christianisme ; d'après l'ordre introduit par les Espagnols, ils le furent à le propager. Dans les pays de l'Asie qui ont une population nombreuse, un culte organisé, une police d'état, les missions ne se font que sous de certaines conditions, et sous des déguisemens.

Dans ces pays, les obstacles à la propagation du christianisme sont immenses; aussi saint François-Xavier y compta-t-il presque autant de miracles que de disciples : le langage, le grand nombre, les mœurs, la force de l'habitude, rendent les progrès lents et peu solides; ils n'atteignent guère que les dernières classes; les classes supérieures restent ce qu'elles sont (1).

Le Ciel a voulu que les mahométans n'aimassent pas la mer; il les a comme enchaînés au rivage : s'ils eussent été navigateurs, placés comme

(1) On manque de notions véritables sur l'état réel des églises d'Asie; il est possible de croire que si elles ne reculent pas, du moins elles n'avancent point : il serait aussi fort important de connaître quelles sont les classes qui forment ces églises; si ces chrétiens sont sujets à retourner à leur ancien culte; quels moyens sont employés pour les attirer à la foi chrétienne, ou pour les y maintenir; quel est l'état moral de ces hommes, soit par lui-même, soit relativement aux autres habitans restés dans leur culte; quelle est la vie, l'enseignement et le renouvellement des prêtres catholiques dans ces contrées. Ces connaissances manquent tout-à-fait au public; tout reste enterré dans les cartons de la Propagande ou dans quelques bureaux des états catholiques; cependant il y a là un sujet de méditations fort graves et très dignes d'intéresser les hommes d'état et les hommes religieux.

ils le sont sur la côte occidentale de l'Afrique, ils pouvaient arriver les premiers en Amérique; alors presque tout le globe eût été mahométan : c'est bien assez pour l'Amérique que d'avoir été espagnole. Heureusement les mahométans se sont arrêtés dès que la terre leur a manqué; ils ne savent pas dépasser ce que le glaive ne peut pas atteindre. Après avoir abîmé l'Afrique, la plus belle partie de l'Asie, et une portion de l'Europe, il était temps qu'ils s'arrêtassent. Jamais l'univers n'avait été menacé d'un plus grand fléau. L'Europe avait subi pendant quatre cents ans les invasions du Nord, pour retomber dans celles du Midi, encore pires que les premières; dans ce cas, le mal n'était pas seulement déplacé, mais aggravé. Si Charles-Martel n'eût pas arrêté le torrent, c'en était fait de l'Europe; elle était mahométane : c'est le plus grand service qui ait été rendu à l'humanité; il place Charles-Martel au-dessus de Charlemagne, qui a beaucoup fait pour son empire, pour Rome et pour lui-même, mais rien pour l'humanité. Quand l'Espagne combattait, pendant huit cents ans, pour renvoyer les Maures en Afrique, elle travaillait au salut de l'Europe autant qu'au sien propre. Le mahométisme est devenu tout-à-fait stationnaire; il ne va pas chez les autres, il a l'air de se borner à demander

que l'on n'aille pas non plus chez lui : en lui il n'y a rien de *missionnaire*. Le culte hébraïque étant tout de séquestration et de séparation avec les autres peuples, ne pouvait pas être missionnaire ; son principe s'y opposait.

Le second mode des missions est celui des ministres catholiques à l'égard des dissidens, dans le but de les ramener à l'Église. Ces missions eurent un grand cours en France, après les guerres de religion ; elles ont eu l'honneur de compter parmi leurs membres, Fénélon, l'ornement de l'humanité, de la France et de l'Église. Le gouvernement avait trop d'intérêt à affaiblir les protestans, pour ne pas favoriser ce moyen de les détacher de leur culte : la révocation de l'édit de Nantes ayant fait adopter le principe qu'il n'y a point de protestans en France, ce genre de missions dut tomber (1).

Le troisième ordre des missions a toujours eu lieu en France et dans la catholicité ; c'est celui

(1) On a remarqué que les jésuites n'ont point porté un grand contingent à ces deux genres de missions ; il semble qu'elles ne suffisaient pas à leur génie, et qu'elles devaient être abandonnées à des ouvriers d'un ordre inférieur : ils se réservaient pour un théâtre plus éclatant ; il leur fallait l'Amérique et l'Asie.

que l'on voit en vigueur depuis 1814. Là, il ne s'agit point d'annoncer la foi, mais de la réchauffer, non plus de renverser les idoles, mais de détrôner les passions, et de déraciner les vices. On y a ajouté une espèce de croisade déclamatoire contre la philosophie et la révolution : ce n'est pas là qu'il faut apprendre ce qu'elles sont réellement.

Avant de passer aux missions des jésuites, il doit être permis d'ajouter encore quelques mots sur les missions en général. On peut bien penser que nous ne sortons pas des rapports humains. C'est une grande chose que de proposer à un homme de changer de religion, et pourtant c'est le fond de l'état du missionnaire ; quitter le culte dans lequel on est né, se séparer de sa famille naturelle et religieuse ; que de choses cela contient, et combien en faut-il pour en venir là ? et si chacun de son côté se livrait à un zèle convertisseur, s'il envoyait des missionnaires, s'il se faisait missionnaire (1), qu'arriverait-il dans

(1) La Bruyère est un écrivain grave et religieux ; voici cependant ce que l'on trouve sur les missions, dans le chapitre des Esprits forts, v. 2, p. 96.

« Si l'on nous assurait que le motif secret de l'ambassade des Siamois a été d'exciter le roi très chrétien à re-

la société ? Heureusement la nature des choses a paré à ces inconvéniens : les religions sont fixées ; elles ont comme des limites marquées qu'elles ne dépassent plus ; elles n'avancent ni ne reculent ; et comme les états, elles sont *dans un* statu quo *général*. Aussi, de nos jours, ne voit-on presque plus de conversion ; chacun reste dans sa religion, et y laisse les autres : le zèle convertisseur a fini faute

---

noncer au christianisme, à permettre l'entrée de son royaume aux Talapoins, qui eussent pénétré dans nos maisons, pour persuader leur religion à nos femmes, à nos enfans et à nous-mêmes, par leurs livres et par leurs entretiens ; qui eussent élevé des pagodes au milieu des villes, où ils eussent placé des figures de métal pour être adorées : avec quelles risées et quel étrange mépris n'entendrions-nous pas des choses si extravagantes ? Nous faisons cependant six mille lieues de mer pour la conversion des Indes, des royaumes de Siam, de la Chine et du Japon ; c'est-à-dire pour faire très sérieusement à tous ces peuples des propositions qui doivent leur paraître très folles et très ridicules : ils supportent néanmoins nos religieux et nos prêtres ; ils les écoutent quelquefois, leur laissent bâtir leurs églises et faire leurs missions. Qui fait cela en eux et en nous ? ne serait-ce point la force de la vérité ? »

On est étonné de retrouver dans la Bruyère ce qu'a dit Rousseau. Ce morceau prouve aussi la liberté d'écrire qui régnait au temps de Louis XIV.

d'alimens. Aujourd'hui on ne verrait plus tant de gens travailler à convertir M. de Turenne, comme on ne voit plus, ainsi qu'on le faisait alors, une si ardente émulation, celle qui existait entre les séculiers et les réguliers, surtout entre les jésuites et les oratoriens, à qui ramènerait dans la bonne voie les hommes et les femmes qui avaient fixé l'attention du monde, à qui les détacherait de ce monde pour les introduire dans la vie dévote, et présiderait à leurs derniers instans. Quelquefois le prosélytisme s'est exercé en Europe, comme il l'a fait à la Chine, au Japon, et dans quelques parties de l'Indostan; il consiste à agir par des voies détournées, pour arriver à obtenir des abjurations ou des entrées en religion. Il peut arriver que cela trouble l'ordre des familles, sépare les enfans des parens, éloigne les serviteurs; alors il y a lésion dans l'ordre public, le magistrat intervient, et quand il y a religion de l'état, le missionnaire est chassé, comme cela est arrivé aux jésuites en Angleterre et en Russie; et cependant ces menées sont dans la nature de la chose, car les âmes sont d'un prix supérieur à tout. Les religions d'état sont le plus grand obstacle aux missions. Il est singulier que les états les plus stricts *sur les religions d'état*, aient été précisément ceux qui ont le plus insisté sur les missions.

Louis XIV a beaucoup favorisé les missions. Qu'eût-il fait à l'égard des missionnaires qui seraient venus chez lui, ou des ministres protestans qui auraient entrepris de catéchiser ses catholiques? J'entends qu'on dit, la vérité était de son côté; sans doute, mais chacun croit l'avoir du sien, car sans cela il n'y aurait pas de dissidence religieuse; Newton et Bossuet, Lebnitz et Mallebranche croyaient chacun avoir raison; et la raison de l'un n'a pu faire reculer celle de l'autre. Les ministères dissidens n'ont pas eu de missions; la raison me paraît simple: c'est qu'ils manquent d'acte de naissance, ou plutôt c'est que le leur est trop clair: les origines imposantes se cachent dans les profondeurs des temps, et se recommandent par leurs vénérables obscurités. Que peut alléguer avec autorité celui auquel on peut dire, Tel jour, à telle heure, par tel motif, tel homme vous a détaché du tronc, dont vous étiez un rameau; il y a là une main d'homme, et nous ne cédons qu'à celle de Dieu (1)? Il sem-

(1) Ici nous ne parlons que dans l'ordre rationnel, et tout se rapporte à l'évidence du défaut du principe d'autorité (*): tout culte dissident en manque; tout culte qui établit en principe le jugement par la raison, et qui à côté de ce tribunal fondamental en place un autre dans l'autorité

(*) Tout calviniste est pape, une bible à la main. (*Voltaire.*)

ble que les missionnaires anglais aient craint de s'exposer à cette réponse, car ils se bornent à rappeler les peuples de l'idolâtrie à l'évangile par une immense diffusion des livres de l'Écriture sainte. Dans ces derniers temps, ils ont séparé toute la partie de ces livres qui ne se rapporte pas au dogme principal et à la morale ; ils ont jugé le reste supérieur à l'intelligence d'hommes encore étrangers à toute culture intellectuelle, ou bien dangereux pour leurs mœurs, par la fausse application qui pouvait en être

---

ecclésiastique, et résidant en elle, tombe dans une contradiction manifeste avec lui-même, comme avec son principe d'existence. Rejeter l'autorité de Rome au nom de la raison, et demander que chaque religionnaire soumette la sienne à celle de quelques ministres, est manquer à la logique (*). Dans aucune matière, et surtout en matière religieuse, un pareil manquement ne peut être admis. Ceci n'a aucun rapport aux effets du ministère des cultes dissidens, ni à la personne de leurs ministres : l'un a produit d'excellens effets dans l'ordre moral ; les autres sont dignes de beaucoup de considération par leur science et leurs vertus. La comparaison qui, dans cet écrit, se représente plusieurs fois entre les peuples du Nord et ceux du Midi de l'Europe, suffit pour servir de garantie à nos intentions et d'explication à nos paroles.

(*) Les protestans ont eu jusqu'à quatre-vingt-deux interprétations de l'Ecriture.

faite chez des hommes grossiers et incapables de découvrir les sens cachés sous des paroles quelquefois un peu naïves.

La palme de l'héroïsme a toujours été attribuée parmi les hommes à la gloire des armes et à l'éclat des conquêtes; par une bizarrerie contraire à leurs vrais intérêts, c'est ce qui leur a fait le plus de mal, que les hommes ont le plus admiré; ils ont fait des demi-dieux de ceux de leurs semblables qui ont passé sur la terre comme des ouragans, en prosternant dans la poussière tout ce qui s'est trouvé sur leur passage : tel est sur l'homme l'ascendant de la grandeur, du génie et des hautes qualités de l'esprit et du cœur. Le monde accorde une attention fugitive et presque dédaigneuse aux vertus simples, modestes, et dont les résultats sont comme cachés dans des services que l'on ressent sans en être frappé, comme on reçoit les bienfaits du soleil sans y faire attention. Cependant cet héroïsme, tout obscur qu'il reste, n'exige pas des vertus moins fortes et surtout moins pures que le premier. C'est ainsi qu'il faut apprécier celles que réclame l'état du missionnaire : voyez cet argonaute sacré lancé sur les mers, pour aller chercher loin de la patrie un ciel nouveau, une terre nouvelle, d'autres hommes, d'autres langages, d'autres

alimens, d'autres mœurs; pour suivre les néophytes dans les forêts ou dans les déserts, pour apprendre leurs idiomes bizarres et changeans, pour arroser de leurs sueurs et de leur sang, des terres lointaines et inconnues, ayant pour tout motif le désir d'arracher le bandeau à des yeux privés de la lumière qui doit leur montrer le chemin du ciel, pour encouragement la sainteté du but, pour guide et pour juge l'œil d'un Dieu invisible, et pour toute récompense l'espoir d'une vie à venir, à laquelle la vie présente doit souvent être immolée; voilà l'état du vrai missionnaire. Certes, il y a ici abondance de dévouement, de courage, de tout ce qui fait l'homme grand et sublime; il y a proportion entre l'autel et les victimes (1): eh bien! les jésuites ont parcouru

(1) L'établissement des missions étrangères de France date de 1657; il fut formé par MM. Palu, Lambert et Lamothe. En 1660, ils vinrent de Rome à Paris; ils s'associèrent douze prêtres séculiers: ce fut à l'occasion de leur départ pour les Indes, que Fénélon prononça, dans l'église des Missions étrangères, le jour de la fête des rois, où l'église solennise la vocation des gentils, un discours dont on ne saurait trop recommander la lecture; c'est là que se déploie toute la richesse de son imagination, et toute la sensibilité de cette âme aimante. On ne sait si l'on doit admirer davantage un homme

cette carrière en triomphateurs; là, est le siége de leur grandeur véritable; là, parmi tous les athlètes du christianisme, ils ont gardé le premier poste; ils ont paru à la tête de cette phalange de conquérans pacifiques, armés seulement de leurs vertus. Le génie des missions est né avec eux, car ils ont débuté par celle de saint François-Xavier, un des compagnons d'Ignace. Sur six hommes attachés à sa naissante colonie, il ne balanca pas au sacrifice d'un de ses appuis. Déjà, en idée, il s'était approprié les Indes : tous les autres missionnaires ont déployé dans cette carrière les vertus chrétiennes, dans toute leur richesse; mais aucuns n'ont donné à leurs missions, l'éclat et l'empire que les jésuites ont donnés aux leurs. L'empire était inné avec eux : courtisans auprès des rois, souples et insinuans auprès des grands, simples et familiers avec le peuple, caressans avec l'enfance, hommes de tous les lieux, de toutes les habitudes, véhicules de la science, là où elle pouvait servir de lettres de créance et de moyens d'introduction, soigneux aussi des intérêts de l'Europe, en pro-

---

doué d'un pareil génie, qu'aimer un homme orné d'un cœur aussi intimement pénétré de l'amour de ses semblables.

pageant le goût de ses produits, observateurs habiles des propriétés et des convenances de chaque pays, casuistes mitigés chez des hommes qu'eût effarouchés le rigorisme, attachés à la substance des choses, et coulans sur leurs formes ; tels ont été les jésuites dans leurs missions : aussi y ont-ils obtenu des succès supérieurs à ceux de tous leurs rivaux dans la même carrière ; ils y ont porté un esprit à part ; libres de l'y déployer, ils ont pu lui donner toute son étendue : c'est ainsi que l'aigle déploie ses ailes à mesure qu'il s'élève dans les plaines de l'air. Les jésuites ont été les héros, les dictateurs des missions, et c'est là que se trouve le théâtre incontestable de leur gloire. Je sais tout ce que l'on a coutume d'alléguer contre les procédés des jésuites dans le cours de leurs missions ; je n'essaierai pas de justifier leur conduite à l'égard du cardinal de Tournon, de l'évêque Palafox, et de l'archevêque de Manille, ni leurs contradictions avec les autres missionnaires séculiers ou réguliers. Les mémoires adressés à M. de Pontchartrain, en 1710, en 1718, et en 1730 au roi d'Espagne, renferment de graves inculpations contre les jésuites : aussi ne prétends-je ni les admettre ni les rejeter en totalité. Il en est de même des manifestes publiés contre eux en Portugal, sur leur conduite au Paraguay. Les ma-

nifestes du marquis de Pombal, contre les jésuites, peuvent bien ressembler à ceux de Philippe-le-Bel et de Clément contre les templiers. Les preuves judiciaires manquent, dès-lors la justice commande la réserve ; et, quels qu'aient été les manquemens sous beaucoup de rapports, ils n'empêcheront pas que les jésuites n'aient développé, dans la carrière des missions, des vertus et des talens du premier ordre, et que leurs succès n'aient dépassé ceux de tous les autres missionnaires, ce qui est la seule chose que nous ayons en vue de prouver.

Prédications.

La chaire, proprement dite, est un apanage exclusif du christianisme ; aucun autre culte n'est entré avec lui en partage de ce titre de gloire. Quelle imposante partie du ministère chrétien est celle-là ! il semble entendre une seule et même voix, multipliée et répétée par les échos de toutes les contrées de l'univers, pour faire entendre la même vérité, pour la graver dans l'esprit des hommes, pour leur montrer leur origine, leur fin dernière, ce qu'ils ont coûté, ce qu'ils doivent espérer et craindre, et ce qu'ils ont à faire pour tout obtenir ou pour tout perdre ; et cet enseignement,

toujours subsistant, se lie au berceau du monde, à tous les évènemens de l'univers; au même jour et à la même heure, il retentit dans tous les temples qui couvrent la terre; il remplit et enveloppe le globe; il a eu pour ministres les plus beaux titres de gloire de l'esprit humain. Quels autres cultes ont compté les Paul, les Chrysostome, les Jérôme, les Léon, les Grégoire, les Augustin, les Bossuet, les Fénélon, les Bourdaloue, les Massillon, et une foule d'autres, qui font briller sur le christianisme la plus éclatante constellation qui ait honoré aucun culte? Peut-être qu'une juste appréciation du genre et de ses difficultés, ainsi que celle des hommes qui en ont triomphé, montrerait que la chaire chrétienne a vaincu les tribunes d'Athènes et de Rome, soit pour la grandeur du sujet, soit pour le nombre et le mérite de ceux qui se sont livrés à cette carrière. Parmi toutes les chaires chrétiennes, la chaire française occupe la première place; on peut dire même qu'elle est hors de ligne avec les autres, et l'on peut ajouter que les jésuites ont été aux autres prédicateurs français, ce que de son côté la chaire française a été aux autres chaires. C'est aux jésuites qu'il appartient d'avoir débarrassé la chaire du fatras des citations profanes, et d'avoir substitué le raisonnement et la langue française à l'érudition grecque et la-

tine qui obstruait la chaire (1). La chaire française ne compte que trois orateurs du premier ordre, chacun dans leur genre : Bossuet pour les oraisons funèbres, Bourdaloue pour le genre évangélique, et Massillon pour le genre oratoire. Ils sont suivis, mais à une distance infinie, par les Mascaron, les Fléchier, les Neuville, les Larue, les Clément, les Lenfant, les Marolles, l'abbé Poulle, et par l'inculte père Beauregard, plus voisin de Bridaine que de Bourdaloue. Ces prédicateurs jésuites étaient supérieurs aux Boismond, aux Maury, aux Boulogne, prédicateurs d'académies, plus que d'églises, aspirant plus per-

---

(1) Il y a moins d'un siècle qu'un livre français était un certain nombre de pages latines, où l'on découvrait quelques mots ou quelques lignes en notre langue; cette méthode s'était glissée jusque dans la chaire. Saint Cyrille et Homère, saint Cyprien et Lucrèce, parlaient alternativement. Les poètes étaient de l'avis de saint Augustin et de tous les pères. On parlait latin devant des femmes et des marguilliers (La Bruyère, article *de la chaire.*) Il fallait savoir prodigieusement pour prêcher aussi mal.

On a eu de grands évêchés pour un mérite de chaire, qui, présentement, ne vaudrait pas à son homme une simple prébende. L'orateur cherche, par ses discours, un évêché : l'apôtre fait des conversions; il mérite de trouver ce que l'autre cherche. *Idem, ibidem.*

sonnellement aux émanations de la feuille des bé-
néfices qu'aux bienfaits de la grâce pour leur audi-
toire. La chaire chrétienne est une chaire d'ensei-
gnement pour arriver au salut, et non pas une
chaire de fleurs de rhétorique pour parvenir à l'A-
cadémie : la chaire chrétienne se nourrit de la
science sacrée ; elle se soutient par la piété ; elle
s'autorise par la vie de son ministre, dont la pré-
sence a prévenu la conviction des hommes réunis
pour l'écouter ; elle se dirige d'après la connais-
sance de tous les replis de la conscience chré-
tienne et humaine, science compliquée et diffi-
cile à acquérir. A ces titres, Bourdaloue occupe
la première place, quoique sentant encore un
peu l'école. Ne lui demandez pas les grands
traits, les mouvemens inattendus, les expres-
sions vastes et hardies, qui, dans Bossuet, éton-
nent, entraînent ou éblouissent ; ne cherchez
pas davantage chez lui, cette source de miel
qui coule sans interruption de la bouche de
Massillon ; mais toutes les autres qualités du vé-
ritable orateur chrétien se trouvent réunies en
lui. S'il revenait au milieu de notre romantisme
et des déclamations qui font retentir nos chaires
d'un vain bruit, il ne se reconnaîtrait pas. Tous
ces déclamateurs contre la révolution ne s'aper-
çoivent pas qu'ils se laissent aller eux-mêmes

au torrent de la révolution qui sépare l'ancienne chaire, la vraie chaire chrétienne, de celle que nous avons à subir. Des esprits sujets à être plus frappés de l'éclat de certains raisonnemens que de leur solidité, se sont plu à comparer Bourdaloue à Corneille, comme Massillon à Racine. Il semble qu'il y ait quelque plaisir caché dans le rapprochement de talens appliqués à des sujets si peu semblables entre eux. Que signifie cela? il y a aussi loin du genre de Bourdaloue à celui de Corneille, que du genre de la chaire à celui du théâtre. Corneille se recommande précisément par ce qui manque à Bourdaloue: le sublime était l'élément de Corneille, il ne respire à l'aise que dans la nue, la terre l'oppresse; la méthode, la discussion savamment pieuse, la gravité, caractérisent Bourdaloue. Corneille brille par une hauteur de sentimens, par un héroïsme de style, par une concision assez puissante pour que ses plus fortes pensées soient habituellement exprimées dans un seul vers, et pour que les scènes les plus chaudes se passent entre des interlocuteurs qui s'attaquent, se pressent et se répondent vers à vers; Bourdaloue s'élève rarement à des pensées fortes et neuves, ou relevées par la magie et l'énergie de l'expression. Corneille a peuplé le monde de mots sententieux qui font un langage pour tous

les hommes, et pour tous les temps et pour tous les lieux; Bourdaloue a laissé après lui des pensées solides et théologiques. Corneille a agrandi les grandeurs romaines : avant lui il manquait quelque chose aux grandeurs de Rome, Corneille le leur a donné, il les a complétées ; les grandeurs chrétiennes n'ont rien reçu de Bourdaloue. Sous ce chef glorieux, et après lui, les jésuites ont fourni le plus grand nombre des prédicateurs distingués que la France peut citer; leur école a joui de la même distinction dans le reste de la catholicité; et, sous ce rapport, il ne peut leur être refusé, avec justice, beaucoup de considération et de reconnaissance, soit à titre religieux, soit à titre d'honneur pour l'esprit humain.

Sciences et littérature chez les jésuites.

Par son état, le prêtre est un homme d'études (1), car il est l'homme de la science : destiné à régir et à enseigner, pour s'acquitter de ce devoir il doit travailler à acquérir la science, et une science supérieure à celle des sujets de sa direction : autrement, au lieu de conduire et de régir, il serait conduit, ce qui intervertirait à la fois les deux

(1) Il a été dit aux prêtres : *Vos estis sal terræ.*

positions, et rendrait le prêtre inutile. L'étude, c'est-à-dire l'acquisition de la science, est donc la loi générale du presbytérat : dans tous les cultes, il a été le dépositaire de la science, et quelquefois même son dépositaire exclusif. Le christianisme a admis quelques exceptions pour des professions religieuses vouées exclusivement à la prière, à la contemplation et au silence : hors de là, on peut dire que les ecclésiastiques réguliers et séculiers ont été fidèles à la vocation qui les appelait à s'appliquer à la science. Partout le clergé formait un corps savant à divers degrés et à divers titres : s'il est interdit de méconnaître les services rendus, aucun devoir ne s'oppose à ce que l'on remonte aux principes qui ont facilité leur accomplissement. Les bibliothèques ont été formées en grande partie par les membres du clergé séculier et régulier, et de fort grands travaux ont été exécutés par quelques-uns d'entre eux (1) : l'état religieux a favorisé ce travail. Des

(1) La classe des vicaires généraux, des chanoines et des autres ecclésiastiques séculiers, jouissant de bénéfices à toute sorte de titres, ont porté un contingent ample et fort distingué dans cette masse de travaux dont s'honore le clergé. Les curés, quoiqu'au nombre de 45,000 dans la seule France, ont peu paru dans cette carrière ; il n'y a eu

hommes que l'aurore trouve debout, qui sont affranchis de tous les soins de la vie, qui n'ont à s'inquiéter de rien de ce qui concerne ces mêmes soins qui occupent la presque totalité de l'humanité, ne peuvent manquer de loisirs pour l'étude; s'ils sont propres pour elle, à son tour elle est très propre pour leur présenter beaucoup de moyens d'occuper leur esprit et de tempérer son activité, comme de remplir la longue monotonie des jours passés entre les murailles des cloîtres. Quand les moines recueillaient la science fugitive devant l'épée des barbares, avec elle ils accueillaient un hôte destiné à remplir le vide de leur vie, et à prévenir les ennuis de leur clôture. Les jésuites se sont trouvés placés sous la même loi, et, de plus, sous l'inspiration d'une politique clairvoyante, qui leur montra, dès le prin-

---

qu'un abbé de Vertot, curé en Normandie, qu'un ambassadeur de Suède chercha inutilement dans Paris, et fut fort embarrassé de trouver dans ce poste obscur (*).

Qu'on ne dise pas que cela tenait aux fonctions du ministère; alors le nombre des vicaires et des autres auxiliaires était trop grand, et les paroisses trop circonscrites par leur multiplicité, pour que ce pût être là la véritable cause: elle doit se trouver dans l'enseignement des séminaires, plus relatif à la piété qu'à la science.

(*) Nous nous croyons dispensé de citer le curé de Meudon, Rabelais.

cipe, que le pouvoir s'affermirait et s'étendrait dans leurs mains, dans le même degré où leur esprit s'éclairerait; ils virent que pour être maîtres dans le monde, il fallait commencer par être maîtres dans Israël, ils se mirent donc à l'étude; ils ont prodigieusement travaillé dans tous les genres : ont-ils excellé dans aucun? hormis les livres de piété, que nuls n'ont fait aussi bien qu'eux (1), ont-ils fait faire *des pas à la science, soit pour le fond, soit pour la forme?* Ils se sont exercés dans la poésie latine, comme dans celle de toutes les autres langues; qu'en reste-t-il? ils ont beaucoup travaillé pour l'Histoire; que sont leurs Daniel, leurs père d'Orléans, leurs Griffet, et cent autres, auprès des de Thou, des Rollin, des Robertson, des Hume, des Guichardin? En Philosophie, en Théologie, en Morale, soit générale, soit théologique, ils ont subi plus de reproches qu'ils n'ont recueilli de gloire. Ils peuvent revendiquer les Pétaut, les Sirmond, les Kirker, et beaucoup d'autres encore; mais les travaux de ceux-ci ne surpassent pas, n'égalent pas même ceux des Natalis Alexander, des Mabillon. Les jésuites n'ont pas égalé les grands

(1) La Journée du Chrétien, par le père Bouhours, est un chef-d'œuvre dans son genre.

travaux des savans bénédictins, à ceux de MM. de Sainte-Marthe et de l'abbé Fleury. Parmi les laïcs, combien ont, dans tous les genres, fait plus et mieux que les jésuites! Pour bien apprécier un mérite, il faut que sa disparition laisse un vide. S'est-on aperçu que, dans les sciences ou dans les lettres, les jésuites aient laissé des places inoccupées? Quand ils finirent, le sceptre de la littérature était-il dans leurs mains ou dans celles des hommes du monde? Sur les neuf Muses, quelle est celle que leur trépas ait mise en deuil? C'est donc satisfaire à la justice que de dire que si les jésuites ont formé un corps très studieux (1), très éclairé, cependant ils n'ont rien produit d'éminent ni de monumentaire; ils n'ont pas tracé de ces sillons lumineux et profonds sur lesquels les hommes attachent de loin et long-temps leurs regards; en définitive, ils ont plus contribué, par l'abondance du tribut qu'ils y ont apporté, à remplir et à gonfler les bibliothèques qu'à les décorer, et à les enrichir réellement.

---

(1) Pour avoir plus de temps à donner à l'étude, les jésuites n'avaient pas d'office commun; ils n'étaient ni curés, ni vicaires, ni évêques, ni chanoines. Tout était habilement combiné chez eux.

Enseignement, éducation des jésuites.

Il faut distinguer ces deux choses, que l'on confond trop souvent : la première comprend la culture de l'esprit, la seconde donne les règles des mœurs. Cette distinction est d'autant plus nécessaire à bien observer ici, que les jésuites sont regrettés et redemandés à ce double titre : on dit, les jésuites seuls possédaient l'art d'enseigner la jeunesse, et de la former à la discipline ; si les jésuites ne fussent point partis, il n'y aurait pas eu de révolution ; s'ils revenaient, il n'y en aurait plus : qu'ils reviennent donc. Dans ceci, l'enseignement et les bonnes mœurs sont donc les prétextes, et la révolution le but : sous ces rapports, ce sujet mérite un sérieux examen. On ne peut, avec justice, demander aux hommes que ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent savoir d'après leur temps; il faut admirer ceux qui trouvent en eux-mêmes la faculté de le devancer, mais il faut épargner les reproches à ceux qui ne font que le suivre. Les jésuites ont été dans ce cas, par rapport à l'enseignement ; ils l'ont continué d'après le point où ils l'ont trouvé, et l'y ont laissé, comme on a fait partout. Jusqu'à la révolution, l'enseignement classique et littéraire, et je ne parle que de

celui-là, s'est borné à celui de la langue latine, des élémens de la versification et de quelque peu de grec, dans les grandes écoles seulement; les langues étrangères n'en faisaient point partie, non plus que les élémens des hautes sciences, de l'Histoire, de la Géographie, du Droit, et jamais les arts d'agrémens : le cercle était étroit, et n'a été élargi que par la révolution. Les jésuites ont suivi la route tracée : l'institution était défectueuse et insuffisante; mais, dans cette méthode vicieuse, ce sont les jésuites qui ont le mieux entendu l'art d'appliquer la jeunesse, de l'attacher à l'étude et de favoriser ses progrès : les talens de leurs maîtres, les succès des élèves, donnaient une renommée transcendante à leurs écoles, et y attiraient l'élite de la jeunesse de chaque pays. Des professeurs tels que les pères Porrée, Jouvency, Brumoy; des élèves tels que le grand Condé et Voltaire, recommandent bien une école. Le Jésuitisme étant tout sagacité, les jésuites excellaient à démêler les dispositions de leurs élèves, et c'est l'application de la culture à la nature du sol qui fait les bons fruits. Chez les jésuites, l'enseignement avait moins qu'ailleurs d'aspérités pédantesques, et ils ne refusaient pas à de jeunes esprits les délassemens qui pouvaient les éclairer sous la forme de jeux, même pro-

scrits ailleurs; en un mot, l'enseignement des jésuites, de tous, était le mieux entendu comme le mieux pratiqué. Mais les jésuites n'ont pas ajouté à l'art; ils n'ont créé aucune méthode, ils n'ont pas agrandi la sphère; ils ont seulement manié plus habilement un instrument existant, mais ils n'ont rien fait pour son perfectionnement. En élevant des chaires rivales de celles de l'Université, ils établirent une émulation très favorable à l'éducation, comme l'est toute concurrence : le monopole est la mort à tout, et le monopole de l'éducation détruit l'émulation, gêne le développement des facultés, réduit tous les esprits à la mesure d'un seul, de celui qui dirige, et s'oppose aux progrès; mais ce mérite appartient à la position des jésuites, et ne vient pas d'eux; il ne peut donc pas leur être compté comme titre.

Quant à l'influence des jésuites sur l'éducation morale, il faut distinguer, 1° l'enseignement, 2° les effets de l'enseignement.

Pour le premier point, que dire après les écrit de Pascal, les décrets de la Sorbonne, les censures des universités, les condamnations de Rome, et les arrêts flétrissans des parlemens; il faut en convenir, le Jésuitisme n'a rien de mieux à faire à cet égard, qu'à arracher ces pages de son his-

toire, et elle en compte beaucoup de cette nature (1). Pour l'effet pratique de leur enseigne-

(1) Des hommes faibles ou de mauvaise foi croient répondre à tout ce qu'on dit sur les écrits sortis de l'école des jésuites, en répondant que les erreurs de quelques-uns ne doivent pas être attribuées à la société tout entière; pitoyable argument, et qui ne peut être reçu, lorsqu'il y a un corps de doctrine homogène reçu et approuvé par les supérieurs de la société, agissant en son nom. Or, voici ce que l'on trouve dans la doctrine jésuitique:

Sur les opinions probables ou le probabilisme, cinquante écrivains, ci.....	50
Sur le péché philosophique, l'ignorance invincible, la conscience erronée, trente-trois écrivains, ci.....	33
Sur la simonie, quatorze écrivains, ci.....	14
Sur le blasphème et le sacrilége, sept écrivains, ci	7
Sur l'irréligion, trente-cinq écrivains, ci.....	35
Sur l'impudicité, dix-sept écrivains, ci.....	17
Sur le parjure et le faux témoignage, vingt-huit écrivains, ci.....	28
Sur la prévarication des juges, cinq écrivains, ci..	5
Sur le vol, la compensation occulte, le recélé, trente-trois écrivains, ci.....	33
Sur l'homicide, trente-six écrivains, ci.....	36
Sur le lèse-majesté et le régicide, soixante-huit écrivains, ci.....	68
TOTAL GÉNÉRAL.....	326

Ces trois cent vingt-six publications dangereuses, sans

ment sur la morale, c'est donner une grande preuve de modération, que de se borner à demander au lecteur de se remettre en mémoire

---

interruption d'année en année, sont approuvées par trois théologiens de la société à ce commis. Plusieurs de ces écrits, en outre, sont approuvés par Château-Blanc, Growea, Regnauld, Palavicini, de La Chaise, Ribi, et autres, tous lecteurs, docteurs et censeurs de la société.

Et, en outre, par Tollenar, Mayr, Richôme, Jacquinot, Suffren, Gusman, Montbrot, de Végas, Pimentel, Lavaud, Le Picard, et autres, tous provinciaux et visiteurs de la société, et tous autorisés, pour lesdites approbations, par les généraux Aquaviva, Vitelleschi, Gonzalès, Oliva, Picolomini, Caraffe, et autres, conformément à ce qui est prescrit par les constitutions pour l'édition des livres des auteurs de la société.

Enfin, les livres de ces auteurs sont inscrits à l'époque de leurs éditions, et avec les plus grands éloges, dans les différens catalogues que la société a fait faire successivement de ceux de ses écrivains dont elle entend honorer la mémoire ; savoir : dans celui qui a pour auteur Pierre Ribadeneira, théologien de la société, imprimé en 1613, avec approbation de Ferdinand Luceres, vice-provincial ; dans celui qui a pour auteur Philippe Alegambe, de la société, imprimé en 1643, avec approbation souscrite par Mutio Vitelleschi, général ; et dans celui qui a pour auteur Nathanael Satuel, aussi de la société, imprimé en 1675, avec permission souscrite par Paul Oliva, général.

Pour compléter ce tableau, il faut en rapprocher celui

ce qui s'est passé en Europe depuis le seizième siècle. Si le Jésuitisme avait pour les mœurs, soit comme remède préservatif, soit comme remède curatif, les effets merveilleux qu'on lui attribue, il y paraîtrait à quelque chose, les fruits se montreraient; mais où sont-ils? quel vice a été déraciné, quelle vertu introduite, quelle plaie morale guérie? Hélas! que de choses contraires depuis l'apparition des jésuites! songeons donc qu'ils sont

---

des censures et condamnations prononcées contre cette même doctrine.

Nous trouvons, 1° plus de quarante censures prononcées par les Universités et Facultés de Théologie d'Angers, de Bourges, de Reims, de Paris, de Poitiers, de Louvain, de Cracovie, et autres, depuis 1588 jusqu'en 1761.

2° Plus de cent censures prononcées par les évêques et archevêques, depuis 1554 jusqu'en 1759. Parmi ces prélats, on voit figurer Eustache du Bellay, les Gondi, les Gondrin, les Choiseul, les Harlay, les Lévis, les Rochechouart, les Colbert, les Noailles, les Caylus, les Fitz-James, enfin, tout ce que l'Eglise gallicane a produit de plus illustre.

3° Trois censures par des assemblées provinciales du clergé en 1650 et 1660.

4° Sept censures par les assemblées générales du clergé de 1615, 1631, 1641, 1643, 1650, 1657 et 1700.

5° Enfin, plus de quatre-vingts censures prononcées par décrets de la cour de Rome, brefs, bulles, lettres apostoliques, depuis 1598 jusqu'en 1762.

contemporains de Philippe second, de la ligue, de la Saint-Barthélemy, des horribles guerres de religion, des dragonades, de l'incendie du Palatinat, de l'homme au masque de fer, des assassinats de Henri III et de Henri IV, des saturnales de la régence, des disputes religieuses qui ont duré cent cinquante ans pour le jansénisme. Rappelons-nous que leur main a promené la charrue sur le docte sol de Port-Royal; que le père Peters n'a pas arrêté celle de son pénitent, signant l'arrêt de mort de son frère, le duc de Montmouth, et que tous les sermons des jésuites n'ont pas éteint une seule de ces flammes de volupté qui, pendant deux siècles, ont couvert la France d'émanations empestées, depuis la duchesse de Valentinois, jusqu'à cette courtisane, dont l'approche flétrissante souilla le premier trône de l'Europe. Quel embarras n'a pas laissé dans les esprits le problème du concours de tant de pratiques religieuses et de tant de désordres, de la présence aux mêmes lieux de tant d'adultères et de tant de jésuites?

Le Jésuitisme n'a donc eu aucune influence salutaire sur les mœurs; l'histoire la lui refuse, et, loin d'invoquer son témoignage, il doit briguer son silence.

Quelle irréflexion n'y a-t-il pas à dire que le

Jésuitisme aurait prévenu la révolution! Elle date de 1789. L'école philosophique date de 1740. Les écoles des jésuites furent fermées en 1762. Par conséquent, la plupart des hommes de 1789 avaient été élevés aux jésuites; Voltaire et Mirabeau étaient leurs élèves; Raynal et Cerutti en avaient fait partie. Le Jésuitisme était donc nul dans la cause de la révolution; il le sera bien davantage à l'avenir. Que fera le Jésuitisme aux principes de liberté et d'égalité qui sont généralement répandus? A-t-il empêché les désordres qui ont amené les états-généraux, les combats entre la cour et les parlemens; a-t-il retenu l'essor de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau; aurait-il retenu l'élan de l'Amérique et celui de la Grèce, les progrès du commerce, de la communication des peuples et tous les effets de ces nouveaux agens de la société? Or, c'est là où se trouve le principe de la révolution déjà faite, et le foyer des causes qui achèveront l'ouvrage commencé en 1789. Multipliez les jésuites tant que vous voudrez, non-seulement vous n'empêcherez rien, mais vous hâterez les progrès. Quand on barre les rivières, on fait des cascades qui ajoutent à la rapidité de leur cours; le plus sûr est de laisser la nature suivre le sien. Maintenant, d'après l'ensemble de cet exposé, le lecteur est à portée

de décider la question placée en tête de ce chapitre : *Les jésuites ont-ils fait plus de bien que de mal, et le bien fait par eux, et attendu d'eux, est-il de nature à exiger leur rétablissement?*

Dans l'état actuel, cette seconde question découle de la première, et lui sert de corollaire obligé.

CHAPITRE XIX.

Du Jésuitisme et du monachisme grec.

L'un et l'autre ont occupé une grande place dans le monde de leur temps ; essayons de les comparer, ce qui n'a pas encore été entrepris. Nous ne ferons pas au Jésuitisme le tort de le placer sur la même ligne que le monachisme grec ; ce serait une injustice manifeste. Le monachisme grec n'a rien fait pour la religion, ni pour l'esprit humain, ni pour l'Europe ; aussi n'a-t-il laissé qu'un nom ridicule et des souvenirs flétrissans. Le Jésuitisme a servi la religion,

l'esprit humain et l'Europe ; il est loin d'avoir laissé un nom méprisable ; au contraire, le sien est resté redoutable. Le monachisme grec n'a eu que de la petitesse ; le Jésuitisme a connu les grandeurs et s'y est élevé : le monachisme grec peut être comparé à une fourmilière incommode ; le Jésuitisme a grandi jusqu'aux proportions des colosses : personne ne songerait à ressusciter le monachisme grec ; le pouvoir alarmé implore le Jésuitisme. Gardons donc de les confondre, et cherchons par où ils se ressemblent et diffèrent entre eux.

Le monachisme grec a été purement scholastique et théologique ; il s'est exercé au milieu d'un peuple grand parleur, sophiste, doué d'imagination. Ce peuple fit pour le monachisme ce qu'il avait fait pour ses anciennes écoles ; il n'y eut de changé que l'objet. Les Grecs firent aux matières théologiques l'application de leurs facultés, comme ils l'avaient faite aux différens systèmes qui avaient occupé et divisé leurs écoles dans les temps antérieurs au christianisme. Alors, tout homme qui élevait un drapeau de doctrine, voyait accourir des disciples sous sa bannière ; c'est encore ainsi que l'on voit en Allemagne se former des écoles doctrinales, sous tels et tels chefs. Les anciennes écoles grecques portaient

presque entièrement sur la méthaphysique et la morale. Quand la religion chrétienne fut devenue l'occupation universelle, le champ des disputes s'élargit, comme il ne pouvait manquer d'arriver avec un sujet si neuf, si vaste, si compliqué; alors les hérésies, qui n'étaient que des systèmes dans le christianisme, et non pas des attaques contre lui, alors, dis-je, les hérésies pullulèrent; la subtilité innée de l'esprit des Grecs reprit tous ses droits et s'exerça en tout sens. Depuis la fondation de ce malheureux empire jusqu'à sa ruine, on ne cessa pas de disputer; on passa successivement de la plus haute question qui ait été traitée dans le christianisme, celle de la divinité de Jésus-Christ, à la plus misérable contestation qui ait occupé l'esprit des hommes, la nature de la lumière du Thabor. Dans cette interminable série de disputes, le monachisme grec n'a pas perdu son caractère distinctif, celui de l'*ergotage*. Aucune lumière, aucune méthode avouée par la raison, n'a été à son usage; il ne présente même que de l'infériorité avec les écoles du moyen âge, avec nos thomistes, nos scotistes, et tous ces hommes subtils que Montesquieu a marqués du sceau du ridicule, lorsqu'il a dit d'eux *qu'ils étaient les beaux esprits des temps d'ignorance!* Le monachisme grec est né, il a vécu, il est mort dans

les ténèbres qu'il n'a pas cessé d'épaissir; au contraire, la lumière a lui sur le berceau du Jésuitisme. La poussière scholastique s'était dissipée au souffle de Luther, et la réformation religieuse avait entamé la réformation de la direction de l'esprit humain. L'imprimerie était connue, l'Asie et l'Amérique découvertes, la marche réciproque du soleil et de la terre était assignée; des lois fixes étaient dictées au ciel visible à nos yeux; les veines des corps organisés ne renfermaient plus un sang immobile; mille rayons lumineux couvraient le monde d'un éclat nouveau et inconnu au monachisme grec. Le Jésuitisme, plus heureux, né sous un horizon dégagé des vapeurs qui avaient obscurci celui du monachisme grec, entra dans le monde avec d'immenses avantages qui avaient manqué aux moines grecs; et s'il n'eut pas l'honneur de ces magnifiques créations, il eut du moins le bon esprit de ne pas les contrarier, de ne pas marcher à l'encontre de son temps, chose rare chez les hommes, et surtout parmi les corps. Le Jésuitisme se mit à l'œuvre en naissant, ouvrier diligent et éclairé, avec tous les instrumens inventés à son époque. De la subtilité grecque, il n'a admis que la finesse d'esprit qui crée des sujets de contestation d'autant plus durables qu'ils échappent davantage à

la fixité et à la définition. Il n'a guère mieux traité la morale, que le monachisme grec n'avait traité les matières dogmatiques; mais combien n'est-il pas supérieur aux Grecs dans toutes les carrières que présentent les lettres sacrées ou profanes! Les moines grecs ont-ils porté quelque tribut à l'instruction publique, ont-ils consacré de doctes veilles à l'acquisition et à la propagation de toutes les connaissances qui servent l'humanité ou qui l'honorent? Quelle part ont-ils dans cet apanage glorieux, et quelle est celle qui n'y ait pas appartenu au Jésuitisme? Les moines grecs ont-ils parcouru en conquérans chrétiens des mondes nouveaux, ainsi que l'ont fait les jésuites? Ont-ils donné des empires au christianisme? non : ils ont enlevé au catholicisme une grande partie de l'Europe, et donné aux Turcs l'Asie et l'Afrique! crime immense envers l'humanité et le christianisme; les jésuites leur ont donné une partie de l'Amérique et ont arboré leur bannière en Asie. Photius et les moines grecs enlevaient Constantinople à Rome; le Jésuitisme, debout sur les remparts de Rome, sentinelle vigilante, défenseur zélé, paraissait aux premiers rangs de sa milice, soldat exigeant, mais dévoué.

Mais en quoi le monachisme grec et le Jésui-

tisme se touchent et se ressemblent, de manière à avoir l'air de ne faire qu'une seule et même famille, c'est dans l'esprit d'intrigue et de tracasserie ; c'est dans leur action sur les cours et les grands, en faisant d'eux les instrumens de leurs desseins et de leur grandeur. Quelle distance, quelle nuance sépare la cour de Justinien, remplie de docteurs disputans, et le palais somptueux que le cardinal de Beausset, dans la vie de Fénélon, représente comme assiégé par les jésuites, les sulpiciens, les curés et les prélats, pour mettre à la raison une visionnaire telle que cette Guyon, qui, avec son quiétisme, agitait tant de graves personnages, pour des questions dont le nom seul aujourd'hui fait sourire ? Au fond, comme dit Montesquieu, les moines grecs s'embarrassaient fort peu du fond des querelles qu'ils excitaient; ils n'en voulaient qu'à l'importance qu'elles leur donnaient, au milieu d'un peuple imprégné du levain mauvais des querelles théologiques. On peut croire que les jésuites n'attachaient pas plus de prix à ces doctrines, qui ont agité leur temps. Aussi, ce n'était pas à elles que se rapportaient leurs menées et leurs combats, mais au pouvoir qu'elles leur valaient auprès des hommes qui, en obéissant à ces influences de leur temps, n'obéissaient réellement qu'à celle du Jé-

suitisme. Ici, il faut faire attention à ce qui s'est passé des deux côtés : le monachisme est un état d'abnégation du monde ; par une contradiction remarquable avec la nature de cet état, le monachisme a recherché ardemment à se mêler au monde ; il semble que ce fût à ses yeux un *paradis perdu*, après lequel il devait courir avec un redoublement d'ardeur pour le retenir plus sûrement. Mais pour rentrer dans un monde abjuré, pour diriger ce que l'on ne doit plus connaître, il n'est qu'un chemin, et celui-ci est le despotisme, c'est-à-dire le pouvoir d'un seul, le pouvoir arbitraire : il est dans le monachisme ; pour que celui-ci se replace dans le monde, il lui faut l'appui d'un autre despotisme ; car le pouvoir régulier, c'est-à-dire réglé par la raison, le reléguerait dans le cloître, où il ne veut absolument pas rester. Aussi, voyez ce que les moines ont pu faire à Venise, en Hollande, en Suisse et en Angleterre ; au lieu que dans les pays despotiques, où la volonté du prince décide de tout, c'est à pénétrer auprès du prince, à s'emparer de ses entours, et surtout de son oreille, que tout se rapporte. Depuis le premier Constantin jusqu'au dernier, depuis le père Cotton jusqu'à l'évêque de Mirepoix, sous la dynastie d'Autriche et de Bourbon en Espagne, sous les Stuarts en

Angleterre, partout enfin, moines grecs et jésuites ont également travaillé par le palais, disposé de tout par le palais, ils ont été vus, et ressentis dans le palais. Le Jésuitisme y a ajouté le confessionnal des rois, moyen de pouvoir aussi efficace que redoutable, comme l'est toute arme cachée et destinée à porter des coups inévitables. Mais le trait de ressemblance le plus frappant qui existe entre les deux institutions, est un égal oubli, chez toutes les deux, du soin des intérêts publics et des droits des peuples et de l'humanité.

Pendant mille ans, on voit les moines grecs occupés de Nestorius, d'Eutychès, d'images, du monothélisme, des deux volontés, des deux natures, des deux processions, du Thabor avec sa lumière, de dépositions et de remplacemens de patriarches que les empereurs destituaient comme des préfets du prétoire, et qui, à leur tour, destituaient les empereurs; mais surprend-on dans toute leur histoire une seule action, une seule réclamation favorable aux intérêts publics, au soulagement des immenses misères auxquelles l'histoire nous peint les tristes habitans de ces contrées assujettis? Sont-ce les moines grecs qui ont calmé la colère de Théodose levant un glaive exterminateur sur Antioche, qui l'ont condamné à expier le massacre de Thessalonique? De même,

quel est l'acte oppressif qui ait placé dans la bouche des jésuites ces accens terribles ou pitoyables qui amènent les expiations, ou qui préviennent les calamités publiques? quelle liberté publique ont-ils réclamée, vengée, célébrée? Ont-ils armé la chaire de vérité, de charité, de la sainte fraternité du christianisme, des foudres du Ciel contre la traite des nègres, contre l'extermination des Indiens d'Amérique, contre l'envahissement homicide du territoire de l'Indostan, et de celui de l'Asie et des Colonies; contre les mains fumantes du sang de la Saint-Barthélemi; contre celles qui avaient signé l'incendie du Palatinat, et la mission des dragons dans les Cévennes; contre les destructeurs des libertés anglaises? Qu'ont fait pour l'Espagne, pour la France, pour la catholicité de l'Allemagne ces siéges jésuitiques, au pied desquels tant de souverains, humbles chrétiens, venaient abaisser leur grandeur et subir le même joug que les simples fidèles? Ciel! quel rôle que celui de confesseur de rois, exercé par Fénelon! Avec des moyens purement humains, il a fait le duc de Bourgogne; avec les moyens du Ciel, des rois il eût fait des dieux, et de la terre un paradis. Qu'en ont fait le monachisme grec et le Jésuitisme?

CHAPITRE XX.

Abolition et rétablissement des jésuites. — Bulles de Clément XIV et de Pie VII. — Lettre du cardinal de Bernis.

Dans l'espace de trente-neuf ans, voilà deux actes diamétralement contraires.

La bulle de 1814 annule ce qu'avait fait la bulle de 1773. A la vue de cette contradiction, quelle tristesse s'empare de l'âme! Voilà deux pontifes également éminens par leur caractère sacré et par de hautes qualités, quoique de nature différente, qui, en vertu de la même autorité, par une semblable inspiration céleste, cherchée pareillement au pied de l'autel, par le même amour de la religion, par le même zèle pour la paix de la chrétienté, détruisent et réédifient la même chose : dans leur inspiration, dans leur but religieux et moral, les deux actes sont identiques, et le résultat est la destruction de l'un par l'autre! Quel échec pour l'autorité qui

se montre ainsi contradictoire avec elle-même ! Comment dire qu'on a puisé les conseils du rétablissement, à la source d'où avait émané l'arrêt de la destruction ! Qu'y avait-il de changé dans l'état de la religion depuis trente-neuf ans? Quelle nécessité religieuse exigeait que le pape de 1814 condamnât par le fait l'ouvrage du pape de 1773? car détruire une œuvre, certes est bien lui apposer un sceau de réprobation, est bien déclarer qu'il y a eu erreur de la part de l'ouvrier, et dommage de celle de l'ouvrage.

Toute lutte avec elle-même affaiblit une autorité; sous ce rapport, la bulle de Pie VII a été un événement malheureux pour Rome. Le coup frappé par Clément avait au contraire rehaussé l'éclat de la puissance de Rome. Terrasser un pouvoir aussi exorbitant que le Jésuitisme, annonçait une grande force dans la main qui avait immolé cette grande victime : on peut ne pas aimer les prétentions de Rome; mais on peut avoir regret au déchet de sa puissance légitime. Dans cette circonstance, Rome a dérogé à l'observation de la maxime qui a fait sa force : *Rome ne recule pas.*

Il ne nous appartient pas de comparer entre eux les auteurs de ces deux bulles; tous les deux par des chemins divers, ont mérité les hommages

de l'univers catholique; mais il nous appartient, comme homme et comme écrivain, d'analyser leur ouvrage, et d'en noter les caractères respectifs.

Clément XIV était sur le trône pontifical depuis cinq ans, lorsqu'il abolit les jésuites; il délibéra pendant quatre ans entiers. Ce pape était doué de beaucoup de lumières, savant et appliqué; il connaissait à fond l'esprit et l'histoire des jésuites. Toutes les archives de Rome étaient à sa disposition; il n'y a donc pas eu de secrets pour lui. Les archives de la Propagande ont pu lui apprendre, d'une manière certaine, ce que le reste du monde ignorait ou ne pouvait que soupçonner. *Il serait trop justifié, dit le cardinal de Bernis, si l'amour de la paix ne lui fermait pas la bouche.* Clément XIV trouva la chose préparée, 1° par son prédécesseur Clément XIII, mort inopinément, la veille même du jour où l'affaire des jésuites devait être portée à une congrégation; ce pape s'était enfin délivré du goût et du joug des jésuites, et allait procéder contre eux; 2° par les longues instances des princes de la maison de Bourbon et de Portugal, coalisés à Rome contre les jésuites. Le vœu d'une partie aussi éminente de la chrétienté devait avoir un grand poids sur l'esprit de ce pape; il avait été à portée de bien étudier l'esprit des jésuites, d'apprécier leurs doc-

trines tant de fois condamnées, les divisions, les intrigues, l'empire exercé par eux, ainsi que tous les faits qui avaient eu lieu dans les deux mondes. Riche de tous ces matériaux, la bulle de Clément XIV se présente avec des apparences fort imposantes; il faut remarquer que ce pontife avait conçu, comme le roi de France, le plan d'une réforme; que tous les deux avaient hésité à la vue des suites de la suppression d'une société aussi puissante, et que tous les deux ne se fixèrent à l'idée de sa destruction qu'à la dernière extrémité. On ne peut pas plus accuser le pontife que le monarque, de haine, de prévention ou de tout autre sentiment défavorable aux jésuites. De part et d'autre, il n'y a eu qu'amour du bien, et si l'hésitation de ces deux grands pouvoirs porte quelque idée avec elle, c'est celle de la nécessité de la suppression d'une société qui avait pu se rendre redoutable à ce point; ce qui la soutenait, était précisément ce qui devait la faire détruire, et ce qui en démontrait la nécessité.

La bulle de Pie VII est dépourvue de tout caractère de grandeur et de clarté. Clément XIV rappelle des faits connus de l'univers entier, des choses qui sont à la portée de tout le monde, et qui tombent sous les sens. Pie VII excipe d'allégations

qui surprirent tout le monde, au moment de leur publication ; cet acte est maigre, dérogeant aux formes habituelles de la chancellerie romaine, et énonçant des faits sujets à contestation.

Par sa bulle, Pie VII rappelle que le prêtre Pierre Kraven, et quelques autres prêtres domiciliés en Russie, lui avaient demandé de les autoriser à rétablir parmi eux la règle de la société de Jésus, que leur demande avait été appuyée par l'empereur Paul Ier, et qu'il l'avait accordée par le bref du 17 mars 1801 ; qu'il a nommé pour général ledit Kraven, qui les a autorisés à reprendre et à suivre la règle de saint Ignace, à remplir le ministère sacré sous l'autorité de l'ordinaire, celui de l'*instruction publique*, et qu'il s'est réservé, sur la société, toute supériorité, et l'a reçue sous sa protection et dépendance immédiate. Ensuite, Pie VII déclare qu'il a accordé la même faveur au roi de Naples, alors réduit à la possession de la Sicile. Pie VII déclare de plus que le monde chrétien demande d'une voix unanime le rétablissement de la société de Jésus ; qu'il se croit obligé, dans le grand danger de la république chrétienne, *d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés ;* qu'en conséquence, il accorde à Thadi-Barzo Zouski, général actuel, la faculté d'élever la jeunesse, et de diriger les colléges et

les séminaires, et qu'il prend sous sa protection tant le matériel que le personnel des jésuites, espérant que tous les membres de la société se montreront, en tout temps et en tous lieux, fidèles imitateurs de leurs pères.

Revenons :

Le roi de Prusse et l'impératrice Catherine avaient reçu les jésuites bannis d'un grand nombre d'états : on n'accusera pas ces deux souverains de tendresse personnelle pour les jésuites ; les princes qui avaient établi un commerce de pensées et d'admiration avec Voltaire, ne peuvent guère en être soupçonnés ; il faut donc chercher ailleurs les motifs de l'hospitalité accordée par des princes séparés de l'église de Rome, aux proscrits des princes qui lui sont attachés. Avec des politiques tels que Frédéric et Catherine, c'est dans leurs intérêts qu'il faut chercher les motifs de leurs déterminations. Tous deux régnaient sur des pays dépourvus des moyens de l'instruction publique et privée. Les jésuites, jouissant de célébrité à cet égard, Catherine et Frédéric réunirent leurs débris, non comme jésuites et religieux, mais comme suppléans aux instituteurs qui manquaient chez eux. Des princes habiles font de tout leurs instrumens propres ; ces deux princes sentaient d'ailleurs, dans la forme de leur

gouvernement et dans leur propre génie, les moyens de s'affranchir des inconvéniens des jésuites; ils ne craignaient pas les suites du confessionnal. Les jésuites n'avaient aucun danger pour leurs états; dans leur naufrage, ils allaient faire, au nord de l'Europe, ce qu'après le leur les Grecs vinrent faire dans l'occident.

Pie VII n'a pas pris en considération que les jésuites s'étaient maintenus en corps, au mépris de la bulle de Clément XIV, et de l'indignation que cette rébellion avait inspirée à Clément; révolte dont il s'apprêtait à les punir, comme l'apprend la lettre du cardinal de Bernis. Il est assez singulier que les jésuites aient été supprimés à la sollicitation des princes religieux du midi de l'Europe, et rétablis à la demande d'un souverain schismatique grec, qui, dans cette séparation avec l'église romaine, engagé dans les liens du mariage, ne s'en est pas moins déclaré *grand-maître de l'ordre religieux catholique de Malte.* Et comme, dans des choses menées de cette manière, on ne peut guère compter sur la fixité, il est arrivé que si l'ouvrage du pape Clément a été détruit par le pape Pie VII, celui de l'empereur Paul a été détruit à son tour par l'empereur Alexandre. Le fils a chassé ceux que le père avait appelés; *triste retour des choses d'ici-bas.* Les jésui-

tes avaient formé deux établissemens en Russie, à Poloshk et à Saratoff. De son côté, le roi de Naples, en sollicitant le rappel des jésuites, défit l'ouvrage de son père, le vénérable Charles III. Lorsque Pie VII énonce l'*assertion que le monde chrétien réclame d'une voix unanime le rétablissement des jésuites*, quelque respect qui soit dû à ses paroles, on est porté à se demander de quel monde chrétien il est ici question; car il ne peut être question du nôtre. L'Allemagne, le royaume des Pays-Bas, la France, font bien partie de ce monde chrétien que nous connaissons. Quel signe du désir de revoir les jésuites donnaient ces contrées, quand Pie VII parlait? Ce monde chrétien n'a pu manquer d'être fort étonné d'apprendre qu'il demandât les jésuites; et dans le fait, ce vœu, inconnu de ceux auxquels on le prête, est une chose assez singulière; cette assertion renferme quelque chose de plus grave, car elle est difforme avec la vérité; et des actes de la nature de celui-là sont trop importans pour admettre le moindre sujet de contestation.

De plus, on demande quelle était donc cette tempête contre laquelle luttait la barque de Pierre, et qui exigeait l'appel de ces *rameurs vigoureux et expérimentés* dont parle sa bulle? Eh! c'était le moment où la tempête se calmait, où la bar-

que rentrait dans le port, sous les auspices de l'Europe où l'empire du clergé se refaisait partout. Où donc se trouvaient les dangers de la république chrétienne et le besoin de ces vigoureux rameurs ? Le monde chrétien a si peu demandé les jésuites, que, même dans ce moment, on n'en veut pas dans la plus grande partie de ce même monde, et qu'ils ne s'établissent qu'à la suite des contre-révolutions opérées par la force des armes, et refaisant le pouvoir absolu.

Il n'y a qu'un seul point commun entre les bulles de Clément XIV et de Pie VII, et ce point tient à ces prétentions que Rome ne perd pas une occasion de rappeler; car on retrouve dans toutes les deux l'action de Rome sur le temporel; ainsi, elle ôte et elle rend le pouvoir d'enseigner, de tenir des colléges; elle prend sous sa protection spéciale les personnes et les biens. Le droit d'enseigner, en tout état, n'appartient pas au pouvoir spirituel. Hors de l'enseignement sacré, le pape ni le clergé n'ont aucun droit à l'enseignement public; il ne peut venir que de l'autorité publique : il en est de même pour la propriété et la sûreté personnelle; l'une et l'autre sont réglées par les lois politique et civile, dans une entière indépendance et séparation avec la loi ecclésiastique.

Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, à l'époque de la suppression des jésuites, le 16 mars 1774, adressa au cabinet de Versailles une dépêche dans laquelle il relate et confirme le contenu du bref de Clément XIV, que le pape lui avait adressé le 9 du même mois, pour faire connaître à sa cour les motifs qui l'avaient guidé dans ce grand acte de la suppresion des jésuites. Cette dépêche est empreinte du caractère de la gravité, de la raison et de la sincérité. M. le cardinal de Bernis était un homme fort éclairé, supérieur aux préjugés et aux petites passions. Dans le long cours d'années qu'il passa à Rome, il représenta dignement la France; et dans ce pays de représentation, il avait, en quelque sorte, l'air du vrai souverain de Rome. Transporté sur un grand théâtre, son esprit s'y trouva comme dans son élément naturel; et une carrière commencée par la frivolité, se termina par une attitude correspondante aux plus hautes dignités religieuses et politiques. Toute confiance est donc acquise au témoignage de M. le cardinal de Bernis, et par ce témoignage, aux motifs qui avaient conduit Clément XIV à prononcer la suppression. On doit d'autant plus de confiance à l'opinion de M. le cardinal de Bernis, que trois prédictions faites par lui se sont réalisées : 1° que les jésuites

seraient chassés des asiles qu'ils avaient trouvés en Russie et en Prusse ; 2° qu'ils ne se tiendraient jamais en repos ; 3° qu'ils espéreraient toujours trouver un pape moins politique et moins timide envers les cours, qui les rétablirait. Ces prédictions étaient fort remarquables dans l'époque où elles furent faites ; elles montrent un grand discernement dans leur auteur, et sont propres à inspirer beaucoup de confiance en ses jugemens.

Le lecteur a toutes les pièces sous les yeux ; il est à portée de juger à quelle bulle est due la préférence. Nous allons joindre quelques explications sur ces deux actes.

CHAPITRE XXI.

Explication sur la contradiction des bulles de Clément XIV et de Pie VII.

On est étonné, et avec juste raison, quand on voit la même autorité en contradiction avec elle-même, surtout quand on connaît le prix qu'elle met à la fixité, et l'utilité dont celle-ci lui fut tou-

jours. Pour expliquer cet état contradictoire, il faut se reporter au temps et aux circonstances dans lesquelles les auteurs de ces actes ont agi : c'est là que l'on trouve l'explication de leur conduite.

Clément XIV détruit les jésuites au nom des plus graves intérêts. Pie VII les rétablit au même titre : la cour romaine, en général, n'aime pas à se mettre en mouvement; par nature, elle est quiétiste et expectante : Rome est une espèce d'observatoire religieux et politique. Quand elle sort de ce calcul pour passer à une action quelconque, elle a ses raisons. Quelles sont celles qui ont fait agir en sens diamétralement opposés Clément XIV et Pie VII, à des distances de temps si rapprochées? Rien n'est plus simple : Clément a agi avant la révolution, et Pie VII après. La révolution est la ligne de démarcation, et sa naissance l'année normale d'où tout date aujourd'hui : au temps où nous vivons, tout se réduit à ces deux mots, *pour ou contre la révolution, avant ou après la révolution.* Ne demandez plus guère aux hommes de notre époque d'autres raisons de leurs actions; un peu plus, un peu moins, elles se rattachent et se rapportent à la révolution.

Clément a supprimé les jésuites *quinze ans avant la révolution;* Pie VII les a rétablis en 1814,

à l'époque où elle semblait ensevelie sous le poids des armes de l'Europe. Quand Clément supprima, on sentait le mal du moment, cette piqûre de chaque instant, que *Bacon dit être le plus insupportable de tous les maux* : tout retentissait de plaintes contre les jésuites ; les princes les plus religieux de l'Europe, les plus décorés de titres chers à Rome, leurs majestés très chrétienne, très fidèle, catholique, s'étaient coalisés contre les jésuites, et en poursuivaient la destruction avec des instances combinées et une ardeur croissante. Quand Pie VII a rétabli, la chance avait changé, c'était le tour de la révolution ; elle était poursuivie par les armes de l'Europe, et par le déchaînement de tous ceux qu'elle avait froissés. Quand Pie VII disait que le monde chrétien réclamait les jésuites, il tenait le langage qui aurait convenu à Clément, à l'époque de la destruction. Pie VII a pu s'en apercevoir ; car le monde chrétien est resté sourd à son appel, et n'a montré aucun empressement à réaliser le vœu que Pie lui prêtait. Il y a eu chez Pie VII une fausse appréciation de l'état réel des choses ; il a confondu l'irritation produite par les excès irréligieux de quelques époques de la révolution, avec la haine de la totalité de la révolution ; cette méprise lui est commune avec un grand nombre de

personnes, qui ne distinguent ni l'origine, ni les principes, ni l'ensemble, ni la tendance de la révolution, de quelques actes introduits dans cette grande scène, mais qui ne sont pas la scène elle-même. Mais de là à la restauration jésuitique il y avait bien loin, et les souverains armés contre Napoléon, soit qu'ils fussent amis ou ennemis de Rome, ne songeaient guère aux jésuites en abattant le trône de l'empire français.

Qui a pu conduire Pie VII à adopter les motifs qui ont présidé à cette étrange résurrection du Jésuitisme? Il est naturel de l'attribuer à la nature des conseils auxquels le pape fut livré, lors de sa rentrée à Rome. Une grande partie des cardinaux avaient éprouvé des sévices de la part de Napoléon : exilés dans des lieux reculés, vivant dans un cercle étroit d'opposition, ils y auront reçu et rapporté à Pie VII les impressions qu'ils avaient trouvées chez des hommes qui partageaient leur manière de voir, et quelquefois leur position propre. Or, rien ne dispose davantage à la conformité d'opinions, que la conformité de situation. Sans déroger au respect dû au sacré collége, on peut dire que, à l'exception du cardinal Gonsalvi, ces cardinaux ne présentaient pas un homme marquant, et que c'était tout simplement de la prélature romaine. Pour bien apprécier une scène

telle que la révolution française, il faut quelque chose de plus que de la piété et de la doctrine de l'école ou de la chancellerie romaine. Ces cardinaux avaient, aux yeux de Pie VII, le double mérite de leur attachement à Rome et à sa personne; et la palme de ce double martyre devait leur donner beaucoup de poids sur l'esprit de ce pontife; il les avait déjà écoutés à Fontainebleau, lorsqu'ils l'engagèrent à refuser l'exécution du concordat conclu par lui, le 24 janvier 1813: leur conseil réussit dans cette occasion, et le succès d'un premier avis prépare l'adoption d'un second. Le rétablissement des jésuites par Pie VII a donc été l'œuvre des cardinaux appelés *Cardinaux noirs*. C'est ainsi qu'à la même époque ils firent exiler et confisquer le cardinal Maury; car tel fut le premier acte de Pie VII, en remettant le pied sur son territoire. On avait réussi à alarmer la piété du pape, sur la prétendue existence de quelques hérésies dans les mandemens *du cardinal Maury;* ce cardinal pouvait bien avoir fait des hérésies politiques, mais, sûrement, jamais il n'avait songé aux hérésies religieuses, et il y avait plus à lui en reprocher contre la dignité que contre la foi. Il y a loin du consécrateur de Napoléon et de l'évêque d'Imola, recommandant à son troupeau *la démocratie, comme la source des*

plus belles vertus, au restaurateur des jésuites, déclarant qu'il cède au vœu du monde chrétien.

Clément XIV, d'un esprit éclairé, d'un caractère ferme, ne prenant conseil que de lui-même, et n'ayant pas besoin de celui des autres, n'ayant point personnellement à se plaindre des jésuites, complétant l'ouvrage entamé par son prédécesseur, présente toutes les garanties de maturité et d'impartialité. Pie VII, d'une éminente piété, mais d'un esprit inférieur à celui de Clément, après avoir beaucoup souffert par la révolution, au bout de quelques jours de retour à Rome, sans aucune sollicitation manifeste des souverains catholiques, rétablit les jésuites : ici, l'on n'aperçoit plus les garanties qui impriment un caractère si imposant à la détermination de Clément XIV. C'est un acte de la plus haute puissance pontificale, tandis que celui de Pie VII ne présente que l'inspiration d'un parti, et la satisfaction que fait trouver, lors du retour au pouvoir, l'accomplissement des projets formés dans l'exil. La bulle de Clément ne renferme pas des expressions pareilles à celles que l'on rencontre dans celle de Pie VII : *Les rameurs vigoureux et expérimentés qui doivent diriger la barque de Pierre au milieu des tempêtes.* Ce langage singulier en

lui-même a beaucoup perdu de son crédit, dans un temps où l'on cherche les choses, et où l'on n'accorde plus de valeur à des formules répétées de siècle en siècle, et souvent pour se contredire.

CHAPITRE XXII.

Comment le Jésuitisme s'est-il rétabli?

D'abord il n'a jamais été entièrement détruit par le fait; les jésuites n'ont pas accepté en totalité le décret de leur destruction, l'arrêt de leur mort: ces enfans si soumis de Rome, ces soldats si dévoués à Rome, n'étaient que des volontaires enrôlés, par le fait, sous les drapeaux de Rome, mais sans avoir pour cela fait abnégation d'eux-mêmes; semblables à ces hommes qui obéissent à merveille à ce qu'ils commandent eux-mêmes, les jésuites servaient Rome, mais sans renoncer pour elle à leur volonté propre. Quand Rome les frappa, parmi eux, à leur tour, plusieurs se détachèrent d'elle, et portèrent ailleurs leur institut. M. le cardinal de Bernis peint dans sa lettre la vive sensibilité de Clément XIV à cette désobéissance, et sa résolution de la punir.

De tous les corps, le plus homogène, le plus fortement lié par le ciment le plus dur, à coup sûr, a été celui des jésuites. Les parlemens étaient réputés pour l'esprit de corps; dans cette partie, les jésuites les ont dépassés de toute la distance qui sépare la force des liens religieux de celle des liens purement politiques. *Le cardinal de Bernis avait dit, les jésuites ne se tiendront pas tranquilles de long-temps : ils espéreront toujours leur rétablissement d'un pape moins politique et moins timide envers les cours, que Clément XIV.* L'oracle a été accompli, les jésuites ont rencontré Pie VII. Clément XIV les avait détruits en gros, Pie VII les a rétablis en détail, pour la Russie, en 1801; pour Naples, en 1809, en préludant ainsi au rétablissement intégral de 1814. Pour se rétablir, le Jésuitisme a usé de divers déguisemens; tantôt il a paru sous le nom de paccanaristes, tantôt sous celui du Sacré-Cœur, de Pères de la Foi. Toujours sa marche a été oblique : c'est ainsi qu'il a appris à marcher en naissant; il n'aime pas plus les voies droites que les paroles sincères. Le Jésuitisme, sous le nom de Pères de la Foi, avait fait plus de progrès en France que dans aucune autre partie de l'Europe; il en était redevable en partie au cardinal Fesch, qui, appelé par toutes ses attributions à garantir

un trône auquel il devait son existence entière, a eu l'air de n'être occupé qu'à l'ébranler, et à placer à ses pieds le ver rongeur qui devait le miner; homme fatal à la France, à sa famille, à lui-même, exemple mémorable des dangers qu'entraîne le zèle séparé des lumières. Le cardinal Fesch a été, en France, le grand promoteur des jésuites, des religieuses, des petits séminaires. Dans son zèle inconsidéré, il a tout confondu; et, à la manière des petits esprits et des Italiens, il a placé la religion dans les observances légales et dans les choses monacales: ces importations italiennes ont toujours été funestes à la France. L'ouvrage de ce cardinal a survécu à son auteur, aujourd'hui perdu dans les vastes salles du Vatican, séparé de son diocèse, dont il avait fait le grand quartier-général de ces ouvriers jésuitiques et monacaux, le foyer le plus intense de ces ardeurs religieuses qui ont pénétré si avant dans l'esprit du clergé et d'un grand nombre de laïques. Dans sa solitude de Rome, enseveli vivant sous les débris des grandeurs de la famille dont il n'a plus à recevoir qu'une amnistie, que l'histoire lui refusera, sans appui de la part de ceux qu'il a trop servis, le cardinal Fesch, jeune encore à l'époque de sa chute, a déjà eu [illegible] encore le temps de contempler le [illegible]

œuvres, heureux si la continuation de son aveuglement lui a dérobé la vue de la profondeur de l'abîme creusé par son invincible imprudence ; car le caractère de cette fâcheuse disposition de l'esprit qu'on appelle l'*opiniâtreté*, c'est-à-dire l'opposition tenace contre la raison, se rencontrait à un haut degré chez cet homme : il ne s'était pas élevé jusqu'à distinguer la fermeté qui est l'adhésion constante à la raison, d'avec l'opiniâtreté, qui est la dégénération de cette même vertu, et son application à un but déraisonnable et dommageable (1). Pour parvenir à se refaire, le Jésuitisme a senti qu'il avait besoin d'appuis, et, suivant son usage, il a recherché ses supports parmi les mécontentemens du temps : ceux-ci étaient comprimés par un pouvoir éclatant, fort, entraînant tout avec et après lui, commandant le silence à la crainte, et dissipant les clameurs ennemies au milieu du bruit dont lui-même remplissait l'univers. Attaquer de front un pareil pouvoir n'était pas sûr ; le Jésuitisme était trop avisé pour ne pas reconnaître l'écueil, et pour ne

(1) Écrivant seulement en vue de justice et de vérité, je note avec plaisir que l'on doit à l'école ecclésiastique de M. le cardinal Fesch, M. l'archevêque de Paris actuel, et M. l'abbé Feutrier, évêque de Beauvais. Ce sont deux très bonnes actions auxquelles je me plais à rendre hommage.

pas chercher à le *tourner* : il s'est donc rejeté dans les voies obliques et secrètes, telles qu'elles sont toujours vis-à-vis un pouvoir très supérieur en forces. Un parti avait dit, dès l'ouverture de la révolution, *si les jésuites avaient existé, nous n'aurions pas la révolution;* c'est le même qui avait encore dit : *avec la maison militaire du roi, nous n'aurions pas eu la révolution.* Voilà où le Jésuitisme s'est rattaché ; alors ce parti travaillait sourdement, à la manière des partis faibles. Il mettait en avant la religion ; il alarmait les faibles sur le sort de la religion ; il recherchait les anciens instrumens de la religion, et profitait même de la faveur accordée alors au rétablissement du culte, pour glisser, sous cette couleur, les ouvriers auxquels il projetait de confier ses nouvelles constructions. C'est ainsi qu'il a été procédé dans le principe du rétablissement secret des jésuites ; depuis on a marché tête levée : libre de se montrer au grand jour, le Jésuitisme a reparu dans les bagages de toutes les contre-révolutions armées rétablissant le despotisme ; et cela suffit pour indiquer d'où il vient et où il va. En effet, voyez [illegible] n'ont pas été rappelés à force ouver[te] auxiliaires du pouvoir dans les co[ntrées] dionales de l'Europe ; dans d'autres

la France, ils se sont insinués comme ils avaient fait lors de leur premier avénement. La souplesse et la persistance sont dans l'essence du Jésuitisme. Il veut un but, il y marche sans être arrêté par des obstacles qui décourageraient tous les autres; avec le fait, il construit le droit, il accepte ou bien il saisit, *il est*, et *il a*. Il commence par-là, la légitimité viendra ensuite : le *faciam te bene venire*, lui est familier. C'est ainsi qu'à sa première création il opéra en France, qu'il eut des maisons, des colléges, des séminaires, des propriétés; repoussé, il revint à la charge sans se lasser : il combattit, il pactisa, mais à temps, en attendant de meilleures circonstances; il feignit de consentir, d'obéir; il reçut une existence bornée à celle de soixante membres, bientôt il l'étendit à des milliers; sa charte fixait la durée du généralat à trois ans, dès l'abord il le rendit perpétuel; il resta en France malgré les parlemens; il enseigna malgré les universités; il exerça le ministère malgré le clergé. C'est là son esprit, de ne s'occuper que du fait, pour de changer ensuite en droit. En cela, le nouveau Jésuitisme n'a pas dérogé à l'égard de l'ancien; il s'est introduit en France sous divers déguisemens, avec des paroles de dénégation sur sa propre existence; il a rassemblé

autour de lui tous les mécontentemens, et s'en est fait le centre. De ce centre, il a bravé Napoléon, il a comme glissé dans sa main; on le verra, il faut s'y attendre, se faire donner quelques lettres de naturalisation, quelque bill d'indemnité, semblable à celui qui a ramené à l'ordre légal l'existence de ces mille huit cent cinquante maisons religieuses de femmes, que la France a appris un beau jour que déjà elle possédait à son insu.

Ce que j'écris ici fera peut-être crier à la calomnie, à la malveillance; tel est l'usage actuel. J'ai pour repousser ces allégations, calculées sur des intérêts, la lettre du général des jésuites, du 27 mai 1823, à l'occasion de la demande de sujets pour le collége de Chambéri.

« Monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de MM. les syndics de la ville de Chambéri, et je m'empresse de vous exprimer ma reconnaissance, pour les sentimens d'estime, de bienveillance et de confiance, envers notre Compagnie, que la ville de Chambéri a bien voulu manifester par votre organe. Je me trouverais heureux de pouvoir y répondre [illegible]

tisfaisant, sans le moindre délai, au désir bien honorable pour notre Compagnie, que votre lettre exprime. Croyez que j'en ai la volonté bien sincère, et qu'il m'en coûte beaucoup de ne pas suivre les mouvemens de ma reconnaissance; mais, malheureusement, il se rencontre dans l'exécution des difficultés qu'il est de mon devoir de vous faire connaître.

» En premier lieu, la langue française étant celle qu'on parle dans votre ville, il vous faut des sujets qui la possèdent parfaitement.

» Mais l'état actuel de notre Compagnie, en France, ne permet pas d'en distraire un seul des individus qui y sont employés, puisqu'ils suffisent, à grand'peine, aux établissemens que nous y avons déjà, et beaucoup moins à ceux qu'on nous y offre de toutes parts, et que nous nous trouvons dans la dure nécessité de refuser, ou du moins de renvoyer à des temps éloignés. Or, tandis que nous sommes forcés de résister aux sollicitations les plus pressantes des évêques dont les diocèses fournissent des sujets à notre Compagnie, de quel œil verrait-on des sujets français sortir du royaume pour faire ailleurs ce qu'ils refusent à leur patrie? »

Cette lettre est signée Fortis, P. V. G., aujourd'hui général de la société.

Ceci est clair, ou rien au monde ne peut être réputé pour tel : les jésuites sont en France contre les lois existantes, sans autorisation ; ils ont procédé comme cette foule de communautés qui ont commencé par s'établir, sauf à demander ensuite l'autorisation légale, dont on se tient assuré quand on commence par la prévenir de fait (1). Les jésuites sont en France de fait ; avec le temps, ils y seront de droit ; les influences qui ont toléré le fait leur paraissent des garanties suffisantes de l'autorisation pour le droit : ainsi, voit-on se réaliser le système machiavélique, ennemi de la sincérité, de cette vertu dont des religieux surtout devraient donner le modèle, système d'après lequel on se couvre de déguisemens,

(1) Aujourd'hui même on ne se gêne plus ; on se sent assez fort pour n'en avoir pas besoin. Ainsi, on lit des annonces qui portent : *Les discours d'ouverture de tel exercice religieux seront prononcés par MM..... jésuites.* L'existence jésuitique de plusieurs grands établissemens, celle des démarches pour les propager dans des lieux désignés, sont aujourd'hui des faits tombés dans le domaine de la notoriété publique. Le temps des déguisemens est passé avec celui du sentiment de leur besoin. Le Jésuitisme a nié son existence tant qu'il a eu intérêt à le faire ; un intérêt contraire lui ferait élever la voix contre ceux qui la méconnaîtraient, et bientôt à ses coups il se fera connaître.

en attendant d'être en mesure de se montrer à front découvert; on dénie la réalité de faits existans, en attendant de n'avoir pas à craindre de les dévoiler, de les proclamer; on crie à la calomnie, en attendant d'être assez fort pour insulter à la crédulité qui aurait ajouté foi à ces dénégations d'une politique mensongère, qui attend son moment pour éclater, et qui s'applique à entretenir la sécurité pour mieux ménager ses coups : telle est évidemment la marche observée par le Jésuitisme pour son rétablissement. Il existe, il se cache, il se désavoue lui-même. Quand l'établissement sera arrivé au point de lui inspirer toute confiance, alors il jettera tous les masques, et mettant, pour ainsi dire, le marché à la main à l'autorité publique, il lui dira : *Comment vous débarrasseriez-vous de moi?*

Louis XV craignait d'abolir les jésuites à cause de leur puissance : les jésuites demanderont leur rétablissement légal au nom de cette même puissance; et, en montrant leur nombre, leurs rétablissemens déjà formés, ils défieront, pour ainsi dire, les refus (1). D'ailleurs, qu'aurait-on

(1) C'est la fable de la Lice et sa compagne :

Je suis prête à sortir avec toute ma bande,
Si vous pouvez me mettre hors
Ses petits étaient déjà forts.

de raisonnable à leur opposer, après l'admission de milliers de couvens, et qui, dans celle-ci, n'a pas vu les préliminaires de la restauration des jésuites et un acheminement vers elle? il faut être conséquent, et comment, sans inconséquence, acccorder aux uns et refuser aux autres? Les jésuites ont procédé comme on le fait dans les factions, et parmi ces hommes qui, décidés à obtenir un résultat, y tendent par tous les moyens, placent l'absolution de ceux-ci dans le succès, font des droits avec des faits amenés de cette manière, et qui, quand ils tiennent ce qu'ils désiraient, rient de la simplicité de leurs dupes, et usent de ces droits subreptices et obreptices avec une rigueur que souvent on ne réclamerait pas pour les droits acquis de la manière la plus légitime. On parle ensuite d'épuration religieuse et sociale; ce qui veut dire, en bon français, *élaguer quelques branches, et finir par mettre la cognée au pied de l'arbre.*

La Fontaine ajoute :

Ce qu'on prête aux méchans, toujours on le regrette.
Pour ravoir d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups;
Il faut plaider, il faut combattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt *pris quatre*

CHAPITRE XXIII.

Du rétablissement des jésuites par rapport à la Sainte-Alliance et aux sociétés secrètes.

C'est une grande affaire, et à laquelle on ne fait pas assez attention, que le rétablissement d'un corps, surtout quand il ressemble aux jésuites. Lorsque Louis XVI rétablit les parleniens, il ne manqua pas d'hommes prévoyans qui dès-lors virent les débats qui ont amené les états-généraux; c'est un grand art, et malheureusement trop peu pratiqué, que celui d'interroger l'avenir. Il y a des choses qu'il ne faut pas renverser quand elles sont debout, mais aussi qu'il faut se garder de relever quand elles sont renversées; tel est le Jésuitisme. Il n'en est pas de lui comme des autres corps religieux, dont le maintien, l'abolition ou la résurrection, n'ont guère d'influence au-delà des enceintes qui renferment leurs obscurs habitans. Avec les jésuites, il s'agit d'une société puissante en politique, qui a rempli le monde des effets de son génie propre, qui est pourvue de cet esprit que le cardi-

nal de Bernis dit devoir être éteint à tout prix, qui ne peut revenir qu'avec le même esprit, et que des imprudens rappellent peut-être même à cause de cet esprit. Ici se présente un contraste frappant : dans quels lieux est-il question de rétablir les jésuites ? où l'air est-il continuellement frappé du nom de *jésuites ?* où dispute-t-on continuellement sur les mérites jésuitiques? où a recommencé ce *cauchemar*, cette fièvre interne que le Jésuitisme a entretenue pendant deux cents ans dans le sein de la société européenne ? L'Europe est divisée en deux parties, les restaurateurs et les restaurés. Le sort a voulu que parmi ceux-ci il n'y en ait pas un seul qui doive un pouce de terrain qu'il occupe aux efforts de son propre bras ; celui de la Sainte-Alliance a tout fait (1) : les restaurés s'entendent généralement avec les restaurateurs sur les autres points. Pour le Jésuitisme, c'est tout le contraire ; l'alliance restauratrice fut composée de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse : la Sainte-Alliance, rpoprement dite,

---

(1) La restauration européenne s'est faite sur le champ de bataille de Leipsick. Il n'est pas de pouvoir qui résiste à deux désastres consécutifs, tels que [illegible] Leipzick : des rechutes de cette gravité [illegible]

se forma primitivement des trois dernières ; quelques autres membres y ont adhéré depuis. Eh bien, dans ces quatre puissances régénératrices des souverainetés du Midi, il n'en est pas une seule qui ne soit opposée au Jésuitisme, pas une seule qui ne donne aux autres le conseil de lui interdire soigneusement tout accès. L'Angleterre n'est pas jésuite, il s'en faut ; M. Canning ne l'est pas, on peut en répondre : la partie du ministère et de l'aristocratie anglaise qui avoisine moins le libéralisme, pour cela ne se rapproche pas plus du Jésuitisme que ne le fait la partie purement libérale de la nation ; ce serait une belle rumeur en Angleterre et au parlement, ce serait une belle recommandation pour le ministère, que l'apparition des jésuites dans cette contrée, si le ministère était soupçonné de connivence avec eux, le pays se retirerait de lui, et il tomberait. Là il y a un pays ; il peut s'expliquer librement, et il est compté pour quelque chose. L'empereur de Russie a chassé les jésuites (1) ; de son côté, la Prusse ne montre

(1) Il a déduit publiquement les motifs de cette expulsion ; ils forment un acte d'accusation contre la tendance innée du Jésuitisme à transgresser les contrats, à brouiller, à intriguer, à agir sur les familles.

pas la moindre disposition à leur égard. Depuis le congrès de Vienne, ce pays possède de vastes contrées catholiques, mais il est exempt de jésuites et de toute tendance vers le Jésuitisme : le royaume des Pays-Bas ne leur est pas plus favorable (1). Quant à l'Autriche, son opposition

---

(1) Il vient d'expulser les membres de l'ordre qui là, comme en France, sous des noms masqués, venaient explorer le pays, et s'y établir. Ce gouvernement n'a pas balancé, il a coupé le mal dans la racine; comme il ne doit rien aux jésuites, et qu'il n'en a rien reçu, il ne veut pas en avoir les embarras; il n'est tenu de rien à leur égard; mais en revanche, il est tenu, à l'égard des peuples, d'aller au-devant des maux que leur préparerait l'introduction du Jésuitisme parmi eux. Ce gouvernement, rempli de bon sens, ne veut pas ajouter aux dispositions tracassières qui existent déjà parmi un clergé bien ombrageux en matière religieuse, et parmi un peuple que trois cents ans de domination espagnole ont amené sous celle des prêtres. Ceux-ci, toujours difficiles à manier, exigent bien plus de circonspection de la part d'un gouvernement protestant : on voit déjà travailler à détacher les peuples de lui, sous ce prétexte, à les alarmer à ce titre; c'est de la tactique jésuitique toute pure. Il ne faut pas être bien clairvoyant pour voir arriver, pour le gouvernement actuel des Pays-Bas, des temps semblables à ceux de l'empereur Joseph; on y travaille avec suite, [illegible] publications religieuses, en France, ne se [illegible]

au Jésuitisme est formelle en matière de religion; la marche de ce gouvernement est éclairée et ferme; il est très religieux, et à la fois il sait tenir l'ordre religieux séparé de l'ordre politique; il respecte la religion et la contient dans ses limites : à cet égard, tout l'art consiste dans cela seul, *respecter et contenir*. En Autriche, on ne voit pas plus de tracasseries religieuses que d'intrigues politiques; là, tout roule dans sa sphère propre, et ne cherche pas continuellement à en sortir : ce qui doit diriger, dirige; ce qui doit obéir, obéit à sa place, à son rang, à son heure. Ce n'est que dans le Midi de l'Eu-

---

collége Philosophique, comme elle s'établit, en 1786, sur la direction de l'Université de Louvain. Encore quelque temps, et l'on verra.

La persévérance est l'âme du Jésuitisme : cent expulsions ne lui font rien, *pourvu qu'après il arrive et reste;* le jour où il arrive, tout le reste est oublié. On annonce que les jésuites, chassés de la Belgique, vont former un établissement sur ses frontières, en terre française : cela s'appelle ne pas perdre son objet de vue. Aussi peut-on compter que les jésuites ne perdront pas de vue la Belgique, et qu'ils ne se reposeront pas qu'ils n'aient découvert la *voie par laquelle le vaisseau fait eau*, et la fente par laquelle ils pourront se glisser en serpentant et en amincissant leurs membres.

rope qu'il existe dans la société et dans l'église une espèce d'impulsion maniaque vers le pouvoir, d'après laquelle personne ne veut tenir à sa place, occupé qu'il est de se pousser, d'arriver, de se mêler des affaires, de briguer, de se faire valoir, de protéger et d'être protégé. L'Autriche est exempte de ce fléau méridional, et si chez elle l'œil ne rencontre pas la splendeur des grandes cours du Midi, d'un autre côté, elle n'est pas frappée de la plaie de leurs tracasseries et de leurs intrigues : là, le Jésuitisme n'a rien à faire, et ne prendra pas : il le sait ; et comme il est fort bien avisé dans ses démarches, il ne s'y présentera point ; il se réserve pour les lieux faits pour lui, et l'Autriche n'est pas de ce nombre : pas d'éclat, point de bruit, du bon sens, le Jésuitisme n'a rien à faire là. D'un autre côté, on voit les gouvernemens poursuivre chaudement les sociétés secrètes : les jésuites sont-ils donc autre chose? comment se sont-ils glissés en France? en éludant le pouvoir de Napoléon lui-même : quelle existence légale y ont-ils? de quel droit y possèdent-ils des établissemens? ont-ils osé jusqu'ici se qualifier publiquement en se désignant par leur nom propre? n'ont-ils pas *pris le pavillon masqué des pères de la foi* [illegible] *ils point, par le fait contre le droit, hors*

droit, hors la loi? Quelle différence y a-t-il donc entre eux et les sociétés secrètes? n'en suivent-ils point tous les procédés? et le tribunal de Mayence, à la réquisition de quelque souverain allemand, ne les poursuivrait-il pas au titre de société secrète, avec plus de fondement qu'il ne l'a fait pour d'autres associations beaucoup moins redoutables? Cette contradiction relativement au Jésuitisme, entre la Sainte-Alliance et les souverains qui ont tout retrouvé à l'ombre de ses drapeaux, et qui depuis se sont rangés à ses côtés, qui la regardent comme leurs plus fermes appuis, est digne de remarque, et mérite d'être comptée au nombre déjà bien grand des singularités de l'époque.

Sainte-Alliance et Jésuitisme sont deux mots qui répugnent entre eux.

CHAPITRE XXIV.

Du besoin respectif de l'établissement, de l'abolition et du rétablissement des Jésuites.

Ce sont trois grands actes bien dignes d'attention, et dont deux sont contradictoires avec le troisième : tous trois sont émanés de la même autorité : Rome avait créé, elle a détruit ; elle a rétabli dans un laps de temps fort court ; elle a passé de la destruction au rétablissement, et cependant, par sa nature, Rome n'est pas changeante : centre d'unité, elle l'est aussi de fixité : à quoi donc a tenu cette diversité dans sa conduite relativement à la fortune du Jésuitisme ? Pourquoi ces alternatives de vie et de mort ? pourquoi ces vicissitudes dans ses destinées? Les établissemens humains ne viennent pas tout seuls : presque toujours ils sont le produit, et comme l'expression des besoins du temps ; ils font partie de ses nécessités [illegible] à quelles nécessités de cette espèce répo[illegible]

trois grandes époques de l'existence du Jésuitisme. Ici les faits sont tout : notre tâche consiste uniquement à les classer. Le Jésuitisme naît au déclin, et comme à la fin du monachisme pur : celui-ci était usé, et avait perdu toute influence sur le monde : il y a plus, alors c'était en haine de lui, et comme par lui, que l'ennemi était arrivé aux pieds des remparts de la cité sainte, et que l'Église était attaquée : aussi le Jésuitisme se garda-t-il bien de confondre ses destinées avec celles du monachisme : semblable à ces habiles puînés dont la fortune, cultivée avec art, dépasse celle de leurs aînés, dans cette immense famille monacale qui avait surchargé le monde, le Jésuitisme séparé d'elle avec soin, a porté ses vues plus haut, et a dépassé la fortune de ses devanciers qu'il a laissés derrière lui à une immense distance : le Jésuitisme et la réformation naquirent à peu près en même temps, et comme l'un de l'autre; la foi était ébranlée, Rome outragée et menacée, les catholiques attaqués dans les objets de leur croyance la plus sacrée; de plus, le combat était engagé par la réformation sous l'autorité de la raison, et avec les armes de l'érudition, de la science, ainsi qu'avec l'éclat de talens, propres à ternir l'enseignement du clergé romain voué aux méthodes et aux préjugés sco-

lastiques ; à cette époque, l'Inde et l'Amérique ne venaient que d'être révélées à l'Europe ; elles étaient idolâtres, inconnues, étrangères à la domination de l'Europe ; alors encore l'enseignement rampait au pied du mont sacré qu'habitent les muses ; la chaire était un chaos d'érudition indigeste, de mauvais goût, et de logique plus mauvaise encore : le Jésuitisme se présenta pour faire face à tous les besoins. A Rome, il dit : Je vais combattre au premier rang pour vous, je releverai vos étendards abattus, je rendrai leur lustre à vos anciens honneurs ; il dit aux fidèles : Je vais marcher contre les ennemis de votre foi ; aux souverains, je rétablirai votre pouvoir sur la crédulité aux dogmes de son émanation divine ; on vous attaque, on vous discute, on vous ébranle sur la terre ; fiez-vous à moi de vous rattacher au ciel, d'y cacher votre origine derrière des nuages éblouissans, mais impénétrables : je connais toute la magie de l'alliance des grands mots, l'*autel* et le trône (1). Vos adversaires

(1) L'Angleterre dit : *church and state*, l'Église et l'État.... mais depuis quand ? depuis sa réformation : alors la question religieuse fut liée à la question politique. Le catholicisme changeait la constitution, on *l'anglicanisme* pour la défendre. Depuis le roi

tendent à les séparer comme des élémens étrangers l'un à l'autre ; et moi je les ferai comme entrer, l'un dans l'autre, pour donner à leur

---

le *church and state* n'est plus qu'une question de dynastie : cela veut dire tout simplement : *les Stuart ou les Brunswick, et sous les uns ou les autres, la liberté légale ou le pouvoir arbitraire, le protestantisme ou l'anglicanisme.* Jusqu'où d'ailleurs s'étend cette union si vantée de *church and state?* Jacques II put le reconnaître dans l'affaire des *cinq évêques;* son frère, Charles II, en signant le bill de la réintégration des évêques dans la chambre haute, avait proféré ces paroles : *Je n'ai jamais rien signé avec tant de plaisir.* Il s'était beaucoup appuyé sur ce clergé ; eh bien! ce fut celui-ci qui détermina en grande partie la chute de Jacques : tant il est vrai qu'à la longue des choses formées d'élémens différens, destinées pour un but différent, procédant par des moyens différens, ne peuvent pas rester unies long-temps et marcher ensemble ; chacune a son allure propre, et ne peut manquer de tendre suivant ses élémens constitutifs, et par eux, vers le but indiqué par leur nature propre : si donc vous voulez les tenir d'accord, tenez-les séparées ; voyez ce que depuis 1400 ans a produit cette union, ce qu'elle a duré, et si, suivant les temps, tout n'a pas fini, comme au Japon, par la soumission d'un *empereur à l'autre.* Deux empereurs sur le même trône! Quand l'étendue de l'empire eut fait les double Auguste, les double César, les associés à l'empire, celui-ci fut partagé, et ne put revenir à l'unité.

union un ciment indissoluble. Le Jésu[illegible] à l'Europe : J'exploiterai les terres nouv[illegible] le Ciel vous a dotée comme par une seconde création ; ce travail n'est pas au-dessus de mon courage : je les explorerai, je vous les donnerai, fût-ce au prix de mon sang. Quant à mes sueurs, je ne les compte pas avec vous ; le soldat ne compte pas les siennes. A ces promesses, le Jésuitisme joignit l'épuration de l'Instruction publique, et celle de la chaire chrétienne ; il ramena l'une et l'autre des sentiers étroits et fangeux dans lesquels toutes les deux étaient enfoncées, vers les saines règles du goût, et opéra dans ces deux genres une révolution également favorable à la religion et à l'esprit humain : fort de ces bienfaits, le Jésuitisme se présenta avec assurance devant son temps : il en fut accepté avec alacrité, et rien n'était plus naturel, car il correspondait à tous les besoins de l'époque : aussi, voyez comme alors il grandit en nombre, en pouvoir, en richesses, et avec quelle rapidité ; alors rien ne lui était obstacle ; au contraire, tout le favorisait, et le vent, soufflant de tous les points de l'horizon, enflait ses voiles ; aussi vogua-t-il avec une inconcevable facilité. A l'époque de l'abolition, sa position [illegible] plètement inverse ; on ne sentait [illegible]

épines du Jésuitisme : les griefs, les mécontentemens entassés depuis deux siècles pesaient sur lui de tout le poids qu'ont les incommodités de ces piqûres dont les élancemens réveillent la douleur à chaque instant. Fatigués de ses tracasseries, les souverains s'étaient ligués contre lui, Rome sentait leur despotisme; les peuples, occupés ailleurs, avaient porté leur attention à d'autres objets; les sciences avaient pris un vol plus haut, elles s'étaient répandues dans la masse : l'Asie et l'Amérique avaient cédé à l'Europe tout ce que celle-ci pouvait en attendre. La nécessité du temps qui avait servi de véhicule au Jésuitisme naissant, ne le soutenait donc plus; il s'était formé un autre monde qui lui était contraire. Le Jésuitisme tomba, et dut tomber comme un fruit mûr se détache de l'arbre qui l'a porté : c'est ainsi que le Jésuitisme fut détaché du monde chrétien, sans secousse et sans regrets.

L'intérêt et l'attention de l'univers s'étaient fixés sur son berceau; sa tombe n'a rencontré que l'indifférence ou l'allégresse. Maintenant, quelle est la nécessité de son rétablissement actuel? A quel besoin social répond-il en réalité? Est-ce avec fondement que Pie VII l'a dit invoqué par le monde chrétien? Si cette invocation est

réelle, le besoin l'est aussi ; car le monde ne peut pas se tromper dans le sentiment de ses besoins véritables : on ne s'égare pas dans de pareilles appréciations. D'abord, comment ce vœu s'est-il manifesté ? Où sont les signes généraux qui frappent les yeux de tous, et qui ne laissent pas de place pour le doute ? Jusqu'ici on n'a entendu *que le silence* : les circonstances qui ont accompagné des rétablissemens partiels sont connues, ainsi que l'esprit de ces rétablissemens : il n'y a qu'à voir où ils ont eu lieu : partout ailleurs, il règne un silence de glace, ou bien une vive contradiction : est-ce sous ces auspices que s'est présenté le premier Jésuitisme ? La religion et Rome sont-elles en butte à de nouveaux dangers ? Y a-t-il de nouveaux Calvin, de nouveaux Luther ? On n'aperçoit qu'une émulation pour raffermir et honorer la religion et Rome : la barbarie est-elle rentrée dans les écoles ? la littérature est-elle un champ inculte ? un nouvel exil a-t-il banni les muses ? les jeunes plantes dans l'espèce humaine se dessèchent-elles faute de culture ? la chaire est-elle infectée de nouveau d'un jargon bizarre et du mélange de l'érudition sacrée et profane ? l'Asie et l'Amérique sont-elles à explorer, à conquérir, à con[illegible]
que-t-il donc, à quelle néces[illegible]

rétablissement? Mais il y a plus : non-seulement la nécessité qui recommanda le premier Jésuitisme n'existe pas; mais, de plus, il existe à sa charge un empêchement immense au rétablissement de sa considération première : on ne naît pas et l'on ne meurt pas sous la même étoile; on ne sortirait pas du tombeau sous le même astre qui a éclairé la naissance; la vie passée pèse de tout son poids sur la vie à venir : on naît avec une robe d'innocence, on renaît avec des vêtemens sur lesquels tout le passé est inscrit. Le Jésuitisme naquit plein d'innocence par lui-même, et d'espérances pour le monde; il n'y peut reparaître qu'avec le triste et inséparable cortége des arrêts qui l'ont frappé, des doctrines qu'on lui a reprochées, des intrigues qu'il a ourdies partout; il ne peut se remontrer que sous le coup des plus noirs souvenirs. Le ciel serein sous lequel il entra dans le monde s'est changé pour lui dans un ciel semé d'astres sinistres, et prêtant à regret une clarté menaçante, et comme chargée de reproches et de flétrissures : les ombres de dix rois le poursuivent : celles des Barrière, des Jean Châtel, des Letellier, de Port-Royal, des Peters en Angleterre, des d'Aubenton en Espagne, marchent à ses côtés; la pyramide du Châtelet se

relève ; les Bellarmin, les Busembaum, Suarez, les Escobar, les Molina, les [illegible] reparaissent, et à mesure que leurs fantômes s'élèvent sur l'horizon, à côté d'eux apparaissent aussi les images redoutables pour eux des Pascal et des Voltaire, armés, soit des flèches dont Apollon perçait le serpent, et soit de cette massue qui écrasait la tête de l'hydre. Voilà ce qui attend le rétablissement du Jésuitisme, et ce qui suffit pour démontrer qu'il ne répond à aucune nécessité du temps, et que par conséquent il ne peut y paraître que comme une superfétation nuisible, tandis que sa première apparition entrait fort avant dans les besoins de son temps, et satisfaisait à toutes ses conditions.

CHAPITRE XXV.

Que peut être le nouveau Jésuitisme?

Les acteurs suivent les degrés de la scène sur laquelle ils ont à paraître, [illegible] teurs qui les jugent : ils s'élèv[illegible]

sur les grands théâtres, ils se rapetissent sur les petits : les regards du public les soutiennent suivant son nombre et ses lumières : en général, on cherche à valoir mieux à mesure que l'on doit être plus regardé : le Jésuitisme a long-temps occupé le théâtre du monde, et y a paru avec éclat dans une attitude qui n'avait, avant lui, appartenu à aucun autre ordre religieux, et qui ne peut plus appartenir à aucun de quelque nature qu'il puisse être. La question actuelle est donc celle-ci : Que peut-être le nouveau Jésuitisme ? Pour la résoudre, il faut demander ; quel a été l'ancien Jésuitisme, et pourquoi l'a-t-il été ? Si le nouveau Jésuitisme porte avec lui les principes de vitalité qui ont fait la force de l'ancien, s'il est également favorisé par les circonstances, sa carrière égalera celle de son devancier ; car la nature veut qu'en tous temps et en tous lieux les mêmes causes produisent les mêmes effets. Par conséquent, il ne s'agit plus que de bien constater la statistique du nouveau Jésuitisme ; la voici : La grande moitié de la catholicité n'en veut pas ; il n'y a plus pour lui d'Asie ni d'Amérique ; plus de ces grandes missions, sources de sa gloire la plus réelle ; plus de confessionaux royaux, par conséquent plus de La Chaise, ni de Letellier ; plus de cardinal de Fleury, *plus de*

bulle unigenitus, plus de jansénisme à exploi
plus de Port-Royal à détruire, plus de feuilles
des bénéfices à montrer aux aspirans, plus d'états
à diriger. Que lui reste-t-il donc? toutes les
places dans l'enseignement, dans les sciences,
sont remplies, et abondent même en surnumé-
raires. Le thermomètre jésuitique ne pourra donc
plus s'élever au-dessus des degrés de la direction
de quelques colléges, d'un petit troupeau dévo-
tieux, enfin, de quelques ménages dont il ré-
gentera les obscurs foyers. Roi tombé d'un grand
théâtre, il passera, des palais qu'il avait habités
et agités, dans l'ombre des tracasseries domesti-
ques, qu'il ne négligera pas, qu'il est infiniment
propre à entretenir, et qui est l'aliment naturel
de son esprit, ennemi de tout repos.

Une plus haute ambition n'est plus permise
au Jésuitisme; le temps a rabaissé son vol à ce
niveau: il avait fait l'élévation du premier Jé-
suitisme, il se refuse à celle du vol du second;
et quand les jésuites nous traçaient le tableau de
la situation des *bonzes à la Chine*, sans le savoir,
ils peignaient d'avance celle qui les attend à cette
heure: ils sont destinés à rester les *bonzes de l'Eu-
rope*. Les premiers jésuites y furent trop souvent
des mandarins de la première classe; les nou
jésuites n'atteindront pas même la deu

à plus de restauration possible pour eux : *ce sont les Stuart des moines*, relégués et morts à Rome. Le Jésuitisme y est né, il y mourra : tel est tout son avenir.

CHAPITRE XXVI.

Qui donc veut le Jésuitisme?

Dans tout vote, il y a les acceptans et les opposans ; la connaissance d'un nombre donne tout de suite celle de l'autre : dans le cas actuel, il ne s'agit donc que de montrer qui ne veut pas du Jésuitisme ; on saura tout de suite qui en veut ; et cette connaissance conduira directement à celle des motifs qui en font vouloir. Pour plus de clarté, distinguons les états et les individus.

L'Angleterre, la Sainte-Alliance, l'Allemagne, le royaume des Pays-Bas, et la Pologne, ne veulent pas des jésuites ; la France se laisse envahir par eux, mais elle ne s'est pas encore prononcée comme état, car le sentiment général de la France n'est pas douteux. Où donc le Jésuitisme est-il désiré et accepté? Prenez la carte de géo-

graphie, et voyez ce que l'on fait là admis; rappelez-vous ce qui s'y faisait il y a quelque temps, et si alors il y était question de jésuites. Voyez toute l'Italie autrichienne encore immaculée du Jésuitisme, et le chemin qu'il a pu faire en Suisse. On peut compter que l'Autriche lui fermera toutes les portes de l'Allemagne; et ce qu'elle garde, est bien gardé. Quant aux Européens, comme individus, et évalués d'après leur opinion libre de se développer, il n'y a pas à balancer, l'esprit de l'Europe est entièrement contraire au Jésuitisme; s'il est vrai que l'esprit de liberté et d'égalité légale, que celui du commerce, de l'industrie et des occupations afférentes au bien-être des sociétés, soit l'esprit dominant de l'Europe, par-là même, il sera vrai que l'esprit de ses habitans est contraire au Jésuitisme, qu'il n'y a pas de points de contact entre eux, et que le Jésuitisme vient se montrer au milieu d'elle comme une hostilité permanente. En effet, comment pourrait-elle reconnaître en lui autre chose, lorsqu'elle voit l'usage qu'on en fait, les doctrines qu'il professe, les hommes qui l'invoquent, et la compagnie avec laquelle il est revenu en tout lieu? est-ce avec des libertés légales, ou bien avec l'absolu? Qui dit contre-révolution armée

potisme, ne dit-il pas Jésuitisme ? Les faits sont là ; ils parlent plus haut que toutes les allégations, que toutes les récriminations contre la malveillance : qu'on cite une seule contre-révolution à main armée, qui n'ait pas vu marcher le Jésuitisme à sa suite, compagnon inséparable des interventions à force ouverte, et du pouvoir absolu ? En cela, le Jésuitisme ne s'est pas montré bien avisé ; car il a annoncé ainsi ce que l'on avait à attendre de lui ; et pour qui, d'ordinaire, sait si bien épaissir les masques, celui-là a été jeté trop tôt (1).

Maintenant que l'on connaît parfaitement les opposans au Jésuitisme, il est bien facile de dire quels

(1) Tout parti est formé, comme la terre, de couches diverses : à la surface paraissent les chefs ; viennent ensuite les rangs inférieurs, et puis la multitude : c'est ainsi que sont organisés tous les corps. Les armées comptent des généraux, des chefs du second ordre et des soldats. Les rangs inférieurs n'ont qu'à agir en exécution d'ordres transmis d'en haut ; les rangs supérieurs ont à diriger, et pour cela, ils ont le secret de l'origine, de la nature et du but de l'action. Autrement, ils agiraient à l'aveugle, et seraient exposés à contrarier le but même de l'action. Tout parti compte des politiques et des hommes de bonne foi : ceux-ci croient d'une foi sincère, et s'abandonnent à l'impulsion de motifs honorables ; leur action

sont ses partisans; ce sont les hommes du parti qui, dès 1789, a dit, *si nous avions eu les jésuites*

---

se rapporte à ce qu'ils croient être le bien : ceux-là sont chargés de faire croire. Ainsi, dans nos guerres religieuses, si l'on disait : *Dieu nous garde de la messe du chancelier* (L'Hôpital), au même droit, on pouvait dire aussi : Dieu nous garde du prêche de l'amiral (Coligny) ! c'étaient deux politiques. Dans le cas présent, il faut distinguer de même entre les partisans du Jésuitisme et les fauteurs de son rappel. Parmi eux se trouve un grand nombre d'hommes de foi, de sincérité, d'amour de la religion et du bon ordre, qui, frappés des dangers que tous les deux ont courus, ont conçu ou reçu la persuasion que le Jésuitisme était à la fois le *dictame* ou le préservatif de cette plaie : sûrement c'est le grand nombre qui pense ainsi, irréprochable dans ses intentions, sinon dans ses lumières; les autres appartiennent à l'ordre politique, et veulent du Jésuitisme, comme une des pierres qui doit entrer dans la formation de l'édifice social qu'ils se proposent de construire sur un plan de leur fabrique, et dans lequel l'absence des jésuites laisserait une lacune. Cette distinction est essentielle à observer; car le mot *parti* renferme une attribution générale et commune à des choses qui ne se ressemblent pas; et quand il s'agit des hommes, il y a injustice à attribuer à tou[illegible] qui n'appartient qu'à quelques-uns, et à tous [illegible] d'un corps, ce qui repose dans le cœur et dans [illegible]

meneurs.

et les mousquetaires, nous n'aurions pas la révolution. Ce parti a peu d'idées, et celles qu'il a sont de l'espèce de celles que l'on appelle *idées fixes.* Ce parti veut refaire la société à sa guise; il rit de la perfectibilité de l'esprit humain, il ne voit dans l'homme qu'un sujet du pouvoir; ce parti n'a pas, pour l'homme, d'idée de sociabilité, ni de contrat : il ne voit de devoirs que d'un seul côté; avec lui, le pouvoir n'est pas pour le bonheur de l'homme, mais l'homme existe pour la facilité de l'action du pouvoir, et dans la société tout doit se rapporter à la soumission; ce parti partage l'humanité en deux classes, l'une faite pour commander, et l'autre pour obéir (1); ce parti n'accorde l'en-

(1) Don Valentin Vallestiguy, député général de la province d'Alava, a présenté à Ferdinand VII l'adresse suivante : *La masse de la race humaine naquit pour être gouvernée, et non pour gouverner Ce sublime emploi de gouverner a été confié par la providence à la classe privilégiée, qu'elle a placée sur une éminence, à laquelle la multitude ne peut monter sans se perdre dans le labyrinthe et dans les écueils qui s'y trouvent.* Les municipalités et les volontaires royaux font des adresses dans le même sens. Insensés, qui se plaisent à se dégrader eux-mêmes, et à fournir des armes contre eux! Le Jésuitisme ne dira pas autre chose, c'est sa doctrine; et c'est pour elle qu'il est désiré par le parti. Qui peut s'y tromper?

seignement supérieur qu'aux premières classes et borne les autres à un enseignement primaire, qu'il regarde comme suffisant pour elles; il proscrit l'enseignement mutuel comme trop favorable aux progrès des lumières parmi le peuple; il veut

---

l'organe le plus actif et le moins déguisé de tous ceux que le Jésuitisme emploie, en faisant l'énumération des attributs de la royauté, a dit: *qu'elle ne devait pas être embarquée sur la mer orageuse des assemblées délibérantes;* il a ajouté: *qu'elle ne devait pas perdre son caractère de dictature:* cela est formel. Dictature dans la royauté, suppression de toute assemblée; tel est le code politique de ce parti. Par la première branche de son système, la Charte est détruite; par la seconde, *la dictature est innée dans la royauté.* Dit-on autre chose en Espagne? Ce parti n'a jamais conçu et ne concevra jamais autrement la royauté: il dissimule, il déguise sa pensée, il craindrait de la commettre directement avec l'opinion qu'il sait bien lui être opposée; mais le fond de sa pensée est tel, il n'en changera pas; et si les circonstances le lui permettaient, il passerait à en faire l'application. Pour ce parti, il n'y a de vrai roi que *el re netto.* Aussi, voyez comme pendant le règne de Ferdinand, de 1814 à 1820, il a célébré et proposé comme modèle cette manière de gouverner. La catastrophe de 1820 et celles qui se succèdent depuis 1823 ne l'ont pas guéri, car il est incurable. [illegible] out ce que lui a fait dire l'arrangement avec [illegible] ningue, et l'intervention sollicitée par [illegible] Grecs [illegible] gleterre.

que l'instruction publique soit remise en totalité aux mains du clergé, pour les hommes, et dans celles des religieuses, pour les femmes; il traite la liberté de la presse, de *boîte à Pandore, source de toute espèce de maux;* on l'a entendu déclamer contre la vaccine, comme trop favorable à la population; il lui faut un peuple peu nombreux et peu instruit; il veut les droits d'aînesse, les substitutions, les majorats et tout l'attirail de la grande propriété, pour en faire hommage au pouvoir absolu; car il ne conçoit le pouvoir que sous cette forme: alors il lui fait grâce; il tolère le pouvoir constitutionnel, quand il est dans ses mains; il soumet l'univers à l'action de l'alliance européenne, il condamne toute révolution à passer par les armes; et partant d'un principe très sain, qui est celui de reconnaître dans la religion les bases de la société, il arrive à vouloir les soutenir par le culte et par ses ministres: voilà les hommes qui veulent le Jésuitisme, qui l'ont eu, et qui l'auront. Enfin ce parti est celui qui, après avoir demandé de fondre, la lance en arrêt, sur les Cortès, s'est élevé avec audace contre le décret d'Andujar, a proclamé qu'il était le principe de tous les maux de l'Espagne, et a remercié solennellement Ferdinand de la banqueroute faite à l'emprunt des Cortès. Un pareil parti ne peut

être qu'en harmonie parfaite avec le Jésuitisme; car celui-ci est ennemi né du progrès des lumières et de la liberté; il est *tout empire*, et par conséquent tout entier au pouvoir absolu, qui est le terme auquel aboutit, sans le savoir, une portion *du parti*, et auquel tend l'autre, qui le sait très bien.

CHAPITRE XXVII.

Du Jésuitisme, par rapport à l'émancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre.

Depuis soixante ans, la philosophie, cette philosophie qui, au dire d'ennemis aveugles ou intéressés, n'est occupée qu'à détruire la religion, n'a pas cessé de réclamer l'indépendance des catholiques anglais et irlandais : appuyée sur les grands et vrais principes de la sociabilité, elle a démontré la justice de cette mesure, l'injustice de la privation des droits civils, à laquelle un *tiers* de la population des trois royaumes britanniques est assujettie; elle a prouvé qu'il [illegible] ture du contrat social, là où il y a inéga[illegible]

le contrat ; que la liberté de conscience est le droit naturel de l'homme, au-dessus et indépendant de toute loi positive ; qu'à cet égard le *mot concession est une absurdité ;* que l'acquittement des charges de la société ne peut être séparé de la jouissance intégrale de tous ses avantages, et que les maux que l'on redoutait de la tolérance étaient chimériques, et ne provenaient pas d'elle, mais des maux mêmes engendrés par l'intolérance qui avait précédé. La philosophie, en parlant ainsi, savait, que souvent la punition d'avoir fait le mal, est de ne pouvoir plus faire le bien : l'expérience qui a suivi l'émancipation des protestans en France, a justifié ses pronostics sur l'absence de tout danger dans la réintégration des droits civils à l'égard des religionnaires qui en sont privés. Tout ce qui se passe dans les pays mixtes en religion, et surtout le grand exemple des États-Unis, sert de confirmation à ce qu'avait avancé la philosophie. Il en est de la vérité comme de la justice ; celle-ci prend du temps pour arriver, mais enfin elle arrive : la vérité fait de même ; elle demande du temps, mais son jour vient à son tour ; il faut du temps pour familiariser les esprits avec certaines idées, mais enfin ils souffrent leur approche, ils s'y accoutument, ils finissent par les

accepter, c'est ce qui a eu lieu relativement à la cause de l'émancipation ; il y a cinquante ans, elle aurait excité un soulèvement dans tous les esprits de l'Angleterre ; le ministre qui en aurait prononcé le nom abhorré, se fût perdu ; à la lumière de la philosophie, les fantômes menaçans qui planaient sur cette question se sont évanouis, les esprits se sont familiarisés avec elle, on a discuté avec le calme de la raison ce qui naguère eût été repoussé par les terreurs des préjugés, et deux fois un triomphe partiel, avant-coureur d'un triomphe complet, a été obtenu. Dans cette question, outre les intérêts de la religion et de l'humanité, se trouvent les intérêts politiques de la Grande-Bretagne. En effet, il s'agit de lui rattacher complétement près de six millions de sujets, qui forment le *tiers* de sa population ; les lois exclusives mettent une barrière entre eux et elle ; depuis vingt-cinq ans, il existe une lutte plus ou moins hostile, et dans ce moment même, elle se fortifie par le nouveau refus du parlement ; le maintien des lois intolérantes nourrit cet esprit d'inquiétude et d'opposition qui prive l'Angleterre, de la part de six millions de catholiques, de cette coopération franche qui naît de l'affection et de l'absence des sujets légitimes de plaintes : combien d'Irlandais, depuis cent vingt ans

passés à des services étrangers, qui les auraient offerts à leur patrie, s'ils n'eussent pas été repoussés par ses lois! Enfin cette belle cause marchait à un triomphe qui paraissait assuré; le roi actuel, chose honorable pour ce prince, avait abjuré les sentimens de son père à cet égard; et s'éloignait de ceux de son frère; le ministre dirigeant de la chambre des communes avait préparé les voies au succès, en se prononçant ouvertement pour l'émancipation, et le vote des communes avait sanctionné celui des ministres; l'affaire était en bon train, lorsque, malheureusement, la direction du clergé continental et l'apparition des jésuites sont venues prêter des armes aux opposans. Ce n'était pas pour un pays tel que l'Angleterre, avec ses lumières pour tout voir, et sa liberté pour tout dire, que cela pouvait être perdu. En 1822, la cause de l'émancipation fut introduite au parlement, et triompha dans la chambre des communes; elle échoua dans celle des pairs, où elle n'eut que 120 voix contre 159. Peut-être eût-elle obtenu, dans cette chambre, un succès égal à celui qu'elle avait remporté dans celle des communes, si lord Colchester ne fût venu secouer, au milieu de la chambre, la vieille torche de l'intolérance, en s'écriant qu'il arrivait du continent, et que, d'après le spectacle que lui

avait présenté le nouvel ascendant du clergé et des jésuites, il voyait les plus grands dangers pour l'Angleterre dans l'adoption de cette mesure. Au moyen de ces terreurs, il eut l'infortune de faire rejeter l'émancipation. La question s'est représentée cette année, mais avec une aggravation très sensible dans l'opposition; car l'adoption a passé dans la chambre des communes à une majorité de 41 voix, pour 248, contre 207; et dans la chambre haute elle a été rejetée à une majorité de 48 voix, 178 contre, 130 pour: et qui a rendu vaines les honorables dispositions du prince, les lumineuses et patriotiques intentions du ministère? le Jésuitisme et la direction du clergé. Les ombrages qu'ils inspirent à l'Angleterre ont rendu la discussion plus vive, et ce que l'on peut appeler plus incisive, car elle a pénétré jusqu'aux entrailles du culte catholique; elle a fait exposer au grand jour l'esprit de ses sectateurs, la prise de possession de toute la vie de l'homme par le prêtre de ce culte, la mainmise par le catholicisme sur toutes les relations civiles, ainsi que l'inévitabilité de son action. Le lord Chancelier, lord Liverpool, lord Colchester et l'évêque de Chester se sont expliqués sur ces points avec une grande liberté: on peut consulter leurs discours;

ils ont rendu vains les efforts de leurs adversaires. *Si l'évêque de Norwich a pu dire : Si la constitution s'oppose à l'émancipation, je demande la réforme de la constitution, en vertu d'un principe supérieur à la constitution, celui de la charité qui ordonne de faire à autrui ce que l'on veut qui soit fait à nous-mêmes, de son côté, l'évêque de Chester a pu répondre : La charité est une bonne chose, mais la charité bien entendue commence par soi; elle n'ordonne pas l'oubli imprudent de la sûreté personnelle, et l'émancipation nous crée ces dangers.* A cet égard, ce prélat a rapporté des faits fort curieux et peu connus : il a cité, comme preuve de l'esprit toujours subsistant de la cour de Rome, *le rescrit adressé en* 1809, *par Pie VII, à son nonce, à Venise, dans lequel ce pape rappelle son droit de déposer les souverains, quoique, ajoute-t-il, il ne soit pas toujours à propos de l'exercer. Ce prélat a cité encore les Bulles des papes, qui, en* 1634 *et en* 1739, *ont déposé Charles Ier et Georges II; il a ajouté que le pape a en Irlande un corps discipliné de deux à trois mille prêtres.* Lord Colchester a dit : *Les jésuites sont un corps composé d'hommes dont les principes politiques ont été regardés comme assez dangereux pour motiver leur bannissement de*

la plupart des pays dans lesquels ils étaient établis : ce fut un acte de saine politique et de sage précaution. Au sujet de pareilles gens, j'emprunterai les paroles de l'Écriture : Bannissez-les tous, à l'exception des malades et des impotens. Ainsi a échoué cette admirable entreprise ; le jour où elle a péri a été un jour de deuil pour l'humanité, pour la raison et pour l'Angleterre : il n'a produit de satisfaction pour personne ; car la résolution de l'Irlande d'obtenir justice, n'a pas été ébranlée ; seulement, elle se retrouve, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une attitude plus menaçante. Tous les amis de la raison et de la justice se sont sentis blessés par cette décision. Et qui produit tous ces maux ? deux qui se conduisent sans tempérance, sans égard aux effets de leur conduite dans les contrées qui ne dépendent pas d'eux, et qui, décidés à arriver à leurs fins, ne regardent ni devant eux, ni à côté d'eux. Chacun, à son tour, dans son droit et sur son terrain, peut avoir son inflexibilité. Le clergé d'Irlande s'est montré intraitable, inflexible, même à l'égard de la cour de Rome, dans l'affaire de la présentation aux évêchés ; il a voulu être plus catholique que le pape lui-même ; il s'est exposé, par son rigorisme, à encourir le blâme du chef de la religion, pour le-

quel, d'ailleurs, il professe un respect sans bornes : ce clergé règne sans contradiction sur l'esprit d'un peuple entretenu par l'ignorance et la misère dans tous les genres de superstitions. Ajoutez à cela les jésuites, et vous verrez combien cela sera propre à créer dans le gouvernement anglais des dispositions favorables au catholicisme. Cette affaire de l'émancipation est engagée trop avant pour qu'elle reste là ; il n'est pas de la nature de questions pareilles de rester en suspens ; elles peuvent sommeiller pendant un long temps, mais une fois produites au grand jour, il faut qu'elles soient décidées ; trop d'intérêts l'ordonnent. Ici la question est engagée au plus près : l'Irlande et l'Angleterre sont en présence ; celle-ci est obligée, depuis vint-cinq ans, d'employer une partie de ses forces à maintenir l'obéissance de celle-là : cet état est violent ; il doit aboutir à une solution prompte, comme le fait toute crise. Celle-ci embarrasse fort peu les jésuites ; déjà ils se sont glissés en Angleterre ; en Irlande, ils possèdent dans le comté de Galloway deux magnifiques établissemens. Pourvu *qu'ils soient*, le reste leur importe peu. Maintenant, que l'on dise qui d'eux ou de cette philosophie qui, depuis plus d'un demi-siècle, réclame l'émancipation des catholiques, en même temps qu'elle tonne contre

la traite des noirs, sert le mieux la religion et l'humanité? Le Jésuitisme qui a parlé de tout, a-t-il dit un seul mot contre cet abominable trafic, non plus que contre mille autres difformités, fléaux des sociétés humaines, qui déjà sont tombées sous les coups infatigables de la philosophie? Qui, de la philosophie ou du Jésuitisme, a demandé un lit séparé pour chaque malade; de l'air, du soleil et de l'eau dans les cités; l'abolition des lettres de cachet, de la confiscation, de la gabelle, de l'inégalité des charges publiques, de la torture, de l'instruction secrète, des loteries et des jeux publics? A qui, du Jésuitisme ou de la philosophie, le genre humain devra-t-il sa régénération, la liberté de l'Amérique ou de la Grèce? Il est évident que le Jésuitisme a détruit, à l'égard de l'émancipation, l'ouvrage déjà bien avancé de la philosophie, que c'est à lui que l'Irlande doit s'en prendre de la continuation de son esclavage, et que ce sera encore à lui qu'il faudra demander compte des malheurs qui ne peuvent manquer de résulter du maintien de cette rigueur, à laquelle le Jésuitisme et d'autres provenances du continent ôtent les apparences odieuses que tout le monde lui reconnaîtrait sans le Jésuitisme. Il ne faut pas hésiter à le dire, *point de Jésuitisme, ou point d'émancipation*

des catholiques. Aujourd'hui toute la question est là; ce qui la réduit à ces termes bien simples : *Qui vaut le mieux de six millions de catholiques ou de quelques couvens de jésuites?* En toute question il faut parler clair et indiquer le point de vérité; et il est là.

CHAPITRE XXVIII.

Dangers du rétablissement du Jésuitisme pour la religion, pour le clergé, pour la royauté et pour la société.

Par le nouvel état du monde, le Jésuitisme a perdu les attributs de grandeur et d'utilité qui l'avaient recommandé à l'attention et à l'affection des hommes; alors sujet d'admiration et d'amour, aujourd'hui objet de haines, d'alarmes ou de pitié. Flétri par de fâcheux antécédens, mal famé dans l'histoire, repoussé par la morale, atteré par la massue de Pascal, percé des traits de l'inépuisable carquois de Voltaire, que lui reste-t-il de recommandable, d'imposant

ou d'utile ? à quelle carrière peut-il désormais être appliqué ? Jadis il les embrassa toutes, et en remplit plusieurs avec éclat. On ne refera pas plus le grand Jésuitisme que le collége des prêtres d'Apollon ; et, pour nous rapprocher davantage de ce qui se passe chez nous, pas plus qu'on ne refera l'ancien clergé de France, ce corps si fort en nombre, en élémens de composition, en richesses source d'indépendance et d'attraits, en science doctrinale et humaine, en considération venue de si haut et de si loin. C'est dans cette attitude que des corps en imposent et peuvent servir ; mais, hors de là, à qui peuvent-ils profiter ? et, alors, à quoi bon les accepter ? On avait pris le grand Jésuitisme avec ses avantages et ses charges ; les uns compensaient les autres : mais dans le petit Jésuitisme, où sera la compensation ? On n'en aura donc que les inconvéniens ; et ces inconvéniens, les voici : le Jésuitisme rentre dans le monde sous les auspices les plus sinistres : appelé, poussé par quelques-uns, il est repoussé par tous les autres ; c'est une pure importation de parti ; plus il cherche à le cacher, plus on le voit, plus on le proclame. On sent bien que ce parti viendra à bout de s'introduire ; dans ce genre, il n'est pas à son coup d'essai ; mais il est au-dessus

de son pouvoir, à quelque degré qu'il soit monté, de se faire accepter. Il arrive donc précédé de toute la défaveur imaginable ; il vivra au milieu de cette défaveur croissante ; il y fera participer tout ce à quoi il s'attachera et se dira lié : religion, clergé, royauté, tout sera compris dans les effets de ce fatal voisinage. Voilà le seul service que dorénavant il soit au pouvoir du Jésuitisme de leur rendre. Toutes ses protestations d'amour n'y feront rien et ne compenseront pas le mal qu'il est destiné à leur faire.

L'opinion est formée, et cette reine dispose en souveraine dans son empire. Qu'on juge de l'avenir par le passé ; que de choses n'a pas déjà fait exhumer la seule annonce du retour du Jésuitisme ? que de presses n'a-t-il pas mises en mouvement ? que sera-ce quand il sera en présence de tant d'hommes intéressés à le surveiller ? Il doit s'attendre à vivre sous la surveillance de tous les intérêts opposés ; à son tour, il surveillera : voilà la guerre allumée au sein de la société ! Déjà des brandons précurseurs volent de tout côté. En religion, tout est fixé depuis le Concile de Trente ; dans le clergé, tout est réglé par des lois positives ; pour la royauté, l'ordre du gouvernement est dégagé de toute contact avec le spirituel ; à quoi donc le Jésuitisme peut-il

leur servir? L'instruction publique est pourvue des moyens qu'elle réclame pour remplir sa destination: le Jésuitisme ne vient sûrement pas dans l'intention de la rappeler à la liberté, dont il serait à désirer qu'elle jouît complètement. L'exemple de l'antiquité prouve qu'on peut se passer d'instruction publique officielle et de jésuites instituteurs; celui de l'Angleterre, de la Hollande, de tout le Nord de l'Europe, de l'Allemagne et des États-Unis, ne parle pas moins haut contre les institutions réclamées ailleurs à grand bruit, et défrayées à si grands frais (1). Quant à la société civile, les avantages

(1) *Extrait de l'ouvrage de M. de la Châtolais, sur l'Education.*

L'ignorance, dit M. de la Châtolais, n'est bonne à rien, et elle nuit à tout; il est impossible qu'il sorte quelque lumière des ténèbres, et on ne peut marcher dans les ténèbres sans s'égarer. Les siècles les plus grossiers et les plus ignorans ont toujours été les plus vicieux et les plus corrompus. Laissez l'homme ignorant, et, par conséquent, insensible sur ses devoirs, il deviendra timide, superstitieux, et peut-être cruel: si on ne lui enseigne pas le bien, il se préoccupera nécessairement du mal; l'esprit et le cœur ne peuvent rester vides. Abandonnons tous les paradoxes sur l'inutilité ou le danger des sciences; séparons les choses de l'abus qui peut s'y trouver.

qu'elle est fondée à attendre du retour du Jésuitisme sont écrits dans sa morale et dans l'empire qu'il a exercé sur l'intérieur des familles. C'est là

Le peuple qui sera le plus éclairé aura toujours de l'avantage sur ceux qui le seront moins; il les surpassera par son industrie. Toutes les professions étant mieux remplies, les emplois mieux exercés, les esprits plus cultivés et plus solides, les opérations publiques et particulières mieux concertées et mieux exécutées, la discipline, en tous genres, sera meilleure et mieux observée, l'administration intérieure et extérieure plus sage; les abus seront moindres et plus tôt réprimés.

M. de la Chalotais, après avoir fait ressortir l'avantage d'étendre l'instruction, expose que l'éducation devant préparer des citoyens à l'état, il est évident qu'elle doit être conforme à sa constitution et à ses lois; elle serait foncièrement mauvaise si elle y était contraire.

Comment a-t-on pu penser, ajoute ce magistrat, que des hommes qui ne tiennent point à l'état, qui sont accoutumés à mettre un religieux au-dessus des chefs des états, leur ordre au-dessus de la patrie, leur institut et leurs constitutions au-dessus des lois, seraient capables d'instruire et de former la jeunesse d'un royaume? L'enthousiasme et les prestiges de la dévotion avaient livré les Français à de pareils instituteurs, livrés eux-mêmes à un maître étranger. Ainsi l'enseignement de la nation entière était resté sous la direction immédiate d'un régime ultramontain, nécessairement ennemi de nos lois; quelle inconséquence! quel scandale!

qu'il se faisait sentir d'une manière insupportable, semblable à ces maladies qui, excitant dans les humeurs une aigreur incommode, et dans les nerfs une crispation renaissante, privent du repos et font ressentir dans tous les membres les piqûres d'une fourmilière. Il faut avoir vécu au temps rapproché de l'ancien Jésuitisme pour savoir à quel degré son despotisme s'exerçait

---

Sans approfondir toutes les conséquences qui résultent d'un abus si énorme, doit-on s'étonner que le vice de la monasticité ait infecté toute notre éducation? Un étranger à qui on en expliquerait les détails, s'imaginerait que la France veut peupler les séminaires, les cloîtres et des colonies latines: comment pourrait-il supposer que l'étude d'une langue étrangère, des pratiques de cloître, fussent des moyens destinés à former des militaires, des magistrats, des chefs de famille propres à remplir les différentes professions dont l'ensemble constitue la force de l'état?

Nous sommes imbus de notions monastiques, qui nous gouvernent sans que nous le sachions et sans qu'on s'en aperçoive. De petites pratiques de dévotion, qui ne rappellent pas les grandes idées de la religion, ont saisi les chefs des églises: de là ces congrégations, ces confrérjes, ces conventicules, etc., etc. L'administration des classes se ressent de l'uniformité des cloîtres; les corrections tiennent de la discipline claustrale, et semblent faites pour abaisser les cœurs, qu'il faudrait chercher à élever.

dans l'intérieur des familles, comme il s'emparait de l'esprit des femmes et des serviteurs; comme il régentait la jeunesse, comme il finissait par rester le maître de la maison; démon familier entré en rampant, pour finir par commander avec hauteur; tyran domestique dont il était impossible de se défaire une fois qu'on l'avait admis. Le *produit net* du rétablissement du Jésuitisme sera donc une masse immense, inévitable d'inconvéniens, sans compensation, pour les objets au secours desquels il dit venir, et fait dire qu'il vient: langage décevant, calculé pour faire illusion, dépouillé de toute sincérité, de la possibilité même de la réalité, et qui tient uniquement au désir ardent d'effectuer dans le monde une nouvelle invasion, mais qui ne peut avoir rien de ce qui fit tolérer la première.

Disons-le hardiment à toutes les familles: fermez vos portes aux jésuites, ou renoncez à l'espoir de la paix. La première expulsion des jésuites vous avait délivrées de ce *cauchemar;* leur retour va vous le rendre. C'est un levain qui, chez vous, fermentera sans cesse, et aigrira tout.

CHAPITRE XXIX.

Incompatibilité du Jésuitisme avec l'ordre constitutionnel et la liberté de la presse.

En tout il faut s'entendre, et surtout il ne faut pas former des sociétés avec des élémens discordans : la société est un état de paix ; mais la paix ne résulte pas des oppositions élémentaires ; il ne peut venir de celles-ci que de la discorde, des collisions : c'est semer du vent pour recueillir des tempêtes.

Liberté civile et religieuse dans tout l'univers, *a dit M. Canning* : voilà de belles et grandes paroles, et celui qui les a proférées a étendu son ministère au-delà de l'enceinte du pays qu'il régit, car il a parlé en ministre du genre [illegible] il a énoncé le vœu, oui, le vœu réel de [illegible] C'est après cela que celui-ci soupire [illegible] sera traversé, on doit s'y attendre ; il [illegible] beaucoup, on le sait ; mais il n'en ar[illegible] moins à parfait accomplissement. Quel[illegible]

ne comptent pas dans la longue vie des nations; quelques jours plus tôt, quelques jours plus tard ne feront rien au résultat final; celui-ci est écrit dans la nature des choses, à l'abri de tout pouvoir, quel qu'il soit: mais quels sont les agens principaux, les véhicules indispensables de cette nouvelle vie sociale promise à l'humanité? *l'ordre constitutionnel et la liberté de la presse, deux choses inséparables.* Qu'est l'ordre constitutionnel? le Contrat social rédigé en lois écrites, pour que leur connaissance soit certaine et facile, en lois régulières, dérivantes du droit social, et conformes à ses principes, en lois faites et adoptées par la société dans son intérêt propre. L'ordre constitutionnel sincère est le gouvernement d'une société organisée pour son plus grand avantage, et en faisant exercer les fonctions d'après les lois établies par elle (1): en un mot, c'est

(1) Voilà tout le libéralisme, tout ce qu'il est, et tout ce qu'il veut; sa définition naturelle est *le vœu des gouvernemens réguliers.* Qu'on soit sincère avec lui, comme il l'est dans son vœu, et tout sera bientôt arrangé. Tout ce que l'on a écrit de contraire est malveillance intéressée, ou bien ignorance cachet des hommes simples et entraînés par de vaines terreurs; et, dans la réalité, fait pitié. Que reste-t-il aujourd'hui de ces déclamations qui ont duré pendant

le contrat social mis en action. Qu'est la liberté de la presse? le contrôle établi dans la société, la sentinelle destinée à avertir de tous les mou-

---

dix ans, dans lesquelles l'Amérique et la Grèce ont été comprises? A leur tour, l'ont été la France et l'Espagne, quand on y a essayé la correction des anciennes difformités, et surtout dans ce dernier pays, où il y a toujours eu mieux que de l'irrégularité. En effet, des *Camarilla*, des *Princes de la Paix*, des *Princesses des Ursins*, des *pères d'Aubenton*, des *ducs de Lerme*, *l'inquisition et le régime absolu, comme dans l'Orient*, avec un système correspondant de mœurs et d'administration, forment de *rudes irrégularités*. Des maux aussi étendus, aussi invétérés, ne se guérissent guère que par des remèdes dont quelque violence ne peut être tout-à-fait séparée; car les intérêts blessés résistent au changement, et quand ils prévalent par quelque moyen que ce soit, alors le mal s'aggrave, alors s'accomplit l'oracle de l'Ecriture: *Et erunt novissima eorum pejora prioribus*. Voyez si ce n'est pas là l'état de l'Espagne, par sa restauration tant souhaitée, tant vantée, qui a coûté si cher, et qui a produit de si beaux fruits. Aujourd'hui toute l'étude des gouvernemens absolus de l'Europe, à l'égard de l'Italie et de [illegible] sule, consiste en deux mots: pouvoir absolu [illegible] ses formes, mais point d'institutions. Que [illegible] grossiers et brutaux, que les difformités criant[illegible] écartés, mais que le pouvoir soit concentré s[illegible] ment dans les mains seules du prince; que la

vemens des ennemis de la société, pour la garder contre toute surprise. Voyez maintenant comment tout cela peut s'arranger avec le Jésui-

---

pation en soit interdite plus soigneusement que jamais au peuple; que la soumission soit entretenue à la fois par le bien-être matériel et par l'éloignement de la connaissance et de la direction des affaires; que le secret étende et épaississe de nouveau ses voiles sur les affaires; que le peuple ne les connaisse que par des sommaires émanés des sièges mêmes de la direction, et pour élever autour de ces mystérieuses obscurités un rempart qui en interdise sûrement l'approche; que sous mille prétextes et de cent manières, la révélatrice de tout, la sentinelle aux yeux toujours ouverts, à la voix sans cesse retentissante, *la presse libre* soit poursuivie, resserrée, châtiée, chargée à la fois d'inculpations et de fers, et surtout, comme sa destinée est de réformer les abus en les suivant à la trace, en les révélant, en les indiquant à l'attention générale, qu'elle soit accusée de provoquer tous les désordres. Voilà tout le système de l'Europe absolue à l'égard des peuples sur lesquels son influence peut s'étendre: voyez si ce n'est pas à cela qu'ont abouti tous les mouvemens qu'on a vu se donner à Naples, à Lisbonne, à Madrid: des hommes simples parlaient d'*institutions*. Eh! c'était précisément contre elles qu'on travaillait. Le prince eût-il voulu remplir les engagemens pris à cet égard, la diplomatie européenne était là pour l'empêcher; il y a de la bonhomie à attendre des institutions là où influent des

tisme : il s'agit de liberté régulière, et il est tout d'arbitraire, car il est de pouvoir absolu ; il s'agit de publicité, et il est tout de voies occultes et détournées ; il s'agit de sincérité, il est tout de restrictions, d'équivoques, de réticences, de directions d'intention en opposition aux actes extérieurs ; il s'agit de liberté religieuse, et le Jésuitisme est tout d'intolérance, tout de Rome ; il s'agit du développement de l'esprit humain, et le Jésuitisme en est le despote ; il s'agit de ces larges voies ouvertes à l'in-

---

ambassadeurs d'Autriche et de Russie! Si des institutions bien restreintes, bien grêles, se sont glissées en Allemagne, en échappant à la proscription générale, voyez quels soins on a apportés à les amincir encore ; accordez la lettre de M. de Metternich à M. de Berstett, ministre de Bade, avec l'établissement d'institutions quelconques ; rappelez-vous les déclarations de Laybach et les conclusum de la diète de Francfort, et jugez comme leur fraie la route la déclaration du roi d'Espagne sur son pouvoir absolu. Le Jésuitisme a-t-il repris possession de tous les lieux où cela se commet? a-t-il reclamé contre? il en est, au contraire, le fauteur le plus ardent, bien plus, le fauteur nécessaire ; il ne voit la royauté que sous la forme *de la dictature, à l'abri des tempêtes des assemblées délibérantes;* c'est-à-dire qu'il ne reconnaît que le pouvoir absolu, et qu'il abhorre l'ordre constitutionnel.

dustrie, au commerce, aux innombrables occupations qui desservent tous les besoins de la société, et le Jésuitisme est l'art de créer et d'éterniser des contestations sur des points inintelligibles, pour se donner de l'importance et du relief. On peut donc dire de l'ordre constitutionnel et du Jésuitisme ce que l'on a dit de Rome et de Carthage : *Littora littoribus contraria.* Ne prenons pas le change; c'est contre cette nouvelle Rome, conquérant pacifique et bienfaisant, non plus du sol, mais de l'action morale des sociétés humaines, que ce Carthaginois, ce maître dans l'art de la foi punique, est appelé: il faut voir les choses telles qu'elles sont. *Point d'ordre constitutionnel, ou point de Jésuitisme;* l'un est incompatible avec l'autre ; leur nature respective fait leur inimitié : pour vous en convaincre, regardez l'Espagne et l'Italie. Les factum qui appellent sans cesse *el re netto,* sont-ils donc des invitations à l'ordre constitutionnel, et de quelles mains sortent-ils ? Chacun agit avec son esprit, les corps encore plus que les individus ; le Jésuitisme agira donc avec l'esprit qu'il a eu de tout temps; autrement il ne serait plus le Jésuitisme. Quand son génie a pu se déployer librement, qu'a-t-il enfanté ? la république des Guaranis.

C'est au Paraguay que le Jésuitisme s'est montré

tout ce qu'il est ; c'est là aussi qu'il faut savoir lire ce qu'il fera encore ; comme il n'y a de Paraguay qu'au sein des solitudes de l'Amér[illegible] en Europe, le Jésuitisme travaillera sur l[illegible] esprits simples, crédules, mécontens ; il s[illegible]mera des alarmes, il ébranlera les consciences, il [illegible]éera des dégoûts, il appuiera les oppositions, i[illegible] s'infiltrera dans l'intérieur des familles, il s'é[illegible]era des classes ignorantes séduites par des soi[illegible] et des manières paternes, c'est là qu'il cherchera ses Guaranis, et semblable à ces assaillans cachés qui creusent sous le rempart qu'il serait dangereux d'attaquer de front, le Jésuitisme minera sourdement les fondemens de l'édifice constitutionnel, en attendant l'assaut général préparé dès long-temps dans son esprit et dans celui de ses patrons ; quant à la liberté de la presse, autant vaudrait proposer au Jésuitisme d'adopter *les Provinciales ;* cette liberté peut à toute heure enfanter légalement des libertés nouvelles ; par elle, tous les jours, le Jésuitisme sera cité devant le public, scruté, interpellé, sommé de s'expliquer, accusé et déclaré convaincu, s'il ne se défend pas (1). S'il surveille les autres, à son

(1) A cet égard, le passé est le garant de l'[illegible]. Voyez en quel nombre et avec quelle gravité on [illegible]

tour, il sera strictement surveillé, et se trouvera voué à la vie la plus laborieuse ; il ne retrouvera plus les Lachaise, les Letellier, les Fleury ;

---

paru les publications à la charge des jésuites, depuis qu'ils ont commencé à se remontrer. Que de révélations, que de faits retirés du tombeau d'où on n'aurait jamais pensé à les retirer, sans la réapparition des jésuites? On a recommencé l'instruction de leurs procès en tout temps, en tous pays: ce sera bien pis encore à l'avenir. Le Jésuitisme doit s'y attendre; l'ordre actuel du monde rend ce résultat inévitable. Le Jésuitisme le sait; mais il ne continue pas moins à s'avancer à travers les reproches, les outrages, la clameur publique : rien ne lui fait ; il a un but; il y tend par toutes voies, comme il a fait toujours: décidé à arriver, il marche, il se sent soutenu, il arrivera ; alors il dira : j'y suis, venez m'en ôter. Ainsi font les hommes qui, décidés à emporter une mesure, à réaliser un projet, passent par-dessus les lois, les franchissent ou les foulent aux pieds, et qui, lancés vers un but, ne tiennent compte que de l'obtenir, s'embarrassent fort peu des moyens, traitent les scrupules de petitesses, disent en eux-mêmes que les hommes sont faits pour être ainsi menés, que cela toujours s'est passé de même, commandent la soumission et le silence avec le pouvoir dont *ces coups d'état* les ont investis, rentrent à grand bruit dans la morale, après le succès, et, pour finir, en exigent des autres la stricte observance. C'est ce que *Mirabeau* appelait la *grande morale*, en laissant ce qu'il nommait dédaigneusement la *petite morale* au com-

les Saint-Florentin pour bâillonner ou pour faire *embastiller* ses ennemis (1) : il faudra tout entendre, tout supporter, passer la vie sous ce feu [illegible] qui ne s'arrêtera pas un moment, et que rien ne pourra ni empêcher, ni éteindre, car on ne verra pas de lois déclarer *le Jésuitisme sacré et inviolable ;* il l'était par les mœurs anciennes (2) ;

---

mun des hommes. On va loin avec ces principes, mais surtout on avance dans la dissolution de la société ; elle ne peut manquer d'être le *produit net* de ces maximes, car elles changent la société, qui est une chose de bonne foi et de sincérité, dans une école de jongleries soutenues par la force ; alors la société cesse d'être un être moral, et perd ainsi son plus auguste caractère.

(1) Le cardinal de Fleury fit exiler et emprisonner une quantité prodigieuse de personnes pour cause de jansénisme. Les querelles de la bulle et les refus de sacremens peuplèrent les prisons et firent multiplier les exils. Saint-Simon apprend que sous Louis XIV le nombre des sévices pour cause de jansénisme fut énorme. Les jésuites avaient réussi à persuader à ce prince, si jaloux de son autorité, que les jansénistes étaient encore plus dangereux pour elle que les calvinistes ; ils les lui avaient montrés comme des républicains : on a reproché aux jansénistes de l'opiniâtreté et une acreté d'humeur. Pour expliquer l'une et l'autre, il n'y a qu'à voir comment ils ont été traités, et pour quoi, et pour qui.

(2) Voyez le réquisitoire de M. de Montclar, qui

elles ne sont plus. La haine de la liberté de la presse est donc une nécessité du Jésuitisme, comme l'ordre constitutionnel est une incompatibilité avec lui; et comme cet ordre est inséparable de la liberté de la presse, il s'ensuit que le Jésuitisme est en hostilité permanente avec tous les deux. Les règles élémentaires de la logique ne permettent pas une autre conclusion.

Pour colorer le retour du Jésuitisme, pour le faire passer, et lui aplanir les voies, pendant plusieurs années, il a fallu crier à l'anarchie, aux dispositions factieuses, à l'indiscipline des esprits; il a fallu travailler, et l'on a eu le malheur d'y trop réussir, à faire regarder le *libéralisme* comme une disposition, une tendance constante, calculée et méthodique vers la subversion sociale, et comme une incompatibilité avec les gouvernemens établis. En soi-même rien n'était plus faux; en politique, rien n'était combiné avec un art plus perfide. Quelques coups de tête, quelques coups de main de la part de quelques *casse-cols* politiques ne sont pas l'expression des désirs et de la volonté d'une nation; aussi ces hommes sont-

---

qu autrefois attaquer les jésuites eût été une espèce de crime d'état, et un moyen d'ajouter à leur crédit. Ce bon temps est passé pour les jésuites.

ils restés seuls, et ont-ils fait à la chose autant de mal qu'ils s'en sont fait à eux-mêmes; le vœu réel, celui auquel tous les esprits éclairés se rapportaient, était pour un ordre constitutionnel véritable, en tout lieu, et en tout temps; en cela, la France ne voulait pas autre chose que l'Italie, l'Espagne et le Portugal, et à leur tour, ces états ne voulaient pas autre chose que ce que voulait la France; de son côté, l'Allemagne, depuis 1812 et 1814, exprimait-elle un autre vœu, mettait-elle un autre prix à ses immenses sacrifices? A quoi bon venir parler de factions, de partis, d'insurrections et de jésuites correcteurs de l'effervescence révolutionnaire, quand il n'existe pas un atome de ces dispositions dans les esprits? Eût-on entendu autre chose en Europe que des bénédictions, que des acclamations d'amour et de reconnaissance, si les promesses eussent été tenues avec une fidélité égale au dévouement qui les avait fait proclamer; si par une fatale méprise, au moment de la reconstruction générale, l'influence de l'aristocratie ancienne n'avait pas prévalu, et ne se fût pas étendue sur le cours des années qui ont suivi? Quand des sociétés qui, au milieu de b[illegible] d'agitations et de souffrances, souvent glo[illegible] avaient cependant acquis beaucoup de lu[illegible]

formé le vœu d'un ordre régulier, elles ne manquaient à aucun devoir : or, voilà ce que tout le monde a voulu, et veut encore, et ce qu'est le libéralisme. Les hommes d'aujourd'hui sont trop éclairés pour ne pas désirer que la chose qui décide de toutes leurs destinées soit réglée par les principes du droit social, pour ne pas invoquer les règles et demander leur établissement comme l'accomplissement d'une dette sacrée. Tout gouvernement qui n'est pas basé sur ces principes, est hors du contrat social; il peut arriver qu'il fasse le bien, mais il n'a pas les caractères, les propriétés et les garanties qui distinguent et rendent si précieux les gouvernemens vraiment constitutionnels : *Je ne suis qu'un accident heureux*, dit l'empereur Alexandre à Mme de Staël, en déplorant les obstacles que l'incivilisation de son peuple opposait encore à ses intentions bienfaisantes; mot plein de grâce et d'humanité, qui porte avec lui l'arrêt des gouvernemens séparés de l'ordre constitutionnel, car il les relègue dans la classe des gouvernemens sans garanties et accidentels. Le Ciel, auteur des sociétés humaines, ne les a pas disgraciées au point que les plus mauvais gouvernemens, qui sont les gouvernemens de pouvoir absolu, soient exhérédés de la faculté de faire du bien aux hommes. Titus,

Trajan, les Antonin, Charlemagne, Aaron Alraschild, Aureng-Zeb, saint Louis, Henri IV, Marie-Thérèse, Frédéric, Pierre-le-Grand, ont fait souvent un admirable usage du pouvoir absolu : c'est ainsi que l'art éclairé sait extraire des remedes des plus noirs aconits, et les tourner au profit de ceux que, sans son secours, ils détruiraient. Mais de pareils princes ne sont que des accidens heureux, sans suite, sans continuité de durée, sans certitude de durée : et comment les sociétés humaines pourraient-elles être établies sur des *hasards?* Il faut que la constance de leur administration réponde à la constance de leurs besoins et de leur vie; et comme ceux-ci sont destinés à durer, à se reproduire à chaque instant, il s'ensuit nécessairement que les sociétés doivent être pourvues de moyens correspondans à la durée de ces mêmes besoins, et ces moyens ne peuvent se rencontrer solidement que dans l'ordre constitutionnel. Or, je demande s'il y a dans le Jésuitisme la moindre disposition à remplir ces conditions essentielles et si nécessaires de l'ordre social : il s'en faut; et pour le prouver avec la certitude qui suit les faits [illegible] aux yeux de l'univers, il n'y a qu'[illegible] quelle compagnie il revient, il [illegible] complaît, qui l'appelle, qui le [illegible]

sert. Sûrement ce n'est pas le Jésuitisme, mais un ministre anglais qui a dit, *liberté civile et religieuse dans tout l'univers*. Quand le Jésuitisme parlera ainsi, qu'on lui ouvre toutes les portes. Jusque-là, qu'elles lui soient fermées.

CHAPITRE XXX.

Contradiction du Jésuitisme avec lui-même, par rapport à la civilisation.

Mais ce Jésuitisme, imploré à si grand bruit, en définitive, que vient-il faire? quel sera son résultat final? Envoyé pour maudire, ne finira-t-il pas, comme le prophète, par bénir? ne fera-t-il pas tout le contraire de ce que l'on lui demande et de ce qu'il promet? A quelle fin en veut-on? pour arrêter la marche de l'esprit humain, et une exubérance de civilisation alarmante pour les intéressés à ces retards. Le but est évident; les moins clairvoyans l'aperçoivent distinctement. Comment le Jésuitisme entend-il s'y prendre pour parvenir à ce but? principalement par l'éducation de la jeunesse. Mais, pour

se recommander lui-même par ce service, ne sera-t-il pas obligé de soigner cette éducation? Si elle n'a aucun éclat, si ses écoles ne sont pas réputées, de quelle utilité et de quel effet sera-t-il tant pour lui que pour l'objet qui l'aura fait appeler? Le Jésuitisme est donc condamné à donner beaucoup d'éclat à son enseignement; mais quand il aura bien poli l'esprit de la jeunesse, lorsqu'il aura formé son goût, lorsqu'il l'aura initiée à toutes les beautés de la littérature ancienne et moderne; quand les jeunes nourrissons des Muses formés par lui passeront dans le monde, que feront-ils des facultés développées par les mains du Jésuitisme? Resteront-elles oisives? se mettront-elles en harmonie avec le courant de ce monde, avec ses intérêts, ses goûts, ses nouvelles occupations? Se porteront-elles vers ce mouvement général du monde, qui a tant de charmes pour l'esprit qui le contemple; ce mouvement qui attache par sa nouveauté, qui étonne par sa grandeur et sa rapidité, qui éblouit par son éclat, qui séduit par l'attrait de son utilité et de ses fruits, et qui, embrassant déjà une partie du monde, donne à l'autre moitié le désir de s'associer à lui? Il est très probable que cela finira ainsi: par conséquent, plus le Jésuitisme pourvoira ses élèves de tout ce qui

pour fournir une carrière élevée, plus il ajoutera à cette civilisation qu'il lui est demandé de restreindre : il fera donc précisément le contraire de ce qui est attendu de lui ; en cela, il reviendra se prendre au piége où tombent beaucoup de gouvernemens. On les voit, d'un côté, fort empressés de promouvoir la civilisation, mais en même temps prétendant la borner en lui marquant des limites. Tant qu'elle se borne à créer pour eux des moyens de pouvoir ou de jouissances personnelles, elle est trouvée excellente ; mais lorsqu'elle arrive à l'ordre social, lorsque par elle l'homme, en vertu de l'accroissement de sa richesse, a accru ses lumières, a plus connu et mieux senti le prix des droits sociaux ; alors on la déclare révolutionnaire, on cherche des barrières, on fait des lois restrictives, ou bien on appelle les jésuites. Impuissance égale de tous les côtés ; démonstration que l'on ignore ce que c'est que la civilisation, cet être merveilleux, propriété des sociétés modernes, qui ne souffre aucun partage, qu'il faut avoir toute entière ou point du tout, à laquelle il faut savoir fermer ou ouvrir toutes les portes : c'est la loi de son existence ; il n'est donné à qui que ce soit d'y déroger, pas plus au Jésuitisme qu'à tout autre pouvoir ; et

lorsque, pour retarder les progrès de l'esprit humain, le Jésuitisme vient se proposer pour conduire la jeunesse au sommet du Parnasse et aux sources de l'Hélicon, il ne vient que hâter la marche de ce même esprit, qu'ajouter à l'impétuosité du cours de la civilisation, et, avec *le père Porée, faire des Voltaire* (1), quand il plaira à la nature d'en fournir une nouvelle étoffe.

CHAPITRE XXXI.

Considérations générales sur l'état et la marche du christianisme combiné avec le Jésuitisme.

Arrivé au terme de cet écrit, longue et pénible carrière (2), comme le voyageur, du haut

(1) Voltaire avait fait ses études au collége de Louis-le-Grand, et reçu les leçons du père Porée, un des professeurs les plus distingués qu'aient eus les jésuites.

(2) Comme l'est tout travail relatif aux q[illegible] gieuses, sujets féconds, quelque attention et q[illegible] tion que l'on apporte à leur exposition, pour l[illegible] et la malveillance.

de la montagne qu'il a atteint par de longs détours, se retourne pour mesurer l'espace qu'il a parcouru; de même, au moment où j'atteins la conclusion de cet ouvrage, je m'arrête pour embrasser d'un coup d'œil général tout l'horizon du christianisme, et pour déterminer la direction nouvelle imprimée à sa marche, ainsi que les effets de sa liaison avec le Jésuitisme rentrant dans le monde.

Des hommes uniquement occupés de faire prévaloir leurs systèmes, ne se doutent pas de tout ce que renferme pour la religion, pour les trônes, pour la paix publique et privée, cette importation du Jésuitisme au milieu de la situation du monde religieux, tel qu'il se constitue par la nouvelle civilisation. Cependant c'est un sujet propre à inspirer de fort graves réflexions. Elles m'ont affecté trop profondément pour ne pas les exposer devant le public, en raison de l'utilité dont elles peuvent être pour lui. Toujours il a été le but de mes travaux, et dans aucune occasion, le tribut de mes veilles n'est entré plus avant dans ses intérêts.

Quel est aujourd'hui le travail d'une partie des gouvernemens et d'un grand nombre d'individus? Rapporter tout à la religion, rendre la société religieuse et les *états* religieux; je

crois ne pas me tromper en assignant ce but à la tendance du travail que je vois faire partout ; le fond de la pensée est sain : honorer la religion et ses ministres, rappeler à l'esprit des hommes la sanction puissante du Ciel, cela est bon, tout cela sera alloué par tout homme raisonnable et qui aime le bon ordre dans la société. Il ne s'agit donc plus de la pensée générale, ni de l'idée mère de ce plan, mais de son exécution : comment s'y prend-on pour parvenir à ce but ? S'il arrivait que cette intention conduisît à relever un pouvoir extérieur fort grand par lui-même, à créer un état dans l'état, à armer cet état adventice d'un pouvoir dont il est le seul juge et le seul modérateur ; si ce pouvoir cherchait à remonter à un mode d'exécution aboli par le temps, et incompatible avec lui ; si, de plus, cet ordre de choses se trouvait fortifié par l'appel d'auxiliaires dangereux, alors ne serait-on pas dans la voie de commettre une méprise fort dommageable pour la religion elle-même et pour les sociétés en général ? Or, voilà comme la question religieuse, telle qu'elle est traitée aujourd'hui, se présente à tout esprit attentif ; et comme, dans un sujet aussi grave, rien n'est à négliger pour sa parf[illegible] dation, je ne crains pas de placer sous l[illegible]

lecteur, la Statistique religieuse du monde ; ce tableau le mettra à portée de juger la force respective des cultes, et la nature de la conduite qu'exige cette force.

Le globe terrestre compte d'habitans. . . .	670,000,000
Le catholicisme.	120,000,000
Le protestantisme et les cultes dissidens,	40,000,000
Le rit grec.	36,000,000
Le culte hébraïque.	4,000,000
Le mahométisme.	70,000,000
	270,000,000
Reste pour l'idolâtrie, chose affligeante (1),	400,000,000

(1) Ce calcul n'a rien d'exagéré ; la plus grande masse agglomérée de la population humaine se trouve à la Chine ; les relations les plus probables lui donnent au moins 300,000,000 habitans. Le Japon, l'Indostan, Siam, tous les archipels des Indes, l'intérieur de l'Asie, le Nord de l'empire Russe, l'intérieur de l'Afrique et de l'Amérique, l'archipel du grand Océan, sont idolâtres. La réunion de ces quantités ne peut manquer de donner le nombre assigné plus haut. Le culte de la presqu'île de l'Inde et des royaumes environnans, tels que Siam, la Cochinchine, le Tonquin, le Thibet, le Napaul, porte sur un nombre d'hommes qui surpasse celui des habitans de l'Europe entière ; et ils sont idolâtres.

La question actuelle nous borne à nous occuper seulement du catholicisme : il compte 120,000,000 de sectateurs ; il ne peut avoir moins de 400,000 ministres actifs ; c'est un ministre par 255 fidèles. Ce culte et ses ministres sont répandus partout ; ils ont un chef unique ; le respect pour celui-ci croît par la distance : *major e longinquo reverentia*. Les prêtres irlandais et américains sont plus obséquieux envers Rome que les prêtres allemands ou français placés plus près d'elle. Rome vue à distance est un colosse. Quel est le chef de cette immense famille et de cette milice présente partout ? le Pape. Il compte donc plus de sujets que ne le fait aucun souverain, et même que ne le font plusieurs souverains réunis ensemble : ceux-ci n'ont de sujets que sur leur territoire ; le pape en compte sur le territoire de tous les souverains ; ceux-ci ne commandent qu'à l'extérieur, leur autorité s'arrête au dehors ; le pape pénètre plus avant, il commande à l'intérieur, le siége de son empire est placé dans la conscience même. Si le monde entier était catholique, le pape commanderait donc au monde ; il serait servi directement par plusieurs millions de ministres de son culte. Quel pouvoir ! et qu[illegible]
autres ? D'un mot, il ébran[illegible]

l'a fait pendant des siècles à l'égard de l'Europe. Ne savoir pas prévoir, est ne pas savoir gouverner ni juger le monde.

D'immenses progrès attendent le catholicisme, le protestantisme (1) et le rit grec.

1°. Le catholicisme, par la grande révolution de l'Amérique qui y multipliera immensément la population; elle est catholique; sous les rapports de la population, ce pays sera une autre Chine, et cette Chine sera catholique.

2°. Le protestantisme, par l'accroissement de la population des États-Unis, par celle de la pointe d'Afrique et de la Nouvelle-Hollande, vouées aux cultes dissidens du catholicisme.

3°. Le rit grec, par l'accroissement de la population de la Russie; cet empire étant destiné à renfermer un nombre d'hommes fort grand; la révolution de la Grèce produira le même effet pour cette contrée.

Le catholicisme n'est pas organisé comme ces cultes; ceux-ci n'ont pas de centre commun, de source exclusive d'où découle le pouvoir

(1) Par protestantisme, nous entendons tous les cultes dissidens du catholicisme, tels que le calvinisme, l'anglicanisme et les autres, qui presque tous datent de la réformation.

dans toute la société religieuse; ils n'ont ni Rome, ni les antécédens de Rome, ni les prétentions de Rome, ni les respects qui, de toutes les parties de l'univers, s'adressent à Rome. La hausse ou la baisse de ces cultes ne sont donc d'aucune importance dans l'ordre politique des états; il n'en est pas de même avec Rome, à elle aboutit tout dans le catholicisme; on la sent, on la retrouve partout; elle exerce un empire immense sur ses ministres, sur une partie de ses fidèles; elle a ses codes publics et cachés, sacrés et profanes; ses représentans sont les premiers partout, et les honneurs qu'elle laisse tomber sur la tête de ses élus sont le faîte des grandeurs privées aux yeux des hommes. Le système de restauration religieuse embrassé depuis quelques années, a dû conduire à un redoublement d'égards envers Rome : ainsi a-t-il été fait. Rome laisse faire et accepte; elle sait que tout ce qui se fait en promotion religieuse, est à son profit. La prudence exige de ne pas trop gonfler un pouvoir dont on ne dispose pas, de se souvenir du passé, et de se tenir en mesure de ne pas craindre l'avenir; le pouvoir de Rome est aussi fort [illegible] dispositions du nouvel esprit du cl[illegible] taques livrées à Rome et à lui-mê[illegible] la révolution, l'ont fait ultram[illegible]

mot ne doit être entendu que dans le sens d'un redoublement d'obséquiosité pour Rome; s'il s'élevait une contestation entre Rome et les gouvernemens, là on reconnaîtrait la position véritable; il faut remercier Rome de ne pas user du pouvoir qu'on lui a construit, car il est fort apparent qu'il agirait dans ce temps avec une force irrésistible; toute la population secondaire du catholicisme, et c'est le plus grand nombre, se rangerait de son côté. En réunissant ces données avec l'avenir de l'accroissement du catholicisme, on trouve qu'il est temps d'user de tempérance à l'égard de Rome (1), et de l'ac-

(1) Dans ce temps il fait bon prédire; on ne tarde pas à savoir à quoi s'en tenir sur les pronostics et les annonces, et à être éclairé. Cet écrit était composé en mai 1825; et voilà qu'en septembre, le pape ayant recommandé au clergé belge de *s'abstenir* dans l'affaire du *collége philosophique établi* par le roi des Pays-Bas, l'archevêque de Malines s'est rangé du côté de Rome, et a déclaré son inertie. Les lenteurs de Rome à conclure un *concordat* ayant réduit l'épiscopat de la Belgique à deux ou trois têtes très vieilles, il est évident que la conduite de l'archevêque de Malines va devenir la règle du clergé Belge; et par celui-ci celle du peuple dirigé par le clergé dans ce pays, à peu près comme celui de l'Espagne par le sien. Ceci renouvelle l'état des choses qui eut lieu sous l'empereur Jo-

croissement d'un pouvoir déjà m[illegible] à un deg[illegible] dominateur. Il en est de même p[illegible] le clergé il s'est établi entre les gouvernemens et [illegible]

---

seph II. La querelle s'engage sur le même terrain; la résistance sera réglée sur les mêmes principes et les mêmes plans; on doit s'y attendre. Cette affaire est de nature à amener les suites les plus graves; les mécontens trouveront des motifs d'incrimination parmi le peuple et les simples, dans le culte du prince: comment celui-ci se tirera-t-il de résistances basées sur la conscience, le droit divin, le Concile de Trente, ainsi que les allègue le prélat de Malines? En quoi peut-il atteindre là? comment ramener un clergé qui va prendre à Rome le mot d'ordre, et un peuple qui le reçoit, à son tour, de ce clergé romain? Qu'attendre d'un sieur Chamberlani, vicaire apostolique en Hollande, qui, en Allemagne, propageait le crédit des in-folio venus de Rome en 1797, pour attester les miracles opérés par les madones, qui se mirent toutes à pleurer, le même jour, à la vue des Français présens en Italie, et qui séchèrent à la fois leurs larmes, sur une injonction du maréchal Berthier? Les prêtres catholiques hollandais sont aussi ultramontains que les prêtres irlandais: comme ceux-ci, depuis deux cents ans, ils sont régis par des vicaires apostoliques. On a vu les fruits de cette direction romaine, on va les voir [illegible] lande. Voyez, dans les journaux jésu[illegible] mations contre les protestans. Encore [illegible] l'Europe est livrée aux disputes religi[illegible]

méprise dont il était facile de se garder; en lui, on veut honorer la religion et lui faire porter respect par la considération accordée à ses ministres; cela est bien : mais ici revient de nouveau le mode de ce respect et l'usage du pouvoir qui en est la suite. Si donc le clergé veut agir principalement par les rites, par *le culte*, s'il insiste strictement sur les observances anciennes, si celles-ci mêlent continuellement l'action religieuse à l'action civile, si à chaque heure, à chaque acte de la vie, on se retrouve vis-à-vis de ses prescriptions légales, s'il est ainsi mêlé à la totalité de la vie humaine, s'il a la main mise sur l'homme depuis la naissance jusqu'à la mort, alors il y a un second état dans l'état, alors l'homme vit sous la pression d'une double chaine, et une seule suffit bien pour sa faiblesse. Alors l'état n'est plus maître chez lui, et quand il a déclaré ce culte *sa religion propre*, qu'a-t-il à répondre à ses ministres, *lorsqu'ils disent, toute religion a ses lois, tout homme doit suivre les lois de sa religion, ou bien il*

---

nald a raison, *une fièvre religieuse travaille la société.* Le Jésuitisme n'est pas le calmant de cette fièvre. Il y a long-temps que les esprits droits voient venir tout cela; le monde ne s'en trouvera pas mieux.

n'en a pas? Nous sommes les lois, comme les magistrats sont des lois civiles; notre culte est la religion de l'état; vous devez nous protéger dans l'application de ces lois. En bonne logique, hors des actes extérieurs, nous n'apercevons pas ce qu'il est possible de répondre à une argumentation aussi directement déduite des principes. Quelles armes opposera-t-on à ces prétentions? les anciens boucliers sont brisés; que sont les appels comme d'abus et abus de quoi? quand l'acte ne dépasse pas le *for intérieur*, quand le ministre du culte se borne à accorder ou à refuser les grâces dont il est le dispensateur dans l'ordre spirituel; si l'on joint à cela le droit d'ainesse pour l'acte religieux sur l'acte civil du mariage, le prêtre est évidemment le maître de la société (1), car il peut faire dépendre l'acte qui est le pivot, le soutien élémentaire de la société, d'une exigence purement ecclésiastique; et il le fera d'une manière irresponsable au nom et sous l'égide de la proclamation de sa religion comme religion de l'état; il dira à celui-ci: *les lois d[illegible] connu par vous m'autorisent à l'e[illegible] ses principes propres; eh bien,*

(1) Voyez l'Appendice.

m'interdisent d'admettre à la participation des grâces spirituelles, sans les dispositions dont je suis juge; que l'on se mette en règle avec ces dispositions, et alors je sais ce que j'ai à faire. Certes, l'homme qui parlera ainsi ne pèchera pas contre la logique (1); mais l'ordre de choses qui l'autorise dans ce langage, aura beaucoup

(1) La prudence exige de se bien assurer de la nature des engagemens que l'on peut avoir à contracter : le sage ne se lie qu'à ce qu'il connaît. Quand donc on a à déclarer une religion, la religion de l'état, il faut, auparavant de se porter à cette reconnaissance, se bien assurer de la nature et de la portée des lois qui la régissent, ainsi que de leur concordance avec les lois civiles qui régissent l'état. Les mandemens de Toulouse et de Rouen ont excité beaucoup d'attention et de réclamations. Un grand nombre d'autres actes ecclésiastiques ont été aussi fort remarqués. Pendant que les uns criaient, les hommes prévoyans ne voyaient que l'accomplissement des pronostics qu'ils avaient faits, quand la déclaration de cette reconnaissance, sans examen préalable, avait eu lieu. Comment pourrait-il en être autrement? L'Église a ses lois, l'état a les siennes; chacun est juge des siennes propres. Les mandemens et les actes susdits sont le résultat des lois canoniques faites dans les conciles ou les synodes, consignées dans les livres régulateurs de la discipline ecclésiastique, à l'usage du clergé de chaque diocèse; les prêtres s'y conforment : cette conformité, dans ses effets publics, affecte péniblement l'opinion. A qui s'en prendre de ce résultat? est-ce au

péché contre la prudence qui défend de mêler le spirituel avec le temporel, et de faire dépendre les actes du citoyen de ceux du chrétien catholique. Ici, je ne crée pas de vaines terreurs; hélas! je n'ai que trop de titres pour les justifier : triste métier d'ailleurs, et qui n'est pas le mien, que celui d'*alarmiste* dans les sociétés! Il ne faut ni les endormir, ni les alarmer, mais les tenir

---

prêtre qui suit sa loi, ou bien à l'autorité qui lui a dit que son culte était la loi religieuse de l'état? C'est tout au plus s'il y a lieu à accuser le manque de discernement du prêtre. Et qu'on ne dise pas que ces lois sont tombées en désuétude : je voudrais bien qu'on me dise ce que c'est que la désuétude religieuse, si elle suit les mêmes lois que la désuétude civile, si l'Église s'est expliquée sur cette désuétude, et si elle s'est prononcée sur les actes et les lois qui ont excité ces rumeurs. Tout cela rend la position embarrassante, je le sais, et même qu'on serait embarrassé à moins; mais ici il s'agit de faits, et je ne puis raisonner que d'après eux, sans les approuver ni les blâmer. Au fond de tout cela, se retrouve toujours la même chose, l'*inconvénient du mélange du spirituel avec le temporel*. Depuis 1500 ans, l'Europe sue pour en sortir, et ne fait que s'y enfoncer davantage. Il n'y a encore que les États-Unis qui aient rencontré le vrai dans l'ordre pratique à l'égard des religions. Ne pas s'en mêler : pour peu qu'on [illegible] on s'y enfonce, et cela d'une m[illegible] tout, brûlez l'Histoire.

éveillées sur leurs vrais et grands intérêts. Et comment dire que ces intérêts ne sont pas grièvement compromis, lorsqu'on voit la Suisse, la pacifique Suisse, le royaume des Pays-Bas, consumer onze années à solliciter en vain un concordat à Rome; lorsque des millions de catholiques ne peuvent obtenir les moyens de satisfaire aux besoins de leur culte, et doivent être immolés aux règles de la chancellerie romaine; lorsque des vicaires apostoliques (1) se font chasser du Chili, et se sont fait en Amérique, sous couleur religieuse, les hommes de la politique et de l'Espagne; lorsqu'en France on voit les Mandemens de Toulouse, de Rouen, et vingt autres publications; lorsqu'en cent lieux il arrive des contestations, des débats, pour des actes religieux?

(1) En Irlande, en Hollande et dans les États-Unis, tout se fait par des vicaires apostoliques, comme dans les pays de mission: ce régime plaît à Rome, car il lui donne les moyens d'être la maîtresse partout. Le clergé des États-Unis, comme celui d'Irlande, est très dévoué *au pape*; il est très rigoriste: avec le temps, il donnera de l'embarras au gouvernemens des États-Unis, comme celui d'Irlande en donne au gouvernement anglais, comme celui des Pays-Bas va en donner au souverain de ce pays. Il y a dans tout cela quelque chose d'*invariable*, et que l'on finit toujours par rencontrer.

Si à ces dispositions, déjà si menaçantes, vient encore se joindre un levain tel que le Jésuitisme, on pourra dire : *Montagnes, tombez sur nous.* Pour nous, qui n'avons foi qu'au zèle pour les lumières, qui aimons à joindre le présent, et à rechercher si les riantes apparences de l'un ne cachent pas des orages pour l'autre, effrayés pour la religion, pour la société entière, comme doit l'être tout homme raisonnable, de l'apparition du fantôme jésuitique, nous dirons au chef et aux ministres de la religion :

N'oubliez pas le passé, souvenez-vous des écarts de ceux que vous invoquez ; souvenez-vous de la dépendance dans laquelle ils vous ont tenus ; ils ont forcé Clément XIV à délibérer pendant quatre ans entiers, hésitant devant le colosse ; la verge des Lachaise et des Letellier peut refleurir, Clément XIV vous a *mis hors de page ;* n'y rentrez point volontairement par une méprise qu'avec le temps vous pourrez déplorer. Votre ministère a besoin de la faveur de son temps, ne vous associez pas à qui n'a et ne peut avoir que sa défaveur ; il faut serrer les rangs, et les tenir fermés contre qui y apporte quelque parcelle de la haine [illegible] forte raison, quand il y [illegible] madversion de [illegible]

États ; Vos prédécesseurs ont eu beaucoup à souffrir du Jésuitisme ; une courageuse résolution de leur part vous affranchit du joug qu'ils ont porté : quelle nécessité vous force à le reprendre? *A votre manière, vous êtes aussi un culte.* Pourquoi refroidir le zèle qui porte vers vous, par l'adoption d'un fâcheux voisinage ? Je dirai à tous les citoyens, à toutes les familles : Voulez-vous la paix dans vos maisons, voulez-vous être les maîtres chez vous, entendez la voix de vos pères qui vous crient : Nous avons ouvert nos portes aux jésuites ; ils sont entrés sous la peau des brebis, ils ont regné dans nos foyers en lions et en tyrans domestiques. Je dirai aux jésuites mêmes : Que venez-vous chercher derechef parmi nous ? Les temps de votre premier avènement vous appelaient, les nôtres vous repoussent, vous êtes un *anachronisme véritable* avec le temps actuel ; nous savons tout ce que vous saviez, nous savons ce que vous ne saviez pas, et ce que vous voudriez bien que nous ne sussions pas : il n'y a plus pour vous d'Inde, ni d'Amérique ; le commerce remplace en Asie les moyens d'introduction, qui jadis vous en ouvrirent les portes ; l'Amérique n'est plus l'Amérique de Philippe II, c'est le siége de la vraie liberté, c'est le domaine du républicanisme, et

de cet ordre constitutionnel que vou[illegible] extirper du globe entier. Qu'ave[illegible]-v[illegible] là ? Vous êtes les hommes du despot[illegible] droit divin : pouvez-vous être à la fois [illegible] et de Mexico? Que venez-vous faire [illegible] Travailler pour la religion, répondrez-vous. Eh ! l'Europe veut la religion qui procède par la simplicité de la colombe, par la charité, par la mansuétude du cœur; elle veut la religion dont le chef a dit que son joug est doux, et son fardeau léger; qui a ordonné de répondre, cela est, cela n'est pas; l'Europe aime cette religion et y tient; elle veut la religion de Fénélon; mais l'Europe ne veut plus de la religion qui remplit le monde de disputes, qui asservit au nom du Ciel, qui enseigne à déguiser la vérité, à étouffer les salutaires remords de la conscience sous des calmans trompeurs; l'Europe, avec des prêtres, veut des prêtres; avec des religieux, elle veut des hommes détachés de la terre, et n'y montrant pas sans cesse des visages qui doivent lui rester inconnus. Vous prétendez raffermir la religion, vous ne faites que l'affaiblir. Que signifient ces flots d'écrits qu'un public alarmé par votre apparition ne cesse de [illegible] lentes au gré d[illegible] ces applaudisse[illegible]

toutes les enceintes où l'hypocrisie est exposée aux regards du public ? Si vous n'entendez pas les appels redoublés au protestantisme qui frappent nos oreilles, je vais vous les expliquer. Dans sa recherche, c'est vous que l'on fuit ; les hommes ne veulent pas être sans religion, mais ils fuient celle dans laquelle ils se croiraient exposés à rencontrer un principe de fièvre interne, qui les poursuit partout ; ne vous consolez pas, en disant que des transfuges sont peu à regretter : quel général s'est jamais félicité de la désertion de son armée ? Si le zèle de la maison du Seigneur vous dévore, il est assez de contrées où son nom est ignoré ou blasphémé ; là vous auriez de quoi l'exercer. Pour nous, nous sommes de vieux chrétiens, affermis dans la foi, bien mieux enracinés dans la foi, mais en même temps implantés dans la raison ; elle nous dit que notre religion n'a que faire des fabricateurs du molinisme, et de *la bulle Unigenitus ;* la religion est la sanction de la morale : et que penserions-nous d'elle d'après la morale que vous avez étalée devant le monde étonné, et qui parmi lui est passée en proverbe (à votre charge) ? Que nous jugiez-vous de votre attachement aux trônes ? Eh ! vous avez été ennemis de celui de Henri IV ; la soumission de Mayence précéda la vôtre ;

vous avez perdu les Stuart ; vous
les trônes que nous voulons voi
éclat pur et bienfaisant, pour n'av
retrancher de notre amour. Vous n
que porter malheur à tout ce que vo
et quand vous nous parlez des trô
prenons pas le change, nous sav
à l'oreille des rois que vous en voule
vous pour les États? ce que les moines grecs
furent pour ce triste empire : ils disputaient sur le
Thabor, quand Mahomet II frappait aux portes
de Constantinople ; vous disputiez sur *la Bulle*,
vous intriguiez dans les détours cachés des ca-
binets de Mme de Maintenon, quand *Eugène* et
Marlborough tonnaient aux portes de la France,
et glissaient une main furtive jusque sous les
murs de Versailles (1) ; vous préfériez les Villeroi
aux Villars, aux Vendômes, ce qui servait votre
pouvoir à ce qui servait la France. Avez-vous
arrêté les mains qui signèrent les arrêts homi-
cides de la Saint-Barthélemi, et les proscrip-
tions qui suivirent l'édit de Nantes? Quelle a
donc été votre utilité dans l'État? et sans le servir,

(1) Ces deux généraux
pont de Sèvres, où ils enlevèrent
écuyer. Le plan était d'

comment serviriez-vous le trône ? Quelle est cette présomption qui vous porte à vous présenter comme des digues contre la philosophie? Au faîte de votre pouvoir, vous n'avez pu empêcher sa naissance, au milieu du dix-huitième siècle, et vous l'arrêteriez au dix-neuvième, quand déjà elle remplit le monde ! Vous auriez le pouvoir de dire à ces flots de régénération sociale, *non ibis amplius : vous vous croyez donc des Dieux ?* Vous tiendrez hautes les rênes qui guident et tempèrent la jeunesse, c'est là surtout ce que vous promettez. Eh ! vous n'êtes que des régens de collége, et non des moralistes ; on n'en compte pas un seul parmi vous. Les fruits de vos œuvres se trouvent dans l'état des mœurs de l'Italie, de l'Espagne, et dans tout ce qui s'est passé en France depuis Henri II, jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les Mémoires de ces temps forment les déplorables archives de deux siècles de désordres, que votre volonté ou votre faiblesse n'ont pas réprimés. L'épuration des mœurs date de la révolution ; vous venez contre elle et ses ouvrages, vous venez donc rapporter les désordres passés. Nous voulons la paix dans l'État et dans nos maisons : n'avons-nous pas subi assez de troubles, de contentions, de divisions et de haines ? L'horizon commence à devenir serein,

laissez-lui le temps de reprendre sa [illegible] entière. Que vous avons-nous fa[illegible] cette douce jouissance? et demand[illegible] mêmes si pendant une vie de d[illegible] telle qu'a été la vôtre, il s'est écou[illegible] où vous n'ayez ramené les nu[illegible] par ce que vous avez déjà fait en [illegible], par ce que vous avez tenté dans la Belgique, et par le fracas des disputes qui retentissent en France depuis votre fatale apparition. Ne voulez vous donc jamais nous laisser en paix? La France doit-elle être condamnée par vous, et pour vous, à être une arène de querelles religieuses, sans raison, comme sans terme? Voyez comme elles s'élèvent déjà de toutes parts. Le génie français si flexible, si vaste, si gracieux, également propre à tous les genres de gloire, est-il donc fait pour se traîner sur des contestations religieuses? N'avons-nous pas assez de pertes à déplorer? Notre chute n'est-elle pas assez profonde? Faut-il que pour satisfaire au génie de la dispute, nous restions exposés à la dérision de l'Europe, étonnée de voir livrés à de vaines querelles ceux que naguères encore elle ne contemplait qu'avec une tremblante admiration?

(1) J'ai cent fois entendu des [illegible]

Rendez-nous le soleil et la voûte des cieux.

C'est là où nos regards aiment à s'élever ; ils se fatiguent, ils se détournent quand il faut se fixer sur des moines et des jésuites.

Le conseil d'un ennemi, quelquefois, peut être bon à suivre ; à plus forte raison celui d'un homme qui, dégagé de tout intérêt et de toute affection, ne cherche que le bien dans la vérité : écoutez celui qui, pressé par ces sentimens, ne craint pas de vous dire : Fuyez d'un monde qui n'a plus

---

en si grand nombre, demander comment et pourquoi on parlait toujours de religion, surtout dans les journaux ; et l'on ne peut pas les accuser de se tromper dans leur étonnement, car depuis quelques années une grande partie des journaux, faussant leur nature et leur destination, ressemblent à des thèses de Sorbonne ou à des registres de sacristie : c'est le style de la chaire et des mandemens, et, pères mondains d'une église politique, des rédacteurs de journaux, qui ont appris la Théologie dans Virgile, Horace, Corneille et Montesquieu, parfilent l'Evangile, et le fouet de la satire à la main, la tête remplie des débats humains, ne cessent de parler de la mansuétude évangélique, et de recommander le détachement des biens de ce monde, en rédigeant des articles sur la hausse et la baisse, le *trois* et le *quatre* pour cent.... *O Molière! sors de ta tombe, et reviens mettre de l'ordre parmi nous.*

rien de commun avec vous, qui ne se laissera plus prendre à vos déguisemens. Ceux qui ont appris à lire dans les profondeurs les plus reculées des cieux, ne seront pas en peine de découvrir, sous vos robes religieuses, *l'uniforme de la gendarmerie d'élite du despotisme*; ils savent ce que vous avez fait dans le monde, ce que vous y venez faire encore. Le monde n'est pas à vous, il est tout entier à la liberté, à l'égalité, à l'industrie, au commerce, aux sciences, aux arts, à cette immensité d'occupations sociales qui fécondent la terre, qui couvrent la mer de vaisseaux, qui lient tous les peuples entre eux, qui portent l'esprit humain vers un développement toujours croissant : vous n'êtes plus de rien dans cela ; vous étiez de tout, quand vous parûtes pour la première fois; votre premier avènement fut tout de gloire, de puissance et de triomphes; le second ne peut être que de contradictions, de combats, de dégoûts et d'opprobres. Quand on a occupé un premier rang, il faut savoir ne pas se traîner au dernier, ne pas tomber au-dessous de soi-même; là on n'est plus qu'un objet de pitié et d'humiliations sans consolations. Qu'avez-vous fait de cette sagacité judicieuse qui [illegible] mière entrée dans [illegible]

sûrement au milieu d'un monde alors sincère avec vous ; mais les hommes qui vous évoquent du fond de vos tombeaux, le sont-ils également ? Comment peut-il vous échapper que ce n'est pas pour vous, mais pour eux qu'ils vous font venir ; que vous n'êtes à leurs yeux et dans leurs mains que *des machines de guerre* dressées contre leurs ennemis, et pour leur service personnel ?

Comme toutes les alliances intéressées, la leur avec vous a l'intimité, les douceurs et les feintes apparences que donne toujours la communauté du besoin ; quand il sera satisfait, la méprise s'expliquera, l'action se réglera d'après la nature réelle et élémentaire des intérêts respectifs : la source de toute division, de toute querelle, la recherche du pouvoir, dissoudra l'alliance, la changera en haine, en collisions ; les combats s'établiront entre vos régénérateurs et vous ; les épines feront mettre en oubli les services, et vous trouverez encore des Pombal et des Clément XIV ; le plus difficile est fait, celui de les trouver une première fois. Qui n'a qu'à imiter, a bientôt trouvé. Voilà votre destinée ; apprenez-la d'une bouche sincère ; elle l'est également, quelque déplaisir que puissent vous causer de pareilles annonces, lorsqu'elle

ajoute, *qu'après Pascal, on pouvait encore être jésuite, mais qu'après Voltaire, cela est impossible.* Entendez la voix qui vous crie : Le genre humain est arrivé à l'âge de raison, il est en marche, et rien ne le fera rétrograder ; s'il vous rencontre dans son chemin, il vous réserve la destinée du voyageur sur lequel les Alpes précipitent leurs irrésistibles avalanches ; si vous *jetez le gant à l'esprit humain*, il sera relevé ; gardez-vous d'en douter, ce n'est pas un adversaire que l'on brave impunément. Allez auprès de lui, vous n'êtes que des pygmées ; et en l'attaquant, vous ne paraîtrez que des nains révoltés. Vous vous promettez, et vous avez promis de renverser dans la poussière les monumens élevés au milieu du monde par les deux génies qui ont le plus puissamment agi sur l'humanité : c'est contre eux que vous venez, on le sait ; mesurez donc vos forces avec les leurs, vos attraits avec ceux qui ont attiré l'univers vers eux. Voyez déjà l'Amérique entière s'avancer vers l'Europe, le *Contrat social* à la main, inviter le monde à l'imiter par l'exemple de son bonheur propre ; vous éteindriez le soleil plutôt que les lumières nouvelles dont resplendit le monde ; vous arrêter[illegible]
jour, plutôt que celle [illegible]

projet exige la destruction préalable *de l'homme*, *de son esprit*, et *de son cœur*.

Cherchez comme on prévaut contre cela.

APPENDICE.

Le désir de ne soumettre au lecteur que des idées claires, avec celui de ne laisser aucun nuage sur ma pensée, m'a amené à multiplier les notes dans les derniers chapitres de cet Écrit: le sujet en est si délicat, car la religion s'y représente sans cesse; les inculpations sont si faciles en pareille matière, nous vivons dans un temps si querelleur, si porté aux interprétations malveillantes, que j'ai regardé comme indispensable d'ajouter au corps de cet Écrit quelques annotations propres à compléter la démonstration de plusieurs assertions qui s'y trouvent contenues, ou bien à réfuter des allégations, à démontrer la vanité de quelques opinions qui ont cours dans un monde d'extrait, et dont on use vulgairement en faveur de doctrines erronées ou de principes

pernicieux. Quand il s'agit de servir, la peine et le temps ne sont plus des objets de calcul. Dans ce travail, je ne les ai pas comptés; les notes, en revenant souvent, ou bien en se prolongeant, coupent le texte, distraient l'attention du lecteur, et fatiguent même son œil. Pour obvier à ces inconvéniens, j'ai rejeté à la fin de cet ouvrage quelques développemens qui n'auraient pu faire corps avec le texte, sans trop s'écarter du sujet même, et qui auraient multiplié ces notes incommodes. J'en ai restreint le nombre autant que la nature de cet Écrit a pu le comporter.

ARTICLE PREMIER.

Ce qui se passe dans la plus grande partie de l'Europe, relativement à l'admission de la civilisation, est vraiment curieux, je dirai même divertissant à observer. On peut s'amuser à voir comment on tourne dans un cercle de contradictions, par le désir que l'on a de garder tout ce que l'on tient. L'Europe présente le spectacle, l'image d'un immense atelier où tous les efforts sont dirigés vers l'accroissement de la civilisation morale et matérielle; au moral, par la diffusion de l'éducation, le perfectionnement des méthodes d'enseignement, l'acc

recherche de la science, les voyages, les relations des peuples entre eux; au physique, par les innombrables conquêtes de l'industrie et des arts, comme par l'élévation graduelle de la richesse et de toutes les jouissances qui en sont la suite nécessaire. Aujourd'hui, on compte *cinq hommes d'industrie*, là où un seul paraissait ou végétait autrefois. L'accroissement de la vie intellectuelle suit régulièrement les degrés de l'amélioration de la vie matérielle. L'Europe éclairée tient à la première de ces vies autant qu'à la seconde. Elle se sent blessée par ce qui choque *son esprit* autant que par ce qui frappe sur ses intérêts *matériels*; telle est la loi des sociétés en train de se perfectionner, et déjà avancées dans cette carrière. De leur côté, les gouvernemens, pour ne pas tomber dans l'infériorité relative entre eux, sont obligés de marcher à hauteur de civilisation, et de s'approprier tout ce qu'ils aperçoivent les uns chez les autres de bon pour eux-mêmes, et de propre à maintenir leur égalité avec leurs analogues des autres contrées; ils voient la Turquie et l'Espagne déchues du pouvoir pour avoir délaissé la civilisation, comme ils voient l'Angleterre à la tête de l'Europe, parce qu'elle est à la tête de la civilisation; aussi se fait-il dans tous les gouvernemens un effort

général pour la suivre de plus près ou de moins loin dans la carrière de la civilisation; celle-ci est donc la reine universelle de l'Europe, dans la cour de laquelle toutes les souverainetés cherchent à prendre rang, pour ne pas perdre le leur dans l'ordre de la puissance. La Russie fait faire le tour du monde à ses vaisseaux, comme l'Angleterre le fait faire aux siens; elle adopte les procédés des arts répandus sur le continent, elle civilise les sauvages de ses parties asiatiques, elle fonde des muséum à Odessa, en Crimée, des bourses de commerce à Astracan; elle ouvre des canaux. Comment concilier tout ce travail efficace de civilisation avec tel et tel ukase, avec l'animadversion prononcée contre le libéralisme, avec le support avoué donné au pouvoir absolu en Italie, en Espagne, en Portugal, avec les déclarations de Laybach, avec les paroles qui, à l'époque de la révolution de la Grèce, *indiquèrent de ce côté l'apparition du signe révolutionnaire?* Je ne sais, mais mon esprit sent dans tout ceci un fonds de contradiction, un assemblage discordant qui à la fois fait vouloir et ne pas vouloir, fait appeler et repousser, et finit par vouloir des choses qui s'excluent mutuellement. Il y a des choses qu'on ne peut vouloir que tout-à-fait, ou point du tout: une demi-liberté civile et poli-

gieuse, une demi-liberté de la presse, un demi-droit constitutionnel, ou électoral, des assemblées sans droit délibératif, à la vue et à côté d'autres assemblées législatives, tout cela me paraît un tissu de contradictions, le foyer du tiraillement qui se fait sentir dans la société avertie de sa fausse position, par le malaise que celle-ci produit. Et d'où cela provient-il? De ce qu'il est impossible de garder à la fois *un passé résultant de faits, avec un présent formé de droits*, c'est-à-dire qu'il est impossible d'être à la fois absolu et constitutionnel. Mais comme, d'un autre côté, on sent bien qu'on ne peut pas refuser tous les résultats de la civilisation, on fait un choix dans celle-ci; on distingue, on morcelle, on amincit dans l'application, et il résulte de tout cela une attitude gênante, forcée et gauche, qui produit dans la société l'effet que produisent partout les choses violentes ou placées de travers: on veut une géométrie fausse, une astronomie fausse; les vrais astronomes, les vrais géomètres réclament; on leur dit: Vous êtes des révolutionnaires, des libéraux; il en est de même pour les hautes classes, relativement à la civilisation; leur marche n'est pas plus régulière ni plus logique. Ces classes, centres d'élégance, de mœurs polies, très sensibles aux plaisirs de l'esprit, aux jouissances que donne la ri-

chesse, appartiennent éminemment à la civilisation. Ce ne sont plus les classes d'autrefois, ennemies de la science, se glorifiant de leur haine contre elle. Ces classes sont le faîte de la société : comment pourraient-elles être séparées de la civilisation? Aussi les voit-on la promouvoir et la poursuivre, pour ainsi dire avec ardeur. Mais comment s'y adonnent-elles? avec partage, comme de leur côté font les gouvernemens. Elles veulent bien les fruits matériels de cette civilisation ; mais quand les producteurs de ces fruits veulent s'approcher d'elles, alors elles serrent les rangs pour les mieux conserver et en mieux interdire l'accès. Elles acceptent l'ouvrage et repoussent l'ouvrier, en lui recommandant de rester toujours simple ouvrier, objet de bienveillance et de considération protégée, libre, d'ailleurs, de jouir des fruits de son travail, mais devant s'arrêter sur le seuil de ses ateliers (1), comme si la réunion de la science et de la richesse ne portait pas leurs possesseurs à s'associer, à aspirer à tous les degrés de l'ordre social vivifié par eux ; comme si la richesse, fruit de la science, n'était pas le véhicule vers

(1) Voyez la série des écrits de M. de Montlosier.

les plus nobles sentimens, et les plus utiles services; comme si la fierté était interdite à celui qui est arrivé à la richesse par le talent ou par la vertu; comme s'il y avait quelque chose de plus noble que le talent et que la vertu, et comme si la société, qui vit de services, pouvait en recevoir de plus nombreux et de plus efficaces que par le talent et la vertu. On dit, après cela, que la démocratie envahit la société: eh, non! la démocratie n'est rien dans tout ceci; c'est la société elle-même qui rentre dans ses lois primitives, et qui se développe d'après ses élémens propres; c'est à sa nécessité qu'elle satisfait par-là. Quant à cette force, ou plutôt à cette irrésistible direction, on prétend opposer des majorats et des substitutions, des droits d'aînesse et d'autres réchauffés des temps d'ignorance; il semble voir un faible ruisseau dirigé contre le cours de l'Éridan. La découverte d'un filon de minerai, d'un procédé industriel, va produire plus de richesses que cent majorats n'en fixeront; les machines à vapeur ont annulé l'efficacité des majorats, et le conservatoire des arts est plus puissant que tout l'attirail de l'antique supériorité nobiliaire. Celle-ci est bornée à garder et à conserver; là finit son action. Au contraire, l'industrie est un état permanent de conquêtes croissantes; elle peut toujours acquérir.

Et qui peut la borner dans ses acquisitions ?

Depuis beaucoup d'années j'insiste sur cette vérité, parce qu'elle est à peine entrevue, et que son oubli a produit beaucoup de mal.

ARTICLE II.

Des opinions sont propagées sous la forme de formules ; elles acquièrent ainsi du crédit, elles dispensent de l'étude et de la réflexion ; on a un air de science et d'importance en les répétant, et il est commun de rencontrer des hommes qui appliquent à la solution de toutes les questions ces commodes régulateurs. Ainsi il est fréquent d'entendre dire : *Avec la liberté de la presse on ne peut pas gouverner.* Quoi ! c'est en présence de faits aussi vastes, aussi éclatans que le sont ceux dont l'univers est témoin, que l'on pense ainsi ! La presse est-elle libre en Amérique, et y gouverne-t-on, et fort bien, et très facilement ? La presse est-elle libre en Angleterre, et ce pays est-il gouverné, est-il ingouvernable ? En France, où malgré la rigueur des lois, la suppression du jury, la tendance et l'aspect de beaucoup d'accusations judiciaires pour délits de presse, cependant, depuis la suppression de la censure, on ne peut s'empêcher de reconnaître quelque liberté à la presse, en France, dis-je, gouverne-

t-on aussi bien depuis la censure supprimée que pendant la censure restreignant soit les écrits, soit les journaux? car nous avons eu les deux censures, et dans ce genre on ne nous a pas traités avec économie, on ne s'est rien refusé; la liberté de la presse, la suppression de la censure, ont-elles empêché l'établissement de la loi électorale, la guerre d'Espagne, la loi des rentes, celles du sacrilége et de l'indemnité, et ses érections? Cette liberté a-t-elle fait naître la moindre résistance, la moindre opposition, hors de la discussion publique? Où donc sont les empêchemens au gouvernement par la liberté de la presse? et ce qui achève la question, c'est ce qui se passe en Espagne et en Portugal : ce sont deux pays bien étrangers, bien mieux, en hostilité ouverte contre la liberté de la presse. Eh bien, y gouverne-t-on aussi facilement qu'on le fait en Angleterre? Antérieurement à la presse, et à l'ordre constitutionnel, quand la féodalité prévalait encore, était-il plus facile de gouverner qu'il l'est aujourd'hui? La presse n'est donc de rien dans la facilité ou la difficulté de gouverner. Cette allégation renferme une expression impropre ou décevante, adoptée pour détourner les regards du vrai point de la question; le voici : Au lieu de dire, il est impossible, dites : il est

incommode de gouverner avec la liberté de la presse, car elle force à s'observer beaucoup, à se refuser ce que, sans elle, on s'accorderait. Par elle, il faut compter avec le public, sur tout et à toute heure. Cela est gênant, j'en conviens; cependant cela n'excède pas la condition sociale qui pèse sur les particuliers. Eux-mêmes vivent sous la surveillance continuelle de la presse, surveillance très favorable à la société, dont il faut remercier la presse, au lieu d'en tirer un motif de l'incriminer. La presse n'est que le contrôle de la société établi dans son sein pour en éclairer toutes les parties; voilà tout. Depuis 1814, on a passé la moitié du temps à tourmenter cette question, la plus simple du monde: elle dérive tout entière du droit social. Qu'est celui-ci? celui qui fait que tous les membres de la société ont le droit de regarder à ce qui se passe au milieu d'elle, en se conformant aux lois. Comment se soutient la société? par les bras et par la bourse de ses membres. Dans toute société privée, les sociétaires ont-ils le droit de regarder à ce qui s'y passe? Pourquoi en seraient-ils privés dans la société générale? Comment l'ordre politique social ferait-il perdre ce que l'ordre social privé confère? Les principes des deux associations ne sont-ils pas les mêmes? Mais comment se

débarrasser des incommodités de la presse ? Rien encore n'est plus facile. Comme l'Angleterre s'est débarrassée de son opposition parlementaire, qui était bien aussi une difficulté, et qui a peut-être fait dire à vingt ministres anglais : *Il est impossible de gouverner avec une opposition constituée.* Adage trompeur, et dont une administration habile a démontré la vanité. Pour cela, elle a pris le chemin le plus court et le plus sûr ; elle s'est mise en harmonie avec l'opinion éclairée de la nation ; elle s'est occupée de satisfaire aux besoins et aux vœux généraux, l'opposition a pris fin. Faites de même ; le même sort attend l'incommodité de la presse, et cet ennemi tant redouté deviendra un auxiliaire. L'opposition anglaise est devenue celui du ministère. Qu'aux lieux où règne le silence avec le pouvoir absolu, on dise *qu'il est impossible de gouverner avec la liberté de la presse*, je le crois bien, car chaque battement de la presse jetterait dans le public un appel à l'examen de ce pouvoir ; et l'on sent fort bien qu'il peut n'être pas jaloux de subir une pareille épreuve. Pour se disculper lui-même sur son propre principe, le pouvoir absolu se trouve forcé d'accuser la presse, de lui imputer ce qui ne vient que de son chef, et il ne s'aperçoit pas que toutes ses allégations revien-

nent à ces deux mots : *Pouvoir absolu et liberté de la presse ne vont point ensemble.*

Nous ne doutons pas qu'à Lisbonne, après l'attentat de Bemposta, on n'ait dit : *Quelle affreuse chose que cette liberté de la presse ! avec elle, on ne peut pas détrôner ni son mari, ni son père, ni imputer ses propres crimes à des milliers d'innocens : c'est insupportable, il est évident que l'on ne peut pas gouverner avec elle.* En 1763, dans des circonstances encore plus graves, à *Pétersbourg*, on a dû tenir un langage tout pareil. Nous ne doutons pas davantage que les gouvernemens absolus et allemands qui sèvrent l'Italie de toute espèce de liberté et de nationalité, qui savent que le souvenir de tant de gloire et de tant de promesses vit dans l'esprit des peuples, ne disent de leur côté : *Vous voyez bien qu'avec la liberté de la presse on ne peut pas gouverner ce pays-ci.* Cela est facile à croire avec le régime qu'il subit : mais donnez-lui celui qui lui convient, qui lui a été *offert*, et vous verrez si la liberté de la presse, au lieu d'empêcher de le gouverner, n'aidera pas à le faire. Voici tout ce qu'au fond ces allégations laissent dans l'esprit d'un homme sensé.... *Nous avons arrangé les choses de manière à ne pouvoir les maintenir que par le silence : exposées au grand jour par la li-*

berté de la presse, il faudrait les amender, et nous avec elle : périsse la liberté de la presse! A son tour, le Jésuitisme ne peut manquer de dire : *Avec la liberté de la presse, comment voulez-vous que je serve le despotisme, et que, cité tous les matins au tribunal du public, je fasse ine de nouveau les yeux de la multitude, et que je sème de l'obéissance passive sur des terres éclairées et rafraîchies par un soleil qui ne se couche jamais sur elles? Anathème à la liberté de la presse!* Quant à ces autres opinions, qui, dans l'esclavage de la presse, montrent des boucliers officieux pour la religion, pour la tranquillité des états, pour la paix des familles, pour le respect des grandes supériorités sociales, pour l'honneur des individus, on aura la juste mesure de ces sollicitudes et de ces préservatifs, en voyant ce qu'en Amérique, en Angleterre, il manque au sentiment religieux, au respect du trône et des autorités, à la considération des sénateurs et des pairs, à la tranquillité de l'état, à la paix des familles, au bon ordre de la société en général, et à l'honneur de ce sexe pour lequel une réputation immaculée est la propriété la plus précieuse, et dont la gloire est que le monde se taise sur son compte, comme celle d'un autre sexe est qu'il s'occupe de lui.... Que l'on veuille

bien pardonner à l'importance de cette question, la longueur de cet article, ainsi que ce qui va suivre encore ; mais on revient sans cesse sur ce sujet, et il faut, autant qu'on le peut, aller au-devant de projets que l'on peut croire n'être pas abandonnés. Nous venons de traiter de la première branche de cette question, celle du droit : la seconde est le code pénal de cette liberté.

** Quand les lois sont faites en vue et en souvenir de désordres récens, quand elles sont élaborées par des hommes qui ont souffert d'une chose, qui ont conçu beaucoup d'ombrages contre elle, alors la loi perd de la généralité du caractère que, pour être bonne, elle doit toujours avoir ; alors elle est sévère, et ses auteurs, préoccupés d'un objet, pour atteindre le but, peuvent ne pas se refuser même au sacrifice de quelques principes.

Les délits de la presse sont de l'ordre moral ; ils ne frappent pas les yeux comme les délits matériels, l'assassinat, le vol : il faut donc commencer par les constater, comme on fait pour ceux-ci. Si ces derniers n'étaient pas constans, de manière à frapper les yeux et à tomber sous les sens, il n'y aurait pas lieu à accusation : de même, quand le délit de la presse n'a pas cette

évidence qui frappe tous les esprits, il n'y a pas la faute que la société a l'intention de faire expier au prix de la liberté, de la fortune, de l'honneur et du bonheur de ces membres. La société n'entend en venir à ces rigueurs qu'à l'extrémité. Dès que le délit, pour paraître, a besoin d'une *opération de l'esprit, il est construit*, il n'existe pas; il ne blesse pas le savant, puisqu'il a en lui-même de quoi se défendre d'une simple *probabilité;* il ne tombe pas non plus sur l'ignorant, auquel il n'arrive pas, défendu qu'il est par son ignorance même d'être atteint par ce ver in si caché, qu'il n'appartient qu'à la science de le découvrir: or, quand personne n'est blessé, qu'y a-t-il à venger et à réparer?

Les écrits qui renferment de ces choses qu'aucune explication ne peut laver, dont l'intention frappe d'une évidence irrésistible, doivent donc être seuls réservés pour l'action des tribunaux; tout le reste ouvre une trop large carrière à l'arbitraire, carrière effrayante pour le citoyen, lorsqu'on considère les effets de la préoccupation, la force de l'esprit de corps, celle des habitudes, et l'inépuisable mine des interprétations, des rapprochemens, des prêts d'intentions, lorsque des circonstances étrangères au délit peuvent exercer une influence décisive sur l'esprit du

juge (1). Il peut se faire même que les vertus du juge deviennent un danger pour l'accusé : des hommes de mœurs austères, vivant séparés du monde,

(1) Ceci n'est pas une vaine théorie, et la citation suivante n'est pas davantage un rappel malveillant ou personnel.

L'avocat général qui m'était opposé le 28 août 1826, conclut, en adressant ces paroles aux jurés ; elles faisaient allusion à la conspiration militaire du 19 août : *Il n'y a que quelques instans que la terre a tremblé sous vos pas ; la commotion est si récente, que vous la ressentez encore ; cette commotion peut être salutaire si vous savez profiter de l'avertissement qu'elle vous donne pour travailler à affermir l'édifice assis sur un sol menaçant. Messieurs, l'apparition d'un écrit séditieux entre les troubles de juin et la tentative d'août mérite attention et sévérité : cette circonstance parle plus énergiquement que tout le reste.*

Ceci est clair ; c'est de la politique, et non de la légalité. Comment un écrit, composé en Auvergne au mois de mai, par un homme d'église, saisi le 17 juillet, pouvait-il être responsable de la conspiration militaire du 19 août ? Comment accoler ensemble deux actes séparés par tant de distance ? Comment accoler les douleurs du 13 février 1820 et les joies du 29 septembre de la même année à des condamnations afflictives, même à mort ? Le magistrat, comme tout homme, doit veiller à se préserver de l'empire des circonstances : il est si grand ! Comment l'organe de la *justice invoque-t-il la sévérité ?* Où sont les règles de la sévérité ; et, hors des règles, où est la justice ? Ce

plus près des livres que des hommes, des théories législatives que des mouvemens du cœur humain, portés par leurs fonctions à se considérer comme des *censeurs* dans la société, contractent inévitablement des habitudes sévères, et penchent vers la condamnation. On ne peut se refuser à reconnaître beaucoup de lumières et de vertus dans la magistrature; aussi, dans les actions civiles, celles où la loi d'équité a seule action, où l'esprit a toute son impartialité, il n'est pas d'intérêt privé dont on ne dût lui remettre spontanément la décision avec confiance; mais il n'en est pas de même pour les actions politiques, et les accusations en matière de presse, pour la presque totalité, s'y rapportent..... Là, l'homme revit; quelque attention que le magistrat mette à le réprimer, à le surmonter, il en reste quelque chose; la nature l'a fait ainsi, c'est sa loi, on ne peut pas s'y soustraire : le magistrat est citoyen; en temps d'agitations politiques, tout citoyen y prend part, s'y forme un avis, s'y trace une ligne; il est impossible de ne pas porter quelque chose

---

devant la loi, invoque-t-on la nécessité ou l'inutilité d'un exemple? Comment une considération quelconque de politique entre-t-elle dans la formation d'un jugement judiciaire?

de tout cela dans l'exercice du pouvoir, soit civil, soit administratif, soit judiciaire. La différence des positions crée celle des points de vue : l'optique suit ses lois propres ; ce qui paraît criminel à l'un, a pu paraître fort innocent à un autre, soit par ses intentions propres, soit par sa manière d'envisager les objets, soit par la connaissance qu'il a acquise de l'état de la société, qu'il croit à l'abri de toute atteinte de la part de ce qu'il dit.... Alors, il n'y a plus qu'une différence d'évaluation des forces de la société : la loi n'a intention que de réprimer et de châtier le perturbateur de la société : si celui-ci a pu croire, *avec sincérité*, qu'il ne la troublait pas, comment le soumettre à la peine que la loi ne lui avait pas réservée ?

Tout ramène donc à prouver la nécessité de n'attaquer et de ne sévir, en matière de faits de presse, que lorsque l'évidence du délit se montre d'elle-même, et laisse l'accusé sans ressource de justification ; car ici revient l'humaine et fondamentale maxime : *qu'il est préférable de laisser échapper cent criminels*, malheur fort grand sans doute, *à punir un innocent*. L'expérience a prouvé de reste que la société n'a retiré aucun avantage de beaucoup de condamnations de ce genre, et que, en général, les sévices et leur appl-

tiplication, au lieu d'épurer la société, la corrompaient. L'histoire en est le témoin; voyez la France et l'Angleterre couvertes d'échafauds au temps de leurs guerres civiles; voyez l'Espagne et l'Italie; plus on *tue*, plus il y a à *tuer*.... Léopold abolit la peine de mort en Toscane; les prisons sont vides, et les échafauds vacans.... La Hollande et la Suisse étaient les pays de l'Europe les plus libres, quant à la presse: tout ce qui ne pouvait pas être imprimé ailleurs, l'était là. Quel mal en résultait-il pour les deux pays? la Hollande était aussi riche de paix et de bonnes mœurs que d'argent; et en Suisse, une partie des habitations ne connaissaient point les *serrures*, dont partout ailleurs on munit soigneusement les portes. Un procès de presse est une espèce de phénomène aux États-Unis, et le pays renferme la plus heureuse société qu'ait formée la famille humaine depuis celles qui ont commencé aux portes du paradis perdu, jusqu'aux fortunés rivages de l'Amérique. C'est le paradis reconquis.

Les crimes qui offensent la société en tout temps, en tout pays, laissent après eux une mémoire toujours également odieuse: en est-il de même des délits de la presse? Qu'est devenu l'intérêt des procès faits à tant de livres, poursuivis à si grand bruit? pour un grand nom-

bre, peut-être, n'y faisait-on pas attention dès le lendemain. Qui s'en souvient? qui s'y intéresse? quel mal ont-ils fait? Au contraire, un délit matériel porte toujours avec lui une suite nécessaire. La société n'est pas la maîtresse de ne pas poursuivre le vol, l'assassinat; mais elle reste juge de l'opportunité des attaques contre un livre. En France, l'accusé passe un temps plus ou moins long dans les angoisses d'une position telle que la font les procès criminels. Il a à se défendre contre un homme exercé dans ce genre d'escrime, préparé à loisir, maître du choix de son terrain, jouissant de toute la liberté d'esprit que laisse l'absence de tout danger, dans le temps que leur présence assiége et trouble le sien. Il a à supporter les frais d'une procédure, et ils ne sont pas légers; s'il succombe, il doit une amende; il paie deux fois, *in ære et in cute*. S'il triomphe, il peut continuer de se promener librement, et se dédommager de tout cela par les félicitations de ses amis. On n'a pas la consolation d'apercevoir la moindre disposition pour amender cet ordre de choses; cependant il y a abondance de ministres, de conseillers, de législateurs, de magistrats et de rouages dans la machine politique. Le jury est évidemment le correctif d'une partie des inconvé[illegible]

aux attaques judiciaires contre la presse ; c'est surtout dans cette partie qu'il est bien le représentant de l'opinion de la société, du sein de laquelle il sort. Il a été supprimé ; il semble que ce fût le moment de l'établir. Par cette suppression, les hommes que l'on reconnaît capables de décider de la vie de leurs concitoyens, de juger les cas si difficiles de *préméditation*, de *complicité*, ont été, par le fait de leur exclusion du jugement des causes de la presse, déclarés incapables de juger de la valeur d'un livre, du sens d'une phrase, et de la tendance réelle d'un écrit. Cependant les jurés n'avaient pas péché par trop d'indulgence, et à part de tout esprit de parti, on peut et on doit dire que leurs jugemens sur la presse retraçaient l'esprit d'équité qui signale ceux qui émanent d'eux dans toutes les causes criminelles (1).

(1) En France, on ne s'est pas contenté du Code pénal de la presse, il y a de plus le Code administratif..... Les réglemens de librairie sont très sévères et très multipliés. On ne peut être libraire ou imprimeur sans autorisation administrative ; on peut perdre son état, c'est-à-dire sa fortune. Les cas de contraventions sont fort multipliés et pas assez fixés par les lois. Il faut déposer les ouvrages à publier ; il y a des défenses pour l'annonce de tels ouvra-

La jurisprudence criminelle de l'Ang
d'admirables parties, et qui rachètent q
unes des difformités qui la dégradent enc
sent dans cette législation un fonds d'humanité et de sociabilité qui est absent de la législation criminelle du continent, sur lequel l'accusé est considéré à l'avance et traité comme un criminel

---

ges, pour l'exposition au-dehors de tels autres. Un journal ou écrit périodique ne peut être entrepris sans autorisation, quand la *tendance le suspend on le supprime ;* la confiscation est partielle ou intégrale; la punition tombe à la fois sur l'auteur du délit et sur l'instrument matériel du délit, et elle va atteindre jusqu'à ceux qui sont étrangers au délit, les abonnés. Par cet ordre de choses, il peut arriver qu'un pays tout entier, avec un régime constitutionnel, manque de journaux dits d'*opposition*. Contre la nature des choses, le délinquant n'est pas seul atteint, mais encore l'état, la profession sous laquelle *il a péché ;* parce qu'il a mal agi, il est condamné à ne plus agir. Tout cela forme un ensemble fort singulier, rudement restrictif, et cependant paraît encore insuffisant à bon nombre de personnes. Où prétendent-elles s'arrêter ?

Il faut joindre à cet attirail, déjà si fortement restrictif, la police sur les cabinets de lecture et sur les livres qui peuvent y être exposés; l'impression pour le compte des étrangers, d'ouvrages soit français soit étrangers
glemens sur les estampes gravées ou lithog
ceux sur les *Presses privées.*

convaincu, tant on y a entassé les sévices. On peut même remarquer que dans le langage ordinaire, vulgaire du continent, le mot générique *criminel* est appliqué indistinctement aux prévenus, aux accusés, et aux condamnés. Le mot *absous* est aussi presque seul en usage pour les *renvois d'accusation* et les *déclarations d'innocence*, c'est-à-dire de *non-culpabilité*, tant est profonde l'impression de l'esclavage et de ses odieux stigmates.... Sur le continent, rien de plus brutal que les traitemens auxquels les accusés sont soumis, et que les procédés d'une partie des suppôts de la justice. En Angleterre, le juge commence par être le *curateur* de l'accusé, il recueille les paroles de l'accusé; il l'avertit, il le soutient par des soins paternels, pour que le trouble que sa position peut lui inspirer ne tourne pas à son détriment. L'accusé demande *à être jugé par Dieu*, c'est-à-dire par la justice éternelle, source de toutes celles de la terre; il ajoute *et par la loi du pays*, c'est-à-dire par ses pairs et comme en famille. Voilà le jury : celui-ci est à la fois l'image de la famille et de l'égalité sociale. Que tout cet ensemble renferme de grandeur et porte avec lui de consolation, et comme de support dans l'âme du malheureux humain qui a à soutenir l'aspect de la justice, et à subir la rigueur

de ses arrêts ! Que peut leur opposer l'homme qui, en rejetant un certain nombre de jurés, a accepté pour juges tous ceux qu'il n'a pas récusés? il est jugé par les hommes de son choix, au lieu que dans l'absence du jury, le juge est imposé. Le peuple qui a donné des bases aussi conformes à la nature, à la partie de la législation qui pèse le plus fortement sur l'humanité, a dû arriver le premier à la tête de la civilisation; il a pu avoir ses égaremens, mais avec un fonds aussi sain, on ne périt pas; on trouve dans de pareils principes des élémens de restauration et de retour à la lumière et au port.

La présence du juge civil n'effraie pas la société; mais celle du juge criminel agit tout autrement; la vue de celui qui peut tous les jours décider de la vie et de l'honneur, ne va pas sans quelque émotion secrète, et il est bon d'éloigner la cause de ce frisson, soit pour ceux qui le ressentent, soit pour ceux dont l'aspect peut l'exciter.... L'existence de l'homme est si fugitive, il naît si douloureusement, il croît si lentement, il périt si irréparablement, qu'on ne saurait munir de trop de défenses la vie irrachetable de ce faible arbrisseau. L'habitude des procès criminels, de leur triste appareil, laisse-t-elle à la sensibilité sa fleur préservatrice, et le cœur de l'artiste ne s'en-

durcit-il pas contre les douleurs que cause le secours même de sa main savante, et raffermie par la fréquence de l'application d'un inflexible ministère? C'est une grande question dans l'ordre de l'humanité, que celle de la perpétuité de l'exercice de la justice criminelle par les mêmes hommes, et s'il ne serait pas à propos d'assigner des intervalles de repos et de rafraîchissement dans l'exercice de ces fonctions redoutables.... Parmi nous, le magistrat est encore largement doté dans la participation aux fonctions de juge en matière criminelle, par une double attribution : 1° il est adjoint au jury dans des cas déterminés; 2° il pose les questions, et applique la loi. Pour la presse, on a voulu de plus qu'il fût juge exclusif. Ici, c'est le cas de reporter ses regards en arrière, et de voir si l'astre et les signes funestes sous lesquels de pareilles lois ont été faites, nous menacent encore d'une lueur sinistre, et s'il n'y a pas assez de sécurité pour travailler à sortir de la route détournée, pour rentrer dans celle des principes, et n'en plus sortir. N'est-ce pas le cas de se rappeler deux admirables paroles de Rousseau, lorsque, pour donner une idée de la nécessité de l'absence de toute préoccupation chez le législateur, ce profond génie a dit que *le législateur devait vivre dans un temps, et faire des lois*

pour un autre?... Hors de là, point de généralité dans la loi, ce qui est son caractère distinctif; point d'impartialité dans le législateur, sans le savoir, ni le vouloir, il est exposé à être à la fois juge et partie; et dans ce cas, où est la loi? que prouve-t-elle? quel bien fait elle?

ARTICLE III.

Lorsque, dans le cours de cet écrit, nous nous sommes élevés contre les invocations continuelles de *la providence* dans les affaires humaines, lorsque nous avons fait ressortir la facilité que chacun pouvait y trouver pour un mélange sacrilége de ce qu'il y a de plus saint avec ce qu'il y a de plus criminel, et que nous avons imploré la fin de cette profanation, en cessant de mêler le spirituel avec le temporel, il semble qu'un instinct secret nous révélait l'existence du mandement du patriarche de Lisbonne, à l'occasion de l'attentat de Bemposta, 30 avril 1824. Nous joignons ici cette hideuse publication, comme la pièce de conviction dans la cause honorable et vraiment religieuse que nous soutenons. Elle n'a été connue en France qu'au mois de septembre 1825. Cet attentat de Bemposta est le plus grand forfait qui ait souillé l'histoire de l'Europe depuis la

Saint-Barthélemi ; ce *faîte du crime*, dont l'horreur dépasse l'assassinat de cent mille Romains par Mithridate, et les Vêpres siciliennes : car tout exécrables qu'ils sont, ces forfaits ne sont point partis de la main du prince contre ses sujets, contre ceux dont il est le *protecteur-né*, mais de celles d'hommes irrités par l'oppression, et cherchant la vengeance dans d'affreuses représailles.

Aucun de ces caractères d'atténuation ne se rencontre dans l'attentat de Bemposta ; il est volontaire, de choix, délibéré à froid ; il a pour but une direction politique, et pour victimes, un époux, un père, un roi..., des milliers d'innocens, étrangers à cette infernale machination.... Les conspirateurs trouvent le souverain trop lent à leur gré dans la voie du despotisme et des sévices ; ils entrevoient la possibilité d'un ordre légal et régulier dans l'état ; il n'en faut pas davantage, le palais se remplit de Catilina. Tout ce qui devait le plus chérir, le plus défendre, est précisément ce qui ourdit et conduit la trame : elle est odieuse, on le sent ; pour en détourner l'horreur loin de soi, on accusera ceux que l'on va égorger ; les cachots se rempliront de milliers d'hommes aussi étonnés qu'atterrés d'une proscription sans cause ; leurs angoisses, celles de leurs familles,

la ruine de leurs affaires, rien n'arrêtera ces conspirateurs au cœur de fer. Il faut que le sang coule, pour *donner couleur*, c'est le style de ces hommes, à cet acte abominable, et du haut des palais comme de celui des temples, organes des plus détestables mensonges, des publications civiles et religieuses feront retomber le crime sur ceux qui du fond des tombeaux ne peuvent repousser l'imposture, et la rendre à ses odieux auteurs : c'est ainsi qu'après ce jour d'exécrable mémoire qui a fait dire à de Thou,

Excidat ille dies ævo, nec postera credant sæcula,

une femme impie, abusant de son empire sur son fils, dégradant la majesté du trône, violant le respect dû à celui qui l'occupait, ne craignit pas de la souiller en plaçant dans sa bouche, le lendemain du jour qui avait éclairé le crime, une accusation contre ceux qui avaient succombé, et que trois jours après, dans tout l'appareil de la royauté, il démentit lui-même, et revendiqua pour lui.... tant les crimes et les criminels de tous les temps et de tous les pays se ressemblent!

C'est du sein de cet enfer qu'est sorti le mandement de Lisbonne.... La date du 30 avril prouve qu'il avait été préparé pour la scène qui

eut lieu le lendemain; et, par conséquent, il fait corps avec le crime lui-même.

Quelle espèce de scélératesse manque à cet acte? il sue le crime. Quelle hypocrisie sacrilége! quelles impostures! quels appels au meurtre, aux proscriptions! quelle proclamation du régicide médité et arrêté dans l'esprit des conspirateurs! Tout ce qu'ils attribuent à leurs victimes, ils l'ont conçu, ils l'ont tenté; ils n'ont été arrêtés dans la route du crime que par l'apparition de la souveraineté européenne, interposant son égide redoutée entre leurs poignards et le cœur qu'ils menaçaient.... Et tout cela se commet au nom de la légitimité, sous l'invocation de la religion, avec les paroles les plus onctueuses des livres sacrés; et la manifestation de la facilité de pareils abus ne fournirait pas la démonstration de la nécessité de renoncer à une méthode dans laquelle le mal, le plus affreux mal, touche de si près au bien; que dis-je? à ce qui n'est plus, et qui ne peut plus être un bien, tant l'abus a fait perdre le crédit!

Le mandement de Lisbonne a réalisé, a dépassé même la sanglante fiction, d'après laquelle un poète, échauffé par les premiers feux de la révolution, se permit de traduire, sur le théâtre, le cardinal de Lorraine bénissant les poi-

gnards de la Saint-Barthelemi ; supposition criminelle, car *l'histoire atteste qu'il était alors à Rome, et son auteur ne pouvait pas l'ignorer* : le patriarche de Lisbonne, par son mandement, a béni les poignards ; il a condamné même les innocens, et justifié l'assassinat et le détrônement du souverain légitime.... Fut-il jamais un pareil entassement de crimes! et par l'*habitude*, il est devenu le sujet d'un mandement.

ARTICLE IV.

Il n'est plus possible d'ouvrir un journal sans y rencontrer l'annonce de quelque découverte nouvelle : chaque jour apporte un nouveau tribut à la science. Les limites de l'horizon intellectuel s'étendent et reculent comme celui du monde visible. Il ne faut plus dire : *jusqu'où ira-t-on*, mais *jusqu'où n'ira-t-on pas?* où est la borne? qui peut l'assigner? Le sein de la terre est fouillé comme la surface de la mer est sillonnée, habitée. L'œil du savant *Cuvier* a été découvrir trois générations d'êtres endormis sous nos pieds ; il a demandé à la terre le secret de sa formation et de ses anciennes populations, si étrangères à celles qu'elle montre aujourd'hui. D'infatigables et hardis voyageurs bravent l'Afrique, l'Amé-

rique, avec leurs climats, leurs monstres et leurs sauvages. De toute part les arts créent ou perfectionnent ; ils s'élèvent à un degré incalculable de puissance, soit pour créer, soit pour embellir ; les enfans d'Esculape mettent une grande ardeur à amender ou améliorer les méthodes salutaires pour l'humanité ; les cités s'accroissent, s'embellissent, se purifient ; les communications s'ouvrent, les jouissances se multiplient et se facilitent ; les peuples se lient entre eux ; et pour compléter ce riche ensemble, l'Amérique survient avec toutes ses libertés et toutes ses richesses (1). Quel est le terme d'un mouvement

(1) 16 août 1825. Le congrès général constituant de Rio de la Plata autorise l'envoi au congrès de Panama, de un ou plusieurs ministres plénipotentiaires et invite les représentans à ce congrès, de toutes les républiques américaines, à reconnaître les principes énoncés dans la présente loi, et qu'il reconnaît lui-même comme base fondamentale de son association propre.

1°. La volonté libre des peuples est la seule source de la légitimité du gouvernement.

2°. Aucun homme ne peut excuser ni prétendre, sous aucun rapport, avoir le droit de faire des lois pour le peuple ; il n'a pas non plus pour lui ou la postérité le pouvoir de renoncer au droit de sanctionner les lois, au moyen de représentans légitimes.

croissant avec cette rapidité? Quelle est la mesure de la force de l'univers, appliquée au même travail? Quel a été le principe de ce mouvement? la *révolution*. Oh! qu'il fait bon entendre dire *qu'elle a tout détruit!* propos de gens qui ont perdu par elle leurs dîmes ou leurs châteaux hauts justiciers. En 1789, la révolution a commencé et imprimé le mouvement; il s'est continué, il dure, il se prolongera jusqu'au bout du monde: aujourd'hui cela est écrit en caractères aussi visibles qu'ineffaçables, et cela montre la pauvreté du résultat de l'opposition à un effort aussi général. Ce mouvement se multiplie d'après les lois qui règlent les degrés de la vitesse et de la pesanteur des corps en chute. Un perfectionnement en amène un autre, celui-ci un troisième, et ainsi de suite, en formant une progression géométrique.

La même impulsion existe dans l'ordre moral, et pousse l'esprit humain dans une direction uniforme; il s'écoule peu de jours qui n'apportent son tribut au mouvement. A chaque instant, de

---

3°. Aucun gouvernement ne peut s'arroger le pouvoir d'intervenir dans les affaires d'un autre état indépendant.

Argus de Buenos-Ayres, 24 août 1825. *Constitutionnel*, 7 novembre 1825.

tous les points de l'Univers, apparaissent et, pour ainsi dire, accourent les publications les plus excitantes pour l'esprit public. L'Amérique entière, formée en assemblées délibérantes, parmi lesquelles règne la ferveur, qui fait tout *porter au maximum;* et la liberté, qui permet de tout dire, remplit le monde des principes les plus épurés de l'ordre social. Elle puise toujours à leur source; leur lecture est le *pain quotidien* de l'Europe. Le congrès de Panama va arrêter un code que l'Europe toute entière lira, et qui l'occupera profondément. Chaque année, à l'ouverture du congrès américain, on tient un langage qui est comme la contre-partie de ce qui se dit en Europe. Les deux hémisphères sont en présence avec des codes, un langage et des procédés différens, mais aussi avec une somme de bonheur fort différente. La partie inférieure en prospérité voit, entend l'autre, et ne peut manquer aussi de l'envier; et pendant que ce *conflit moral* a lieu de l'Amérique à l'Europe, dans l'intérieur de celle-ci le héraut le plus sonore du royalisme *publie au son de la trompette des débats, que le monde, comme on le mène, va à la république; que de l'autre coté, d'un despotisme d'un moment, on se trouvera face à face avec la république; que celle-ci a ses formes toutes trouvées,*

qu'elle est beaucoup moins effrayante qu'on le pense; que pour son compte, vu ses talens, il s'en arrangerait fort bien, et, qu'en définitive, une révolution générale s'opère dans la société humaine. Pendant que ce chef du royalisme parle ainsi, un chef de la bonne et solide philosophie, homme qui burine plus qu'il n'écrit, dit, de son côté, que les choses ont été portées au point de *rendre inconciliables la religion romaine et les libertés publiques, et que les républiques américaines, en l'adoptant, se sont suicidées...* Chaque jour voit grossir le torrent de ces publications; elles portent avec elles tant d'attraits pour les goûts et les penchans de l'homme en général; elles sont si favorables, si conformes à la pente, que la civilisation moderne a donnée à l'humanité, qu'il est inévitable que les dispositions créées par elles ne finissent par tout entraîner. M. de Châteaubriand a raison de dire : *Une révolution générale s'opère dans la société humaine;* il aurait même pu dire, *elle est opérée,* car le plus difficile est fait, d'entrer dans tous les esprits. Une position inconnue au monde depuis sa création, résulte de l'opposition des deux hémisphères; pour la première fois, on voit les deux parties de l'Univers vivre, se mouvoir et se parler l'une à l'autre d'une manière contradictoire. Combien de

temps peut tenir l'opposition du plus vieux et du moins heureux, contre celui qui ne lui demande pas de sacrifices personnels, mais, au contraire, de l'associer à son bonheur propre, en l'imitant! Que M. de Metternich développe à M. de Berstut son système stationnaire, dans la lettre où il lui donne, comme principe fondamental, *la nécessité de ne rien changer de tout ce qui existe, et de s'en servir pour reconquérir ce qui a été perdu:* que produira cette étroite pensée? Le Monde reculera-t-il devant la chancellerie aulique? Ces paroles datent déjà de six ans, et c'est depuis cette époque que les pas ont redoublé de longueur et de vitesse. La position actuelle du Monde est évidente; elle frappe les yeux: elle est bien réellement *celle d'une révolution générale dans la société humaine.* Il serait bien inutile; bien plus, il serait ridicule, et voisin de l'odieux, d'accuser de malveillance perturbatrice ceux qui la proclament: autrement vaudrait accuser ceux qui avertissent le public de l'heure du jour, et de l'état du ciel. Dans l'ordre moral, le Monde subit dans ce moment un de ces cataclismes qui changent les rapports précédemment établis; cela n'est l'ouvrage de personne en particulier, c'est celui des choses, ce qui le rend irrésistible. Observez que, dans

les circonstances de cette nature; les changemens arrivent tout-à-la-fois; ils se pressent, ils s'entassent, ils entraînent tout : la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon, l'Inde, l'Amérique, Galilée, la circulation du sang, sont contemporains, *à la manière des choses*. Leur réunion efface les âges passés et amène les nôtres. Voyez ce que par sa liaison avec l'âge antérieur celui-ci a accumulé depuis 1789 : la réformation religieuse, acte borné à une partie de l'Europe et à quelques parties du culte, fut le résultat du premier mouvement; la réformation générale de la société humaine sera le résultat de celui que nous subissons, parce qu'il a pour base les principes mêmes de l'ordre social, chose applicable à l'Univers.

Je place ma sagesse propre fort au-dessous de celle de tout le monde; mais si, dans une position aussi neuve, aussi impérieuse, j'étais appelé à conseiller un gouvernement, au lieu de lui dire, comme on l'a trop fait : Cramponnez-vous à votre ancien être, ne cédez pas la moindre partie d'un terrain qui s'enfuit sous vos pieds et sous vos yeux; appelez à votre aide la force, les sévices, les intérêts personnels; réclamez les droits, dons du ciel, ou consécration des temps; usez du pouvoir que prête l'obéissance de ceux

mêmes qui ont intérêt au changement, je croirais entrer plus avant dans ses vrais, solides, et durables intérêts, en lui disant : Précédez ce que vous ne pouvez empêcher de naître, ni arrêter dans son cours; concédez gracieusement, sincèrement ce qui ne peut plus être refusé raisonnablement ; que les regrets du cœur ne retirent pas secrètement les dons que fait la main, offrez et ne faites pas arracher ; que les dons ne coulent pas goutte à goutte, mais avec plénitude et d'emblée, car les dons volontaires appellent la reconnaissance, au lieu que les dons contraints accusent la faiblesse, et créent tout au plus l'indifférence. On est excusable de regretter une position ; la consolation est de voir s'il était possible de la conserver. La grande consolatrice est la nécessité, les dieux eux-mêmes subissaient ses lois. La raison n'attache pas l'homme à une condition déterminée et invariable ; au contraire, elle lui commande de se borner à se tenir à celle qui peut être gardée. La forme du pouvoir n'est pas un dépôt que l'on s'est engagé à remettre tel qu'on l'a reçu ; un tel engagement excède les forces humaines ; le but du dépôt est seul invariable ; le bonheur de ceux sur lesquels ce pouvoir s'exerce. Quand ce bonheur ne peut être réalisé que par l'adoption de changemens,

il n'y a pas à balancer; alors ils rentrent dans l'intention même qui a créé le dépôt, et la résistance réunirait les inconvéniens du défaut de raison à ceux de l'inutilité. Surtout écartez ceux qui viennent vous offrir un appui qu'ils sont obligés d'emprunter de vous-même; car, sans vous, séparés de la masse, ils ne seraient rien. Par une étrange illusion, ils se croient un pouvoir, et ils ne voient pas que le pouvoir seul les soutient, et que leur chute trahirait leur faiblesse, au moment où il les abandonnerait à eux-mêmes, et se séparerait d'eux. Le roseau, en se brisant, perce la main imprudente qui s'appuyait sur lui. Ce sont des appuis malencontreux que celui d'ouvriers malhabiles qui, dans la gaucherie de leur zèle, vont provoquant toutes sortes de questions et d'examens, et s'acharnent à révéler le fondement de choses dont la solidité se mesure sur la profondeur de la terre qui les recouvre. Voyez où ils ont tout amené, et ce qu'ils ont conduit M. de Châteaubriand et les Lettres Provinciales à publier. Les examens qu'il fallait éviter avec le plus de soin sont précisément ceux qu'ils vont provoquant avec le plus d'ardeur; ils ont remué, soulevé, ébranlé tant de choses et de questions, qu'ils sont arrivés au pied de celle-ci, la plus fatale

de toutes à leur propre cause : *Y a-t-il plus de bonheur et de paix avec Rome que sans Rome?* Quelle étourderie, quelle imprudence que celle d'appeler les hommes, à force de tracasseries, à comparer l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis à l'Espagne et à l'Italie! Quel oubli de la terrible leçon donnée par la réformation, et du principe qui, dans toute contestation, place un *crescendo* inévitable, et qui fit abolir la messe, après avoir débuté par quelques réclamations contre les indulgences!

Enfin, je dirais à ceux qui daigneraient m'écouter : Vos devoirs envers Dieu; envers les hommes, envers vous-mêmes, vous font une loi de rendre personnellement et de faire rendre par les autres, honneur à la religion; mais aussi de la contenir dans les temples, son séjour naturel, et de ne pas l'exposer à l'air du monde, dont le contact peut la blesser, et lui faire perdre de son élévation au-dessus de la terre. Ce n'est pas honorer les choses, ni les faire valoir, que de les retirer de leur sphère naturelle, que de les distraire de l'emploi assigné par leur nature. Intervertir l'ordre de celle-ci, c'est la pervertir, c'est appeler sur lui des jugemens sévères, sur ce à quoi on l'applique; heureux quand ils ne deviennent pas ennemis. Une expérience de

quinze siècles a montré ce que renfermait de funeste le mélange de la religion avec le monde; on ne les confond que pour finir par les faire déchirer l'un par l'autre. Ne faites pas valoir vos prêtres par l'éclat, les dignités et l'influence extérieures; qu'ils cherchent leurs ornemens dans leurs propres vertus, et leur influence dans la considération qu'elles inspireront. Aux premiers âges du christianisme, les calices *étaient de bois, mais les prêtres étaient d'or:* depuis que les premiers sont devenus d'or, on a pu voir quelquefois quelques-uns des seconds devenus de fer. Dans notre âge, tous les voiles sont déchirés, tous les prestiges sont dissipés, et l'on est au positif de tout. Le règne *des sens*, celui des pompes destinées à frapper les yeux et à obtenir le respect des hommes en les éblouissant, est passé; cet empire a fait place à celui de la raison. De son œil pénétrant, elle a percé toutes les enveloppes; elle a retiré les hommages des hommes à ce qui brille, pour les fixer sur ce qui sert. Jadis l'éclat des dignités et les richesses entraient pour une grande portion dans la considération de l'ancien clergé; alors les hommes se conduisaient par *les sens, les yeux*. Sous ces rapports, l'Europe ignorante ressemblait à l'Asie, où l'esprit est comme mort, où le despotisme ne

laisse de vie qu'*aux sens ;* mais la nouvelle civilisation a décrédité *cet ancien tarif ;* avec elle, rien ne vaut que par son prix intrinsèque, évalué d'après la nature propre de chaque chose, et par les services dont elles peuvent être. Par-là, la société n'a plus rien *de parade*, et n'admet que les réalités utiles.

Si l'exemple de Lisbonne ne suffisait pas pour démontrer l'urgence de l'abandon du rappel du nom de la Providence, et de son intervention dans les affaires humaines, nous y ajouterions l'ukase publié en Russie en 1762, à l'occasion de la mort de l'empereur Pierre III, et le manifeste que Bessières a lancé, *au nom de Dieu,* en provoquant la révolte armée contre le souverain légitime (1). Il est temps, il est plus que temps d'arrêter cette manie sacrilége, et de rentrer dans l'observation des vrais principes pour n'en plus sortir. Ils sont : 1° de ne pas jurer en vain le nom de Dieu ; 2° de laisser l'Église assigner les cas dans lesquels son action s'est manifestée, et les signes auxquels on doit la reconnaître ; 3° s'abstenir de le faire soi-même. De quel droit un mortel, de son autorité privée, s'ingère-t-il à dire : *Dieu a*

(1) *Voyez* ces publications à la fin du Précis

voulu, Dieu a fait : dans ses décrets impénétrables? Eh ! s'ils sont impénétrables, comment les avez-vous pénétrés ? où est votre mission pour annoncer cette action de Dieu ? Vous concerne-t-elle, vous êtes suspect : votre voisin, votre ennemi en dit autant dans un sens opposé.

Le roi *Christophe* mettait en avant les décrets de la Providence, sur lui et son auguste famille, comme Pie VII proclamait Napoléon le *nouveau David*, et comme pendant 15 ans tout le clergé d'Italie, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, l'a nommé le *Nouveau Cyrus*, et a parfilé en son honneur, quoique souvent sans goût et sans adresse, tous les passages de l'Écriture. L'empereur Iturbide a aussi beaucoup parlé des *desseins de la Providence*, qui paraît s'être bientôt lassée de lui. Les républiques américaines mettent en avant les *impénétrables décrets*, tout aussi bien qu'on les allègue à Madrid ; et si l'événement peut servir à faire éclater le sens de ces décrets, ils ne paraissent pas moins favorables à l'Amérique révolutionnaire qu'à la dévote et jésuitique Espagne. Où donc cela aboutit-il ? ce n'est sûrement pas au bien de la religion ; au contraire, on en éloigne tous les gens susceptibles d'irritation, ou dépourvus de la force de raison qui sait séparer les torts des hommes passionnés d'avec les propriétés.

d'une religion inaccessible à ces mouvemens désordonnés, et ennemie des passions. Dans ce moment, quel spectacle offre le clergé d'Espagne? quels cruels services, dans son égarement, rend-il à la religion? quelles pages prépare-t-il à l'histoire du clergé catholique? Voltaire et Rousseau lui ont été moins funestes que ne le sont et que ne le seront dans la suite des siècles les moines actuels de l'Espagne. Un clergé infecté d'un pareil esprit offre un spectacle hideux, inconnu au monde dans aucun des cultes qui ont couvert la terre; un *clergé conspirateur en corps* contre le prince, contre les libertés publiques, paraissant à la tête de tous les mouvemens violens d'un pays, lié avec tous les acteurs des tragédies qui l'ensanglantent. Je m'arrête, et je me borne à dire: Il faut que le clergé d'Espagne s'amende, ou que l'Espagne soit dissoute: un pareil ordre de choses ne peut pas durer; la position est trop violente. Que ce clergé compte, s'il peut, le nombre d'hommes que sa conduite a déjà donné à l'*incrédulité*: veut-il donc y précipiter l'Europe? Ici nous rentrons dans le sujet qui a donné lieu à cet écrit. Le Jésuitisme est rétabli en Espagne; il s'y est donné, comme il fait partout, pour une des colonnes du temple. Qu'a-t-il fait contre ceux qui ont tenté de le renverser? quelles réclama-

tions a-t-il opposées contre les doctrines et contre les actes qui le souillent ? ne compte-t-il pas dans ses rangs des auteurs et des fauteurs de ces attentats ? Si quelque consolation pouvait s'élever du fond de cet abîme, ce serait le déchirement du voile dont se couvre la plus criminelle hypocrisie ; ce serait l'apparition de l'évidence sur les principes, les actes et le but d'hommes toujours couverts d'un manteau sacré qu'ils profanent, en le faisant servir à la satisfaction de leurs passions. Les événemens d'Espagne et du Portugal ont du moins eu cela de bon, de mettre au grand jour ce que l'on voulait cacher, de manière à ce qu'aujourd'hui la prolongation de l'erreur soit impossible ou bien inexcusable. On a vu ce que savaient faire ces grands fauteurs de la légitimité, comment ils l'entendent, comment ces *zélotés* de la royauté la servent quand elle ne correspond pas à leurs vues et à leurs projets. L'Espagne et le Portugal ont *leur ligue*, et l'avocat *David*, qui avait dressé le premier plan de la ligue française, était le précurseur des Bessières et du patriarche de Lisbonne (1). Le clergé d'Espagne, avec son fanatisme ultramontain et antisocial, ne voit pas qu'il fait courir

(1) Anquetil, *Esprit de la Ligue*.

au catholicisme le danger d'être appelé en jugement devant les sociétés humaines, et d'avoir à subir la confrontation de son ministère avec des droits et des besoins de ces mêmes sociétés; tout sûrement, à ce tribunal, ce ne serait ni des jésuites, ni du clergé absolutiste qu'il aurait à attendre une assistance efficace (1). L'inertie de Rome au milieu de tant de scandales est vraiment inexplicable : qu'attend-elle pour rappeler à l'ordre cette milice égarée, qui, dans son délire, fait des plaies si profondes à la religion ? Ici je supplée à son silence, et l'honneur du corps auquel j'ai celui d'appartenir, me rend insupportable la pensée que tant d'absurdités et d'attentats se rencontrent au milieu du clergé catholique, sans qu'un seul de ses membres ait réclamé. *Je proteste, à la face du ciel et de la terre, contre la conduite du clergé de la péninsule; ce n'est plus un clergé catholique* : il devrait être interdit en totalité, et ramené dans des lieux de retraite et de méditation, pour reprendre l'esprit de son état, auquel il a complétement forfait.

Le mal est monté au point que les réticences sont criminelles, et que la charité n'est plus

(1) *Voyez* les Nouvelles Lettres Provinciales.

due qu'à la religion, et non pas aux hommes qui délinquent contre elle à ce degré (1). Ce qui

(1) On a entendu dire à la tribune française : *Quand un magistrat se livre à des écarts, il faut confier le fatal secret aux entrailles de la terre.* On peut se croire un grand politique, un profond homme d'état, en proférant de semblables paroles : eh bien ! on ne fait que prononcer des arrêts contre la société et contre les gouvernemens. Ces maximes viennent *des gouvernemens occultes; c'est de l'Orient tout pur;* on y sent un fonds de la despotique Asie. Les écarts secrets et privés doivent reposer sous des voiles, à la bonne heure; car ils n'ont ni action, ni effets publics; mais quand les écarts acquièrent publicité, soit comme notoriété, soit comme influence nuisible, le principe qui veut que la peine sorte de la nature du délit et qu'elle y soit proportionnée, exige aussi la publicité du châtiment. La société a besoin de garanties : où les apercevrait-elle dans les punitions secrètes, telles que sont les représentations, les déplacemens qui font passer d'un lieu dans un autre, ou tel autre moyen de punition, dont le motif n'est pas spécifié publiquement? La réparation de ces torts raffermit la société qui la voit, et qui l'apprécie; la publicité contient les hommes en place; elle inspire confiance au gouvernement qui fournit par-là des preuves de sa vigilance et de son impartialité; elle tranquillise les citoyens qui se reposent du soin de leur vengeance sur leur gouvernement : la méthode contraire prive à la fois la société et les gouvernemens de tous ces avantages; elle porte le peuple à la défiance, ou le jette dans le déses-

se passe dans la péninsule de la part du clergé est monstrueux, digne de l'animadversion du ciel et de la terre.

Le courage ou la lumière manqueraient-ils donc à la fois à tout le monde, pour ne pas voir ces attentats, et pour ne pas invoquer des remèdes contre eux?

---

poir, en lui enlevant l'espoir d'une réparation qui n'a pas frappé ses yeux; elle le corrompt en lui persuadant que l'impunité touche au pouvoir; que celui-ci ménage ses agens, et que la peine est réservée à la faiblesse sans appui. Il y a donc beaucoup de mal renfermé dans des mesures de cette nature; et lorsqu'il s'agit du public, une seule chose est vraie, salutaire et légitime, la *publicité*.

Quand on agit sur tous, il faut tout faire connaître à tous. Le coupable, pour les délits privés, est exposé aux regards du public, comme peine pour lui, comme exemple pour le peuple, et comme certitude de la vengeance sociale, gage de la sûreté publique et privée. Pourquoi le magistrat serait-il soustrait à la publicité? pourquoi deux balances dans la société? On allègue vulgairement l'honneur des fonctions publiques; quelle erreur! leur honneur est de bien faire, et non pas de cacher ce qu'elles ont fait de mal. L'intérêt de la société et sa sécurité ne sont-ils pas supérieurs à cette considération secondaire? la société existe-t-elle pour les fonctions, ou les fonctions pour elle.

Il faut oser dire à Rome : Soignez vos honneurs; long-temps on vous a reproché d'avoir laissé ternir l'éclat de votre pourpre, en la déposant sur la tête du *cardinal Dubois*; que lui restera-t-il après son séjour sur celle du patriarche de Lisbonne? Vous l'avez arrachée au cardinal de Loménie pour un acte de faiblesse, pour n'avoir pas soutenu avec assez de fermeté l'aspect des glaives; et vous la laisseriez à un des plus odieux criminels qui aient jamais existé; et cet homme pourrait un jour faire partie du collége sacré qui donne un représentant sur la terre à l'auteur de toutes les vertus, et au centre de toutes les perfections! Ah! ce n'est pas ainsi que l'on garde autorité aux valeurs d'opinion. Ce qui brille le plus est aussi ce qui souffre le moins les taches, et plus une chose a d'éclat, plus elle reste flétrie et ternie lorsqu'il lui arrive de le perdre.

La religion, l'humanité, l'honneur, auraient applaudi à Rome et au clergé catholique, usant de leur pouvoir en faveur de la plus belle cause qui ait jamais été agitée parmi les hommes, celle des Grecs. Il eût été beau de voir Rome et le clergé oublier le *schisme* pour ne voir que le combat de la croix contre le croissant... Quand un million de Chrétiens auront été livrés au glaive ou bien aux fers, lorsque beaucoup auront

cédé leur foi à la terreur des supplices, le Ciel en sera-t-il plus honoré? Il n'a point d'hommages à attendre de l'empire des morts ni de celui des enfers; *non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum.* Mais les grandes idées ne germent pas là où il y a tant de jésuitisme; il est des souffles qui dessèchent tout.

Quand un crime a été commis dans un temple, on le purifie. L'Église de la péninsule n'est plus digne d'être le temple du Dieu des chrétiens; elle ne le redeviendra qu'après une solennelle expiation.

Dans ce pays des *purifications* politiques, la purification religieuse, la *désinfection* est ce qu'il y a de plus urgent. C'est bien vers l'Espagne qu'il faudrait diriger des missionnaires pour *replanter la vraie croix;* il n'y en a plus que de fausses dans ce pays-là.

ARTICLE V.

L'accomplissement successif du plan qui nous a mené au point où nous sommes, touche à son complément par l'introduction demandée d'un grand changement dans la législation qui régit le mariage. Depuis la révolution, la société revendiquant ses droits légitimes, mais ne les outre-

passant point, a séparé le mariage civil de l'acte religieux. Donnant et recevant des garanties égales de la part de tous ses membres, elle a voulu qu'une loi égale présidât aux actes destinés à lui fournir les moyens de s'entretenir; étant tout entière de l'ordre civil, elle a restreint son action à ce qui est de cet ordre, elle a abandonné le reste au libre arbitre de chacun; ainsi elle est restée dans son domaine, et n'a pas empiété sur celui de personne. La société a senti que s'il était possible de naître dans tel ou tel culte, il ne l'était pas de naître citoyen ou non; que l'on était *de la cité* auparavant d'être *de telle* association religieuse; enfin, que la société avait le droit de veiller à l'introduction des élémens qui devaient entrer dans sa composition, et qu'ayant à leur faire part de ses avantages, elle avait le droit de leur demander des garanties à leur entrée parmi elle.

Ces idées bien simples n'étaient pas nées avant la révolution; alors le ministre du culte cumulait avec le caractère ecclésiastique celui d'officier civil; ses registres réglaient l'état des citoyens: ainsi, par une étrange confusion d'idées, par suite de ce déplorable mélange du spirituel avec le temporel, qui a fait tant de mal au monde, c'était un acte religieux qui conférait les droits civils, et un

ministre du culte qui constatait l'état des citoyens. La révolution a corrigé ce désordre, replacé chaque chose dans son état naturel ; et comme il était à craindre que l'habitude et l'ignorance, concourant ensemble, ne portassent beaucoup de personnes à se contenter du mariage religieux, la législation nouvelle a voulu que le mariage civil le précédât, et que la preuve en fût montrée au ministre du culte, pour qu'il pût procéder à la célébration du mariage religieux. Aujourd'hui il est question de donner à celui-ci les honneurs de la préséance : beaucoup de personnes n'attachent guère d'importance à des questions de cette nature ; elles n'y voient que la correction d'un passe-droit, qu'un hommage rendu à la religion, et même un objet de peu d'importance. Il y a quelques années, on disait que la législation en France était *athée ;* on a dit, on dit encore que l'ordre actuel du mariage établit un honteux concubinage : dans tout ceci, la question principale reste à l'écart ; elle consiste à savoir si ce changement ne complète pas la prise de possession de la société entière par le clergé, fort de ce nouveau pouvoir. Ce qui se passe n'est pas un acte isolé, mais la suite d'un système lié dans toutes ses parties, dont le prétexte apparent est la restitution des honneurs et de l'influence

de la religion, avec la recréation d
ration de ses ministres.

Déjà l'instruction publique leur
en grande partie; par elle, ils agisse
de la jeunesse; par le mariage, ils agi
sociation civile elle-même; ils auront
main mise sur l'ensemble de la vie
L'instruction est la première branche du système, le mariage est la seconde et son complément; c'est dans cet état de connexité qu'il faut analyser cette question: 1° A quel besoin de la société correspond le changement proposé? que se passe-t-il parmi elle, qui le réclame, au prix des inconvéniens qui en sont inséparables? Quand on se résout à changer, il faut qu'il y ait de puissans motifs. La société a-t-elle juridiction pour dire: Je ne vous accorderai les droits civils que sur la preuve de l'accomplissement d'un devoir religieux? Dans l'état de nos mœurs, qui se marie sans recours à l'Église? Qui ne tiendrait à déshonneur de vivre sans baptême, sans confirmation, sans première communion, sans bénédiction nuptiale? Les mœurs ont suffi pour amener cet ordre de choses; pourquoi appeler la loi, là où les mœurs suffisent? J'entends dire, cela est facultatif, et en intervertissant l'ordre actuel, cela deviendra nécessaire. Hommes aveugles, qui

placez *la nécessité*, l'obligation pénale jusque dans la pratique de la religion, dans ce qu'il y a de plus libre au monde, dites, comment ferez-vous avec les non-catholiques, avec les mariages mixtes? Vous aurez donc autant de lois qu'il y a de cultes; vous établirez l'inégalité dans la cité, et, par la conséquence invincible de votre système, il se trouvera que le joug sera pour le catholique, et la liberté pour celui qui ne l'est pas: est-ce ainsi que vous prétendez faire des partisans au catholicisme; et des serviteurs dévoués? Maintenant, voyez qui est le maître de la vie humaine: le mariage est le principe de celle-ci; la société, l'humanité, ne peuvent pas s'en passer; presque tous les mariages sont le résultat de combinaisons afférentes au bien-être des familles; le mariage est la sauve-garde des mœurs; et la garantie de l'ordre dans la société; cette garantie ne doit jamais pouvoir lui manquer, pas plus que les convenances des familles ne peuvent rester sans satisfaction: s'il y a quelqu'un qui soit juge des conditions de ces garanties et de ces satisfactions, par-là même il est le maître, en dernier ressort, de la société. Or, tel est le pouvoir dont la nouvelle concession investirait les ministres du culte: de quoi sont-ils les dispensateurs? des grâces spirituelles; cette dispensation a-t-elle ses règles?

qui en est le juge? La cité intervie
la confection des lois qui règlent la
de ces grâces? elle est donc sujette à d
n'a pas faites. A-t-elle quelque mo
trôle sur cette dispensation? Si celle-c
effet civil, il est évident que le min
dispensation est le maître de cet ac
irresponsable à l'égard de l'ordre civil. Confe
dans son for intérieur, son code religieux à la
main, aucun pouvoir civil n'a prise sur lui; il
agit sur lui par l'autorité que lui-même lui a
attribuée, et le pouvoir civil ne peut agir à son
tour sur lui : la condition n'est pas égale, et tout
l'avantage est du côté du prêtre. Dans ce moment,
l'archevêque de Malines répond au Gouvernement
des Pays-Bas : *Le Droit divin et le Concile de
Trente prohibent ma coopération à ce que vous
me demandez; faites ce qu'il vous plaira.* Qui le
forcera dans ce retranchement? Spectacle singulier!
par ce nouvel ordre, l'obtention d'un effet civil
dépendra de l'obtention d'une grâce spirituelle.

Je sais qu'on répond que rien n'est à craindre
avec le bon esprit et les lumières des chefs du
clergé; c'est fort bien; mais voici des *hommes*,
et nous parlons de principes et de *lois*: quelle
étrange manière de diriger les sociétés que de
commencer par y introduire des principes vicieux,

et d'attendre des *hommes* l'amortissement des effets de ces même principes ! Est-ce donc ainsi que l'on peut conduire l'humanité, avec la rectitude et la certitude qu'exige une direction aussi précieuse que difficile ? On a entendu dire : *Ne craignez pas d'adopter la loi du sacrilége ; elle n'aura jamais d'applications : que la crainte des difficultés d'un immense remboursement ne vous arrête pas pour voter la conversion des rentes ; ce remboursement est impossible.* Voilà les principes et les *hommes*.

Les *hommes* n'ont pas manqué jusqu'ici, et qu'ont-ils empêché ? Ce n'est pas des vertus du clergé actuel que l'on se défie, mais de la direction qu'il leur donne. Ce clergé surpasse, peut-être, en régularité, ses devanciers ; mais ceux-ci réglaient leur zèle avec plus de circonspection. Les vertus, assises sur les siéges de Rome et de Toulouse ont-elles prévenu la naissance des mandemens de ces deux chaires, et l'explosion de l'opinion qui les a suivis ? La régularité de ce clergé empêche-t-elle tous les refus de sacremens et d'enterremens qui produisent un si triste effet sur le public ? Au contraire, c'est elle qui, changée en *rigorisme* peu contemporain avec les mœurs et l'état actuel des esprits, a créé toutes les collisions.

Dans le cas actuel, le prêtre arm
de refuser le mariage, *sacrement*
ceux qu'il ne juge pas susceptibles
y sont attachées, ne peut, sous au
être forcé à les accorder, non plus qu
refus; sa conscience est son seul jug
ne se fera donc pas; il est donc co
ment maître du mariage, et par là de la société elle-même. De quoi, et à qui se plaindra celui auquel cette grâce préalable à l'acte civil aura été refusée? Cette conclusion me paraît invincible; et c'est parce que j'en connais les suites que j'insiste sur cet article.

La raison a dicté l'ordre actuel; il satisfait à tout, il commande où il doit commander, il est effacé là où il n'a pas le droit de paraître; toute liberté dans leur ordre religieux est laissée aux intéressés. Il semble que la droite raison ait dicté tout cela : pourquoi donc s'en écarter? Le mariage a une double action en religion et dans la cité; dans l'ancien ordre elle est séparée, et l'une ne commande pas l'autre. Le citoyen est disjoint du religionnaire; celui-ci reste libre de son action religieuse; la société ne le suit que jusqu'à la municipalité, et ne le conduit pas à tel ou tel temple, au lieu que, dans l'ordre annoncé, l'action religieuse commande l'acte civil, et le

citoyen ne peut aller à la municipalité qu'en passant par l'Église, et que sur le témoignage du prêtre, dispensateur préalable d'une grâce spirituelle; ce qu'il faut bien remarquer, car il ne s'agit pas d'une simple cérémonie de la présentation matérielle à l'Église, mais de la disposition intérieure de l'homme, qui le rend susceptible de la grâce spirituelle, dont le prêtre est le juge. C'est donc sur une attestation qui renferme celle d'une disposition spirituelle que la société pourra agir dans son intérêt; elle devra l'attendre; elle dépendra donc d'elle et de celui qui en est le juge exclusif et irresponsable. Que répondrait le maire à celui qui requerrait son ministère, en lui disant : *Je ne puis renoncer à mon projet de mariage, aux motifs qui me le font désirer; M. le curé n'a pas jugé à propos de m'absoudre; et comme le mariage est un sacrement de vivans, il refuse de m'y admettre?* Le maire, d'après la loi, devrait se borner à répondre : *Cela ne me regarde pas; je ne puis constater civilement votre mariage sans la preuve préalable du mariage religieux. Arrangez-vous avec M. le curé; jusque-là je ne vous marierai pas civilement.* Dites, après cela, que le prêtre n'est pas le maître du mariage; et le maître de celui-ci ne l'est-il pas de la société? et que l'on ne dise pas que

dans l'ordre actuel on ne peut p[illegible] riage religieux que sur la preuve [illegible] vil. Quel rapprochement! Le mari[illegible] confère des grâces spirituelles, [illegible] droits civils. S'il était borné aux p[illegible] ciété n'aurait pas à s'en occuper plus [illegible] le fait des autres actes religieux qui n'ont pas d'effets publics; mais ici il en est tout autrement, les effets civils ne peuvent être obtenus, la société ne peut agir que d'après l'action et le témoignage d'un ministre du culte: dans un acte qui exige des dispositions intérieures, l'état ne peut pas agir sans que le citoyen ait reçu *l'absolution*, sans qu'il ait accompli certaines conditions religieuses, et sur l'attestation indispensable du prêtre. Sa condition est aggravée ainsi que celle du religionnaire, qui alors a deux chaînes à supporter: l'état actuel ne lui en donne qu'une. La société n'a à s'occuper que de ses besoins; elle peut recevoir des dommages du mariage contracté seulement devant le prêtre; elle ordonne qu'il le sera préalablement devant elle; mais elle n'a pas à s'occuper des dommages consciencieux qui peuvent résulter de la conduite plus ou moins religieuse du citoyen; elle a accompli son ministère dans les limites de sa juridiction, c'est au religionnaire à se mettre en règle vis-à-

vis de son culte ; elle n'a rien à voir là. Elle ne s'est occupée que des effets civils du mariage, cela seul la regarde : en changeant cet ordre, la société est mise à la suite du prêtre, le magistrat lui est subordonné, et les effets civils dépendent d'une disposition de conscience. Un pécheur endurci est *forclos de mariage;* car avant de se marier il faut se convertir, et en rapporter la preuve. Mais comme les principes, une fois faussés, peuvent agir en sens contraire! pendant qu'en France on songe à subordonner l'acte civil à l'ordre religieux, en Prusse on subordonne l'ordre religieux à l'ordre civil. Il vient d'être ordonné, dans ce pays, *que dans les mariages mixtes désormais les enfans seront élevés exclusivement dans la religion du père*. Par cet ordre, comme, en Prusse, le protestantisme l'emporte sur le catholicisme, il se trouve que celui-ci, que l'on veut faire gagner en France, perdra beaucoup en Prusse. Après ce décret prussien, dites que Rousseau a tort quand il dit que *pour les individus la religion est une affaire de géographie*. En Prusse, c'est quelque chose de plus singulier encore. Voilà ce qui arrive quand le temporel se mêle du spirituel; c'est un abîme dans lequel on roule de chute en chute.... L'Amerique, qui ne sait pas un mot de tout cela, se couvre d'une population

religieuse et morale, ne demande à personne quel prêtre il se marie, et ne connaît les prêtres que dans les églises.

Le clergé désire avec ardeur, avec impatience le changement de législation dans l'ordre du mariage, le rétablissement dans son ancien poste. Loin de l'en féliciter, il faut pleurer sur cette triste victoire; car elle sera précédée, inévitablement, par un combat de tribunes et de discussions publiques qui rempliront le monde de vives et brûlantes clartés sur cette question. Il n'est pas difficile de prévoir l'effet qui en résultera, les craintes et les ombrages que beaucoup de personnes en concevront pour leur état social à venir, et pour celui de leurs enfans; et l'on voit, avec douleur, que parmi tous les moyens de *faire passer Israël de Jérusalem à Samarie, pour sacrifier dans les hauts lieux*, il ne pouvait en être imaginé un plus efficace.

ARTICLE VI.

Je n'ai pu et je n'ai dû que jeter un regard de circonspection sur la grande question de l'influence respective des religions et de la civilisation; j'ai dû me borner à considérer les faits généraux dans la recherche de la solution de cet

important problème ; ils sont décisifs. L'état des nations religieuses, hors de la civilisation, en fait foi, depuis la Chine jusqu'à Londres. J'ai déjà cité l'empire grec, l'Espagne et l'Italie ; je pourrais justifier cette preuve par le tableau de l'état du Nord de l'Europe, de l'Allemagne et de la France, avant l'introduction de la civilisation. A cette époque on voit marcher de front l'occupation exclusive et la soumission absolue aux choses religieuses, et une affreuse barbarie, soit comme dureté, soit comme dissolution de mœurs : distinction essentielle à faire. On voit l'une accompagnant toujours l'autre ; de plus, on voit cette double dépravation s'amender à mesure que la civilisation croît ; ce qui prouve que dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, tout est lié, tout se suit, tout s'enchaîne par des ressorts cachés, mais indissolubles. Le monde est un composé d'anneaux sans solution de continuité, dont l'un soutient l'autre, lui prête appui, et du tout se forme la chaîne qui tient ensemble toutes les parties de l'univers.

La lecture de l'histoire met dans son jour cette vérité : Quels sont les temps dans lesquels les hommes ont porté le plus loin les excès réprouvés par toutes les religions, et surtout par le christianisme ? ce sont ceux des guerres de religion. Il semble qu'à mesure que les hommes

sont plus occupés de défendre l
suivre ce qu'ils regardent com
qu'ils s'appliquent plus à venger
ils devraient retracer davantag
celui dont ils servent si chauc
Eh bien! c'est précisément le c
le montrer, je n'aurais qu'à rappeler les tristes temps des guerres religieuses de l'Angleterre et les nôtres. Hélas! quelque effroyables qu'aient été quelques années de la révolution, elles n'empêchent pas que *nous ne soyons des anges* en comparaison des hommes de ces temps détestables (1). Les crimes du nôtre sont sortis de la fange de la société; ceux de celui-là venaient

---

(1) Accuser l'un pour excuser l'autre, accuser en masse des temps et des hommes, est d'un esprit étroit ou ennemi de la vérité; ainsi il ne s'agit pas ici de noircir les temps antérieurs pour blanchir une horrible période de la révolution, ni de manquer de respect *à nos pères*, dont on se sert cependant beaucoup pour accuser leurs enfans; il ne s'agit que de faits comparatifs. Lisez Hume pour l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse. Servez-vous de même de Vely, Villaret, Garnier, historiographes de France, de Brantôme, de de Thou, de Tavannes, de Marguerite de Valois, de Varillas. Ne remontez pas plus haut que le règne de François Ier, de Henri II et de ses trois fils, et comparez les actes de *ce siècle* entier avec nos *trois* mauvaises

du faîte même de la société. Qu'ont été en Europe les mœurs jusqu'au siècle de Louis XIV? et encore, sous celui-ci, que de choses que notre civilisation ne tolérerait plus?

Une heureuse direction a porté les hommes vers la recherche de tout ce qui entre dans la composition des sociétés : l'objet qui nous occupe en forme sûrement une partie fort essentielle à bien constater. La solution d'un problème de cette nature doit recevoir un grand secours des faits généraux. Là, tout est certain et à l'abri de tout reproche. Il y a quelques années, le ministère de la justice publia une statistique de la *criminalité*, d'après les actes judiciaires qui avaient eu lieu dans le cours de deux années; on voyait avec satisfaction l'*échelle* des crimes décroître. Pourquoi cette méthode ne serait-elle pas reprise et continuée sur une plus grande échelle, *celle de la criminalité des divers états de l'Europe, d'après la nature des crimes et l'indication de la religion des criminels?* Les tableaux de mortalité fournissent un moyen sûr d'apprécier l'état sanitaire d'un pays; d'après eux on a pu calculer les probabi-

---

années, et l'état des acteurs d'un temps avec celui des acteurs d'un autre, et vous verrez de quel côté est l'épuration relative.

lités de la vie humaine. D'après les tableaux de *sanité morale*, on serait en mesure d'apprécier l'action relative des religions et de la civilisation; et de leur observation [illegible] le cours de quelques années, on pourrait un jugement solide sur l'action respective des cultes entre eux et avec la civilisation.

Des investigations de cette nature ne peuvent appartenir qu'à de grands gouvernemens; eux seuls en ont les moyens: mais ils les ont, et en les employant ils serviront leur honneur en même temps que l'humanité.

La longue domination du christianisme dans l'Europe, l'empire exclusif du catholicisme dans une grande partie de cette contrée, et surtout dans la région méridionale, ont comme rétréci les idées des Européens sur l'acception du mot *religion*: avec le plus grand nombre, surtout avec le clergé, *religion* veut dire exclusivement catholicisme; tous les autres cultes étant pour lui des *erreurs*, et lui seul la *vérité*, ne portent pas avec lui, dans leur esprit, l'idée de *religion*; ils ne sont pas évalués par lui comme mode d'honorer la divinité et de rendre l'homme moral, mais comme vérités de dogme et de culte. Cette manière d'envisager les religions et d'apprécier leur action est étroite et insuffisante dans la

question qui nous occupe. Il faut élargir le cercle, et interroger indistinctement tous les cultes et tous les peuples qui les ont admis; il faut voir ce qui, chez eux, a été de la religion ou de la civilisation; ce qui était fixe comme l'est la religion, et ce qui était mobile, comme l'est la civilisation. Le Capitole était déjà fondé sous les Tarquin, et Jupiter y régnait comme au temps de César. Les dieux du féroce *Brutus* étaient les dieux de Cicéron, de Mécène, de Virgile et d'Horace; mais à une époque, on vit les pois de Curius, et à l'autre les festins de Lucullus. Sparte, pliée au joug de la discipline d'un cloître guerrier, inaccessible à la civilisation, avait les mêmes dieux qu'Athènes, et n'eut que des vertus de fer. Xénophon peint les anciens Perses presque sans culte et très épurés par la seule morale, avec une civilisation très avancée et très humaine. La théocratie n'avait pas agi sur le moral du peuple de Dieu; cependant, chez lui, le culte réglait la civilisation: il en est de même sous les Mahométans voués entièrement au culte, et étrangers à la civilisation, celle qui adoucit les mœurs en polissant les esprits. Depuis que cette double politesse, couple favorable à l'humanité, s'est introduite en Europe, voyez comme ont disparu les difformités qui

avaient résisté à l'action même du grand règne de la religion. Qu'est devenue cette fureur homicide du duel, qui a fait couler plus de sang français par des mains françaises que par celles des étrangers, qui a éteint plus de familles nobles, en France, que ne l'ont fait des siècles de guerres, qui ont arraché à Henri IV huit mille *lettres d'abolition* pour cause de duel, qui était dans toute sa ferveur sous le règne de Louis XIV, et qui bravait à la fois les menaces et les préceptes de la religion, les édits du prince et les larmes des mères? Qui a purgé la société de cette lèpre sanglante? la civilisation. Qui l'a de même purifiée de l'aveugle passion du jeu, de la dégradation de l'ivrognerie, si chère à nos pères, des scandales d'une débauche authentique et grossière? C'est encore l'ouvrage de la civilisation. Ces vices ont cédé à la civilisation; ils avaient résisté à l'action de la religion. On voit les nations s'améliorer à mesure qu'elles se civilisent, comme le font les individus eux-mêmes. Les mêmes lois de progression se font remarquer entre leurs marches réciproques, et l'état de l'Amérique du Nord vient de couvrir de clarté une question que l'état encore mal débrouillé de l'Europe pouvait laisser dans le domaine des contestations.

Ce serait bien démériter de la société que d'affaiblir l'opinion de la salutaire influence de la religion sur elle; aussi, ne s'agit-il ici que de la recherche circonspecte des effets respectifs des deux causes, de nature diverse, mais toutes les deux d'un grand prix, ou plutôt d'une valeur inestimable dans la société.

Dans tout ceci je ne prononce pas : c'est surtout à des questions de cette nature que doit être appliqué le précepte du Sage : *Dans le doute, abstiens-toi...* Je désire servir, mais je ne veux arriver à l'utile que par la recherche du vrai.

ARTICLE VII.

Presque tout le bruit qui se fait à l'occasion de la religion provient de la confusion introduite entre deux choses qui, par leur nature, n'ont rien de commun ensemble, l'influence de la religion et l'influence du clergé dans l'état. On veut rendre l'état religieux, consacrer l'état, comme a dit Burke : Qu'est-ce à dire? cela se fait-il par le sentiment religieux ou par l'action des prêtres? Tout état, de quelque culte qu'il soit, n'a-t-il pas également besoin d'être religieux? n'y a-t-il d'*état* qui soit religieux que par la catholicité? Mais alors l'anglican Burke,

et son état consacré, n'étaient donc pas religieux : il faut bien distinguer l'influence *religieuse* d'avec l'influence *ecclésiastique*, les moyens de la religion d'avec les moyens du clergé, la main de l'une d'avec celle de l'autre, l'un [illegible] par des moyens de l'ordre civil, et le [illegible] des observances légales. En quoi cela se touche-t-il? On veut que l'éducation soit religieuse, c'est très bien; mais faut-il qu'elle soit *ecclésiastique?* faut-il la remettre aux hommes dont le soin principal sera l'insistance sur l'observation des prescriptions légales? L'*instruction publique* n'exige-t-elle pas dans les maîtres et dans l'enseignement la correspondance avec l'état des lumières et de l'esprit public? Les plus chauds partisans du système de la remise de l'instruction publique au clergé conviennent eux-mêmes de son infériorité dans le genre d'instruction que requiert l'état actuel de la société. Les lumières du clergé, supérieures à celles des autres membres de la société, l'ont, pendant long-temps, porté à la tête de l'instruction publique; c'était sa place naturelle. On a dit que c'était un hommage à la religion; c'était tout simplement la satisfaction des besoins de la société par les moyens dont elle disposait alors : mais depuis que dans ce genre, comme dans beaucoup d'au-

tres, elle a prodigieusement étendu sa richesse, le besoin ayant cessé, l'ancienne pratique a dû prendre fin : y revenir, c'est reporter la société aux siècles d'ignorance. Si l'on espère par-là rendre la société plus religieuse, on se trompe : le clergé était le précepteur général avant la révolution ; qu'avait empêché son préceptorat ? Parmi ce sexe, dont la retenue et la modestie font la gloire, est-il nécessaire, pour y faire germer et naturaliser les vertus, de le remettre aux mains de personnes vouées à l'état monastique, et de lui imposer un costume à demi-monacal ? N'est-ce pas par ces mains et sous ces livrées qu'avaient été élevées toutes ces femmes qui ont rempli de récits honteux tant d'archives et de théâtres ? Les femmes élevées sous un autre régime et sur un autre sol remplissent-elles moins bien leurs devoirs d'épouses et de mères ? Quel était l'état de l'instruction que l'on trouvait dans les couvens, auprès de celle qui est donnée aujourd'hui dans toutes les institutions séculières ? Qui vaut le mieux des femmes de l'Angleterre, des États-Unis et du Nord de l'Europe, ou de celles de l'Italie, de l'Espagne et de la Sicile ?

Le clergé a toujours devant les yeux la révolution ; toujours il dit qu'elle a détruit la re-

ligion ; toujours il déclame contre l'[illegible]
phie : c'est pour lui un texte inép[illegible]
clergé est jeune, formé par des hom[illegible]
il est frappé des souvenirs d'un passé dont il
ne démêle pas suffisamment toutes les causes ;
elles dépassent la portée de l'instruction en usage
dans les séminaires, séjour de piété, il est vrai,
mais non d'instruction élevée. Dans cette dispo-
sition d'esprit, le clergé s'est mis à l'ouvrage ; il
travaille avec sincérité et ardeur à rétablir la
religion, à la consolider, à la prémunir contre
un nouveau naufrage : tout cela est fort respec-
table ; mais s'y prend-il avec lumières, c'est-à-
dire par les moyens propres à atteindre le but ;
car, hors de là, tout travail est sans lumières?
D'après ce qu'il paraît, il est permis d'en douter ;
et les dispositions qui éclatent trop souvent dans
le public ne préparent pas à croire à ses succès.
Le clergé s'attache au rappel d'anciennes lois, de
choses oubliées, d'ordonnances proscrites par le
temps ; on en a vu des exemples malencontreux :
par-là il a beaucoup perdu de son influence sur
les esprits, et l'on peut prédire qu'il ne la recon-
querra pas.

ARTICLE VIII.

Lorsque l'état proscrivait le prêt à intérêt de l'argent sans aliénation de fonds, à quelque taux que ce fût, il était d'accord avec la religion catholique, qui fait les mêmes prohibitions : alors elle pouvait être *religion* de l'état, avec lequel sa loi concordait ; mais lorsque leurs lois se sont séparées, lorsque l'une défend ce que l'autre autorise, comment, dans cette contradiction, l'une peut-elle faire partie de l'autre ? Je l'entends fort bien dans l'anglicanisme, dont la loi religieuse est en conformité avec la loi civile ; mais ma raison, trop faible pour accorder ensemble des contradictions, recule devant l'union de deux choses dont les lois se combattent et s'excluent. Cet exemple fait sentir combien il est nécessaire de s'assurer de la nature et de la législation de la chose que l'on adopte, et dont on fait sa propre chose. Il peut arriver qu'on soit amené, par des événemens, à reconnaître les inconvéniens d'une adoption faite sans un examen préalable suffisant, et qu'on soit averti, par beaucoup de douleurs, des dangers de cette distraction.

ARTICLE IX.

Les contentions religieuses en [illegible] nous, pour notre malheur, provoqué[illegible] ques et des défenses qui paraissent manquer lement de bases solides. D'un côté on des exagérations souvent accusatrices, soit contre des systèmes qui n'existent pas, soit contre des hommes qui n'ont pas encouru réellement les reproches qu'on leur adresse; de l'autre côté, on se défend par des allégations vagues, souvent répétées, ou par des invocations à des autorités qui sont sans force, ou sans rapport avec l'objet que l'on a l'intention de défendre.

Des hommes qui ne connaissent guère de points d'arrêt dans leurs opinions, voudraient faire de Rome le siége d'une dictature dans l'Eu[illegible] s'ils le pouvaient, dans le monde entier; d'autres de crier à l'ultramontanisme qu'il envahit tout. Le sens de l'attaque est évident; celui de la défense l'est-il [illegible] Qu'entend-t-on par ultramontanisme? où finit-il? où commence-t-il? quelle en est la nature et la limite? De nos jours, le clergé est très attaché à Rome; le malheur commun, l'intérêt commun, les dangers communs ont formé le ciment

de cette alliance ; nul doute que dans des questions telles que celle qui s'élève dans les Pays-Bas, nul doute, dis-je, que le clergé ne se rangeât du côté de Rome, ainsi que vient de le faire l'archevêque de Malines ; mais ce n'est pas là ce que l'on appelait proprement de l'*ultramontanisme* ; cet ultramontanisme existait avant la révolution, comme on l'a vu au temps de l'empereur Joseph II. A cet égard, il n'y a rien de changé dans le temps actuel ; mais il s'agit de savoir si le clergé, en corps, est imbu de ces maximes qui ont fait le code de Rome antérieur au dernier siècle. La [illegible] que le clergé n'est pas *ultramontain* [illegible]us, mais seulement de la manière qui [illegible]e plus haut. Le clergé résisterait à des [illegible]directes contre l'autorité du souverain, [illegible]hissemens patens sur sa propre juri- [illegible] y a plus, Rome elle-même n'est pas [illegible]*uine* dans le genre que l'on attribue [illegible] en sa faveur propre. La sagacité de [illegible]mettrait pas de pareilles méprises ; dans [illegible], on sait prendre hauteur et interroger [illegible] on a vécu trop long-temps sur cette [illegible] pour l'abjurer au temps où il faudrait la créer si elle n'existait pas. L'accusation d'ultramontanisme est donc trop vague, et par conséquent pas assez fondée.

La question avec Rome ne gît point là ; Rome ne déposera plus les souverains, n'excommuniera plus les princes, tout cela est passé et fini ; mais Rome ne se dessaisira pas du pouvoir exclusif et irresponsable de l'institution canonique des évêques ; par-là Rome est maîtresse dans l'Église, et dans les états. Rome ne renoncera pas à l'inégalité du contrat qui, pour le prince, borne à six mois le temps utile pour exercer le droit de pourvoir aux siéges vacans, et qui ne donne aucune limite à celui du temps pendant lequel l'institution doit avoir lieu, et dont le pape garde *in petto* les motifs de refus, sans qu'aucun droit puisse être invoqué pour les faire connaître et les retirer de son cœur ; sur cela, on entend alléguer l'ancienne discipline de l'Église, les Pragmatiques de saint Louis, de Charles VII, Bossuet, les déclarations de Louis XIV sur l'enseignement des quatre propositions ; on parle d'appels comme d'abus. A quoi bon cet étalage scien[illegible] quoi se rapporte-t-il à nos choses pro[illegible] dans tout cela de quoi faire faire à [illegible] pas en arrière, et à nous un *seul* pas [illegible] Une discipline peut être abrogée [illegible] par une autre, comme tout code, par la [illegible] tion d'un autre, perd sa valeur. On ne [illegible] revenir sans le consentement de tous les [illegible]

tans. Le concile de Nicée, les Pragmatiques sont des monumens très vénérables de la discipline de l'Église, et de la sollicitude de nos rois pour la paix de l'Église et de l'État ; mais d'autres lois les ont remplacées : comment abroger celles-ci, et comment amener Rome à les reviser ?

Les quatre propositions de 1682 sont étrangères à nos affaires actuelles ; la quatrième est ambiguë, et sa dernière partie annule la première : pourquoi d'ailleurs se dissimuler l'échec que reçut alors la France ? car Bossuet abandonna formellement cette déclaration, monument de sa gloire : *abeat ergo quocumque voluerit ista declaratio*, a-t-il dit ; Louis XIV recula devant Rome ; il écrivit au pape une lettre dont elle a long-temps fait le trophée de sa victoire ; il consentit à laisser tomber l'enseignement de cette déclaration, et les trente-deux évêques nommés par lui, et attendant leurs bulles pendant onze ans, ne les obtinrent qu'après avoir subi l'humiliation d'écrire à Rome une lettre d'excuse. Voilà les faits (1). A quoi bon venir faire parade de ce qui fut une véritable défaite, et demander de l'appui à des actes de soumission

(1) Opuscules de l'abbé Fleury, publiés par M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Tout cela s'y trouve *in extenso*.

et de regrets ? le Vatican doit sourire [illegible] d'attaque, et se sentir raffermi par les coups mêmes que l'on veut lui porter. Quant aux appels comme d'abus, je serais bien curieux de savoir ce que c'est aujourd'hui ; d'ailleurs, avec eux, à quoi remédierait-on ? Rome laisserait appeler ; elle l'a laissé faire par les parlemens ; elle n'a pas été ébranlée par leurs menaces répétées de la convocation d'un *concile national* ; sûrement aujourd'hui on ne recourrait pas à cette ressource ; tout ce qui se publie à cet égard est donc de nulle valeur : il n'y a qu'une question avec Rome, celle de l'institution. Quant à son influence morale sur le clergé, cela n'est pas une affaire de législation positive, mais de temps et de mœurs. C'est à la [illegible] tracer la ligne de démarcation entre [illegible] devoirs qui se rencontrent d'une [illegible] c'est aux exemples de discernement [illegible] haut à servir de leçon et de modèle [illegible] principal a été, est, et [illegible] l'on a toujours oublié, la [illegible] spirituel avec le temporel. [illegible] sonnable dans cette matière dont [illegible] article ; le reste viendra sans [illegible]

ARTICLE X.

Nous nous sommes bornés, dans le cours de cet ouvrage, à donner une notice historique du monachisme, et à tracer le tableau des causes qui l'ont fait naître, grandir et tomber.... Nous n'avons pas eu à nous en occuper sous les rapports purement religieux; l'Église s'est expliquée à cet égard, et ne laisse rien à dire aux particuliers. La même loi de silence nous guiderait encore si dans les tentatives du rétablissement du monachisme, si dans les peintures des bienfaits qu'on lui attribue pour la société, il n'entrait pas autant de politique que de religion, et si les allégations de prétendus avantages sociaux n'étaient pas destinées à lui servir d'introducteur et de passe-port parmi nous.

Une méthode, que l'on pourrait appeler une vraie manie, s'est introduite parmi nous, avec une autre habitude singulière qui, de son côté, n'est pas moins funeste. Par la première, on ne se borne pas à faire valoir une chose par ses qualités propres, on dirait que c'est la plus petite partie de son mérite, mais on lui cherche des recommandations principales dans des accessoires ou des accidens; par la seconde, on fait

d'un accident, d'un temps donné, à chose elle-même, et une époque entière. Ainsi, dans les peintures de la chevalerie, on dirait que, dans ce temps, l'univers n'était *composé* que de *preux*, et n'était régi que par les sentimens élevés qui ont appartenu à quelques membres de la chevalerie, et que les romans [illegible] également à tous leurs personnages, les caractères privés étaient mêlés [illegible] générales de la dernière brutalité. Nos financiers politiques ont fait de même pour le monachisme : à les entendre, tout cloître n'a recélé, à l'ombre de son enceinte sacrée, que des *anges*, dont aucun souffle impur de la terre n'a terni la robe d'innocence ; tout moine est *un Pacôme*, *un Benoît*; toute re[illegible] *Thérèse* ou *une Agnès;* tout mis[illegible] *père Aubry*. Sous ces couleurs [illegible] songères disparaît l'humanité avec ses i[illegible]ables attributs ; de plus, et cela n'est p[illegible] à la loyauté, ce que l'on veut fa[illegible] garde bien de le présen[illegible] ces ; on ne le montre q[illegible] voit aussi aimer, préconi[illegible] l'autre, et faire des vert[illegible] vices de celui-là. Pendan[illegible] préconisé les Chinois en [illegible]

haïssables d'ailleurs. On a fait des héros chrétiens des curés de campagne, pour opposer leurs mérites aux démérites de ce que l'on appelait le *haut clergé* : cette méthode de présenter seulement de face les objets est funeste, contraire à la raison, à la justice ; elle remplit le monde d'une espèce de fausse monnaie, qui finit par usurper la place et le crédit de *celle de bon aloi.*

Appliquons ces principes à l'examen des propriétés du monachisme sur l'ordre social, en laissant entièrement à part l'ordre purement religieux ; cette marche est indiquée par la nature des choses, puisque c'est le bien de la société que l'on invoque, dans les tableaux du monachisme, et que l'on travaille à faire concevoir l'espoir de grands services à rendre, par l'exposition des services rendus.

Ni le bien ni le mal absolu ne se rencontrent dans aucun établissement humain ; tous participent de l'un et de l'autre ; il ne s'agit que de la mesure. Le monachisme a servi la religion ; le monachisme a servi la société : qu'en conclure ? Qu'il les servira encore ; en quelle mesure ? L'a-t-il fait et le ferait-il dans des circonstances si différentes de celles de son premier règne ? Voilà la question véritable. Son examen, sous tous les rapports, me

mènerait loin; je suis donc forcé de me resserrer, et de me borner à de simples indications. Le monachisme a compté trente-sept ordres religieux; parmi eux trente-cinq ont été [illegible] *stitution morts au monde*, voués à la prière, destinés à cacher l'homme aux yeux du monde, pour ne le révéler qu'à ceux de Dieu; voilà la base du monachisme; le moine, *monos*, c'est l'homme seul, isolé, séparé du monde; parmi les trente-sept ordres, deux seulement ont marqué dans la famille monacale par de grands travaux littéraires, ou bien afférant d'une autre manière au bien de la société; les *bénédictins* et les *jésuites*. Par une exception singulière et bien espagnole, les autres ordres monastiques renfermés en Europe dans les cloîtres, sont devenus les instituteurs et les directeurs de l'Amérique. Il y a paru, à ce qu'ils lui avaient appris, ainsi que les Portugais, autres gens habiles, l'avaient fait à l'égard de leurs colonies. Le monachisme entier, voué à une vie de retraite, était donc, par l'institution même, nul pour la société. Il a servi les lettres. En quelle mesure? A entendre les prédicateurs du monachisme, on dirait qu'il a été l'[illegible] qui a *sauvé la science*, et l'humanité! Il est vrai; les moines ont travaillé; mais à quoi, avec quel talent? Les cloîtres, alors très peuplés, employaient leurs

nombreux habitans à transcrire péniblement les livres d'église, dont le luxe en peinture et en dorure fait notre admiration et le principal mérite ; ce travail était pour l'intérieur des cloîtres, et non pas pour l'instruction générale ; il est curieux, mais inutile.

L'enseignement n'avait lieu dans les cloîtres que pour les religieux novices; les études internes étaient faibles, et dans les grands cours de théologie qui avaient lieu en Sorbonne, les derniers rangs étaient le partage habituel des réguliers. Toute la famille franciscaine était réputée pour son ignorance; à cet égard elle avait passé en proverbe. La prédication des réguliers était peu réputée ; la plupart étaient des ouvriers plus robustes qu'habiles, que chaque couvent munissait de discours déposés dans ses archives, et lançait, avec cet attirail d'emprunt, dans les campagnes, où leur langage était proportionné aux lumières de leurs auditeurs... Rarement ils présentaient la religion sous les rapports de noblesse et de grandeur qui la rendent si imposante. En abandonnant au monachisme l'assiduité dans le travail, on peut lui demander à quoi il l'a fait servir. Voyez ce dont il a rempli les bibliothèques ! De monumens de dispute, de commentaires interminables, de subtilités, du récit des

combats entre les thomistes et les éclectistes. En traçant à l'enseignement le cercle étroit de la croyance absolue *au maître*, en enchaînant l'homme à un système donné, le monachisme a borné l'esprit humain qui ne peut trouver son plein développement que dans la liberté de tout soumettre à l'examen.

La vie de ce qui a été *lettré* parmi les moines doit être partagée en deux époques : il faut bien se garder de les confondre. La première époque, celle qui suivit l'institution, fut toute de ferveur et de prières ; les fondateurs n'avaient pensé qu'à elles, c'est comme par accident que la science et l'étude sont entrées dans les couvens ; la porte de quelques-uns leur était fermée par l'institution même. Ce n'est guère que vers le *onzième* siècle que l'application aux sciences profanes y a été admise : que l'on se rappelle donc que dans les premiers siècles de l'Église, l'étude des sciences profanes était interdite aux clercs, comme propre à distraire leur attention des sciences sacrées... Mais auparavant que les bénédictins se missent à l'ouvrage, les universités étaient établies partout. Celle de Paris se glorifiait de pouvoir rattacher sa naissance au règne même de Charlemagne. Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire, Hincmar et beaucoup d'autres,

florissaient antérieurement aux chroniqueurs claustraux; encore que sont ces chroniques de moines, grossières archives de faits mal observés, dépourvues de toute critique, écrites comme à la clameur publique, et sous l'inspiration de bruits populaires, admettant les fables et les superstitions qui régnaient dans ces temps d'ignorance? Les moines historiens ont traité l'histoire comme les moines théologiens ont traité la théologie, et comme, de leur côté, les moines littérateurs ont traité la littérature. Dans les trois carrières, c'est la même absence de méthode, de goût et de discernement. Les chroniques des couvens n'étaient que d'arides registres des faits des temps, rapportés avec la naïveté de l'ignorance: il n'y a pas grand mérite à cela. En y regardant de près, on trouve que des sociétés privées, des familles et même des particuliers, ont porté à la science un tribut aussi abondant, et surtout plus épuré que ne l'ont fait les moines *lettrés*. C'étaient de *plaisans* savans et bien propres à instruire les autres, que les moines de Saint-Denis, auteurs de la première carte géographique, qui, préoccupés des idées religieuses, et s'imaginant vraisemblablement que la Judée était le type de l'Univers où le moule dans lequel il avait été coulé, plaçaient Jérusalem au centre du

monde, et faisaient aboutir à cette cité toutes les autres parties du globe; c'était encore un homme bien fondé en savoir que cet abbé de Cluny, qui se défendait d'envoyer des religieux à l'abbaye de Ferrières, située à 25 lieues de Paris, par la considération des grands dangers d'un voyage *aussi lointain, et fait en pays étranger.* Voilà les hommes que l'on recommande comme les conservateurs du feu sacré... Une juste appréciation des choses montre la presque totalité des moines étrangers à la science, et ceux qui se sont livrés à l'étude comme des ouvriers laborieux, dans quelques parties, mais étrangers aux travaux de l'esprit, aux produits de la littérature proprement dite, à ceux de l'imagination et des arts. Encore, cette gloire partielle n'est-elle l'apanage que des religieux de Saint-Benoît, car tout le reste du monachisme est inconnu dans le domaine de la science. Il ne faut pas faire du mérite d'un membre du monachisme le mérite de tout le corps, pas plus qu'il ne faut l'accuser tout entier des torts de quelques-uns.

Le monachisme a fait pour la religion comme pour l'esprit humain; d'un côté il l'a servie, mais combien ne lui a-t-il pas nui de l'autre? D'où sont venues presque toutes les hérésies et la réformation? Qui a abîmé l'empire Grec et livré

l'Asie et l'Afrique aux Mahométans ? Qui a introduit dans le culte le petit esprit, les pratiques minutieuses ou ridicules? qui a propagé, en matière de religion, les doctrines et les procédés sanguinaires? qui a allumé le bûcher de l'inquisition, exterminé les Albigeois, vu froidement égorger l'Amérique ? Qui a dénaturé la religion en Espagne, en Italie? Qui a dégradé celle-ci en changeant la charité en mendicité, en appelant une population entière aux vices de l'oisiveté, par l'appât d'une subsistance sale mais gratuite ? Le monachisme... Quelle avait été son influence sur la civilisation antérieure à Louis XIV? Avait-il adouci les mœurs de l'Angleterre avant de passer sous la faux de Henri VIII? Qu'avait-il produit sur la rudesse des mœurs des peuples du Nord et de la Germanie? Il florissait au milieu de l'Italie, lorsque les enfers entr'ouverts, dans le temps du moyen âge, couvraient de ses plus mortelles exhalaisons le sol des républiques italiennes; et nous-mêmes, qu'en avons-nous reçu dans tout le cours du seizième siècle, depuis François Ier jusqu'à Henri IV?.. Manquait-il un couvent dans Paris le jour de la Saint-Barthélemi ? Je m'arrête, car je ne dresse pas d'acte d'accusation ; seulement je tends à ramener vers l'équité et la droite raison, également ennemie de toute exa-

gération dans la louange comme dans le blâme.

On est fondé à adresser au monachisme, en général, les reproches que l'on a adressés, dans cet écrit, au Jésuitisme en particulier. L'Europe était couverte de couvens; leur puissance était fort grande. Quelle a été leur influence sur les mœurs générales? Qu'ont-ils retranché ou corrigé à leur barbarie, à la fureur des duels, à celle du jeu ou de l'ivrognerie, à la perfidie, aux vengeances, aux crimes atroces ou abjects qui forment le triste canevas de l'histoire des siècles antérieurs à l'introduction de la civilisation? Dans mille ans, avec leur puissance morale et toutes leurs richesses, les moines ont-ils produit pour la société la moindre partie des biens que la civilisation a introduits parmi elle? Qu'ont fait les moines pour l'ordre social? Est-ce à eux que l'on doit la suppression d'affreux procédés dans l'ordre judiciaire, et la conquête de mille jouissances propres à adoucir à l'homme le temps de son passage sur la terre? En quel état se trouvait la population placée au voisinage des plus opulens monastères? Était-elle plus richement dotée en lumières et en jouissances que les populations éloignées d'eux? Les grandes maisons de Cluny, de Citeaux, de Clairvaux sont situées en Bourgogne : ce sont les mères des maisons si

nombreuses et si riches des deux grands ordres, ou plutôt capitaux, de la chrétienté, surtout en France. Autour du tronc principal se sont formés naturellement un grand nombre de rejetons; c'est-à-dire des maisons inférieures aux premières. Une grande richesse a appartenu à ces maisons pendant des siècles; les rois, les papes les ont habitées, des conciles y ont été tenus, des chapitres généraux y avaient lieu régulièrement à des intervalles de temps fort rapprochés les uns des autres : voilà beaucoup de moyens de bien-être. Parcourez ces contrées, et vous les trouverez dépourvues de tout, avec des villes pauvres, petites, renfermant une population misérable, et ressemblant en tout à celles des lieux qui n'ont pas été pourvus de ces immenses moyens. Qu'en faisait-on? Je l'ignore; mais l'œil cherche leur emploi et ne le trouve pas; le peu qu'on y aperçoit vient de la civilisation. En voyant ces lieux si célèbres ne jouir que depuis quelques années de moyens d'y aborder, on se demande par où passaient tant de papes, de rois et de grands qui les ont dotés, visités, et qui y ont vécu? Observant l'ignorance du peuple qui les entoure, on se demande ce que l'on faisait de tant de science, ou si elle n'était qu'à l'usage de ces monastères?

Le monachisme, pas plus que le Jésuitisme,

et tous les deux sont enfans de la même famille, n'a donc eu sur la religion ni sur les destinées humaines cette influence salutaire et féconde qu'on leur attribue, comme motifs de regrets et de rétablissement. Aucun besoin général de la société ne provoque celui du monachisme, pas plus que celui du Jésuitisme; qu'ils restent donc tous les deux dans la même tombe pour leur repos et pour le nôtre. Dans le monde actuel, son ancien honneur n'attend pas le monachisme; l'Espagne vient de l'achever par le spectacle qu'offre sa famille monacale; dans les autres contrées de l'Europe, l'opinion le repousse. Au début de la révolution, le monachisme a proclamé qu'il ne voulait pas de lui-même, par la promptitude et l'alacrité de la désertion de ses membres. Comment réunir ces déserteurs, et à quel propos relever une bannière jetée avec tant de joie? Les rangs du monachisme, depuis cinquante ans, s'étaient éclaircis au point qu'à l'exception des grandes maisons, situées surtout au nord et à l'est de la France, la conventualité ne pouvait plus être observée; les sujets manquaient, ils manqueront encore davantage; et qui peut trouver place en Amérique n'ira pas en chercher une dans un couvent. Dans l'intérieur de la France, les petites maisons de moines rentés, tels que les

Bernardins et les Bénédictins, ressemblaient à des châteaux dont les chefs représentaient les *seigneurs*, et qui étaient prisés en raison du bon accueil et des jouissances que l'on y trouvait. Depuis un demi-siècle, les moines, embarrassés de leurs richesses, étaient devenus *bâtisseurs* : la Flandre, l'Artois, la Picardie, la Normandie et quelques parties de l'intérieur de la France, se couvraient de palais monastiques qui eussent enchanté l'œil du voyageur, s'ils eussent été destinés à d'autres habitans que des moines. On ne serait pas embarrassé de citer plusieurs maisons dans lesquelles des escaliers avaient coûté des trésors pour mener à la cellule de *dom prieur* et de *dom procureur*.

C'est par ces considérations générales, par l'état ancien et l'état actuel de la société, qu'il faut juger de la nature, de l'utilité, des œuvres du monachisme et de l'opportunité de son rétablissement. Il faut laisser tout le reste aux romanciers religieux ou politiques.

La société est menacée, par le retour du Jésuitisme, de l'introduction d'un levain principe de collisions publiques et privées. J'ai vu le mal, et j'ai écrit, avec franchise, modération, impartialité, respect pour tout ce qui en est l'objet légitime. Des questions de cette gravité ne per-

mettent pas un autre genre de discussion ni un ton plus élevé. Je finis par ces deux mots : *Point de Jésuitisme ; plus de rappels de la Providence à tous propos ; plus de théologie sur la place publique : que la religion reste dans les églises et dans les cœurs ; là elle est à sa place naturelle ; elle est exotique partout ailleurs.*

Bulle de Clément XIV pour la suppression des jésuites.

Ad perpetuam rei memoriam.

A peine élevé sur le siége de Saint-Pierre, malgré l'infériorité de nos mérites, nous nous sommes représenté, nous avons eu nuit et jour devant les yeux, et porté gravé dans le cœur, que Dieu nous a confié d'une manière plus spéciale le ministère de la réconciliation; nous nous sommes appliqué de toutes nos forces à le remplir, en implorant sans cesse à cet effet le secours divin (1)....

(Ici, Clément XIV témoigne qu'étant préposé souverainement pour cultiver la vigne du Seigneur, il devait être disposé non-seulement à planter et à édifier, mais encore à détruire ce qui peut nuire au repos et à la tranquillité du peuple chrétien, quelle que soit la douleur qu'il éprouve.)

---

(1) On ne rapporte ici que les parties essentielles de la bulle, celles qui font connaître les motifs qui ont guidé Clément XIV. Cette bulle forme un écrit de 30 pages; il est trop volumineux pour être rapporté ici en entier.

Lorsqu'il est arrivé, poursuit ce pontife, que quelque ordre régulier, dégénérant de sa première institution, loin de produire les fruits abondans et les avantages qu'on en attendait, a paru leur être plutôt nuisible et plus propre à troubler qu'à entretenir la paix et la tranquillité publiques, ce même siége apostolique, qui avait employé ses soins et son autorité à l'établissement de ces ordres, n'a point hésité, ou de les relever par de nouvelles lois, et de les rappeler à leur ancienne austérité, ou de les détruire et de les dissoudre entièrement.

Nous n'avons, dit Clément XIV, épargné ni soins ni recherches pour connaître à fond tout ce qui regarde l'origine, le progrès et l'état actuel de l'ordre régulier, appelé communément la société ou compagnie de Jésus.

A peine était-elle formée, *suo ferè ab initio*, qu'il s'y éleva diverses semences de divisions et de jalousies, non-seulement entre ses propres membres, mais encore à l'égard des autres corps et ordres réguliers, ainsi que du clergé séculier, des académies, universités, colléges publics des belles-lettres, et même à l'égard des princes qui l'avaient reçue dans leurs états.

Les objets de ces dissensions et contestations étaient tantôt le caractère et la nature des

vœux qu'on fait dans cette société, le temps auquel les sujets doivent être admis à faire ces vœux, le pouvoir de renvoyer ces sujets, celui de les faire promouvoir aux ordres sacrés, sans titre ou patrimoine, et sans avoir fait des vœux solennels contre les décrets du Concile de Trente et de Pie V, d'heureuse mémoire; tantôt l'autorité absolue que s'arrogeait le général, et plusieurs autres choses concernant le régime de cette société; tantôt différens points de doctrine, les écoles, les exemptions et privilèges que les ordinaires des lieux et d'autres personnes en dignité ecclésiastique ou séculière, soutenaient être préjudiciables à leur juridiction et à leurs droits. Enfin, il fut intenté contre ces religieux des accusations très graves, qui troublèrent beaucoup la paix et la tranquillité de la république chrétienne.

Ici le Saint Père, parmi les accusations contre les Jésuites, parle notamment de celles que formèrent les inquisiteurs des papes, contre les priviléges excessifs, et contre la forme de leur régime. Philippe II appuya ces plaintes, et Sixte V, sur sa demande, ordonna une visite apostolique de la société; mais ce pape ayant été enlevé par une mort précipitée (*immaturâ morte*), son entreprise salutaire n'eut pas de suites.

Mais, bien loin que toutes ces précautions fussent suffisantes pour apaiser les cris et les plaintes contre la société, on vit, au contraire, s'élever dans presque toutes les parties de l'univers des disputes très affligeantes contre sa doctrine : *Universum penè orbem pervaserunt molestissimæ contentiones de societatis doctrinâ ;* que nombre de personnes (*plurimi*) dénonçaient opposées à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. Les dissensions s'allumèrent de plus en plus dans la société, et au-dehors les accusations contre elle devinrent plus fréquentes, principalement sur sa trop grande avidité des biens terrestres. De là, ces troubles assez connus qui causèrent au siége apostolique tant de peines et de chagrins ; de là, aussi, les résolutions que prirent quelques princes contre la société.

(Clément XIV rappelle à ce sujet un décret de la cinquième congrégation des jésuites, qui contient cet aveu remarquable : *Que la société était en mauvaise réputation* dans plusieurs pays et auprès de différens princes.)

Parlant ensuite des moyens qui furent employés pour remédier aux causes des troubles :

Nous avons remarqué avec la plus grande douleur, dit Sa Sainteté, que tous ces [illegible] grand nombre d'autres qui furent em[illegible]

la suite, n'avaient eu presque aucune vertu ou autorité pour détruire et dissiper tant de troubles, d'accusations et de plaintes graves contre la société; que plusieurs autres de nos prédécesseurs, comme Urbain VIII, Clément IX, X, XI et XII, Alexandre VII et VIII, Innocent X, XI, XII et XIII, et Benoît XIV, y travaillèrent en vain. Ils tâchèrent cependant de rendre à l'Église la paix si désirable en publiant des constitutions très salutaires, pour défendre tout négoce, soit hors des saintes missions, soit à leur occasion; pour éteindre les dissensions et les disputes très vives que la société avait excitées, au grand préjudice des âmes et au grand étonnement des peuples, contre les ordinaires des lieux, contre les ordres réguliers, contre les lieux pies et les communautés de tout genre, en Europe, en Asie, en Amérique; pour proscrire l'interprétation et la pratique de certains rites idolâtres suivis chez différentes nations, au lieu de ceux qui sont approuvés par l'Église universelle; pour interdire absolument l'usage et l'application de maximes que le saint siége avait justement condamnées comme scandaleuses et manifestement nuisibles à la règle des mœurs; pour prononcer sur plusieurs autres

articles très importans et très nécessaires au maintien de la pureté des dogme, etc....

Innocent XI se vit obligé de défendre à la société d'admettre des novices à la profession. Innocent XIII la menaça de la même peine ; enfin, Benoît XIV ordonna la visite des maisons et colléges que la société possédait dans les états du roi de Portugal. Si ensuite Clément XIII, par des lettres apostoliques, plutôt extorquées qu'impétrées (*extortis potiùs quàm impetratis*), a de nouveau approuvé avec de grands éloges l'institut de la société, il n'en est résulté ni plus de consolation pour le saint siége, ni plus d'avantages pour cette société, ni plus d'utilité pour l'Église.

Clément XIII était encore assis sur la chaire de saint Pierre lorsqu'il vint des temps encore plus difficiles et plus orageux. Les cris et les plaintes contre la société redoublèrent chaque jour ; il s'éleva même dans certains endroits des séditions, des tumultes, des dissensions, des scandales très dangereux, qui, affaiblissant et rompant tout-à-fait le lien de la charité chrétienne, allumaient avec violence, parmi les fidèles, des animosités, des haines, des inimitiés. Dans cette espèce de crise, le péril fut porté si loin, qu'[illegible] d'entre les princes catholiques de l[illegible]

langues publient l'ancienne piété et la munificence comme héréditaires dans leurs familles envers la société, les rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, se virent forcés de bannir entièrement cette société de tous leurs états. Ce remède extrême leur parut être le seul qui restât à tant de maux, et ils le jugèrent indispensablement nécessaire pour empêcher que les peuples chrétiens n'en vinssent à s'attaquer, se provoquer et se déchirer les uns les autres dans le sein de l'Église, leur mère.

Mais persuadés que ce remède ne pouvait avoir un succès durable ni pacifier tout le monde chrétien, si la société n'était totalement éteinte et supprimée, ces monarques exposèrent à Clément XIII leurs désirs et leur volonté à cet égard, donnant à leurs prières tout le poids de leur autorité. Ils lui demandèrent conjointement de pourvoir, par ce moyen efficace, à la sûreté perpétuelle de leurs sujets et au bien de l'Église de J.-C.; mais la mort de ce pontife, qui arriva inopinément et contre l'attente de tout le monde (*contrà omnium expectationem*), empêcha que cette démarche eût aucun effet. Clément XIV ayant été élu à sa place, les mêmes monarques lui renouvelèrent aussitôt cette demande.

Un grand nombre d'évêques et d'autres per-

sonnes très distinguées par leur dignité, leur science et leur religion, témoignèrent aussi leurs désirs et les sentimens de leurs cœurs sur ce sujet. *Quibus sua quoque addiderunt studia animique sententiam episcopi complures, aliique viri dignitate, doctrinâ, religione plurimùm conspicui.*

Afin de prendre le plus sûr parti dans une affaire de si grande conséquence, nous jugeâmes, dit Sa Sainteté, que nous avions besoin d'un long espace de temps, non-seulement pour pouvoir faire des recherches exactes, tout peser avec maturité et délibérer avec sagesse, mais encore pour demander, par beaucoup de gémissemens et des prières continuelles, l'aide et le soutien du père des lumières. A cet effet, nous avons eu soin de nous faire assister plusieurs fois, auprès de Dieu, des prières et des bonnes œuvres de tous les fidèles.

Après avoir donc pris tant et de si nécessaires mesures, dans la confiance où nous sommes d'être aidé de l'Esprit saint, étant d'ailleurs poussé par la nécessité de remplir notre ministère, qui nous impose une obligation très étroite de procurer, maintenir et affermir, autant qu'il est en nous, la paix et la tranquillité dans la république chrétienne, et d'extirper tout ce qui pourrait y porter le moindre préjudice [illegible]

en outre, que la société de Jésus ne peut plus faire espérer ces fruits abondans et ces grands avantages pour lesquels elle a été instituée, approuvée et enrichie de tant de priviléges par nos prédécesseurs, qu'il n'est peut-être pas même possible que, tant qu'elle subsiste, l'Église recouvre jamais une paix vraie et durable; persuadé, pressé par de si puissans motifs, et par d'autres encore, que les lois de la prudence et le bon gouvernement de l'Église universelle nous fournissent, mais que nous gardons dans le profond secret de notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, notamment de Grégoire X, dans le concile général de Lyon, puisqu'il s'agit ici d'une société qui, à raison de son institut et de ses priviléges, *a été mise au nombre des ordres mendians;* après une mûre délibération, de notre certaine science et de la plénitude du pouvoir apostolique, nous éteignons et supprimons ladite société; cassons et abrogeons tout et chacun de ses offices, ministères et administrations, lui ôtons ses maisons, écoles, colléges, hospices, fermes et tous autres lieux en quelque province, royaume et domination qu'ils soient situés, et de quelque manière qu'ils lui appartiennent; abolissons ses statuts, usages, coutumes, décrets, constitutions, celles même qui seraient ap-

puyées du serment, d'une confirmation apostolique ou de toute autre manière ; révoquons tous et chacun de ces priviléges et indults, généraux et particuliers, dont nous voulons que les teneurs soient regardées comme aussi pleinement et suffisamment exprimées dans ces présentes, que s'ils y étaient insérés de mot à mot, en quelques formules et clauses irritantes qu'ils soient conçus, et de quelques censures et décrets qu'ils soient accompagnés.

Nous déclarons, en conséquence, que toute l'autorité du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de ladite société, demeure abolie à perpétuité et totalement éteinte, tant pour les choses spirituelles que pour les temporelles.

Les évêques ou ordinaires des lieux, ajoute Sa Sainteté, ne permettront jamais d'exercer, envers les externes, les fonctions (de prêcher publiquement et d'entendre les confessions) à ceux qui continueront à vivre dans les colléges ou maisons appartenant ci-devant à la société ; et quant à l'approbation pour prêcher et confesser, qui pourra être donnée à ses anciens membres, le pape déclare qu'il en charge spécialement la conscience des évêques, et il souhaite qu'ils ne [illegible] viennent du compte rigoureux [illegible]

rendre à Dieu de leurs ouailles, et du jugement très sévère dont le juge des vivans et des morts menace ceux qui sont constitués en autorité.

Si les ci-devant jésuites font la fonction d'enseigner les belles-lettres à la jeunesse, ou occupent des chaires supérieures dans quelque collége ou école, nous voulons qu'on les écarte tous absolument du régime de l'administration et du maniement des affaires, et qu'on ne laisse la faculté de continuer à instruire qu'à ceux qui donnent lieu d'espérer du fruit de leurs travaux, et montrent un sincère éloignement des disputes et de ces opinions qui, par leur relâchement ou leur inutilité, causent ordinairement des contestations ou des inconvéniens très fâcheux; pour ceux qui ne seraient pas disposés à conserver, de tout leur pouvoir, la paix des écoles et la tranquillité publique, ils ne pourront, en aucun temps, être admis à enseigner ou continuer dans cette fonction, s'ils l'exercent actuellement.

Par rapport aux saintes missions, auxquelles nous étendons tout ce qui concerne la suppression de la société, nous nous réservons de prendre ultérieurement les mesures propres à procurer et obtenir la conversion des infidèles, et à faire cesser les dissensions de la manière la plus facile et la plus solide qu'il se pourra.

Sa Sainteté finit par exhorter tous les princes chrétiens à appuyer son bref avec le pouvoir, l'autorité, la puissance qu'ils ont reçus de Dieu pour la défense et la protection de l'Église, et elle les invite spécialement à prévenir toutes les disputes ou divisions qui pourraient s'élever à ce sujet.

Bulle de Pie VII pour le rétablissement des jésuites.

Ad perpetuam rei memoriam.

Le soin de toutes les Églises, confié à notre humilité par la volonté divine, malgré l'infériorité de nos mérites et de nos forces, nous fait un devoir d'user de tous les secours qui sont en notre puissance, et qui nous sont fournis par la miséricorde de la divine Providence, afin que nous puissions, autant que le comportent les nombreuses vicissitudes des temps et des lieux, subvenir aux besoins spirituels du monde catholique, sans distinction aucune entre les peuples et les nations. Désirant de satisfaire à ce devoir de notre ministère apostolique, aussitôt que François Karen, alors vivant, et d'autres prêtres séculiers, demeurant depuis plusieurs années dans le vaste empire de Russie, et qui avaient été membres de la Compagnie de Jésus, supprimée par Clément XIV, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, nous eurent supplié de leur permettre de se réunir en Corps, afin de pouvoir

plus facilement s'appliquer, conformément à leur institution, à instruire la jeunesse dans les principes de la foi et des bonnes mœurs, à se vouer à la prédication, à la confession, et à l'administration des autres sacremens; nous crûmes devoir d'autant plus volontiers condescendre à leurs vœux que l'empereur Paul Ier, alors régnant, nous avait recommandé les susdits prêtres, par sa gracieuse dépêche, en date du 11 août 1800, dans laquelle, en nous manifestant sa bienveillance particulière pour eux, il nous déclarait qu'il lui serait agréable de voir la compagnie de Jésus s'établir dans son empire, sous notre autorité.

Et nous, de notre côté, considérant attentivement les grands avantages que pouvaient en tirer ces vastes régions; considérant de quels secours seraient, pour la religion catholique, ces ecclésiastiques, dont les mœurs et la doctrine étaient également éprouvées, nous avons cru convenable de seconder le vœu d'un prince si grand et si bienfaisant.

En conséquence, par notre lettre en forme de bref, sous la date du 7 mars 1801, nous avons accordé au susdit François Karen et à ses compagnons, demeurant en Russie, ou [illegible] draient des autres pays, la faculté [illegible]

en un corps, ou en une congrégation de la Compagnie de Jésus ; ils sont libres de se réunir dans une ou plusieurs maisons qui leur seront indiquées par le supérieur, pourvu que ces maisons soient situées dans l'empire russe. Nous avons nommé général de ladite Congrégation le susdit François Karen, prêtre ; nous les avons autorisés à reprendre et à suivre la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions apostoliques de Paul III, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire ; afin que les compagnons, dans une religieuse union, puissent librement s'occuper d'instruire la jeunesse dans la religion et dans les belles-lettres, diriger les séminaires et les colléges, et, avec l'approbation et le consentement de l'ordinaire, confesser, annoncer la parole de Dieu, et administrer les sacremens. Par la même Lettre, nous recevons la congrégation de la Compagnie de Jésus sous notre protection et notre dépendance immédiate ; nous nous réservons à nous-même et à nos successeurs, de prescrire tout ce qui nous paraîtra propre à la consolider, à la défendre et à la purger des abus de la corruption qui pourrait s'y introduire.

Peu de temps après que nous eûmes ordonné la restauration des jésuites en Russie, nous crû-

mes devoir accorder la même faveur au royaume de Sicile, sur les vives instances de notre cher fils en Jésus-Christ, le roi Ferdinand, qui nous demanda que la Compagnie de Jésus fut rétablie dans ses domaines et états, comme elle l'était dans l'empire Russe, dans la conviction où il était que, dans ces temps déplorables, les jésuites étaient les maîtres les plus capables de former les jeunes gens à la piété chrétienne et à la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, et à les instruire dans les sciences et les lettres. Le devoir de notre ministère pastoral nous portant à seconder les pieux désirs de cet illustre monarque, et n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, par nos lettres en forme de bref, commençant par ces mots : *Per alias ;* et datées du 30 juillet de l'an du Seigneur 1804, nous avons étendu au royaume des Deux-Siciles les mêmes concessions que nous avions faites pour la Russie.

Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Nous recevons journellement, à ces effets, les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères, les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées, surtout depuis que l'on connaît généralement les fruits abon-

dans que cette Compagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées. La dispersion même des pierres du sanctuaire, dans les dernières calamités (qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer que de rappeler à la mémoire), l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers (gloire et soutien de la religion et de l'église catholique, au rétablissement desquels toutes nos pensées et tous nos soins sont maintenant dirigés), exigent que nous nous rendions à un vœu si juste et si général.

Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grave délit, si, dans ces grands dangers de la république chrétienne, nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence de Dieu, et si, placé dans la barque de Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, qui s'offrent d'eux-mêmes, pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort. Déterminé par des motifs si nombreux et si puissans, nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que nous aurions désiré faire dès le commencement de notre pontificat. Après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance divine, après avoir pris l'avis et le conseil d'un grand

nombre de nos vénérables frères, les cardinaux de la Sainte Église romaine, nous [illegible] décrété, de science certaine, et [illegible] plénitude apostolique, et à valoir [illegible], que toutes les concessions et facultés accordées uniquement à l'empire de Russie, et au royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout notre état ecclésiastique, et également à tous les autres états. C'est pourquoi nous accordons à notre bien aimé fils, Taddeo Barzozowski, en ce moment général de la Compagnie de Jésus, et aux autres membres de cette Compagnie légitimement délégués par lui, tous les pouvoirs convenables et nécessaires, pour que lesdits états puissent librement et licitement les recevoir et accueillir tous ceux qui désireraient être admis dans l'*ordre régulier de Jésus;* lesquels, sous l'autorité du général par *interim*, seront recueillis et distribués, suivant le besoin, dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, où ils conformeront leur manière de vivre à la règle prescrite par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions de Paul III. Nous déclarons en outre (et nous leur en accordons le pouvoir) qu'ils peuvent librement et licitement s'appliquer à élever la jeunesse dans [illegible] de la foi

gion catholique, à la former aux bonnes mœurs, à diriger les colléges et les séminaires ; nous les autorisons à entendre les confessions, à prêcher la parole de Dieu, à administrer les sacremens dans les lieux de leur résidence, avec le consentement et l'approbation de l'ordinaire. Nous prenons sous notre tutelle, sous notre obéissance immédiate, et sous celle du siége apostolique, tous les colléges, toutes les maisons, toutes les provinces, tous les membres de cet ordre, et tous ceux qui s'y réuniront, nous réservant toutefois, ainsi qu'aux pontifes romains nos successeurs, de statuer et prescrire tout ce que nous croirons devoir statuer et prescrire pour consolider de plus en plus ladite compagnie, pour la rendre plus forte, et la purger des abus, si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise !) il pouvait s'y en introduire. Maintenant il nous reste à exhorter de tout notre cœur, et au nom du Seigneur, tous les supérieurs, tous les principaux, tous les recteurs, tous les compagnons et tous les élèves de cette société rétablie, à se montrer en tous lieux et en tous temps fidèles imitateurs de leur père ; qu'ils observent avec exactitude la règle donnée et prescrite par ce grand instituteur ; qu'ils obéissent avec un zèle toujours croissant à ces avertissemens utiles, à ces conseils salutaires qu'il a laissés à ses enfans.

Enfin, nous recommandons instamment le Seigneur, la Compagnie et tous ses membres, à nos chers fils en Jésus-Christ, les illustres et nobles princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à tous ceux qui sont constitués en dignité; nous les exhortons, nous les conjurons, non-seulement de ne pas souffrir que ces religieux soient molestés en aucune manière, mais encore de veiller à ce qu'ils soient traités avec bonté et charité, comme il convient.

Nous ordonnons que les présentes lettres seront inviolablement observées d'après leur forme et teneur, pour toujours et à jamais; qu'elles sortiront leur plein et entier effet; qu'elles ne seront soumises à aucun jugement ni révision de la part d'aucun juge, de quelque pouvoir qu'il soit revêtu; déclarons nulle et de nul effet toute atteinte qui serait portée à ces présentes dispositions, ou sciemment, ou par ignorance, et ce, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres en forme de bref de Clément XIV, d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du pêcheur le 21 juillet de l'an du Seigneur 1773, auxquelles nous entendons

pressément en tout ce qu'elles ont de contraire à la présente constitution.

Nous voulons en outre que la même foi soit ajoutée aux copies, soit manuscrites, soit imprimées, de notre présent bref, qu'à l'original même, pourvu qu'elles soient revêtues de la signature d'un notaire public quelconque, et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique; qu'il ne soit permis à personne d'enfreindre ou contrarier, par une audacieuse témérité, aucune des dispositions de cette ordonnance; que si quelqu'un se permettait de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des saints Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 6 août 1814.

PIE VII.

Lettre de S. E. le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, à Monsieur le duc d'Aiguisson, ministre des Affaires étrangères de France, le 16 mars 1774.

Le pape Clément XIV venait de supprimer les jésuites par sa Bulle du 21 juillet 1773. Le 9 mars 1774, il adressa à S. E. le cardinal de Bernis un bref dans lequel ce pontife rappelle au cardinal les très grandes et très fortes raisons, *maximas gravissimasque rationes*, qui l'ont déterminé à abolir la société des jésuites, le temps et la maturité du conseil qu'il a apportés dans cette affaire, et la fermeté de sa résolution à cet égard. En conséquence, il mande au cardinal de vouloir bien faire connaître sur ce sujet, au roi très chrétien et aux évêques de France, combien est fondé et irrévocable le jugement qu'il a porté de la société; en même temps, il lui fait sentir combien il importe que ce qu'il a décrété et exécuté pour l'utilité de l'Église, soit ponctuellement observé par les évêques de France; et enfin il le charge de les exhorter à répartir et à occuper, dans leurs diocèses, les prêtres qui [illegible] autres

les jésuites, pour les aider dans le soin et dans la conduite du troupeau.

Voici la dépêche de M. le cardinal de Bernis : J'ai l'honneur, M. le duc, de vous envoyer ci-jointes la copie et la traduction d'un bref que le pape a jugé à propos de m'adresser : ce bref prouve également sa prudence et la confiance dont il m'honore. Sa Sainteté me fait, en qualité de ministre, l'interprète de ses sentimens auprès du roi et de son conseil ; et, dans ma qualité de cardinal et d'archevêque, elle veut que je fasse connaître ses intentions au clergé de France.

Je dois donc, en exécutant les ordres du souverain pontife, faire connaître à Sa Majesté quels ont été les sentimens et les motifs du pape, en supprimant l'ordre des jésuites, et de quelle manière le bref qui a anéanti cette compagnie doit être interprété et exécuté.

Après avoir rapporté les longues et vives instances des princes de la maison de Bourbon, pour l'abolition de la société, le cardinal s'explique en ces termes, sur les sentimens personnels de Clément XIV :

Personne ne doit savoir mieux que moi l'histoire du dernier conclave. Personne n'éclaira de plus près la conduite et les sentimens du pape

actuel ; il fut élu d'une voix unanime, malgré les intérêts qui divisaient alors le sacré collége. Je puis donc assurer qu'avant et après son exaltation, Clément XIV pensait, avec saint Charles-Boromée, que l'institut pieux de saint Ignace avait été altéré par l'esprit d'ambition, de politique, d'intérêt, d'intrigue et de despotisme de plusieurs généraux. Saint Charles avait prédit, on le voit par les lettres qu'il écrivit à son confesseur, et qui sont conservées à Milan, que cette société, gouvernée par des chefs plus politiques que religieux, deviendrait trop puissante pour conserver la modestie, l'obéissance et la modération nécessaires ; que son crédit lui ferait des amis fanatiques et des ennemis irréconciliables ; qu'elle voudrait gouverner les rois et les pontifes, régir le temporel et le spirituel ; que cet esprit étranger et opposé à la religion altérerait l'institut pieux de saint Ignace, et qu'une société si utile, comme saint Charles le voyait alors, et dans les vues de son fondateur, serait enfin supprimée.

Clément XIV, dit toujours le cardinal de Bernis, avait feuilleté les archives de la propagande, où sont consignés des monumens qui n'ont pas vu le jour par des ménagemens de charité, de crainte et de politique. [illegible] théologien il

avait examiné les ouvrages réprehensibles, soit en morale, soit en théologie, sortis de l'école des jésuites; il n'ignorait pas l'opiniâtreté avec laquelle ces religieux les avaient toujours défendus, même après des censures canoniques. Comme homme d'esprit, et comme religieux, il avait aperçu les ressorts du gouvernement jésuitique; il savait surtout combien le général Ricci s'était rendu le maître du saint siége sous le pontificat précédent. En un mot, le pape actuel s'était mis au fait des intrigues tant anciennes que modernes des jésuites, du commerce public qu'ils faisaient au mépris des saints canons, tantôt comme marchands, tantôt comme banquiers, quelquefois comme simples facteurs ou prête-noms; mais surtout il n'ignorait pas combien il était dangereux de leur déplaire, ou même de ne leur être pas dévoué, car ils n'ont jamais fait de différence entre des amis prudens et des ennemis déclarés. Le pape savait quel était leur ascendant dans presque toutes les cours et dans presque tous les gouvernemens catholiques, et combien ils avaient su gagner et intimider les évêques.

Mais, si Clément XIV n'a jamais eu de doute que la société des jésuites méritât d'être réformée, il a été long-temps bien éloigné de penser qu'il fût sage de la supprimer.

Outre les services qu'elle a rendus à la religion en combattant les hérétiques, en défendant les droits et les prétentions du saint siége, en portant la foi chez les infidèles, en instruisant la jeunesse et le public par plusieurs ouvrages dignes d'estime, et par des prédications éloquentes, le pape considérait que, maîtresse de tous les colléges de la catholicité, d'un grand nombre de séminaires, d'établissemens pieux, et des missions les plus importantes, ce serait risque un ébranlement général que d'anéantir une compagnie si employée, si accréditée et si puissante. Il était instruit des sommes prodigieuses que le général de cet ordre avait fait passer dans les pays étrangers sous le dernier pontificat. Il se doutait de leurs intrigues en Prusse et en Russie; il craignait l'opposition d'une partie du clergé prévenue en faveur de la société; il appréhendait surtout de commencer à faire un grand mal sans avoir le temps de procurer le bien. Quatre ans entiers ont été employés à réfléchir, à balancer, à comparer, et surtout à demander à Dieu le parti qu'il avait à prendre. Je puis attester à toute la terre qu'aucune vue d'intérêt, aucun motif de vengeance, aucun objet d'ambition, de politique ou de vanité, n'ont influé [illegible] solution du pape. Si les j[illegible], au lieu de

montrer la plus grande audace, au lieu de se présenter toujours l'épée à la main, au lieu de fabriquer des libelles séditieux, et des estampes insultantes, se fussent humiliés devant les rois d'Espagne et de Portugal, s'ils avaient respecté davantage le saint siége et les décrets de la congrégation des rites, s'ils n'avaient pas continuellement manœuvré et intrigué, Sa Sainteté n'aurait jamais pris la résolution de supprimer cet ordre, quoiqu'elle en connût les dangers; elle l'aurait réformé: la crainte de déplaire à de grandes puissances ne l'aurait ni ébranlée ni intimidée.

Le pape s'est décidé à la suppression au pied des autels et en la présence de Dieu. Il a cru que des religieux proscrits des états les plus catholiques, violemment soupçonnés d'être entrés autrefois, et récemment, dans des trames criminelles, n'ayant en leur faveur que l'extérieur de la régularité, décriés dans leurs maximes, livrés, pour se rendre plus puissans et plus redoutables, au commerce, à l'agiotage et à la politique, ne pouvaient produire que des fruits de dissension et de discorde; qu'une réforme ne ferait que pallier le mal sans en arracher la racine, et qu'il fallait préférer à tout la paix de l'Église universelle et du saint siége, le repos et la satisfaction des

princes catholiques qui en sont les soutiens : en un mot, le pape a prononcé en vicaire de Jésus-Christ, et non en prince politique qui consulte autant le monde que l'Évangile.

On voit clairement, par l'esprit de modération et de charité qui règne dans le bref de suppression, que Sa Sainteté a respecté l'institut de saint Ignace.... Mais quand elle a permis que les évêques employassent avec discernement les ex-jésuites, elle n'a pas entendu qu'on pût jamais en composer des congrégations, ni même les nommer supérieurs d'aucun établissement pieux, d'aucun séminaire ni corps de missionnaires; elle est trop sage et trop éclairée pour détruire d'une main et édifier de l'autre, pour nourrir l'esprit de parti, pour préparer une résurrection qui mettrait le feu et le trouble partout, qui bouleverserait de nouveau les arrangemens pris dans presque toute l'Europe catholique.

On ne peut espérer de voir de long-temps les ex-jésuites tranquilles. Plus ils ont été remplis de l'esprit de leur gouvernement politique, plus ils feront d'efforts pour soutenir leur parti, et plus ils feront croire qu'il est impossible qu'on puisse se passer d'eux à la longue, plus ils s'efforceront de répandre qu'un autre pape moins politique ou moins timide les rétablira.

La protection intéressée que leur accordent le roi de Prusse et la Russie, protection qui les déshonore aux yeux des gens de bien, nourrit l'espérance et ranime le courage de leurs partisans. Le pape, on le répète, a anéanti pour toujours l'ordre des jésuites, par un bref qui n'a laissé ni obscurité ni incertitude. Il a privé des pouvoirs de prêcher, de confesser et d'administrer les sacremens, tous ceux qui n'obéiront pas à sa décision. Quel abus affreux ne font donc pas en Silésie ceux qui les profanent en les administrant sans pouvoir et contre la décision du vicaire de Jésus-Christ! Comment prétendrait-on excuser cette révolte, ou se réjouir d'un nouveau schisme! Sa Sainteté a fait connaître ses sentimens sur la désobéissance des ex-jésuites de la Silésie, par des instructions précises envoyées à son vicaire apostolique à Breslau, dont j'ai fait parvenir au roi la copie..... Sa Sainteté a prononcé irrévocablement l'abolition de l'ordre des jésuites. Elle déclare de nouveau sa volonté dans le bref qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser. Elle désire qu'on les traite avec charité, mais qu'on ne les emploie au saint ministère qu'avec précaution, avec discernement, et conformément au bref de suppression et à la

lettre encyclique qu'elle a adressée aux évêques de l'État ecclésiastique.

Cette lettre enjoint aux prélats de rendre compte au pape et à la congrégation de chaque ex-jésuite qui se présentera pour être employé dans les fonctions ecclésiastiques, afin d'éloigner du ministère les fanatiques et tous ceux qui seraient livrés à l'esprit de parti. L'intention du pape est donc que les évêques qui emploieront les ex-jésuites, soit à l'enseignement de la théologie, soit aux fonctions de l'Église, en répondront au gouvernement. Cette précaution est juste autant que nécessaire.

Tels ont été, M. le duc, les sentimens du pape avant son élection, avant la publication du bref d'abolition de la société des jésuites et depuis la publication de ce bref.

Les découvertes qui ont été faites dans les papiers des jésuites, l'incendie de ceux de leur collége germanique, leur correspondance avec le roi de Prusse, les preuves que l'on a que, depuis la suppression, quelques-uns d'entre eux ont adressé des lettres schismatiques à des princes et à des prélats respectables, telles que la lettre séditieuse à l'archevêque de Mayence, écrite de la main d'un ex-jésuite français; une infinité de libelles dont on a découvert [illegible] les au-

teurs et les distributeurs, l'état considérable des caisses d'or et d'argent que leur général a fait sortir en différens temps de l'État ecclésiastique, tout ne démontre que trop combien leurs généraux s'étaient livrés à l'intrigue, à l'esprit de domination et à la vengeance. *Le pape ne serait que trop justifié d'avoir supprimé leur ordre, s'il laissait publier les pièces du procès; mais son amour pour la douceur et la paix l'en ont empêché jusqu'ici.*

Le résultat de cette exposition fidèle des sentimens, des motifs, des décisions et de la constante volonté du souverain pontife, est donc qu'il a cru devant Dieu que la suppression de l'ordre des jésuites était nécessaire; qu'il en sent plus que jamais la justice, depuis la désobéissance schismatique de ceux de Silésie et le fanatisme qui cherche à la justifier; qu'il ne permettra jamais qu'on donne aucune atteinte au bref de suppression..... En un mot, Clément XIV a cru la société des jésuites incompatible avec le repos de l'Église et des états catholiques. C'est l'esprit du gouvernement de cette compagnie qui était dangereux, c'est donc cet esprit qu'il importe de ne pas renouveler, et c'est à quoi le pape exhorte le roi et le clergé de France d'être sérieusement attentifs. Sa Sainteté, qui opère avec réflexion et len-

teur, saisira l'occasion favorable pour punir et flétrir, comme ils le méritent, les ex-jésuites de Silésie et de Russie. Elle a déjà fait à ce sujet des insinuations à leurs majestés. Il faudrait être de mauvaise foi pour supposer que le pape est insensible à une désobéissance aussi criminelle qu'indécente; mais le roi de Prusse en impose à des cours plus puissantes que celle de Rome. Ce prince affecte de bien traiter les catholiques dans ses états; il ne serait pas prudent au pape, comme on l'a déjà observé, de l'irriter: quand les ex-jésuites lui seront inutiles, il s'en défera; en attendant, le pape n'oublie rien pour ramener cette portion de révoltés qui donne au monde catholique un spectacle vraiment scandaleux.

Telle est, M. le duc, la vraie façon de penser du Saint Père; il m'a fait beaucoup d'honneur de m'avoir choisi pour l'interprète de ses sentimens.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai pensé que d'après le pape lui-même, et je n'ai rapporté que ce que je lui ai entendu dire et répéter depuis cinq ans.

Recevez, M. le duc, l'hommage du fidèle attachement avec lequel je fais profession de vous honorer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Déclaration du roi de Prusse sur les mariages.

Moniteur, 18 *octobre* 1825.

Berlin, 17 octobre.

Le Roi a rendu, le 18 août dernier, l'ordre de cabinet suivant :

« J'apprends que, dans les provinces du Rhin et en Westphalie, les ecclésiastiques catholiques continuent d'exiger abusivement des fiancés de confessions différentes, la promesse d'élever, sans distinction de sexe, les enfans à naître de leur mariage, dans la religion catholique, et que, sans cette condition, ils ne veulent pas leur donner la bénédiction nuptiale. Les ecclésiastiques catholiques ne sont pas plus en droit d'exiger cette promesse que les ecclésiastiques évangéliques dans le cas contraire. Dans les provinces orientales du royaume, la loi veut que, dans les mariages mixtes, les enfans, sans distinction de sexe,

soient élevés dans la croyance du père. Il y a dans ces provinces des mariages mixtes, et ils sont bénis par des ecclésiastiques catholiques, et il n'y a pas de raison pour empêcher que cette loi ne soit aussi étendue aux provinces occidentales. En conséquence, j'ordonne que l'on suive, dans les provinces du Rhin et de Westphalie, la déclaration du 21 novembre 1803, et qu'elle soit, ainsi que le présent ordre, publiée dans le *Bulletin des Lois* et dans les feuilles officielles des gouvernemens que cela concerne. Les engagemens contractés depuis par les fiancés, à cet égard, doivent être regardés comme non obligatoires. »

Déclaration du 21 novembre 1803.

S. M. le roi de Prusse a pris en considération que les dispositions du titre II, § 76 du *Code civil* général, d'après lesquelles, dans les mariages mixtes, les fils doivent être, jusqu'à leur quatorzième année accomplie, élevés dans la religion de leur père, et les filles dans celle de leur mère, ne servent qu'à perpétuer la différence de religion dans les familles, et à faire naître des divisions qui, souvent, au détriment de leurs membres, détruisent l'union entre eux. En conséquence, S. M. ordonne par la présente, que les enfans soient toujours élevés dans la religion de leur père, et qu'aucun des conjoints ne puisse obliger l'autre, par des conventions, à dévier de ces obligations légales. Il n'est, d'ailleurs, rien changé aux dispositions du § 78 du *Code civil*, d'après lequel personne n'a le droit de s'opposer à la volonté des parens aussi long-temps qu'ils sont d'accord sur la religion dans laquelle leurs enfans doivent être élevés.

S. M. ordonne à tous les tribunaux et colléges de justice du pays, et particulièrement aux consistoires et aux autorités instituées pour les mineurs, de se conformer à cette déclaration, qui doit être imprimée et portée à la connaissance générale.

Journal de Rome.

Cahiers 15, 18, tome V, août 1825, page 147;

Publié sous la censure papale; celle du gouvernement de Rome.

« Le *Journal des Débats* est, à notre avis, celui des » journaux qui, dans les dix dernières années, *a fait le* » *plus de mal en France, et nous pourrons, sans craindre de* » *nous tromper, ajouter en Europe;* non pas que ce journal » se soit ouvertement érigé en adversaire de la religion et » en apologiste de l'anarchie, comme l'ont fait et le font » encore trop souvent d'autres journaux. Le judicieux » *Journal des Débats* s'est, au contraire, toujours montré » l'ardent défenseur de la monarchie et du christianisme; » *mais entendons-le bien, de la monarchie suivant la* » *Charte, et du christianisme suivant les principes de* » *Bossuet, c'est-à-dire, de la monarchie telle que la révo-* » *lution l'a faite, et du christianisme tel que l'hérésie* » *voudrait le faire.*

» *Une monarchie constitutionnelle n'est rien moins* » *qu'une monarchie, comme un christianisme gallican* » *n'est rien moins que le christianisme.* »

C'est du pays où s'impriment avec autorisation publique de pareilles choses, que nous viennent les jésuites. Voyez comment vous pourrez arranger et les commettans et les envoyés avec des libertés publiques : *et eris mihi magnus Apollo....*

Lettre écrite, en cour de Rome, à l'archevêque de Malines. Réponse de ce prélat.

Moniteur, 25 octobre 1825.

MONSEIGNEUR,

Je me fais un devoir de vous rendre compte de l'examen qui a été fait, par ordre du Saint-Père, des deux arrêtés portés par le gouvernement de Belgique du 14 juin dernier, et j'ai appris avec satisfaction que tous les chefs des diocèses s'étaient réunis à Monseigneur l'archevêque de Malines, pour faire une réclamation commune, et que Monseigneur Chamberlani a suivi la même marche avec les prêtres de la Hollande. Le souverain pontife a, de son côté, fait adresser une très forte réclamation au gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas, au moyen d'une note officielle remise à M. le chevalier Reinhold, envoyé en cour de Rome.

S. S. jugera ultérieurement, et selon les circonstances, ce qu'il conviendra de statuer; entre temps, elle est d'avis que tous les ordinaires doivent procéder et agir de

commun accord, et se tenir purement passifs, si le gouvernement belge procédait à l'exécution de ses ordres.

S. S., dont le cœur a été pénétré de la douleur la plus vive par la lecture des deux arrêtés, est convaincue que la réclamation commune sera digne des chefs des diocèses dont elle émane, et qu'elle sera modelée sur celle qui a été faite par les ordinaires de la Belgique en 1787, contre le séminaire général érigé à Louvain par l'empereur Joseph II, et qu'ils n'auront pas perdu de vue la déclaration donnée par S. M. le roi des Pays-Bas, le 18 juillet 1815, en vertu de laquelle elle assure à la religion catholique son état et sa sûreté.

Signé R. Mazio.

Par ordre.

Réponse faite au gouverneur d'Anvers par Monseigneur l'archevêque de Malines, de sa terre d'Hoboc, près Liége, le 16 septembre 1825.

Monsieur le Gouverneur,

Répondant à la lettre que Votre Excellence a jugé à propos de m'adresser le 10 de ce mois, et que je viens de recevoir ici, je suis obligé de vous déclarer, Monsieur le gouverneur, que la suppression de mon collége archiépiscopal se trouvant en opposition directe avec les intérêts de notre sainte religion, avec les dispositions du Concile de Trente, relatives à la formation d'un collége vertueux, régulier et orthodoxe, avec les droits appartenant à l'épiscopat du droit divin, avec le libre exercice de la religion catho-

lique et la protection qui lui est garantie par la loi fondamentale dont j'ai juré le maintien, et l'article 2 du Traité qui lui a servi de base, et enfin avec plusieurs déclarations et promesses à nous faites par S. M. elle-même, je ne puis intervenir en rien à ladite suppression.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé F. M. DE MÉAN,
Archevêque de Malines.

Mémorial Bordelais, sur les ultra-royalistes.

15 septembre 1825.

Cette faction qui agite l'Espagne, qui agite le Portugal, et qui s'agite en France, a de vastes ramifications. Elle cherche à se donner des chefs qui imposent à la multitude, et met à cet effet la division dans les familles royales; mais ces chefs ne seraient eux-mêmes que ses instrumens et ses victimes. Aujourd'hui que le masque lui échappe, elle attaque audacieusement la légitimité en Espagne, en Portugal; elle l'attaquera partout où elle se croira assez forte, parce que la légitimité inspire la confiance et l'amour avec une certaine liberté de pensées et de paroles, tandis que la faction a besoin d'établir une terreur profonde et permanente. C'est cette faction

qui voit avec délices couler le sang des malheureux Hellènes; qui cherche à corrompre la religion et la royauté; qui ne voit dans ces deux institutions divines, que des moyens de retenir le grand nombre dans l'esclavage et la superstition, afin qu'un petit nombre de fainéans puissent nager dans les délices; c'est elle enfin qui est la mortelle ennemie de la civilisation et du bonheur des peuples.

Voilà la faction qui a fait mouvoir Bessières en Espagne, comme elle avait poussé auparavant Mérino, Capape et le Trapiste, comme elle en poussera d'autres, si les ministres de Ferdinand ne déploient désormais autant de prudence que de fermeté; car elle est loin de se tenir pour battue. Elle s'enveloppe encore d'hypocrisie dans plusieurs états de l'Europe; elle se montre hardiment en Espagne, où elle est en forces; là elle ne craint pas de donner le scandale de ce qu'elle a elle-même proclamé le plus grand des crimes; elle attaque la légitimité. C'est qu'il lui faut des crimes pour établir la terreur, et il lui faut la terreur pour donner un libre cours aux crimes qu'elle médite.

Il est vrai que l'exemple de Bessières n'est pas encourageant. Il y a là quelque chose de beaucoup plus fâcheux que la mort de cet aventurier; c'est la disposition des troupes qui se sont montrées fidèles au roi Ferdinand. On n'avait pas prévu cet échec; car on eût pu l'éviter, en faisant un choix de compagnies; mais on avait tant fait répéter que *de todos los negros, lo mas negro es Fernando Septimo*, que l'on se croyait maintenant assuré et des peuples et des troupes. Notre correspondance nous démontre d'ailleurs, par les nouvelles de chaque jour, que

le complot était tramé sur tous les points de la Péninsule. Il est même assez vraisemblable que Bessières s'est un peu trop hâté d'agir pour sa part, et que son impatience a fait ajourner le plus vaste complot.

Remarquez bien les contradictions des journaux organes de la faction; à la première nouvelle de la rebellion de Bessières, ils donnèrent cette criminelle tentative comme un événement important. A la nouvelle de la défection de ses troupes, ce ne fut plus qu'une échauffourée, l'acte d'un homme en délire. Mais voici aujourd'hui une manière bien plus curieuse d'envisager la révolte. Cette échauffourée, cet acte d'un homme en délire, n'est rien moins, aux yeux de la *Quotidienne*, que l'expression de l'opinion publique, le vœu de la majorité, qui doit toujours triompher; un avertissement, qui a bien l'air d'un ordre à Ferdinand de changer de système et de ministres; c'est-à-dire, de se jeter dans les bras de la faction, qui veut le détrôner, et de se rendre à discrétion à ceux qu'il a vaincus. On tombe des nues quand on entend la *Quotidienne* dire que l'opinion de la majorité doit faire la loi. Autre surprise! pour la première fois, depuis que ce journal existe, il s'est avisé de trouver que le pouvoir absolu n'était pas une bonne chose, parce qu'il n'offre pas des garanties. En conséquence, il propose de donner un grand pouvoir politique au clergé d'Espagne, vu qu'il possède presque exclusivement toutes les richesses. Voilà qui est bien comprendre l'esprit monarchique; voilà qui est bien comprendre la religion de celui qui a dit: Mon royaume n'est pas de ce monde. C'est que la *Quotidienne* a appris que l'échec de Bessières est peu de chose; que la faction conserve encore toutes ses forces, et cela est vrai.

Résumons : Bessières a probablement agi avant l'ordre; dans tous les cas, c'est une sentinelle perdue dont la mort a un peu troublé, mais n'a point dénoué les trames de la faction qui agite l'Espagne. C'est elle qui aujourd'hui même entrave toutes les mesures du Gouvernement; elle a ses affiliés dans toutes les fonctions civiles et militaires. C'est elle qui fait traîner dans les prisons, comme complices de Bessières, les meilleurs royalistes, les plus fidèles sujets du roi Ferdinand, pour ôter tout appui à ce prince infortuné. En donnant ici notre opinion personnelle, nous devons ajouter que c'est l'opinion de tout le monde. Ceux qui tiennent un langage différent du nôtre, savent bien que nous avons raison, il n'y a d'autres différences entre eux et nous, que celle qui se trouve entre l'hypocrisie et la franchise.

Voilà le parti qui rappelle les jésuites.

Mandement du patriarche de Lisbonne.

Charles Ier, Cardinal patriarche de Lisbonne, à tous ceux qui nous doivent obéissance; Salut, paix et bénédiction dans le Seigneur.

Nos bien-aimés fils, Votre pasteur veut vous parler, et les expressions lui manquent : sa voix ne peut se faire jour; tout son corps est convulsif, la main lui tremble, lorsqu'il s'agit de vous écrire pour vous annoncer un événement qui nous eût tous couverts de deuil et de sang, si le Ciel ne se fût déclaré si miraculeusement pour nous.

! chers diocésains, habitans de Lisbonne, courageux ugais, ne vous évanouissez pas à la communication horribles vérités que va vous dire un pasteur zélé, ur exciter votre honneur, votre religion, votre patriotisme et votre amour pour le meilleur des rois !

C'est cet excellent souverain qui vient d'échapper..... ô Ciel ! et qui osera le dire ?.... c'est don Jean VI, notre unique espérance, les yeux de notre visage, l'haleine de notre respiration ; c'est lui contre qui on vient de découvrir la plus horrible, la plus détestable conspiration ; c'est donc Jean VI, ce roi clément et compatissant envers ses ennemis personnels, qui vient d'échapper à la plus affreuse trahison ; c'est don Jean VI qui avait montré tant de bonté de cœur, tant de générosité d'âme envers ceux qui, cette nuit, devaient l'assassiner. Nuit ténébreuse ! horrible nuit du 29 avril ! puisse un éternel opprobre te couvrir, puisque tu as voulu couvrir les Portugais du deuil le plus funèbre, le plus désastreux et le plus amer ! Nos bien-aimés fils en Jésus-Christ, unissez-vous aux purs sentimens de votre pasteur, en louant Dieu qui veille si particulièrement sur la conservation de notre bien-aimé souverain !

Que serions-nous devenus tous tant que nous sommes, *si les francs-maçons .... Ah, chers fils ! quel exécrable nom venons-nous de* proférer ! Mais il faut bien souiller notre langue, pour vous faire connaître les auteurs de tous nos maux ; il faut bien vous signaler *ceux qui, la nuit dernière, ont conspiré contre la vie de notre roi, de votre reine et de ce jeune enfant son fils... Oui, il y a nécessité de vous dire que ce sont les francs-ma... nuit dernière, ont voulu massacrer la famil...*

plonger toute la nation dans l'anarchie ; ce sont les francs-maçons, et tous les membres de ces sociétés ténébreuses et souterraines, qui ont voulu porter un coup décisif dans cette fatale nuit ; ce sont les francs-maçons qui, après nous avoir scandalisés de leurs blasphèmes, après nous avoir volés, ruinés et démoralisés par leurs doctrines antireligieuses et antimonarchiques ; après nous avoir affligés de mille calomnies contre la famille royale, dans le seul but de semer la désunion et la méfiance ; ce sont les francs-maçons... Ah ! nos bien-aimés diocésains, nous en avons assez dit pour que vous soyez bien convaincus que ce sont ces monstres vomis par l'enfer pour creuser la ruine des empires, à la honte du genre humain ; pour persécuter la religion, l'honneur, la vertu ; et appeler sur nous la confusion, le désordre, et tous les désastres de l'anarchie. N'ont-ils donc pas assez fait pour qu'on les connaisse bien ? Les plaies qu'ils nous ont faites pendant trois ans, en nous tourmentant dans tous les sens, ne sont-elles pas encore toutes fraîches ? Ignoreriez-vous, par hasard, les horreurs, les atrocités qu'ils commettent, et les fleuves de sang qu'ils font couler au Brésil ? Et que réservent-ils de moins funeste au Portugal ? Ne les connaissez-vous pas suffisamment ? vous faut-il encore de nouvelles preuves de leur perversité ? Apprenez donc, mais avec horreur et indignation, apprenez que, dans la nuit du 29 au 30 avril, ils ont voulu nous ravir notre unique espérance après Dieu ; qu'ils ont voulu nous engloutir dans une complète dissolution ; qu'ils ont renchéri sur toutes leurs perversités ; qu'ils ont voulu commettre le plus lamentable régicide ; qu'ils ont voulu réaliser le vœu sacrilège émis tant de fois à haute voix au Palais des Nécessités : *Débarrassons-nous*

ont voulu enfin assassiner vot
famille.

la Providence, qui veille sur c
plus de sept cents ans, vient de nous montrer
le Dieu d'Alphonse Henriquez est enc
Jean VI, puisqu'il ne l'a pas abandonné à
vils complots d'une secte aussi odieuse qu'

Nos bien-aimés fils en Jésus-Christ,
vous contre ces monstres; détestez-les; *ayez-les en horreur et dénoncez-les.* Ne vous écartez pas du
neur, et n'épargnez aucun effort pour so
de la *légitimité.*

Vous êtes chrétiens..... Aimez votre Di
religion de vos pères, la seule qui puis
par cela seul qu'il n'y a qu'elle qui soit la

Vous êtes Portugais .... aimez votre roi, *souveraine, et légitimement établie*
puissent reconnaître. *Jurez de donner vot*
et d'expirer à ses pieds, plutôt que d'ad
mode de gouvernement, ni de consentir
novateurs. Unissez vos voix à celles d'un
vous aime cordialement en Jésus-Christ;
avec Moïse : Nous louons le Seigneur, qui
sement conduit envers notre roi, et enver
Portugais; *Laudamus Domino, gloriosè catus est.* Tenez-vous donc en garde contr
nos perfides et communs ennemis; restez
vos maisons, occupez-vous de vos affaires
reposez-vous sur les soins de l'autorité lég
gouverne.

Pour que notre lettre pastorale parvienn

connaissance de tous, nous ordonnons qu'outre la publication qui en sera faite aujourd'hui même, en l'affichant sur les portes des églises de cette capitale, elle soit lue aux messes paroissiales et conventuelles; le premier jour de fête, dans toutes les églises du patriarcat, et affichée ensuite dans tous les endroits d'usage.

Donné à la Junqueira, signé et scellé de nos armes, le [illegible] avril 1824. Le docteur Joachim Joseph Pacheco et Sousa.

De l'imprimerie d'Ant.-Rodriguez Galhardo, imprimeur de Son Eminence le Cardinal patriarche.

Ukase publié en Russie à l'occasion de la mort de l'empereur Pierre III.

18 Juillet 1762.

Le czar Pierre III perd la vie sept jours après avoir été détrôné par sa femme, comme son fils la perdit quarante ans après, étouffé par ses courtisans : aussitôt la déclaration suivante fut publiée :

« Nous, Catherine II, par *la grâce de Dieu*, (elle venait de détrôner son mari, quelle grâce!) impératrice autocrate de toutes les Russies, etc., le septième jour après notre avènement au trône, nous avons reçu la nouvelle que le ci-devant empereur Pierre III, par un accident hémorroïdal, auquel il était quelquefois sujet, se trouvait atta-

qué d'une colique violente. Pour ne point manqu
devoir de chrétienne et au saint commandement
nous sommes obligés à la conservation de la vie
prochain, nous avons ordonné de lui envoyer tout
était nécessaire pour prévenir les suites dangere
accident, et soigner sa santé à l'aide de la médeci
à notre grand regret et affliction, nous reçûm
soir de nouveaux avis que, par *la permission du Tout-P*
sant, il était décédé : c'est pourquoi nous avons c
transporter son corps au monastère de Newsk
être inhumé; et en même temps nous excitons et
tous nos fidèles sujets, par notre parole impériale
nelle, pour qu'en oubliant tout le mal passé, ils
son corps les derniers honneurs, et prient s
Dieu pour le repos de son âme, *prenant, en*
cette fin inopinée pour un effet particulier de la
divine, qui, par des vues *impénétrables, prépa*
à notre trône, et à toute la patrie, des voies
connues à sa sainte volonté. Quelles jongleries
gleries sous la pourpre! »

Extrait du manifeste de Bessiè

« Espagnols, le dieu des armées est irrité
ques-uns de nous, parce qu'ils sont les ennemis
religion catholique, apostolique et romaine;
irrité contre d'autres, parce qu'ils ne l'ont pas d
énergie, mais qu'ils se sont abandonnés aux

L eux. Les autres, qu'on ne nomme point, il est facile de de les reconnaître.

» L'arrivée des étrangers a beaucoup augmenté le nombre des méchans. L'armée française a augmenté l'œuvre de la démoralisation, en identifiant les Français avec les jacobins espagnols, et en contribuant au naufrage de l'Église.

» Espagnols, les prêtres étant les ministres de la divinité, ils sont au-dessus des hommes, et ils triompheront de leurs ennemis; *ils n'en épargneront aucun, afin de conserver intacte l'Église romaine; tous les princes s'humilient devant elle*, et malheur à ceux qui oseraient l'attaquer, *puisque les prêtres ont reçu de Dieu le pouvoir de déposer* les rois qui ne reconnaissent pas et ne défendent pas l'Église, et de mettre sur le trône de véritables chrétiens!

Aux armes, Espagnols! unissez-vous aux prêtres, et, conduits par eux, expulsez du sol espagnol les ennemis de la religion; et afin que, saisis d'épouvante, ils couvrent la terre de leurs corps, hâtez-vous... et agissez sans crainte; tenez-vous prêts, préparez vos armes, et au premier signal, semblables à l'archange qui précipita les rebelles dans l'empire des *ténèbres*, frappez vos ennemis du coup de la mort, aux cris de *vive la Religion!* mort à ses ennemis! »

Voilà-t-il assez de blasphèmes contre le ciel, contre la religion, contre l'humanité! et d'où vient cet hideux assemblage? de l'habitude vraiment sacrilège de mêler le nom et l'action de l'Être source et sanctuaire de toutes les vertus, à

tous les intérêts, à toutes les passions, et à tous les actes de la terre.

Cinquante années d'interdiction stricte de tout rappels hasardés de la providence suffiraient à peine pour faire perdre l'habitude de cette méthode si abusive, si funeste, et qui est arrivée à un degré intolérable.

FIN.

00027518

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015